



**HAL**  
open science

## L'espace nomade du pouvoir politique en Mauritanie.

Clement Lechartier

► **To cite this version:**

Clement Lechartier. L'espace nomade du pouvoir politique en Mauritanie.. Géographie. Université de Rouen, 2005. Français. NNT: . tel-00012100

**HAL Id: tel-00012100**

**<https://theses.hal.science/tel-00012100>**

Submitted on 9 Apr 2006

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Rouen

U.F.R. des Lettres et Sciences Humaines  
École Doctorale “Savoirs Critiques Expertises”  
Laboratoire d'Étude du Développement des Régions Arides

THÈSE de Doctorat de Géographie

Clément Lechartier

L'espace nomade du pouvoir politique en Mauritanie.  
Des lieux de la *bediyya* de l'Est à la capitale.

Nomadic space of political power in Mauritania.  
From places in eastern *bediyya* to the capital.

Sous la direction du Professeur Denis RETAILLÉ

Présentée et soutenue publiquement le 10 décembre 2005 à l'Université de Rouen

Membres du Jury :

Badie Bertrand, Professeur, Science politique, IEP Paris, Rapporteur

Bussi Michel, Professeur, Géographie, Université de Rouen

Cheikh Abdel Wedoud Ould, Professeur, Sociologie, Université de Metz

Frérot Anne-Marie, Professeur, Géographie, Université de Tours

Gonin Patrick, Professeur, Géographie, Université de Poitiers, Rapporteur

Retaillé Denis, Professeur, Géographie, Université de Rouen

## Remerciements

Parce que toute œuvre est autant individuelle que collective et parce que la connaissance ne peut être privative, merci à vous :

Mon directeur de thèse pour le suivi, les éclairages et la rigueur,

Sophie pour la justesse et la sensibilité des interprétations, Sylviano pour les conseils cartographiques, Tante Angela pour les conseils en traduction anglaise,

Les documentalistes de Tours, de Bondy et de Nouakchott, pour m'avoir ouvert les portes de leurs trésors,

Marins, voyageurs, enseignants et professeurs d'arabe pour m'avoir fait découvrir l'autre côté de la Méditerranée, l'autre côté du Sahara,

Les jeunes chercheurs d'ici et d'ailleurs pour leur soutien moral,

Merci à vous, les Mauritaniens, et notamment les Ehel Diabocorni,

Ceux qui m'ont accueilli, ceux qui m'ont conseillé, ceux qui m'ont donné leur temps, prêté leur âne et leur chameau, ceux qui m'ont offert sans concession couscous et riz-qui-colle, ceux qui m'ont remis à ma place de colon blanc, ceux qui m'ont embobiné,

"Malahba bikoum, ya mauritaniin",

Enfin, merci à vous, proches du cœur, qui m'avez attendu de ce côté-ci du Sahara, de ce côté-ci de la Méditerranée.

## **Résumé**

L'objectif est de comprendre le pouvoir politique en Mauritanie en étudiant sa spatialité. Les tribus maures qui contrôlent l'État sont toutes liées à un lieu situé dans la *bediyya*. Leur pouvoir tient dans leur capacité à rapprocher ces lieux de la centralité politique. Le pouvoir politique résulte des interrelations de ces tribus dans la matrice étatique dont la capitale Nouakchott est le site central mais pas le centre s'imposant à la périphérie. La position de ces tribus dans la matrice étant fluctuante, la position et la situation dans l'espace de leur lieu d'attache sont mobiles. Ainsi, la capacité à modifier l'espace est une arme politique autant que le contrôle du pouvoir politique permet de modifier l'espace.

Mots-clé : Pouvoir politique ; espace mobile ; nomadisme ; lieu ; État ; Mauritanie

## **Abstract**

The aim of this thesis is to understand political power in Mauritania by studying its spatial patterns. Moorish tribes who control the state are all linked to a place in the country. Their power is based on their ability to bring these places nearer to political centers. Political power results from relationships between tribes within state institutions. The capital Nouakchott is a central place for such institutions but it is not a center ruling over a periphery. Since the position of tribes in state institutions fluctuates, spatial location and situation of the places to which they are attached are also mobile. Thus, the ability to modify space is a way to control political power just as the control of political power makes it possible to alter space.

Key-words : Political power ; mobile space ; nomadism ; place ; state ; Mauritania

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>7</b>
<b>IERE PARTIE.....</b>	<b>13</b>
<b>CHAPITRE 1 : UN ÉTAT, DES TERRITORIALITES .....</b>	<b>15</b>
“ENTRE ARABITE ET AFRICANITE” .....	15
TERRITOIRE ET NATION .....	21
L’ETUDE DE LA TERRITORIALITE COMME PREMIERE REPONSE AU PROBLEME .....	29
LES POSTURES DE RECHERCHE .....	39
<b>CHAPITRE 2 : LE POUVOIR POLITIQUE ET SA TERRITORIALITE, ENTRE LOGIQUE</b>	
<b>TRIBALE ET LOGIQUE ETATIQUE .....</b>	<b>44</b>
LA DIMENSION POLITIQUE DE L’ESPACE DES GEOGRAPHES .....	44
QU’EST-CE QUE L’ÉTAT EN MAURITANIE ? .....	46
LA TRIBU MAURE .....	54
L’ÉTAT MATRICE DU POUVOIR POLITIQUE .....	62
L’ACTUALITE DE LA TRIBU DANS CETTE DE MATRICE ETATIQUE CENTRALISEE .....	70
HYPOTHESES SUR LES MANIFESTATIONS DU POUVOIR POLITIQUE .....	72
<b>CHAPITRE 3 : LE LIEU ET L’ESPACE MOBILE A L’INTERSECTION DES LOGIQUES</b>	
<b>SPATIALES .....</b>	<b>77</b>
LE LIEU, UN CONCEPT GEOGRAPHIQUE .....	78
LE “LIEU-NOYAU”, “HAUT-LIEU” EXCLUSIF D’UN GROUPE TRIBAL.....	83
LE LIEU DE “CONVERGENCE” .....	87
VILLES MAURITANIENNES ET CENTRALITE POLITIQUE .....	92
<b>CHAPITRE 4 : LE LIEU AU CŒUR DE LA METHODE.....</b>	<b>96</b>
LE FAIT SPATIAL TOTAL .....	96
UNE STRATEGIE PLUTOT QU’UNE METHODE .....	98
L’EXTRAPOLATION D’UN VILLAGE A L’ENSEMBLE D’UNE REGION .....	103
<b>DEUXIEME PARTIE .....</b>	<b>106</b>
<b>CHAPITRE 5 : LE POUVOIR POLITIQUE N’EST PAS LOCALISE, NI CENTRALISE DANS</b>	
<b>UN LIEU UNIQUE.....</b>	<b>108</b>
DECONCENTRATION ET POURSUITE DU DECOUPAGE DE LA MATRICE ETATIQUE.....	108
LES LIEUX DE DECISIONS COMME ELEMENTS DE LA CENTRALITE ? .....	115
LE GROUPE TRIBAL DEPASSE L’OPPOSITION VILLE/ <i>BEDIYYA</i> .....	120
<b>CHAPITRE 6 : LES LIEUX DE LA <i>BEDIYYA</i>, AU CŒUR DES STRATEGIES</b>	
<b>D’APPROPRIATION.....</b>	<b>125</b>

L'APPROPRIATION D'UN LIEU DANS LA <i>BEDIYYA</i> EST UNE CONDITION DE RECONNAISSANCE SOCIALE ET D'EXISTENCE POLITIQUE.....	125
LA COURSE DANS L'ACCES A LA ROUTE GOUDRONNEE .....	132
LES MODALITES DE L'APPROPRIATION, ENTRE FONCIER TRIBAL ET FONCIER ETATIQUE .....	135
LES DEMARCHES D'APPROPRIATION .....	140
<b>CHAPITRE 7 : LES LIEUX DE LA <i>BEDIYYA</i> OUVRENT L'ACCES AU POUVOIR POLITIQUE</b> .....	<b>146</b>
L'ETUDE DES PRATIQUES ELECTORALES REVELENT L'ARTICULATION ENTRE LES LOGIQUES TRIBALE ET ETATIQUE.....	146
LES LIEUX-NOYAUX AU CENTRE DES ELECTIONS .....	151
LE RETOUR POLITIQUE AU TERROIR COMME VOLONTE ETATIQUE DE CONTROLE DE LA <i>BEDIYYA</i> .....	167
<b>CHAPITRE 8 : CONCURRENCE DANS L'ACCES A L'ÉTAT POUR L'AMENAGEMENT DES LIEUX-NOYAUX</b> .....	<b>174</b>
LA FAIBLESSE DES RESSOURCES ECONOMIQUES DES LIEUX DE LA <i>BEDIYYA</i> .....	174
L'ARGENT DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT : DES REVENUS DEPENDANT DE L'INTEGRATION POLITIQUE.....	181
LES LIEUX DE LA RENCONTRE DES DEUX LOGIQUES .....	190
<b>CHAPITRE 9 : LES VILLES SONT DES CENTRES MEDiateURS DES RELATIONS ENTRE LES GROUPES TRIBAUX RATTACHES A LEURS LIEUX NOYAU</b> .....	<b>196</b>
LE CONTROLE DE L'ACTION ADMINISTRATIVE DE L'ÉTAT ET DU PRDS .....	197
LES RELATIONS ENTRE LES GROUPES TRIBAUX ET LE COMITE CENTRAL DU PRDS .....	200
L'ARBITRAGE ETATIQUE DES CONFLITS FONCIERS.....	204
LA CENTRALITE POLITIQUE ENTRE PROXIMITE TOPOLOGIQUE ET PROXIMITE TOPOGRAPHIQUE .....	209
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>219</b>
<b>TROISIEME PARTIE</b> .....	<b>222</b>
<b>CHAPITRE 10 : PLASTICITE DES DECOUPAGES ETATIQUES</b> .....	<b>224</b>
RATTACHEMENT DES GROUPES TRIBAUX A DES CENTRES PLUTOT QU'A DES AIRES .....	225
L'ESPACE MOBILE DEPLACE PAR LES GROUPES TRIBAUX .....	238
<b>CHAPITRE 11: MOBILITE DU CENTRE ET NOMADISATION DES LIEUX</b> .....	<b>256</b>
NOUVELLES LOCALITES, ENTRE CREATION, DISPARITION ET DEPLACEMENT .....	257
LE GOUDRON, UN AXE STRUCTURANT QUI NE MASQUE PAS LA VISIBILITE DES LIEUX ELOIGNES .....	269
L'IDEAL-TYPE DU LIEU NOMADE DANS L'ESPACE MOBILE.....	273
RECOMPOSITION TRIBALE ET MOBILITE SPATIALE .....	280
MOBILITE DES LIEUX ET POUVOIR POLITIQUE .....	284

<b>CHAPITRE 12 : LES ELECTIONS COMME METAPHORE DU POUVOIR POLITIQUE EN GUISE DE CONCLUSION .....</b>	<b>294</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>303</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>314</b>
<b>LISTE DES ANNEXES.....</b>	<b>322</b>
<b>TABLE DES TABLEAUX.....</b>	<b>328</b>
<b>TABLE DES FIGURES .....</b>	<b>329</b>

## Introduction

---

Des bocages normands à la *bediyya* (la brousse) du Hodh mauritanien, près de 6000 kilomètres. 6000 kilomètres à parcourir pour rencontrer l'autre, les autres. Chercher dans le lointain peut sembler le plus sûr chemin pour découvrir l'altérité, certes, mais la distance qui nous en sépare ne se mesure pas toujours en kilomètres. Même dans le bocage normand, les nomades mauritaniens nous paraîtraient bien éloignés. Leur rencontre est pourtant l'une des premières raisons qui nous a poussés vers ces contrées. Nous les avons d'abord cherchés auprès des puits et des pâturages, perchés sur leur monture, enturbannés et drapés de leur ample boubou. Nous avons alors logiquement croisé la route des pasteurs transhumants et de leurs troupeaux. Cela a orienté nos premiers travaux, et notamment ceux de maîtrise, vers une approche pastoraliste. Le berger est mobile. Il se déplace suivant les saisons pour trouver l'eau et les pâturages, mais cette seule mobilité permet-elle de le considérer comme nomade ? Il est confiné à la circulation entre des sites qu'il ne contrôle pas car ce contrôle ne renvoie pas à la seule activité économique mais à l'organisation sociale et politique dans laquelle il s'insère. Dans le cas de l'Est mauritanien comme dans celui d'une grande partie du pays, cette organisation est liée à la tribu maure. Ce sont ces tribus et ceux qui les dirigent qui contrôlent ces sites et ceux qui circulent entre. Aussi, c'est peut-être dans l'exercice du pouvoir politique et dans son rapport à l'espace que se manifeste le plus l'altérité. Les tribus nomades tirent moins leur force de la propriété foncière que de leur capacité à contrôler les carrefours et les pistes, conditions de la maîtrise de la circulation.

Quelques décennies plus tôt, nous aurions peut-être trouvé ces nomades également perchés sur leur monture mais aujourd'hui ils n'exercent plus leur pouvoir du haut de leur chameau. Ils circulent désormais dans des véhicules tous-terrains et ont quitté les puits pour s'installer en ville. Nous fallait-il alors quitter la *bediyya* pour passer de l'approche pastoraliste à l'approche politique du nomadisme ? Les nomades sont en villes mais, nomades, ils sont aussi ailleurs. La ville n'est peut-être qu'un lieu de passage ou une position stratégique à contrôler. Les tribus nomades sont en ville, mais elles n'ont pas pour autant coupé le lien de subordination des pasteurs. Elles sont toujours reliées au puits. Aussi, nous avons pris le parti de supposer que le nomadisme dans sa dimension politique pouvait aussi être appréhendé depuis la *bediyya*.



Si nous ne considérons pas la ville comme une nouveauté dans l'espace des nomades, il nous semble en revanche que la création de la capitale Nouakchott et de l'État mauritanien constitue un changement majeur susceptible de le modifier considérablement. La capitale n'est pas une ville parmi d'autres. Elle est le centre unique vers lequel convergent toutes les tribus. Alors qu'avant sa création, il n'existait pas de tel centre, elle est devenue le passage obligé centralisant leurs interrelations. De son côté, l'État est un cadre territorialisé qui borne l'espace par des frontières et le découpe en circonscriptions. Dans cette configuration héritée de la période coloniale et réappropriée depuis, la question n'est pas seulement de savoir comment évoluent les transhumances des éleveurs mais plutôt de savoir comment évolue le rapport à l'espace et au pouvoir politique de ces tribus nomades. Comment s'adaptent-elles à ces limites ? Comment se positionnent-elles vis-à-vis de la capitale ? Comment le territoire est-il approprié et instrumentalisé ? Autrement dit, qu'est-ce l'État et qu'est-ce que la tribu aujourd'hui en Mauritanie ? Le problème est posé de manière particulière mais renvoie à des problématiques plus larges concernant l'État, le territoire, la nation et la mobilité en Afrique et ailleurs également, dans le cadre de la mondialisation. "L'État-territorial-national"<sup>1</sup> est-il la seule forme de modernité politique ? Le modèle territorial est-il toujours pertinent pour saisir le pouvoir politique ? N'est-il pas remis en cause par les différentes formes de la mobilité inter ou intra-étatique ?

En Mauritanie, ces problèmes généraux nous sont apparus violemment. La nation mauritanienne n'est pas devenue le ciment permettant à tous ceux qui habitent ce territoire de cohabiter pacifiquement. La forme de solidarité et d'allégeance qu'est la tribu est parfois contradictoire avec l'idée de nation, mais surtout, d'autres nationalismes ont remis en cause le projet national censé accompagner le développement de l'État. Ils se sont appuyés sur des (re)constructions identitaires, chez les Maures autour d'un nationalisme arabe et chez les Wolof, Hal Pulaar et Soninke, autour d'un nationalisme "négro-mauritanien". En 1989, des événements sanglants ont éclaté sur les rives du fleuve Sénégal qui fait office de frontière entre l'État du même nom et la Mauritanie. Ils se sont ensuite répercutés dans les capitales de ces deux États, entraînant exécutions et déportations. Si la violence s'est apaisée depuis, les raisons profondes du conflit n'ont pas disparu. Dans cet État des groupes s'affrontent qui ne se reconnaissent pas dans une

---

<sup>1</sup> Marie-Françoise Durand, *Autour du modèle État*, In Durand Marie-Françoise, Lévy Jacques, *Retaillé*

nation commune et qui n'entretiennent pas tous le même rapport à l'espace, certains plutôt sédentaires et d'autres plutôt nomades. Ils doivent pourtant cohabiter sur un même territoire et dans des institutions politiques communes. La violence de leurs relations met peut-être en évidence que l'État n'est pas un cadre définissant les règles du jeu politique dans lesquelles ils s'inscriraient, mais une position à contrôler qui les placerait ainsi en concurrence.

Dans ce contexte, nous interroger sur le nomadisme des tribus maures revient autant à questionner leur rapport au territoire de cet État que leur rapport à sa position dans le contrôle des populations qui l'habitent. Tribus et État ne sont pas deux entités extérieures l'une à l'autre. La seconde est plutôt un cadre investi par ces tribus qui produit des pratiques politiques nouvelles autant qu'il est produit par ces groupes. De même, le territoire de cet État est le résultat des actions de ceux qui l'investissent autant qu'une contrainte à ces actions. L'État comme la tribu est construit et leur espace n'est pas une étendue neutre, simple support de leur action. Il n'est pas extérieur à la société. Il est une partie de cette société. Il est ici produit par l'articulation de l'État et des tribus. Dans cette perspective, nous avancerons principalement dans deux directions. La première concerne le centralisme et la seconde les découpages du territoire. D'une part, l'État contrôle son territoire de manière exhaustive et le saisit dans son ensemble depuis un centre unique. Toutes les institutions sont en effet concentrées dans la capitale Nouakchott et toutes les tribus y sont représentées. Comment s'adaptent-elles à cette centralisation de l'espace ? Le pouvoir politique se situe-t-il exclusivement au centre ? Y a-t-il un centre en opposition à des périphéries ? D'autre part, l'État s'approprie son territoire en le découpant en circonscriptions administratives contiguës et emboîtées à travers lesquelles il contrôle les populations. Ces limites territorialisées ancrent-elles les nomades dans le territoire ou bien ces derniers les contournent-ils ?

Les questions que nous nous posons renvoient à la dimension politique de l'espace. Le pouvoir politique est dans l'espace. Il en est constitutif. Ainsi, nous pouvons supposer que l'observation de l'espace permet de saisir les modalités et les mutations éventuelles de ce pouvoir politique. Reste à choisir l'objet spatial adapté. Nous avons dans un premier temps hésité entre le réseau et le territoire, mais le premier relève trop du caractère nomade et tribal de l'espace et le second de son caractère sédentaire et

étatique. La tribu est une organisation dont l'unité ne tient pas dans l'appartenance à un territoire donné, mais dans la reconnaissance par ses membres d'une parenté commune. En revanche, l'État exerce son action sur un espace délimité. Il se confond avec son territoire. Sorti de celui-ci, c'est un autre État qui prend le relais. Choisir entre ces deux objets risque donc de nous enfermer. Peut-on saisir le rapport à l'espace des nomades à travers le territoire de l'État ? Peut-on saisir l'impact des découpages à travers le réseau ? La problématique de l'articulation du réseau et du territoire n'est pas récente. Il ne s'agit pas ici d'y répondre, mais de trouver un concept qui nous permettra de saisir à la fois l'État et la tribu, les sédentaires et les nomades. Dans cette optique, il nous semble que c'est là où ils se rencontrent, à l'intersection de ces deux spatialités, dans le lieu, que nous pensons pouvoir saisir au plus près la dimension politique de l'espace mauritanien. Ce concept de lieu n'échappe pas plus que ceux du territoire et du réseau aux difficultés de sa définition. Les différences d'acception entre géographes peuvent être grandes, mais même dans une définition restreinte, il semble convenir à notre problématique. Il est aussi bien un point dans l'espace étatique qu'un point d'attache de la tribu. Chaque lieu se situe sur le territoire de l'État et dépend de sa juridiction en même temps qu'il est habité, approprié et aménagé par une tribu ou une fraction. Cependant, le choix du lieu ne répond pas à la recherche du particulier. Au contraire, nous comptons saisir dans ce fait social autant que spatial ce qui dénote du pouvoir politique mauritanien en général. Pour cela, ce sont plusieurs types de lieux qu'il nous faut prendre en compte.

Ayant supposé que la *bediyya* demeurerait un terrain d'observation privilégié de l'espace mauritanien, nous avons choisi un ensemble de lieux dans les environs d'Ayoum El-Atrouss, dans l'Est du pays. Le choix de cette ville est principalement lié à notre première préoccupation pastorale. Le Hodh, fortement marqué par l'élevage transhumant nous y avait d'abord attirés, puis nous y sommes restés. Autour de cette ville, nous n'avons pas délimité un périmètre d'étude ni même sélectionné les lieux d'une tribu particulière. Il importe en effet que la localisation du terrain reste approximative pour ne pas nous y enfermer, de même que la ville ne doit pas être exclue de notre champ d'investigation. Chaque lieu est connecté avec d'autres, situés hors de la région et notamment avec la capitale Nouakchott. Nous ne nous sommes donc pas fixés à un endroit précis. Nous avons nomadisé entre différents sites, de la ville à la *bediyya* et avons également alterné l'observation d'un lieu sur plusieurs semaines avec des visites

plus courtes ailleurs, recherchant l'équilibre entre l'exhaustif et la généralisation. Au final, ce sont néanmoins des lieux essentiellement situés dans les départements d'Ayoun El-Atrouss et de Kobenni et, pour une majorité, appropriés par la tribu des Oulad Nacer, qui ont été pris en compte.

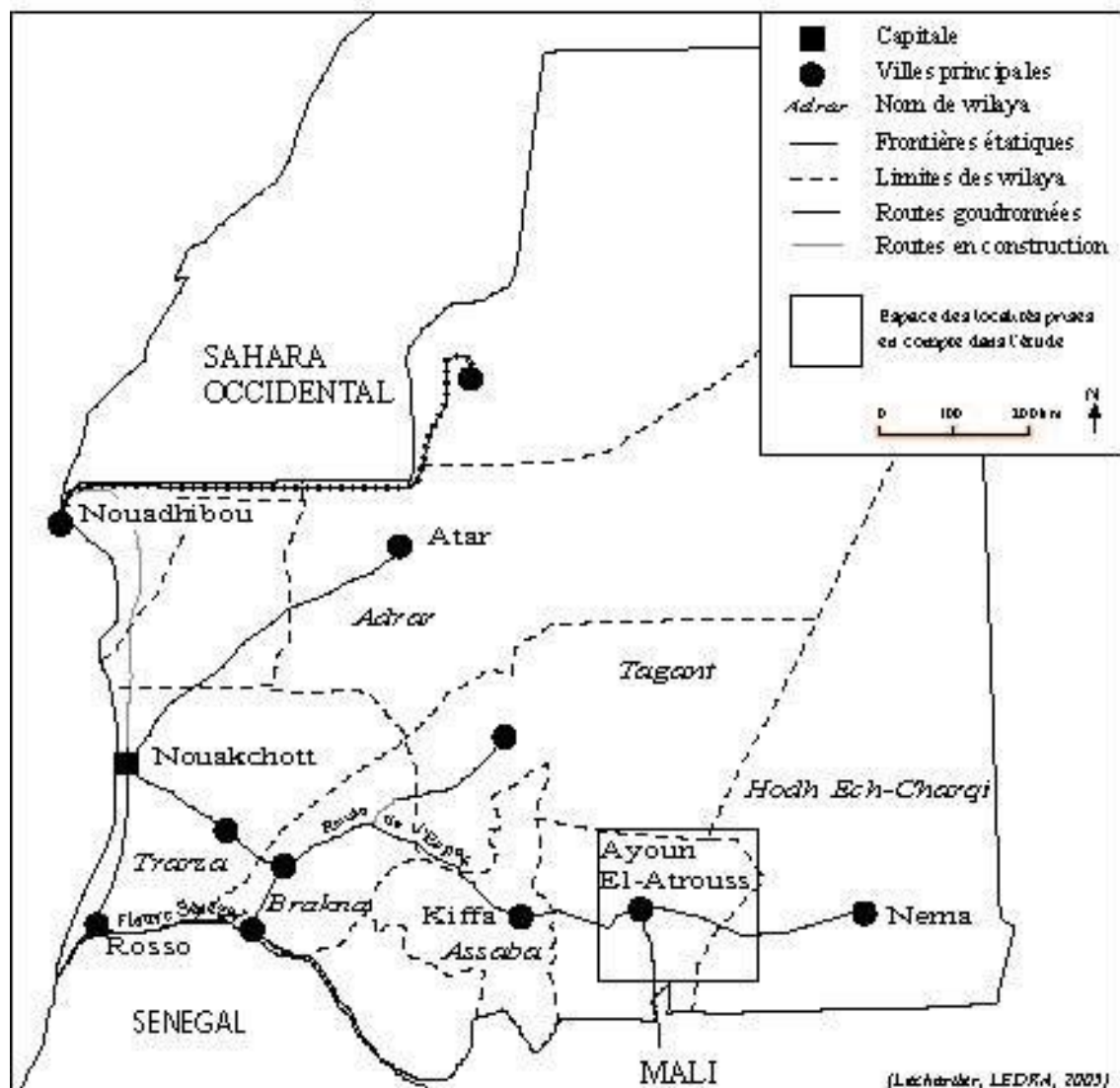
La première partie de ce travail pose les termes de notre approche de l'espace et du pouvoir politique en Mauritanie. À partir de la mise en perspective de la problématique dans le contexte politique contemporain<sup>2</sup>, nous emprunterons aux sciences politiques et à l'anthropologie pour envisager l'État et de la tribu, non comme objets d'étude, mais comme éléments incontournables de la dimension politique de l'espace. Nous préciserons ensuite notre acception de l'espace et du lieu, à la fois concept, objet et entrée méthodologique. Dans la deuxième partie, nous tenterons, dans ce cadre général, de comprendre comment les lieux de la *bediyya*, points d'appui pour accéder à la capitale autant que dépendants de cet accès, sont intimement liés à Nouakchott, jusqu'à remettre en cause sa centralité. Enfin, nous envisagerons dans la troisième partie comment cette relation entre la capitale et la *bediyya* permet de comprendre les interactions entre les découpages territoriaux et la mobilité de ces lieux.

---

<sup>2</sup> Le 3 août dernier (2005), le Président de la République Islamique de Mauritanie a été renversé alors qu'il assistait aux obsèques du Roi Fahd en Arabie Saoudite. Manquant de recul par rapport à ce coup d'État, nous n'en ferons pas mention dans ce travail.

Figure 1 :

Figure 1 : Localisation approximative de la zone d'étude privilégiée



# 1ère partie

L'entrée dans l'espace du pouvoir politique en Mauritanie peut difficilement se faire sans prendre en compte l'État. Cependant, l'État mauritanien, malgré sa forme, ne correspond pas au modèle de l'État moderne européen. Certes, il est la seule autorité s'exerçant dans le pays reconnue internationalement. La Constitution adoptée en 1991 présente les mêmes caractéristiques que la Constitution française avec un Président élu au suffrage universel, un exécutif nommé par ce Président et un pouvoir législatif bicaméral (Assemblée Nationale et Sénat). Cette Constitution s'applique également sur un territoire délimité par des frontières et exclusivement approprié<sup>3</sup> sur lequel habitent les Mauritaniens, mais l'association de l'État, du territoire et de la nation n'est qu'apparences. Le premier terme de cette équation apparaît moins comme un cadre institutionnel de l'action politique. Les circuits menant aux postes exécutifs puis ceux menant de l'exécutif à l'exercice de l'autorité sur les populations ne s'inscrivent que formellement dans ce cadre et nous chercherons plutôt à envisager l'État suivant deux perspectives. La première est celle du "ventre"<sup>4</sup>. Il est un moyen d'accéder aux ressources économiques. La seconde est celle du pouvoir politique. Il est une position à maîtriser pour contrôler les populations. Le second terme de l'équation suppose une nation mauritanienne assimilée à l'État. L'État est la seule représentation politique de cette nation et seule cette nation constitue la base de l'État. Cela sous-entend une citoyenneté mauritanienne, mais l'existence *pour soi* de cette nation n'étant pas avérée, l'allégeance citoyenne ne semble pas prioritaire<sup>5</sup>. Sans nier l'émergence possible d'une citoyenneté mauritanienne, il nous faut saisir quelles sont les autres allégeances et les autres modes de solidarité qui influencent l'action politique. Enfin, le troisième terme suppose que l'exercice de l'autorité politique s'appuie sur l'appartenance territoriale et que ce soit le territoire qui relie le citoyen à l'État. Cette approche impose une vision territorialisée des relations sociales et politiques, or les nomades n'ont peut-être pas le même rapport à l'espace et c'est, entre autres, dans ces différentes conceptions de l'espace que nous appréhenderons le pouvoir politique mauritanien. Cet espace est produit par plusieurs logiques qui s'articulent. Aussi, nous envisagerons des logiques tribales et étatiques et des logiques nomades et sédentaires plutôt que l'État face à la tribu ou les nomades face aux sédentaires.

---

<sup>3</sup> Marie-Françoise Durand, Jacques Lévy et Denis Retailé, opus cité.

<sup>4</sup> Jean-François Bayart, *L'État en Afrique, la politique du ventre*. Paris : Fayard, 1989, 443 p.

<sup>5</sup> Bertrand Badie et Marie-Claude Smouts, *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*. 3e éd, Paris : Presses de sciences Pô, Dalloz, 1999, p 17.

## Chapitre 1 : Un État, des territorialités

---

L'État mauritanien est le cadre politique et territorial de populations qui se reconnaissent difficilement dans une nation commune. Ces populations parlent des langues différentes et se rattachent à des cultures différentes. Nous pouvons distinguer deux pôles culturels très génériques et schématiques. L'un renvoie au monde arabe et l'autre à l'Afrique noire ou sub-saharienne, de sorte que la Mauritanie est considérée comme située à la jonction de ces deux entités. Néanmoins, cette dichotomie est relative. Il ne s'agit pas de deux entités closes et homogènes, mais surtout, il ne nous est pas possible de différencier le territoire de la première de celui de la seconde. Cela nous amène à rechercher les différences entre populations, non pas dans le territoire qu'elles occupent, mais, suivant les propositions de Jean Gallais, dans les rapports qu'elles entretiennent avec l'espace<sup>6</sup>.

### **“Entre arabité et africanité”<sup>7</sup>**

#### **La jonction plutôt que le “trait d'union”<sup>8</sup>**

La Mauritanie est souvent présentée comme le trait d'union entre le Maghreb et l'Afrique noire. C'est cet espace que traversaient les caravanes entre les marchés de l'actuel Maroc et ceux des rives du Sénégal et du Niger. Les échanges entre ces deux rives du Sahara remontent au moins à la fin du premier millénaire de notre ère. Ils se sont intensifiés avec l'avènement des dynasties Almoravides puis Almohades au Nord et des empires du Ghana (8<sup>ème</sup>-11<sup>ème</sup> siècles), du Mali (13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> siècles) puis du Songhaï (15<sup>ème</sup>-16<sup>ème</sup> siècles) au Sud. Le développement de villes comme Aoudaghost ou Walata est lié à cette situation de pont sur les routes commerciales reliant ces deux pôles<sup>9</sup>. Plus qu'un *no man's land* entre deux foyers de peuplement, l'espace de l'actuelle Mauritanie constitue une jonction. C'est cette jonction que les Français ont conquis sur le tard, non pas pour ses ressources minières, mais pour sa position stratégique permettant de relier le Maroc, l'Algérie et l'Afrique Occidentale Française. Aujourd'hui

---

<sup>6</sup> Jean Gallais, De quelques aspects de l'espace vécu dans les civilisations du monde tropical, *L'Espace géographique*, 1976, n°1, p 5-10.

<sup>7</sup> Pierre-Robert Baduel (dir), *Mauritanie, entre arabité et africanité*, Aix-en-Provence : Edisud, 1989, 200 p.

<sup>8</sup> Moktar Ould Daddah, *La Mauritanie contre vents et marées*. Paris: Karthala, 2003, préambule.



encore, c'est le tronçon de route entre la frontière du Sahara occidental et de la Mauritanie qui est le dernier chaînon manquant pour relier Casablanca à Dakar<sup>10</sup>.

Au-delà de la simple jonction qui permet les échanges, nous pouvons voir dans cet espace la rencontre de ces deux foyers de peuplement. Trait d'union selon l'expression du premier président de la République Moktar Ould Daddah ou espace d'affrontement, il est au moins celui de la coprésence. Pour les arabophones, il est le point de rencontre entre le *Trab el-Beidhan* (le pays des blancs) et le *Trab es-Soudan* (le pays des noirs). Le territoire mauritanien est en effet habité par des populations qui ne parlent pas la même langue et qui se rattachent à des ensembles culturels différents.

Avant d'entrer dans ces distinctions entre populations, il nous semble nécessaire de préciser le sens que nous donnons à ces distinctions. La langue est peut-être le critère le plus aisément perceptible. Celle officielle avec le français est l'arabe. Le *hassaniya*, dialecte arabe, est la plus couramment parlée dans la capitale. Ensuite sont parlées les langues pular, wolof, soninké et bambara. À toutes ces langues, nous pourrions associer des ethnies, les Maures qui parlent le *hassaniya*, les Peul et les Toucouleur qui parlent le pular, les Soninké, les Wolof et les Bambara. Ces catégories sont couramment utilisées par les Mauritaniens. Ils distinguent également les Maures blancs, les *Beidhan*, des Maures noirs. Les seconds sont les anciens esclaves, ou leurs descendants, des premiers. Aujourd'hui, ils restent souvent dans une position de subordination. Ils sont considérés comme affranchis, et dénommés *haratin*. Même s'ils ont généralement la peau de couleur noire, ils parlent la même langue que les Maures blancs et la différence entre les deux ne tient pas dans la couleur de peau, mais dans le statut social. Il y a des *haratin* au teint plus pâle que certains *Beidhan*. Les Maures enferment les autres populations négro-africaines sous un même vocable, les *Kouar*. Cette opposition est reprise dans la plupart des publications scientifiques. D'un côté les Maures arabophones et de l'autre les Négro-africains<sup>11</sup>.

---

<sup>9</sup> Raymond Mauny, *Les siècles obscurs de l'Afrique noire. Histoire et archéologie*. Paris : Fayard, 1970, 314 p.

<sup>10</sup> Alain Antil et Armelle Choplin, Le chaînon manquant. Notes sur la route Nouakchott-Nouadhibou, dernier tronçon de la transsaharienne Tanger-Dakar, *Afrique Contemporaine*, 2004, n° 209, AFD / Paris : La Documentation française, p 115-126.

<sup>11</sup> Francis de Chassey, *Contribution à une sociologie du sous-développement. L'exemple de la RIM*. Thèse d'État, Sociologie, Paris V. 1972, 507 p.

Nous utiliserons fréquemment ces catégories. Néanmoins, nous devons le faire avec précaution. Plusieurs auteurs ont déjà démontré que l'ethnie, terme utilisé par les colonisateurs pour répertorier les populations indigènes, ne renvoie pas à un ensemble homogène et étanche de populations, ni à un ensemble a-temporel. Les ethnies ne sont ni données ni figées. Elles sont des constructions identitaires. Leur construction peut s'appuyer sur une histoire, mais elles sont surtout des entités mobilisées dans des fins politiques<sup>12</sup>. D'autre part, les frontières sociales entre ethnies dans la zone sahélienne sont plutôt à considérer comme des gradients lorsqu'elles sont liées entre elles par certaines formes de clientèle et de parenté contractuelle<sup>13</sup>. Aussi, nous sommes conscients que les termes correspondant à ces entités ont une valeur normative et que nous contribuons donc à figer ces catégories dans le temps et à gommer les continuités entre ces groupes. Aucun de ces ensembles n'est totalement étanche aux autres. Les branches de l'arbre généalogique des Mauritaniens ne sont pas toutes uniformes et mêlent parfois les sangs maure, wolof, soninké, pulaar et bambara. La langue n'est pas non plus un facteur d'imperméabilité entre ces groupes puisqu'il existe de nombreux polyglotes. Il n'y pas de critères objectifs pour définir l'ethnie. Ni la langue, ni la généalogie, ne nous permettent de classer tel individu dans telle ethnie. C'est pourquoi nous parlerons de Maures, de Peul ou de Wolof pour des individus qui se définissent comme Maure, Peul ou Wolof et qui se reconnaissent entre eux comme appartenant à ce groupe. En revanche, nous éviterons le terme "ethnie" auquel nous préférerons "ensemble", "groupe" dont le caractère plus flou pourra peut-être nous éviter d'être trop enfermant et normatif.

### **Imbrication spatiale et ouvertures conceptuelles**

Ces différents groupes occupent le même territoire, celui de l'État mauritanien. À l'échelle de l'État, ils sont en situation de coprésence. Néanmoins, nous ne pouvons faire l'économie de présenter les nuances dans leur localisation à l'intérieur du territoire étatique. La vallée du fleuve Sénégal ne ressemble pas aux oasis de l'Adrar. Cet exercice va nous permettre de mettre le doigt sur des problèmes méthodologiques et épistémologiques majeurs qui renvoient aux problématiques de nos travaux.

---

<sup>12</sup> Dominique Dardon, De l'ethnie à l'ethnisme: réflexion autour de quatre sociétés multiraciales, Burundi, Afrique du Sud, Zimbabwe. *Afrique contemporaine*, 1990, n°154, p 35-48.

Jean-François Bayart, *L'illusion identitaire*. Paris : Fayard, 1996, 310 p.

<sup>13</sup> Denis Retaillé, L'espace nomade, *Revue géographique de Lyon*, 1998, n°1 vol 73, p 74.

### **“L'impératif cartographique”<sup>14</sup>**

Nous nous confrontons dans un premier temps à “l'impératif cartographique”. Vouloir représenter la répartition de ces groupes sur l'espace de la Mauritanie relève d'une méthode cartographique d'identification qui ne peut rendre compte de la réalité que par le découpage de l'espace en aires contiguës et en allouant à chacune une ressource, une culture ou une population distincte de celle des aires voisines. Cette représentation de l'espace renvoie au mouvement d'eupéanisation du monde qui a découpé toute la surface de la terre en territoires. Le monde n'est alors plus pensé que suivant cet “impératif territorial” conférant à ces divisions spatiales un caractère essentiel. Le territoire permet d'abord le repérage dans l'espace des populations par leur localisation, puis par cette localisation, il devient l'élément d'identification premier de cette population. “Le contenu sert d'abord à désigner le contenant, puis le contenant détermine le contenu”<sup>15</sup>. Aussi, tenter de décrire la répartition spatiale de ces groupes par la carte nous impose le découpage et par conséquent la fabrication d'une réalité de référence<sup>16</sup>. Aucune précaution ni nuance possible ne nous permettent d'y échapper. Cependant, nous prenons ce risque pour présenter un bref tableau du pays. Nous distinguons plusieurs régions aux contours flous renvoyant plutôt à des polarités : le Nord englobant les plateaux du Tagant et de l'Adrar et la zone saharienne, l'Ouest, *El-Gueble* couvrant en partie le Trarza et le Brakna, l'Est, *Ech-Charq* correspondant à la partie orientale de l'Assaba et aux Hodh et la vallée du fleuve Sénégal. Nous laissons pour l'instant les villes de Nouakchott et de Nouadhibou de côté.

### **“L'espace de la guerre”<sup>17</sup>**

Une fois le territoire découpé, un second problème se pose à nous. Comment définir à quel grouper allouer tel territoire ? Le critère démographique ne nous semble pas le plus pertinent. D'autant que d'un point de vue pratique, les données fournies par les recensements de la population mauritanienne (1977, 1988, 2000) ne laissent pas apparaître les différentes appartenances culturelles ou ethniques pour des raisons que nous supposons essentiellement politiques. Aussi nous ne pouvons pas compter sur des

---

<sup>14</sup> Denis Retaillé, L'impératif territorial, In Badie Bertrand et Smouts Marie-Claude, *L'international sans territoire*, Paris : L'Harmattan, Cultures et conflits, 1996, p 21-40.

<sup>15</sup> Denis Retaillé, op. cit. p 25.

<sup>16</sup> Jean-Paul Bord, La «fabrique» cartographique de l'espace arabe, In Bord Jean-Paul et Baduel Pierre-Robert, *Les cartes de la connaissance*, Paris : Karthala, Tours : Urbama, 2004, p 561-572.

données exhaustives. Par ailleurs, le poids démographique n'est pas nécessairement le plus significatif. Nous préférons chercher la caractérisation de nos aires dans le pouvoir. Une aire peut être majoritairement habitée par un groupe mais dominée par un autre minoritaire. Cela nous amène à tenter une première sortie de l'impératif cartographique en abordant "l'espace nomade"<sup>18</sup>. Cette notion telle que la propose Denis Retaillé est l'une des bases de notre travail. Nous en présentons ici un aspect et y reviendrons plus loin. Il ne s'agit pas d'envisager l'espace comme un ensemble d'aires juxtaposées mais comme un ensemble de liens qui regroupe différents sites entre eux. Son contrôle ne passe pas par l'appropriation d'un territoire mais par le contrôle des liens entre ces sites. L'espace nomade est alors appelé par métaphore "l'espace de la guerre". Il est l'espace de la guerre car le pouvoir tient dans la maîtrise des distances entre les lieux, le contrôle des pistes et des noyaux sédentaires et non dans l'appropriation<sup>19</sup>. Si ce premier détour par l'espace nomade ne nous permet pas d'échapper au piège de l'impératif territorial, il nous amène à ne plus considérer l'espace comme le support d'un stock de richesses ou de populations mais comme un enjeu de pouvoir. C'est dans cette optique que nous pouvons tenter de caractériser les différentes régions mauritaniennes. Elles ne sont pas toutes dominées par les mêmes groupes. Le Nord et l'Ouest sont des régions dominées par des Maures. L'Est est une région également dominée par des Maures mais avec une présence sensible de Bambara et de Hal Pulaar qui s'accroît à mesure que l'on s'approche de la frontière malienne. L'Ouest de la région du fleuve est plutôt dominée par les Wolof et l'Est par les Soninké. Les Peul dominent aussi plusieurs parties de cette région.

En forçant les traits nous avons pu opérer quelques distinctions à l'échelle de l'État, mais ce découpage ne résiste pas lorsque l'on se penche de plus près sur ces régions. De nombreux Négro-africains habitent dans des régions du *Trab el-Beidhan*, au Nord, à l'Est et à l'Ouest. Souvent fonctionnaires et francophones, ils sont infirmiers, enseignants, membres de l'administration, parfois même préfets. Certains se sont installés après y avoir été mutés. Inversement, dans les villages du fleuve, il est toujours possible de trouver des commerçants maures. Dans la *wilaya* du Hodh El-Gharbi, qui concerne notre espace d'étude privilégié, certaines communes sont composées à la fois

---

<sup>17</sup> Denis Retaillé, L'espace nomade, *Revue de géographie de Lyon*, 1998, vol 73, n°1, p 71-81.

<sup>18</sup> Denis Retaillé, op. cit.

<sup>19</sup> Op cit, p 77.

de localités de Hal Pulaar et de Maures. Les localités s'enchevêtrent dans un même espace de telle sorte qu'il est impossible de tracer une frontière entre elles. Cet enchevêtrement ne s'arrête pas aux régions de la Mauritanie. Il se reproduit dans les principales villes. À Nouakchott, certains quartiers évoquent parfois une des composantes. Le 5<sup>ème</sup> arrondissement est reconnu comme un quartier négro-africain. Il est vrai que son habitat plus serré rappelle celui des villages du fleuve plutôt que celui des campements maures. Cependant, sa réputation cache une présence non négligeable, quoi qu'en diminution, de hassanophones. Comme pour le territoire mauritanien, il y a peut-être des "quartiers à dominante" mais en aucun cas des "quartiers exclusifs".

### **"Distance structurale"<sup>20</sup>**

Face à ce problème qui se pose ailleurs dans la zone sahélienne, les géographes ont développé des outils conceptuels adaptés. Jean Gallais a d'abord utilisé l'espace vécu<sup>21</sup> par les populations. Chaque groupe, qu'il qualifie d'ethno-linguistique, habitant un même espace-support n'a pas la même vision ni la même pratique de cet espace. Les éléments qui le lient à son milieu sont étrangers à ceux de leurs proches voisins. Ces voisins sont donc "structurellement éloignés". L'auteur qualifie de "distance structurale" l'écart entre les espaces vécus de ces groupes cloisonnés sur le plan culturel. Même si nous ne posons pas les groupes comme des entités cloisonnées, la notion de distance structurale nous amène à ne plus chercher les relations entre les groupes dans des relations inter-territoriales mais dans la combinaison des différents rapports qu'ils entretiennent à l'espace.

La difficulté pour découper l'espace en zone de peuplement est accrue par les variations saisonnières. Durant la saison touristique, la proportion de négro-africains d'Atar augmente considérablement avec l'arrivée de ceux que les Atarois appellent les "Sénégalais". Ces derniers sont souvent des Mauritaniens qui viennent vendre leurs produits aux touristes débarqués des charters hebdomadaires. Dans le Hodh El-Gharbi, l'hivernage, de juillet à septembre, attire les bergers *voullan* (Hal Pulaar) qui viennent du Mali avec leur troupeau. Ils stationnent pour la plupart en brousse et demandent parfois à être hébergés dans des villages maures. Ils sont également présents en ville sur

---

<sup>20</sup> Jean Gallais, De quelques aspects de l'espace vécu dans les civilisations du monde tropical, op. cit, p 7.

<sup>21</sup> Armand Frémont, Jean Gallais, Jacques Chevalier (et al). *Espaces vécus et civilisation*. Paris : CNRS, 1982, 106 p.

les marchés. La présence saisonnière de ces ressortissants maliens révèle que le problème de zonage des populations ne concerne pas seulement l'intérieur du territoire mauritanien. En Mauritanie, il n'y a pas que des Mauritaniens. De même que de l'autre côté de la frontière malienne, il y a des *adwaba*, villages de *haratin*, dont les anciens maîtres habitent en Mauritanie. Le fleuve Sénégal en est un autre exemple. Son lit correspond à la frontière sénégal-mauritanienne, mais loin d'être une frontière naturelle, il est aisément et quotidiennement traversé. De nombreux Sénégalais cultivent des terres en Mauritanie et inversement, traversant quotidiennement le fleuve pour se rendre de leur lieu de travail à leur lieu de résidence<sup>22</sup>. Le problème posé par ces variations saisonnières et ces déplacements a déjà été pointé au Sahel par Jean Gallais et Denis Retaillé. La distance structurale en est une première réponse qui a ensuite permis de développer la notion "d'espace de circulation"<sup>23</sup> liée à celle d'espace nomade. C'est la circulation qui permet de relier un ensemble de sites en fonction des saisons. Chaque lieu appartient à un temps organisé et le territoire de ces populations mobiles trouve son lien dans le calendrier et non dans la frontière<sup>24</sup>.

La tentative de cartographie des différents groupes nous a permis de poser les premiers jalons de notre étude par une première entrevue de différentes notions, distance structurale et espace nomade. Nous n'envisagerons pas le territoire mauritanien comme un ensemble de surfaces bornées et figées dans le temps et nous insisterons sur l'importance du pouvoir dans sa compréhension. Aussi, avant d'aborder plus en détail l'espace nomade, nous devons présenter les problèmes politiques graves posés par cette cohabitation de plusieurs groupes sur un même espace.

## **Territoire et nation**

### **L'échec de la nation**

En 1957, dans son discours d'Atar, Moktar Ould Daddah lançait un appel à l'unité nationale de la Mauritanie alors sur la voie de l'indépendance: "en un mot, et si nous le

---

<sup>22</sup> Olivier Lesservoisière, *La question foncière en Mauritanie: terres et pouvoirs dans la région du Gorgol*. Paris : L'Harmattan, 1994, 351 p.

<sup>23</sup> Denis Retaillé, La conception nomade de la ville, In Urbama, *Le nomade, l'oasis et la ville*, Tours : Urbama, 1989, p 21-36.

<sup>24</sup> Denis Retaillé, Concepts du nomadisme et nomadisation des concepts. In Knafou Rémy (dir), *La planète "nomade". Les mobilités géographiques aujourd'hui*. Paris : Belin, 1998, p 37-58.

voulons, avec l'aide d'Allah, la Mauritanie sera demain un carrefour où se rencontreront et coexisteront pacifiquement des hommes de toutes origines”<sup>25</sup>. Trois décennies plus tard éclataient les affrontements sanglants des “événements” de 1989.

L’invention de la nation mauritanienne aurait-elle dû atténuer les conflits entre les différentes composantes ? L’idée de nation était-elle ou est-elle la solution ? S’il n’est pas dans notre propos, pauvres chercheurs, de nous positionner sur cette question éminemment idéologique, nous pouvons nous pencher sur l’échec de la nation comme ciment de l’État mauritanien. Nous insistons sur la notion d’invention car la nation n’est pas une entité donnée. Comme l’ethnie, elle fédère des individus qui se reconnaissent dans une histoire et une langue commune, mais plus encore que l’ethnie, la nation sous-entend l’idée d’un destin politique commun. Soit elle est liée à une entité politique, soit elle aspire à la création de cette entité. Le panarabisme a été un nationalisme arabe parce qu’il tendait vers une unité politique des Arabes par-delà leurs États. Inversement, la nation peut être vue comme un moyen de légitimer l’existence d’un État et de son territoire. C’est en ce sens que la nation mauritanienne devait s’inscrire dans l’État mauritanien. Sans sentiment d’une histoire et d’une culture partagées ni de langue commune la nation ne peut se fonder que sur l’appartenance territoriale. Cette association de la nation, de l’État et du territoire sous-entend un rapport à l’espace particulier. Sont dans la nation ceux qui habitent un même territoire. Cela rejoint le droit du sol français, mais cela pose ce que Bertrand Badie nomme les problèmes d’allégeance. “L’allégeance citoyenne” à l’État-nation qui passe par le territoire prime-t-elle sur “l’allégeance communautaire”<sup>26</sup> qui renvoie dans notre cas aux groupes que nous avons isolés précédemment ?

Tenter de répondre en partie nécessite un détour par l’histoire de l’État mauritanien. Pour cela, nous nous appuyons sur les travaux de Philippe Marchesin<sup>27</sup> qui retracent les évolutions politiques de la Mauritanie depuis le premier scrutin national en 1946 et l’élection de Horma Ould Babana, mais aussi sur ceux de Pierre-Robert Baduel<sup>28</sup>, Alain

---

<sup>25</sup> Moktar Ould Daddah, *La Mauritanie contre vents et marées*, op. cit, Ibidem.

<sup>26</sup> Bertrand Badie, op. cit.

<sup>27</sup> Philippe Marchesin, *Tribus, ethnies et pouvoir en Mauritanie*. Paris : Karthala, 1992, 442 p.

<sup>28</sup> Pierre-Robert Baduel, *Mauritanie 1945-1990 ou l’État face à la nation*, In Baduel Pierre-Robert (dir), *Mauritanie entre arabité et africanité*, Aix-en-Provence : Edisud, 1989, p 11-52.

Antil<sup>29</sup> et récemment sur les mémoires du premier président, Moktar Ould Daddah<sup>30</sup>. Les premières élections engendrent les premiers débats nationaux et la création de partis politiques. Si les premiers partis dominants n'évoquaient pas la nation, dès mai 1957, Moktar Ould Daddah, alors vice-président de l'Assemblée territoriale lance un appel à Atar pour l'unité nationale. En 1958, alors que la Mauritanie devient un État autonome de la communauté franco-africaine sous le nom de République Islamique de Mauritanie, se crée le parti de la Nahda El-Wataniya El-Mauritaniya (naissance de la nation mauritanienne) d'Ahmed Baba Miske. En 1959 apparaît sur la scène politique l'Union nationale mauritanienne composée de Négro-africains et d'élites maures. En 1964, après l'Indépendance, est créé le Front national démocratique. Au-delà des noms de ces partis, le terme "nation" ne recouvrait pas nécessairement le même sens pour tous. La Nahda était principalement dirigée par des Maures<sup>31</sup> et il est probable que l'invocation de la nation ait parfois été un discours performatif. Par la suite, les structures politiques nouvelles n'ont, selon Philippe Marchesin, pas été pleinement investies par le nationalisme. Le parti unique, le Parti du Peuple Mauritanien et la constitution présidentielle ont plutôt été investis par les enjeux tribaux et régionaux.

Aujourd'hui, le mot nation est peu mis en avant comme élément de mobilisation. Le journal qui constitue la tribune de l'appareil étatique et qui dépend directement de l'agence mauritanienne de l'information (AMI) s'appelle "l'Horizon" en français et "Sha'ab" en arabe. Ce terme peut se traduire par le "peuple" mais il n'a pas, selon Xavier de Planhol<sup>32</sup>, la force symbolique du terme "watan" traduit par "nation". Le parti qui monopolise le pouvoir depuis plus d'une décennie est le Parti pour la République Démocratique et Sociale (PRDS) et les principales forces d'opposition ne mentionnent pas non plus la nation. Cela signifie-t-il que la nation va aujourd'hui de soi et qu'il n'est plus nécessaire de l'invoquer ? Nous en concluons plutôt que l'allégeance citoyenne n'est pas la plus opératoire et que les mobilisations politiques s'appuient sur d'autres leviers et instrumentalisent d'autres identités. Du coup, il ne s'agit plus de mobiliser sur une base territoriale, celle de l'État. Cela nous renvoie à nouveau au rapport à l'espace

---

<sup>29</sup> Alain Antil, *Le territoire et l'État en Mauritanie. Genèse, héritage, représentations*. Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, Géographie, Rouen, 1999, 499 p.

<sup>30</sup> Moktar Ould Daddah, op. cit.

<sup>31</sup> Said Ould Hamody, *Mauritanie. 1445-1975. Relations séculaires avec l'Europe*. Nouakchott : Institut mauritanien de recherche scientifique, 2004, 194 p.

<sup>32</sup> Xavier de Planhol, *Les nations du Prophète. Manuel géographique de politique musulmane*. Paris : Fayard, 1993, p 24-26.



qu'entretiennent ceux qui sont en concurrence sur le terrain politique. La finalité du contrôle de l'État n'est pas l'appropriation d'un territoire mais plutôt la maîtrise d'un instrument de pouvoir?

Au-delà des luttes entre partis, la scène politique mauritanienne a également été marquée par des tentatives, parfois réussies, de coups d'État. Ces tentatives ont plutôt été des révolutions de palais organisées par les militaires que des mouvements populaires aboutissant au renversement du régime. Néanmoins, il est possible de chercher dans ces tentatives, avortées ou non, des éléments de mobilisation liés à certaines allégeances. En 1978, Moktar Ould Daddah a été renversé et Ould Saleck a pris le pouvoir. Si le contexte international et la déconvenue mauritanienne lors de la guerre du Sahara expliquent le changement de pouvoir, une autre lecture est proposée par Philippe Marchesin. Les tribus d'*Ech-Charq* du pays sont parvenues à reprendre le pouvoir alors qu'elles en étaient exclues par celles d'*El-Gueble* dont était issu Moktar Ould Daddah. Nous pouvons appliquer la même lecture à la dernière tentative de putsch de juin 2003. La lecture internationale privilégie la piste islamiste, mais une lecture régional-tribale est également plausible. L'un des meneurs est issu de la tribu des Oulad Nacer de l'Est et une partie de l'opinion des rues d'Ayoun El-Atrouss a directement fait le rapprochement entre le limogeage des principaux hauts responsables de la tribu dans le mois qui a suivi et l'origine tribale du meneur. Ces deux possibles lectures des deux cas ne renvoient pas au sentiment d'appartenance nationale. Ni l'islamisme, ni le tribalisme ne renvoient à allégeance citoyenne. Cependant, si le nationalisme mauritanien n'a pas constitué un levier de mobilisation populaire, d'autres nationalismes, qui entrent également en contradiction avec allégeance citoyenne, ont été plus opératoires: le nationalisme arabe et le nationalisme "négro-mauritanien".

Le premier a été relativement influent sous la forme du nassérisme et du baathisme dans les années 1980 et 1990, mais aussi bien avant avec "l'Association pour la jeunesse mauritanienne" avant l'Indépendance. Le second a émergé de manière saillante à plusieurs reprises depuis la création du Bloc démocratique de Gorgol en 1957. Une première fois en 1966 et une autre en 1986 avec l'apparition des Forces de Libération des Africains de Mauritanie (FLAM) qui publièrent le "Manifeste du Négro-mauritanien opprimé". Une tentative de coup d'état en 1987 leur a été attribuée et la répression

étatique a sévi contre ses militants<sup>33</sup>. Ces deux nationalismes sont plutôt des allégeances communautaires concurrentes qui réactivent des sentiments d'appartenance ethnique dans un objectif de mobilisation politique. La notion de négro-mauritanien peut être envisagée sous cet angle comme une création identitaire liée à des objectifs politiques qui s'inscrivent dans l'appartenance au territoire étatique. La volonté ou la nécessité de prendre le contrôle de l'État induit l'activation d'identités mobilisables. Ainsi, les habitants d'un même territoire se trouvent en concurrence par le biais de leur appartenance à des groupes qui s'opposent.

### **1989 : Les “évènements”**

Cette situation de concurrence est peut-être l'une des explications des graves “évènements de 1989”<sup>34</sup>. Relater les faits dans leurs détails nous est difficile car une telle entreprise pourrait être considérée, par les parties en conflits, comme une prise de position partielle de notre part. En avril 1989, sur les rives du fleuve Sénégal, ont éclaté des violences meurtrières. Le fleuve est la région la plus densément peuplée. Ses terres sont les plus cultivées et font l'objet d'enjeux fonciers entre les différentes composantes de la société mauritanienne. De plus, le cours d'eau comme nous l'avons vu n'est pas infranchissable. Les violences ont mis en jeu des Mauritaniens et des Sénégalais et des Maures et des Négro-africains. Elles se sont propagées dans la région du fleuve puis dans les capitales Nouakchott et Dakar. Elles ont pris une tournure communautaire opposants les Maures blancs soutenus par les *haratin* contre les Négro-africains. Le bilan de ces évènements fait toujours débat. Philippe Marchesin parle de cent cinquante à deux cents morts et de 45000 à 100000 déportés. Les déportations concernent des personnes accusées par le régime mauritanien d'être de nationalité sénégalaise mais vivant en Mauritanie.

Cet épisode n'a pas été sans suite. Le régime a arrêté et exécuté de nombreux militaires négro-africains. Le nombre de victimes serait de près de 500 selon Diagana Abdoulaye<sup>35</sup>. Certains d'entre eux sont encore en prison en 2004. Les séquelles sont

---

<sup>33</sup> Philippe Marchesin, op. cit, p 131-148 et p 210-225.

<sup>34</sup> Nous reprenons l'expression telle qu'elle est couramment utilisée même si nous sommes conscients qu'elle tend à minimiser les faits et leurs conséquences.

<sup>35</sup> Abdoulaye Diagana, La Mauritanie sous la botte d'un tyran, In *Actes du colloque Soudan-Mauritanie*, 2002, [en ligne], Paris : Aircrige, [réf. du 14-03-05], Disponible sur Internet : <<http://aircrigeweb.free.fr/parutions/paru-sommaire.html>>.

donc encore ouvertes et les tensions ne se sont pas dissipées. Ces tensions et les violences de 1989 ne sont pas seulement des phénomènes conjoncturels. Ils révèlent des antagonismes profonds et internes à la société qui entrent en contradiction avec la nation. Aussi, il nous est possible de parler avec Jean Bisson<sup>36</sup> d'échec de la nation. Certes, une partie de la population espère dans cette unité nationale pour promouvoir une forme d'organisation politique s'inspirant de l'État moderne occidental. Ce courant se manifeste dans certains journaux et dans certains partis d'opposition. Cependant, il s'avère que cette conception n'est pas partagée par le pouvoir en place, ni par l'ensemble des Mauritaniens. La continuité territoriale de l'État ne correspond pas à une unité nationale.

### **Une domination arabophone**

Qu'ils soient violents ou non, ces antagonismes ne sont pas symétriques. Le système politique ne fait pas la même place aux différentes composantes. L'une domine l'autre. En l'occurrence, les Maures arabophones dominent les Négro-mauritaniens.

### **L'héritage historique**

Nous avons vu que l'Est de l'actuel Mauritanie correspondait aux centres des empires du Ghana, du Mali et du Songhaï et à la rive méridionale des circuits commerciaux reliant l'Afrique noire au Maghreb. Les tribus commerçantes et nomades des Almoravides puis des Beni Hassan cohabitaient avec les empires sédentaires. La chute de ces derniers a correspondu à l'extension du pouvoir des arabophones. Ce sont les Maures qui mirent une partie des populations noires en esclavage.

La pénétration française puis la colonisation ont ensuite créé des cadres politiques et géographiques qui ont favorisé le pouvoir des Maures. Ces cadres délimitaient un espace sur lequel ils étaient majoritaires et les Négro-mauritaniens mis en position de faiblesse. En 1943, les espaces qui correspondent aux deux Hodh actuels ont été rattachés à la Mauritanie alors qu'ils dépendaient auparavant du Soudan et étaient administrativement rattachés à Nioro du Sahel. L'objectif de ce rattachement était, d'après les rapports de l'administration de l'époque, de regrouper dans une même entité les populations nomades et dans une autre les sédentaires. Ainsi, toutes les tribus du

---

<sup>36</sup> Jean Bisson, *Mythes et réalités d'un désert convoité: le Sahara*. Paris : L'Harmattan, 2003, 482 p.

Hodh sont venues grossir les rangs des Maures de la Mauritanie. À l'Ouest, le fleuve Sénégal a été érigé en frontière. Ainsi des Wolof, des Pulaar et des Soninke qui résidaient sur la rive droite, se trouvèrent placés dans un cadre administratif où les Maures étaient dominateurs. En 1958, le siège de l'Assemblée territoriale de Mauritanie a été déplacé de Saint Louis à Nouakchott. Ce déplacement peut favoriser le contrôle de la capitale du futur État par les Maures, mais peut-être traduit-il plutôt la meilleure emprise politique de ces derniers. C'est moins le pouvoir politique qui dépend de la configuration spatiale que cette dernière qui révèle l'état des rapports de forces.

### **L'action des différents régimes**

L'héritage seul ne peut expliquer la tendance qui se poursuit depuis l'Indépendance. Les régimes qui se sont succédés ont contribué à affirmer le caractère arabe du pays. Cette affirmation concerne les relations diplomatiques, l'enseignement et les discours. Sur le plan diplomatique, le régime de Moktar Ould Daddah a plutôt privilégié les relations avec les pays arabes<sup>37</sup>. Puis, sous le régime de Ould Taya, la République Islamique de Mauritanie a adhéré à l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et a soutenu l'Irak lors de la première guerre du Golfe puis a quitté la CEDEAO.

Sur le plan linguistique, les colonisateurs avaient imposé le français comme langue administrative, or les tribus maures ont longtemps boycotté les écoles françaises en guise de résistance passive, de sorte qu'après l'Indépendance, leurs enfants étaient, dans l'ensemble, moins francophones que les enfants des élites négro-mauritaniennes. Ces derniers ont donc pu occuper de nombreux postes dans l'administration. Depuis, le français a été progressivement marginalisé aux dépens de l'arabe. Par conséquent, les Négro-mauritaniens, ont perdu leur avantage. Cela a contribué à les exclure un peu plus du pouvoir. Cette marginalisation est passée par l'arabisation de l'enseignement<sup>38</sup>. Elle a commencé en 1966 et a alors provoqué des grèves et l'éviction du seul ministre noir du gouvernement. En 1978, suite au changement de régime, l'enseignement fondamental (primaire) a été totalement arabisé, ce qui a déclenché de nouvelles grèves en 1979. À l'Université, une grande partie des études est aujourd'hui dispensée en

---

<sup>37</sup> Philippe Marchesin, op. cit.

<sup>38</sup> Abdel Wedoud Ould Cheikh, *Cherche élite, désespérément. Evolution du système éducatif et (dé)formation des élites de la société mauritanienne*. In Bonte Pierre et Claudot-Hawad Hélène (dir), *Elites du monde nomade touareg et maure*, Aix-en-Provence : IREMAM, Edisud, 2000, p 185-203. Francis de Chassey, op. cit.

arabe. Toutefois, depuis 1998, le gouvernement a réintroduit l'apprentissage du français à l'école fondamentale, mais doit former des instituteurs bilingues. Enfin, les régions ont été rebaptisées "*wilaya*" et les départements "*moughataa*" et le Président Ould Taya a prononcé un discours en 1989 dans lequel il pose que la Mauritanie est un "pays arabe"<sup>39</sup>.

### **Le partage du pouvoir**

Ce sont des Maures qui ont toujours été sur la plus haute marche de l'État. Les postes de ministre sont en majorité pourvus par eux, même si Sidi El-Mokhtar N'Diaye a été élu député en 1951 et en 1956. Les Négro-mauritaniens n'en sont pas systématiquement privés, mais ils n'ont pas facilement accès aux ministères majeurs pour le contrôle du pouvoir politique tel le Ministère de l'intérieur des postes et télécommunications ou celui de la défense. Cependant, ils accèdent à des ministères dotés d'importants budgets comme celui du développement rural et de l'environnement et celui de l'hydraulique. Peut-être pouvons-nous distinguer deux types de ministères importants. Les premiers permettent le contrôle de l'appareil étatique (l'intérieur et la défense). Ils sont relatifs aux pouvoirs régaliens. Les seconds sont ceux qui permettent la redistribution d'importantes prébendes, soit les ministères qui ont la charge de mener des projets d'aménagement, de développement ou d'encadrer d'importants secteurs économiques comme les mines, l'énergie ou le développement rural<sup>40</sup>. Sous l'ère Ould Taya, ils obtiennent en général deux ministères<sup>41</sup>. Le gouvernement en poste en 2004 ne compte que trois ministres négro-africains sur dix-huit membres. Ils occupent les ministères de la justice, des pêches et de l'équipement.

Le contrôle de l'État en Mauritanie est incontestablement accaparé par les Maures. Ce déséquilibre est à la fois conséquence et reflet des antagonismes et des luttes entre les différentes composantes du pays. Toutefois, il ne faudrait pas interpréter cette donnée comme la domination d'un bloc maure sur un bloc négro-mauritanien. Il y a des groupes de Wolof qui ont une position politique et économique supérieure à celle de certains groupes de Maures.

---

<sup>39</sup> Philippe Marchesin, op. cit, p 216.

<sup>40</sup> Alain Antil, Le chef, la famille et l'État en Mauritanie, quand démocratie rime avec tribalisation, *Politique Africaine*, 1998, n°72, p 185-193.

## **L'étude de la territorialité comme première réponse au problème**

### **Nomades et sédentaires**

Les rapports de domination qui traversent violemment la société mauritanienne ne prennent pas la forme d'une lutte de classe. Les *haratin*, qui produisent, sont solidaires de leurs anciens maîtres contre les Négro-mauritaniens<sup>42</sup>. Ils ne correspondent pas non plus à une opposition entre les ressortissants de territoires différents, ceux du fleuve contre ceux du Nord ou ceux de l'Est contre ceux de l'Ouest. L'opposition entre Maures et Négro-mauritaniens n'est pas l'opposition entre l'espace des premiers et celui des seconds. Un même espace renferme l'opposition. Aussi, dans la continuité de travaux relatifs au Sahel et nous référant aux notions de distance structurale et d'espace vécu, que nous avons évoquées précédemment, nous pensons que la compréhension des antagonismes internes à la société mauritanienne passe par l'étude du rapport à l'espace des différents groupes et cela sur un plan politique.

Nous pouvons être tentés de séparer la société mauritanienne entre ceux qui ont un rapport nomade à l'espace et ceux qui ont un rapport sédentaire pour ensuite considérer les Maures comme étant plutôt des nomades et les Négro-mauritaniens des sédentaires, mais cette supposition se heurte à deux écueils. La société Peule est considérée, au même titre que la société Maure, comme nomade et d'autre part, procéder à une telle dichotomie nécessite de revenir plus en profondeur sur les notions de nomade et de sédentaire. Les usages de ces deux notions sont si variés qu'il nous est nécessaire de préciser ce à quoi nous voulons faire référence en les employant. L'objectif n'est pas de proposer une définition universelle et exclusive du nomadisme mais une définition qui permette de rendre compte de notre réalité. Pour cela, nous partons de la définition des services statistiques mauritaniens qui semble plutôt correspondre à celle du pastoralisme. Ce détour par ces définitions communément employées nous permettra ensuite de mieux mettre en valeur ce que nous entendons par nomadisme et par espace nomade.

---

<sup>41</sup> El Arbi Ould Saleck, *Le paradoxe de l'esclavage et l'enjeu politique de la question haratin en Mauritanie*. Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, Science politique, Paris 1, 1999, 312 p.

<sup>42</sup> El Arbi Ould Saleck, op. cit.

## La définition statistique

La définition établie par les services statistiques mauritaniens répond à des impératifs de classification qui sont censés permettre de catégoriser la population en fonction de critères rapidement identifiables. De plus, pour permettre des comparaisons entre les différents recensements (1977, 1988 et 2000) et mesurer les évolutions de sa population, l'office national de la statistique (ONS) ne peut changer de définition d'un recensement sur l'autre. Les critères retenus lors du recensement de 1988 étaient la mobilité et l'habitat. Elle considérait un ménage comme nomade "quand il passe la majorité de l'année en déplacements, si minimes soient-ils, à la recherche de pâturages". De même, "est résidant dans une localité tout individu qui y habite au moins depuis 6 mois". "Est appelée localité tout lieu de peuplement composé d'au moins une habitation inamovible c'est-à-dire non conçue pour être déplacée". À l'inverse le campement est "composé uniquement d'habitations amovibles (...) même si elles n'ont pas été déplacées depuis longtemps". L'ONS précise également que le campement est habité par des nomades et la localité par des sédentaires<sup>43</sup>. Nomades et sédentaires sont donc ici définis selon leur habitat, la durée de leur résidence et leur activité économique. Toutefois, ces définitions présentent quelques incohérences. Quelle définition donne l'ONS de l'habitant d'un campement qui ne se déplace pas durant plus de six mois ? La mobilité du nomade est consacrée à l'élevage, mais le commerçant peut-il être nomade ? L'individu peut être nomade mais ici, c'est le ménage qui est pris en compte. Il s'agit donc plutôt d'un mode de vie : celui de la famille d'éleveurs transhumants. Statistiquement cette forme de nomadisme est aujourd'hui extrêmement minoritaire en Mauritanie alors qu'elle représentait près des trois quarts de la population au lendemain de l'indépendance. Doit-on en déduire que le nomadisme n'existe plus en Mauritanie ? Notre volonté de saisir les territorialités particulières qui opèrent sur l'espace mauritanien diffère des impératifs de classifications de l'ONS. Aussi, notre définition du nomadisme ne peut se satisfaire de la définition statistique.

---

<sup>43</sup> Résultats prioritaires du recensement de la population et de l'habitat. 1988. Volume 1. ONS, janvier 1992.

**Tableau 1 : Evolution de la population nomade en Mauritanie de 1965 à 2000.**

Année	Population sédentaire	Population nomade	Population totale	Part des nomades dans la population totale
2000*	2 379 996	128 163	2 508 159	5,11%
1998**				6,00%
1988*	1 640 141	224 095	1 864 236	12,02%
1977*	894 809	444 020	1 338 829	33,16%
1965**	296 406	801 394	1 097 800	73,00%

\* *Données du recensement.*

\*\* *Estimations de l'ONS.*

### **Le nomadisme n'est pas le pastoralisme**

Le nomade ne se réduit pas au berger ni au guerrier sorti de la brousse ou encore au commerçant<sup>44</sup>. De même, le sédentaire ne se réduit pas au cultivateur ni au soldat défendant la cité ou au travailleur. L'image du berger correspond à celle du bédouin qui vit sous sa tente et déplace son habitat en fonction des pluies et des pâturages. Associer éleveur à nomade revient à confondre pastoralisme et nomadisme. Dans leur étude sur le Tagant, Mireille Gravier et Charles Toupet envisagent le nomadisme comme l'une des variantes du pastoralisme. L'éleveur nomade effectue de plus longs déplacements que l'éleveur transhumant<sup>45</sup>. Autrement dit, le nomadisme est un mode d'exploitation des ressources. Il s'adapte à l'aridité et à l'espacement des points d'eau qui en découle en se déplaçant. Cela pose deux questions. La mobilité entre les différents points constituant des ressources suffit-elle à caractériser le nomadisme ? Peut-on réduire le nomadisme à un modèle économique ? À la première question nous pouvons répondre en nous demandant si l'éleveur transhumant est nomade ? Selon les enquêtes menées au Tagant dans le cadre d'un mémoire de maîtrise sur le pastoralisme, seul le quart des soixante éleveurs interrogés modifie l'itinéraire de transhumance d'une année sur l'autre en fonction des pluies. Sur ce quart, la grande majorité ne modifie pas ses lieux de stationnement en saison sèche. La raison en est que les puits et les pâturages, s'ils ne sont pas une propriété privée, sont appropriés à travers un droit d'accès prioritaire reconnu à certaines fractions tribales. L'éleveur se déplace donc plutôt vers les puits et

<sup>44</sup> Denis Retailé, *L'espace nomade*, op. cit.

<sup>45</sup> Charles Toupet, *La sédentarisation des nomades en Mauritanie sahélienne*. Thèse, Lettres, Paris VII, 1975, 490 p.

Mireille Gravier, *Le Tagant entre Sahel et Sahara*. Thèse de doctorat, Géographie, Avignon, 1993, 305 p.



les pâturages de sa fraction<sup>46</sup>. Cette tendance est confirmée par le fait que des cartes des transhumances de chaque fraction aient pu être dressées par Bonnet Dupeyron en 1951<sup>47</sup> et par Michel Bouge et Taher Moustapha Ould Saleh en 2002<sup>48</sup>. Ces cartographies révèlent une certaine stabilité des parcours. Les itinéraires dressés par Bonnet-Dupeyron ont en partie correspondu à ceux dressés lors des enquêtes sur le Tagant, hormis quelques glissements vers le Sud certainement liés à la sécheresse. Les explications fournies par les éleveurs sur la permanence de leur parcours s'articulent autour de ces deux déclarations extraites des entretiens: “suivre la piste de nos ancêtres” et “nous sommes revenus dans notre place”<sup>49</sup>. La première est interprétée par l'anthropologue Sophie Caratini comme “suivre la piste où sont enterrés nos ancêtres”. Les lieux de sépultures sont, en effet, en dehors des oasis, les principales marques d'appropriation de l'espace par une fraction ou une tribu. La seconde révèle également l'appropriation de l'espace. Les éleveurs transhumants s'approprient des lieux et se déplacent suivant des itinéraires relativement fixés dans le temps<sup>50</sup>. Ne serait-ce pas là des attributs généralement réservés aux sédentaires, à ceux qui sont attachés à la terre ? Ce caractère sédentaire du transhumant est également mis en exergue par Benoît Pinchon dans son étude de Walata, une ville ancienne de l'Est mauritanien. Les éleveurs se déplacent avec leurs troupeaux autour de la ville et viennent s'y approvisionner. Ils dépendent de la présence de ce marché pourtant peuplé de moins de 1000 habitants. De même, ils dépendent des ressources pastorales, eau et pâturages. Ils sont donc liés à la localisation de ces différents lieux comme le sont les agriculteurs<sup>51</sup>. Ainsi, quelle que soit l'amplitude de leurs déplacements, nous ne considérons pas les éleveurs comme des nomades.

A la seconde question nous pouvons répondre que l'élevage n'est qu'un élément de l'organisation sociale des nomades sahéliens. La tribu touarègue des Kel Ahaggar était constituée de guerriers, de descendants d'esclaves qui travaillaient dans les oasis, de

---

<sup>46</sup> Clément Lechartier, *Les recompositions des territoires pastoraux dans le Tagant mauritanien*, Mémoire de Maîtrise, Géographie, Tours, 2001, 179 p.

<sup>47</sup> François Bonnet-Dupeyron, *Migrations des éleveurs en Basse et Moyenne Mauritanie*, Bondy : carto-thèque de l'IRD, 1950.

<sup>48</sup> Michel Bouy et Taher Moustapha Ould Saleh, *Typologie des systèmes d'élevage dans le Hodh el Gharbi*. Ayoun El-Atrouss : Girmem, 2002.

<sup>49</sup> Clément Lechartier, op. cit.

<sup>50</sup> Jean-Charles Clanet, Stabilité du peuplement nomade au Sahel central. *Sécheresse*, 1999, n°2 vol 10, p 93-103.

tributaires qui s'occupaient des animaux et de parents dans les villes de marché<sup>52</sup>. Cet exemple pris chez les Touaregs se retrouve chez les tribus maures. Leur économie ne repose pas exclusivement sur l'élevage. L'élevage n'en est souvent que la partie pauvre. Les nobles en sont dispensés, même s'ils sont souvent les propriétaires des troupeaux.

Autre image du nomade, celle du guerrier qui opère des *ghezou*. Cette pratique permet de se procurer des animaux et de mettre au pas des populations, mais elle ne peut être l'unique fondement de la société nomade. Les sociétés nomades du Sahara ont développé des relations durables avec les sociétés sédentaires du Sahel avec lesquelles elles commercent et échangent viande, sel contre mil. Sans ces liens il n'y aurait pas eu de commerce de l'or. Nous ne pouvons donc opposer de manière trop simplificatrice les tribus nomades aux empires sédentaires.

Enfin, le nomade ne peut se définir par son habitat, le nomade sous sa tente et le sédentaire dans sa maison. L'un dans un habitat amovible et l'autre dans un habitat inamovible. Dans la région qui nous préoccupe, l'Est mauritanien, les habitats inamovibles sont les hangars, *tchihili*, *lumbar* ou les maisons, *dar* pour reprendre les termes qui y sont utilisés. Le hangar peut être en bois, avec une armature en fer, une base en ciment, en parpaing, ou encore en pierres. Le toit est en pente, contrairement à celui de la maison qui est d'un seul tenant souvent horizontal. La maison peut être en banco, en pierre ou en parpaing. Dans presque chaque hangar visité, deux objets semblent contredire leur aspect sédentaire. Le *mchaqab*, meuble utilisé sous la tente et dans le transport à dos de chameau. Sous la tente, il sert de placard pour les vivres et la vaisselle. Sur le chameau, il sert à arrimer les bagages. Le second objet est la valise, *samsonite*, qui sert d'armoire pour les habits et de serviette pour les papiers administratifs. Ce sont souvent les seuls éléments de mobilier et ils sont utilisables à la fois dans les phases stationnaires et dans les déplacements. Il suffit de boucler la valise pour quitter le hangar. Un autre élément, observé tout au long des séjours dans cette région et parmi ses habitants est le fait que les habitants ne préviennent souvent qu'au dernier moment de leur départ si bien qu'il est difficile de leur dire "au revoir". Qu'ils logent sous une tente ou non, ils sont toujours potentiellement sur le départ. Par ailleurs, une maison, même en parpaing, se détruit en quelques heures et se reconstruit en

---

<sup>51</sup> Benoît Pinchon, *Walata aux marges de la Mauritanie mais au "centre" d'un système d'échange transfrontalier*. Maîtrise de géographie, Rouen, 1996, 116 p.

quelques jours. Les exemples de constructions détruites, souvent violemment, et rebâties quelques kilomètres plus loin ne manquent pas. Être nomade, sur le plan individuel, ne signifie pas nécessairement se déplacer régulièrement, mais plutôt être potentiellement mobile.

Toutefois, nous n'envisageons pas le nomadisme individu par individu. Nous l'appréhendons à l'échelle d'une société car si un individu peut avoir un état d'esprit nomade, il ne peut être nomade seul et isolé. Il ne peut se déplacer sans encombre que là où il peut se procurer ce dont il a besoin et où il peut être accueilli et soutenu. C'est à dire là où il rencontre des individus auxquels il est préalablement lié. Aussi, la mobilité du pasteur, du guerrier ou du commerçant n'est pas suffisante pour caractériser une société nomade<sup>53</sup>. Celle-ci peut se définir par sa capacité à joindre des sites en comblant, par les relations sociales ou par la mobilité, les distances qui les séparent, mais ceux qui effectuent physiquement la jonction entre ces sites sont souvent en nombre restreint<sup>54</sup>. Dans une société nomade, il peut donc y avoir des "nomades" et des "sédentaires". Pour autant, le nombre restreint évoqué ici ne correspond pas aux cinq pour cents des statistiques de l'ONS. Ils appartiennent en général aux groupes dominants de la société alors que les "nomades statistiques" sont des bergers.

Nous rejoignons là les caractéristiques attribuées au nomadisme par Denis Retaillé. Le nomade n'est pas spécifiquement, un éleveur, un commerçant ou un guerrier, défini par sa mobilité. Le nomadisme n'est pas un genre de vie, ni un mode de production. Il est liée à une organisation sociale comprenant des groupes mobiles et d'autres plus statiques qui se complètent et permettent de lier différents sites.

### **Le nomadisme, une organisation politique**

Après avoir repris quelques éléments de travaux anciens ou récents pour définir le nomadisme, nous pouvons nous pencher sur les particularités de l'espace nomade proposé par Denis Retaillé. La première tient dans l'espacement des différents sites. La mobilité des membres des sociétés nomades du Sahel n'est pas causée par l'aridité, mais plutôt par la distance qui séparent les lieux. Nous retrouverons ce problème de la

---

<sup>52</sup> Denis Retaillé, *L'espace nomade*, op. cit.

<sup>53</sup> Denis Retaillé, *Concepts du nomadisme et nomadisation des concepts*, op. cit.

<sup>54</sup> Denis Retaillé, *L'espace nomade*, op. cit.

distance dans la plupart des points de notre recherche. Si elle est déterminante dans l'espace nomade, les géographes lui ont donné différentes acceptions dans de nombreux travaux. Le premier sens de la distance est l'étendue entre deux points. C'est la distance euclidienne qui se mesure en mètres ou encore la distance topographique qui est continue. Cette distance est une contrainte imposée aux sociétés. Entre deux oasis, les kilomètres ne sont pas compressibles. Dans cette perspective elle est une donnée au sens kantien du terme. Toutefois, le fait même de rendre compte de la distance au moyen de mesure humanise la distance. Elle devient une construction et ne peut pas être considérée comme une donnée externe à la société. Elle en est une des composantes. Selon Jacques Lévy, l'espace est nécessaire dans une société car il permet de mettre de la distance entre les objets sociaux<sup>55</sup>.

### **La distance des nomades**

Tout en restant dans le registre de la distance continue, le caractère construit de la distance peut prendre la forme de la distance-temps. La distance-temps est directement liée aux sociétés. L'évolution des moyens de transport et de leurs support, pistes, routes bitumée ou voies ferrées, influent sur cette distance. Les sociétés nomades ne sont pas seulement en mesure de combler l'espacement entre deux points. Elles doivent relier ces points dans un certain temps. Leur maîtrise de l'espace tient dans cette capacité. En reliant des points dans un temps donné, elles ne s'adaptent pas à leur environnement, elles le créent. La liaison entre deux oasis comme la construction d'une route sont liées à des décisions. Un exemple présenté par Benoît Pinchon permet de mieux saisir cette relation des sociétés nomade à leur espace. Selon lui, des familles de Walata se seraient opposées à la construction d'une route bitumée reliant leur ville à Néma située à quatre heures de pistes. L'ouverture de cette route aurait menacé le contrôle du marché de la ville car elles auraient perdu la main-mise sur les prix. La réduction du temps de trajet aurait introduit de nombreux concurrents dans l'approvisionnement de la ville<sup>56</sup>. Ainsi, les familles ont influé sur la distance-temps pour maintenir leur position hégémonique. À l'échelle de l'État mauritanien, l'exemple de la construction de la route de l'Espoir à la fin des années 1970 reliant Néma à la capitale Nouakchott distante de 1200 km met également en avant le caractère construit de la distance. La décision politique de cette

---

<sup>55</sup> Jacques Lévy, *L'espace légitime*, Paris : Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1994, 442 p.

construction et le choix du tracé ont considérablement réduit la distance séparant les localités présentes sur le trajet et ont fortement augmenté le trafic<sup>57</sup>. Cette augmentation du trafic ne correspond pas seulement à la réduction de la distance-temps. Elle induit une augmentation de la fréquence des déplacements. Une localité A peut être équidistante en temps de trajet des villes B et C, mais si, entre A et B, il y a un trajet par jour contre un par semaine pour la liaison A et C, pouvons-nous toujours considérer ces localités comme équidistantes ? La simple mesure en mètres ou en heures ne permet pas de saisir totalement les distances.

### **La distance est politique**

Les deux exemples précédents révèlent tous deux le rôle des décisions politiques. Ce sont elles qui créent les distances. Une autre décision aurait rapproché Walata de Néma ou aurait éloigné Néma de Nouakchott par rapport aux villes du fleuve Sénégal qui sont restées éloignées du tracé. Ce ne sont donc pas seulement les moyens techniques qui permettent de combler les distances, ce qui nous amène à une autre acception de la distance. Elle se rapproche de la distance topologique qui est discontinue, plus difficile à mesurer car elle dépend de réseaux sociaux et politiques<sup>58</sup>. Sur le plan politique, une distance topologique peut se mesurer en échelons administratifs, la distance entre une localité et une capitale se mesurant suivant le nombre d'intermédiaires les séparant (commune, département, région, ministère). Dans le même registre, la distance entre un individu ou un groupe présent dans une localité et ceux présents dans les lieux de décisions pourrait se mesurer en fonction du nombre d'intermédiaires à contacter pour relier l'individu ou le groupe à ceux qui prennent les décisions. Cela nous renvoie de nouveau à l'organisation sociale politique des nomades qui est en mesure de réduire ou d'augmenter ces distances, indépendamment de l'étendue. La distance structurale que nous avons déjà abordée permet de saisir l'écart qui sépare des groupes présents sur un même espace. Elle pourrait également permettre de saisir l'absence de distance entre des lieux séparés par plusieurs kilomètres. Un groupe dont les membres sont présents dans différentes localités et là où se prennent les décisions peut combler la distance

---

<sup>56</sup> Benoît Pinchon, op. cit, 74-75.

<sup>57</sup> Jean-François Staszak, *Le goudron dans la brousse. La "Route de l'espoir". (Mauritanie)*, Paris : Publications du département de géographie de l'Université Paris Sorbonne, 1989, n°17, 148 p.

<sup>58</sup> Jacques Lévy, op. cit.

topographique. Une bonne organisation politique favorise également les liens directs entre les habitants d'une localité et le ministère sans passer par le département.

Nous avons vu qu'une société nomade ne tire pas son pouvoir de l'appropriation d'une aire, mais du contrôle des carrefours et des voies de circulation. Ce contrôle nécessite celui des distances et du mouvement qui font le lien entre les sites de l'espace. Cette capacité de se jouer des distances implique le contrôle du pouvoir politique des carrefours et des extrémités des circuits. L'espace nomade de la tribu touareg des Kel Ahaggar au Niger présenté par Denis Retaillé circule entre le désert et les cités haoussa. Les liens entre les deux entités sont organisés politiquement par les sultanats présents aux deux extrémités du circuit emprunté par la tribu. Le sultan d'Agadez (Touareg) est représenté auprès de celui de Zinder (Haoussa)<sup>59</sup>. L'organisation politique des nomades leur permet d'être présents dans le pouvoir politique là où ils doivent circuler. Elle permet aux nomades d'être chez eux là où ils vont. Ils peuvent parcourir les distances sans se déplacer physiquement par une "chaîne de solidarité qui fait que l'on est encore chez soi jusqu'à un certain point"<sup>60</sup>. Cette chaîne de solidarité n'est pas un simple réseau horizontal. C'est une organisation hiérarchisée. Cela rejoint les propos de Pierre Bonte dans son étude sur l'Adrar mauritanien. Le pouvoir de la tribu émirale de l'Adrar repose sur le contrôle des autres tribus plutôt que sur un espace particulier<sup>61</sup>. Pour contrôler l'espace nomade il faut contrôler les hommes qui s'inscrivent dans l'espace. Etablir son campement dans une capitale ne suffit pas. Pour contrôler l'espace, les nomades contrôlent les hommes qui détiennent le pouvoir politique.

L'espace nomade est donc caractérisé par la dimension politique des distances qui séparent ses différents sites. Le lien entre les sites est politique, mais il est également temporel. Si l'espace nomade ne trouve pas son unité dans la continuité spatiale, il la trouve peut-être dans une continuité temporelle. C'est dans ce sens que nous avons déjà repris les termes de Denis Retaillé pour évoquer "l'espace de circulation"<sup>62</sup>. Cette circulation permet notamment de capter les ressources économiques des différents sites et qui ne sont produites qu'à certaines époques de l'année. Chaque site emprunté par le circuit des caravanes des Kel Ahaggar correspond à un temps de l'activité économique.

---

<sup>59</sup> Denis Retaillé, *Ibid.*

<sup>60</sup> Denis Retaillé, *Concepts du nomadisme et nomadisation des concepts*, op. cit.

<sup>61</sup> Pierre Bonte, *Territorialité et politique : des Emirats aux régions. L'exemple de l'Adrar*, In Frérot Anne-Marie, *Espaces et société en Mauritanie*, Tours : Urbama, 1998, p 105-114.

Les sites de l'élevage, puis ceux des récoltes et ceux des échanges commerciaux se succèdent. De plus, durant des temps plus longs, le territoire se déplace. Pendant les périodes de sécheresse, les éleveurs tendent à se diriger vers le Sud et lorsque les pluies sont plus abondantes, les paysans remontent cultiver plus au Nord. Dans le contexte du pourtour occidental de la Méditerranée, Alain Tarrius reprend cette dimension temporelle. L'espace des nomades comprend des sites qui sont reconnus comme appartenant au groupe parce qu'ils sont inscrits dans sa mémoire collective<sup>63</sup>. La mémoire relie les sites dans un même espace, que l'auteur qualifie "d'espace circulatoire". De même, la modification de cette mémoire peut modifier l'espace.

Le nomadisme constitue donc un rapport particulier à l'espace. Il ne situe pas l'espace en tant que surface matérielle au centre de ce rapport. L'espace est avant tout pris dans ses dimensions politique et temporelle et les sociétés nomades tirent leur pouvoir de la maîtrise de ces dimensions en contrôlant les distances et la circulation, autrement dit le mouvement. L'un des problèmes politiques de la Mauritanie pourrait résulter de l'association du nomadisme et de l'État. Ce dernier, en tant qu'unité administrative dotée d'un territoire borné, peut être considéré comme s'opposant à la circulation car il s'approprie l'espace exclusivement et exhaustivement et de manière synchronique<sup>64</sup>. Cela amène les nomades, dont le pouvoir repose sur le mouvement et dont l'objectif n'est pas l'investissement foncier mais l'appropriation de positions, à revendiquer l'appropriation de cet État. La spatialité de l'État et des nomades abordées dans ce paragraphe ne correspondent jamais à des entités clairement identifiables. Dans notre propos, il s'agira plutôt de types idéaux et de logiques spatiales et politiques. C'est dans un contexte de logique étatique que les logiques nomades Peuls et les nomades Maures doivent cohabiter. De même qu'ils doivent cohabiter avec ceux que nous classerons un peu abusivement parmi les sédentaires. Notre étude privilégiera le rapport des Maures à l'espace de l'État. Ce choix s'explique d'abord par une succession de raisons personnelles qui nous ont amenés à nous intéresser à l'Est mauritanien dominé par ces derniers. Ensuite, le fait que ce sont les Maures qui contrôlent en grande partie le pouvoir politique mauritanien peut nous permettre de mieux comprendre comment s'accaparer ce pouvoir. Nous laisserons de côté les Peuls bien que leur organisation sociale soit,

---

<sup>62</sup> Denis Retaille, *L'espace nomade*, op. cit.

<sup>63</sup> Alain Tarrius, *Les nouveaux cosmopolitains. Mobilités, identités, territoires.*, La Tour-d'Aigues : Editions de l'Aube, 2000, 272 p.

dans sa structure hiérarchique comme dans son rapport à l'espace, comparable à celle des Maures<sup>65</sup>.

## **Les postures de recherche**

Poser notre sujet dans cette perspective peut être perçu comme la solution du chercheur à un problème politique. Tel n'est pas notre objectif. Les réponses aux problèmes politiques sont politiques en ce sens qu'elles découlent de choix et d'arbitrages liés à une vision du monde, une idéologie. Proposer une solution reviendrait à jouer le rôle de conseiller du prince.

## **Un sujet contextualisé**

Notre approche est avant tout cognitive. Le but de cette recherche est de contribuer à une meilleure connaissance du monde et de ses habitants en mettant ses résultats à la disposition de la société. Toutefois, même s'il ne s'agit pas d'une expertise, la thèse répond à des interrogations, celles de son auteur. Ces interrogations ne sont pas anodines. Elles dépendent de sa sensibilité comme du contexte économique, politique et scientifique dans lequel celui-ci agit. Le choix de l'angle d'approche de la société maure est effectivement lié à un contexte historique. Les géographes n'ont pas toujours appréhendé cette société avec le même regard. Les éléments acquis pendant la colonisation sont surtout l'œuvre de membres de l'administration française. Il s'agissait alors de connaître la société pour mieux la contrôler. Ainsi, la carte de François Bonnet-Dupeyron<sup>66</sup> est un inventaire de toutes les tribus et fractions localisées selon les déplacements de leurs troupeaux. Ce document ne montre les nomades que sous l'angle de l'élevage et néglige les autres relations sociales, matrimoniales, les échanges entre ces tribus et fractions. L'administration coloniale veut que les nomades et la production animale soient contrôlés. En 1975, Charles Toupet publie sa thèse sur la sédentarisation. L'époque était marquée par la sécheresse du début des années 1970 et la mobilité était alors considérée comme le résultat de l'aridité. Aussi, la thèse évoque essentiellement la sédentarisation des éleveurs et de leur troupeau. Elle ne prend pas en compte les autres types de mobilité<sup>67</sup>. À la fin des années 1980, la géographie développe de nouvelles

---

<sup>64</sup> Denis Retaillé, op. cit.

<sup>65</sup> Francis de Chasse, op. cit.

<sup>66</sup> François Bonnet-Dupeyron, op. cit.

<sup>67</sup> Charles Toupet, op. cit.



approches et notamment celles des perceptions et des représentations de l'espace. La thèse d'Anne-Marie Frérot n'évoque alors plus les nomades uniquement en fonction du pastoralisme et traite de leur perception de l'espace<sup>68</sup>. Aujourd'hui les concepts de nomadisme, de mobilité et de distance ont évolué. Notre approche est liée à ces évolutions.

Dans ce contexte, nous envisageons nos interrogations à trois niveaux. Tout d'abord celles qui relèvent de la subjectivité du chercheur face à cette société. C'est au contact de la Mauritanie que le sujet prend forme. C'est ce qui l'interpelle qui oriente le chercheur. Le nomadisme, la violence, l'esclavage, l'organisation politique sont autant de thèmes conjoncturels qui amènent à s'interroger. Même politiques, ces questions ne sont pas formulées par des acteurs institutionnels, mais par le chercheur. Ensuite, les interrogations ont une portée plus conceptuelle. Qu'est-ce que le pouvoir politique, qu'est-ce que le nomadisme ? Ces questions stimulent la curiosité du géographe et des chercheurs en sciences sociales. Elles relèvent de la quête de nouveaux concepts pour saisir des réalités que l'on découvre toujours plus complexes. Enfin, elles ont une visée plus universelle ayant trait à l'humanité et aux diverses formes que prennent les sociétés sur cette planète unique. Elles posent la question de la condition humaine. Qu'est que l'Homme ? Cette question ultime anime les sciences humaines même si elle n'est pas toujours affichée. Elle fascine ou effraie même si les scientifiques tentent d'évacuer cette part subjective de leur travail. En amont de nos interrogations, il y a les raisons du choix du métier de chercheur. C'est peut-être là que cela se joue. Pourquoi cherchons-nous ? La réponse fournit des éléments essentiels quant aux choix de nos sujets. Elle est "profondément ancrée dans une problématique personnelle qui conditionne toutes les phases de la démarche"<sup>69</sup>. Point de raisonnements scientifiques, de déductions logiques, mais des chercheurs-sujets qui agissent. Nous ne répondons pas à la demande sociale ou à une volonté politique, mais à nos propres interrogations. Nous sommes nos propres experts.

En ce qui concerne le choix des postures de recherche, des théories, des concepts et des méthodes, certains géographes cherchent également leur origine en amont. Ces choix

---

<sup>68</sup> Anne-Marie Frérot, *La perception de l'espace en Adrar de Mauritanie*. Thèse d'État, Lettres, Aix-Marseille 1, 1993, 3 vol, 615 p.

<sup>69</sup> Sophie Caratini, *Les non-dits de l'anthropologie*. Paris : PUF, 2004, p 5.

découlent de doctrines. Ces doctrines s'inscrivent dans des idéologies<sup>70</sup>. Un sujet comme le nôtre, qui traite de politique dans un pays dit "en voie de développement" peut renvoyer vers les termes, "développement" et "bonne gouvernance", qui sont éminemment idéologiques. Le développement est un concept occidental utilisé par les instances politiques et financières internationales (Banque mondiale et Organisation des Nations Unies), par les organisations de coopération, par les États et par la nébuleuse des organisations non gouvernementales. Il justifie l'action de ces acteurs, or l'action de ces derniers n'est pas neutre. La définition du développement de Gilbert Rist met en avant son caractère idéologique.

Il "est constitué d'un ensemble de pratiques (...) qui, pour assurer la reproduction sociale (...) obligent à transformer et à détruire (...) le milieu naturel et les rapports sociaux (marchandisation) en vue d'une production croissante de marchandises destinées (...) à la demande solvable".<sup>71</sup>

Suivant cette définition, le développement renvoie au maintien des structures économiques et politiques mondiales en place, à l'extension du marché et à l'augmentation de la production. Cela est étroitement lié à l'idéologie libérale qui soutient le capitalisme mondial. Il en va de même pour la bonne gouvernance. Née dans les années soixante-dix aux États-Unis dans le monde de l'entreprise, elle s'est étendue au domaine politique et au développement. La bonne gouvernance s'inscrit dans l'idéologie libérale en s'appuyant sur la démocratie. Elle est mise en avant par les mêmes instances internationales qui oeuvrent au développement<sup>72</sup>.

### **Le rejet de l'expertise**

Ainsi, positionner notre recherche dans la perspective d'étudier le développement et la bonne gouvernance en Mauritanie reviendrait à adopter la position d'expert de ces instances. Il apparaît difficile d'utiliser des termes dans un autre paradigme que celui dont ils sont issus. Pour que notre étude ne soit pas orientée sur ces voies, nous devons tenter de nous placer hors de ce champ. L'expertise détermine en amont du chercheur les choix dont découlent les résultats. Ces derniers sont en effet dépendants des

---

<sup>70</sup> Marie-Françoise Durand, Jacques Lévy et Denis Retraillé, op. cit.

<sup>71</sup> Gilbert Rist, *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*. Paris : Presses de Sciences Po, 1996, p 19.

méthodes, des concepts et des théories utilisées. Les risques d'auto-réalisation des théories sont plus grands lorsque l'on adopte la posture de l'expertise. De plus, elle prive le chercheur d'une grande partie de sa liberté d'action, ou du moins, du sentiment d'avoir la liberté d'action dans ses recherches. Les chercheurs du Musée de l'Homme ont été confrontés à ce problème dans les années trente. Souvent anti-colonialistes, ils menaient des études dans les pays administrés par la France, sur des populations administrées par la France. Par conséquent, ils ne pouvaient agir qu'avec l'autorisation de l'administration coloniale. De plus, les objectifs qu'ils poursuivaient rejoignaient en certains points ceux de cette dernière, à savoir une meilleure connaissance des sociétés africaines. Pour les ethnologues, cette connaissance devait permettre de réfuter la justification civilisationnelle de la colonisation en montrant que ces sociétés n'avaient rien de sauvage. Pour les colonisateurs, cette connaissance permettait une meilleure administration des colonisés. Autrement dit, leur travail contribuait à accentuer un rapport de force auquel ils étaient opposés.

Le contexte n'est plus le même, mais les rapports de domination existent toujours, qu'ils soient intra ou inter-étatiques. Aussi, nous devons accorder beaucoup d'importance aux choix des approches et des concepts et à leurs implications. Chercher à s'extraire totalement des paradigmes de domination pour ne pas les renforcer par notre action de recherche relève de l'utopie car tout chercheur est pris dans ces rapports. "L'enjeu de l'écriture dépasse \_ et de loin \_ les objectifs déclarés de la science"<sup>73</sup>. Toutefois, nous posons cette volonté de nous extraire comme une ligne directrice. Le risque est de prendre le parti opposé en étudiant une société ou un groupe dominé dans la perspective de lutter contre cette domination. Ce genre d'étude a souvent tendance à momifier et à glorifier le groupe ou la société. Les tiers-mondistes ont ainsi négligé les contradictions internes des sociétés africaines au profit de l'étude de leur domination par l'Occident. De même que certains anthropologues ont été instrumentalisés à des fins politiques par les sociétés sur lesquelles ils travaillaient.

Notre position tient donc de l'équilibrisme. Tout en tentant de conserver notre ligne directrice, il nous faut prendre conscience que les résultats de nos recherches ne nous appartiennent pas. Choisir la posture cognitive implique que nous ne pouvons maîtriser

---

<sup>72</sup> Alain Antil, *Nepad et bonne gouvernance, le libéralisme sauvera-t-il l'Afrique*. *Planète Humanitaire*, 2004, n°6, p 14-15.

l'utilisation qui en sera faite. Ce sont ceux qui agissent dans la société qui peuvent ou non s'appuyer sur nos travaux. Notre approche n'est donc ni naïve, ni militante, mais résolument cognitive.

---

<sup>73</sup> Sophie Caratini, op. cit, p 2.

## Chapitre 2 : Le pouvoir politique et sa territorialité, entre logique tribale et logique étatique

---

Dans le premier chapitre, nous avons tenté de différencier les groupes mauritaniens non pas selon leur ethnie ou leur langue mais suivant leur rapport à l'espace. Nous avons alors privilégié l'étude de l'espace nomade. Celui-ci ne peut se comprendre sans sa dimension politique, mais le sens de cette dimension est très large et nous allons tenter ici de présenter celui que nous choisissons. Cela nous permettra ensuite de mieux comprendre ses implications spatiales. Le choix de privilégier l'étude des nomades maures nous mène à nous intéresser à deux notions particulières, la tribu et l'État, qui occupent une place prépondérante dans la dimension politique. Par ailleurs, le sens donné à ces deux termes est chargé d'un poids historique qui s'inscrit dans un rapport de domination issu de la colonisation. La "tribu" est, comme "l'ethnie", une invention coloniale destinée à classer et à administrer les populations occupées et l'État est souvent présenté comme une invention occidentale servant d'étalon pour évaluer le développement politique des anciennes colonies. Les réalités qu'ils recouvrent dépendent en grande partie du sens que nous leur donnons et du rapport de domination dans lequel nous nous positionnons. Par ailleurs, étudier ces deux objets, nous amènerait à tenter de les isoler, ce qui supposerait qu'ils soient dissociables, or ce sont les dimensions politique et spatiale de la société mauritanienne qui nous intéresse et c'est seulement dans cette perspective que nous aurons à nous intéresser à ces deux termes.

### **La dimension politique de l'espace des géographes**

La dimension politique n'est pas une nouveauté en géographie. Néanmoins, il convient de préciser ce que nous entendons par-là. Parmi les auteurs qui ont tenté de définir une géographie politique<sup>74</sup>, nous avons retenu Jacques Lévy. Selon lui, elle implique d'étudier le gouvernement et les institutions, qui relèvent de l'État, la société civile et les corps intermédiaires comme les partis, qui touchent une plus grande part de la société. Cette scène politique est l'articulation de la représentation, comprise comme allant de la base de la société vers les instances qui la dirigent, et de la légitimation, comprise comme allant de ces instances vers la base censée accepter cette direction. La scène

politique est ainsi conçue comme un échange entre les processus de légitimation et de représentation. Celles-ci se retrouvent dans les actions et dans les discours. En termes d'espace du politique, cela se traduit par des manifestations spatiales. L'action de représentation implique les découpages électoraux, le lobbying urbain ou régional et l'aménagement sauvage. L'action de légitimation implique les découpages administratifs et l'aménagement du territoire. Les discours de représentation peuvent se traduire par une exigence de liberté de mouvement et d'égalité d'accès à l'espace et les discours de légitimation par la promotion et la défense des lieux ou par la justice spatiale<sup>75</sup>. Dans cette perspective, l'État n'est pas nécessairement l'objet central. Il est dans la société dans ce sens qu'il n'est pas appréhendé comme une réalité extérieure. L'étude de ses fonctions ou de ses manifestations, qui mettent en avant les implications de l'État dans la société, permet de mieux cerner le pouvoir politique.

### **Le pouvoir politique comme méthode pour appréhender la société mauritanienne**

Cette proposition définit des objets à la fois spatiaux et politiques. Etablie à partir de réalités plutôt éloignées de la Mauritanie, nous pouvons tenter de la transposer en reprenant celle de Georges Balandier qui s'appuie sur l'anthropologie politique et de nombreuses études sur le continent africain. Dans le pouvoir politique, il distingue l'action politique et l'action administrative. La première concerne la prise de décision. Son étude passe par celle des compétitions entre individus ou entre groupes d'individus pour accéder à cette fonction. Il faut répondre aux questions "qui décide ?" et "comment devient-on celui qui décide ?". Cela nécessite de connaître à la fois l'organisation institutionnelle mais aussi les autres circuits sociaux qui sont marqués par la parenté, la religion ou l'économie. La seconde action concerne l'encadrement de la société et l'application des décisions. L'encadrement peut s'étudier à travers les hiérarchies sociales. La légitimation de ce pouvoir nécessite l'adhésion de ceux à qui s'appliquent les décisions. Aussi, elle passe par le partage d'objectifs, d'idéologies et de rites communs<sup>76</sup>. Suivant cette définition du pouvoir politique, il s'agit d'étudier les circuits qui mènent à la prise de décision et ceux qui mènent à l'application de la

---

<sup>74</sup> Claude Raffestin, *Pour une géographie du pouvoir*. Paris : Librairies techniques, 1980, 249 p.

<sup>75</sup> Jacques Lévy, op. cit.

<sup>76</sup> Georges Balandier, *Anthropologie politique*. Paris : PUF, 1967, 258 p.

décision. Cela rejoint la combinaison légitimation/représentation. C'est dans cette perspective que s'inscrit notre détour par la tribu et l'État. Ils constituent des cadres pour les circuits de l'action politique et de l'action administrative et sont porteurs de valeurs qui permettent ces actions.

### **Entre *dawla* et *qabila*, traduction imparfaite de l'État et de la tribu.**

Nous avons vu que ces deux termes ont d'abord été utilisés par les occidentaux. La traduction communément utilisée en arabe révèle des différences d'acception. La tribu se rapproche de *qabila* et l'État de *dawla*. Dans son usage colonial comme dans son usage commun, la tribu a un sens très large et renvoie indifféremment aux tribus gauloises, à celles de l'Inde et aux tribus amazoniennes. L'usage du terme *qabila* est plutôt restreint à ce que nombre d'anthropologues distinguent comme la tribu arabe et qui se fonde sur une certaine parenté commune. Le terme *dawla* correspond chez Ibn Khaldun à la dynastie ou à la monarchie dont le pouvoir (*mulk*) reposait initialement sur la solidarité tribale (*'asabiyya*). Cette traduction renvoie moins au caractère institutionnel que le terme en *hassaniya lidara* qui traduit mieux l'administration de l'État. Lorsque nous évoquerons plus en détails la tribu, nous restreindrons son acception à *qabila*. En ce qui concerne l'État, nous devons nous attarder sur sa polysémie et ses différentes traductions.

### **Qu'est-ce que l'État en Mauritanie ?**

La République Islamique de Mauritanie est considérée comme un État qui exerce son autorité sur un territoire, mais à quoi faisons-nous référence lorsque nous parlons d'État en Mauritanie ? Les premiers éléments saisissables sont les institutions et les individus qui en ont la charge. Le premier mauritanien que l'on rencontre en pénétrant sur le territoire est le douanier. Sa présence marque physiquement celle de l'État qui exerce son autorité à l'intérieur de frontières. L'État découpe ensuite ce territoire en *wilaya*, en *moughataa* et en communes. Il nomme le *wali* à la tête de la *wilaya* et le *hakem* à la tête de la *moughataa*. Cette nomination est l'œuvre du ministre de l'intérieur, lui-même choisi par le premier ministre lorsqu'il propose son gouvernement au président de la République. Nous pourrions continuer dans les détails à présenter la constitution de l'État mauritanien, mais cela n'aiderait pas à une meilleure compréhension du fait politique en Mauritanie. Elle est calquée sur le modèle français : un pouvoir législatif

bicaméral avec un sénat et une assemblée nationale ; un pouvoir exécutif partagé entre le président et son gouvernement ; un président élu au suffrage universel direct. Malgré cette similitude formelle, le pouvoir politique mauritanien est relativement éloigné du français.

### **Le concept de modernité politique restreint la compréhension de l'État en Mauritanie**

Dans notre étude, le risque majeur serait de considérer l'État comme une étape vers l'accomplissement d'un idéal politique. L'État est souvent réduit au modèle européen et en particulier à l'État-national-territorial fondé sur le modèle de l'État westphalien. Ce modèle, apparu au 17<sup>ème</sup> siècle après la guerre de trente ans, fait figure d'État "parfait". Il s'appuie sur une identité forte entre le souverain, le peuple et le territoire. Le royaume de France s'apparentait à ce modèle, un souverain français et catholique qui régnait sur territoire habité par le peuple français catholique<sup>77</sup>. Nous rejetons cette posture développementaliste universalisante qui pose ce modèle comme la référence et tend à nier l'existence d'États sous d'autres formes. À l'instar du développement, l'État deviendrait alors un critère d'évaluation à partir duquel nous pourrions juger et classer les sociétés selon qu'elles s'en approchent ou non. De plus, nous ciblerions nos observations sur les éléments de ces sociétés susceptibles d'être appréhendés par ces modèles. Bertrand Badie tente d'emprunter une voie intermédiaire entre le refus du développementalisme et celui du relativisme. Il part du concept de modernité politique, envisagée non pas comme un modèle à atteindre mais comme une conception particulière du pouvoir politique qui prend sa source en Europe à partir du 16<sup>ème</sup> siècle. Elle s'appuie sur un exercice rationnel du pouvoir. Sa légitimité n'est pas transcendante, ni immanente. Ce n'est pas Dieu, mais les hommes qui établissent les lois régissant la société. L'émergence de cette modernité politique a été dominée par l'État. Ce dernier a été dès sa naissance un État de droit et un État représentatif. À partir de cette modernité occidentale, l'auteur cherche ce que pourrait être la modernité dans les États musulmans<sup>78</sup>. Cette étude permet de cerner quelques éléments qui feraient l'essence de l'État. Une institution légitime, non patrimonialisée, une contestation

---

<sup>77</sup> Marie-Françoise Durand, op. cit, p 45-100.

<sup>78</sup> Bertrand Badie, *Les deux États. Pouvoir et société en Occident et en terre d'Islam*. Paris : Seuil, 1997, 331 p.



structurée et pérenne qui dépasse l'émeute. Cependant, elle réduit l'analyse à la comparaison. De plus cette comparaison est parfois à sens unique. Elle questionne sur les raisons de l'échec de la greffe de la modernité politique dans les États dits musulmans. Nous ne pouvons suivre intégralement cette voie qui relève parfois de l'ethnocentrisme.

### **De "l'État importé" à "l'État réapproprié"**

Pour tenter de comprendre l'État dans la société mauritanienne, revenons sur quelques uns de ses aspects dans des pays plus proches, les pays arabo-musulmans et les pays d'Afrique sub-saharienne. Selon Bertrand Badie, les États dans les pays musulmans restent des institutions importées. Dans l'ancien Empire Ottoman, ils ont été mis en place en réaction à la domination occidentale. Les élites formées en Occident ont investi cette institution en s'appuyant sur les valeurs des sociétés musulmanes de sorte que l'État occidental et l'État dans ces pays diffèrent non par leur forme mais par leur nature. Ils fonctionnent sur d'autres valeurs que celles qui ont vu naître l'État en Europe à l'époque moderne. De plus, leur légitimité est régulièrement remise en question, notamment parce que tout État est une division de la communauté des musulmans, *'umma*, et un usurpateur qui entend se placer entre les hommes et Dieu<sup>79</sup>. En Afrique sub-saharienne, ou Afrique noire, l'État est également considéré comme datant de l'époque coloniale. Les études portant dessus s'intéressent aux rapport entre les populations et cette entité créée par la colonisation, ce qui sous-entend que l'histoire de l'État en Afrique commence avec les Indépendances. Ce présupposé a été fortement remis en cause par les études sur les empires ouest-africains notamment. Ainsi, Jean-François Bayart ne pose pas l'État comme une institution totalement importée. Il considère qu'il repose sur des fondements autochtones et sur des processus de réappropriation des structures coloniales et qu'il ne peut plus être considéré comme une structure exogène<sup>80</sup>.

---

<sup>79</sup> Bertrand Badie, op. cit.

<sup>80</sup> Jean-François Bayart, *L'État en Afrique, la politique du ventre*. Paris : Fayard, 1989, 443 p.

## Les formes d'État antérieures à la colonisation

Bien avant Bertrand Badie et Jean-François Bayart, Ibn Khaldun<sup>81</sup>, au 14<sup>ème</sup> siècle, a tenté de théoriser l'apparition de l'État. Outre leur antériorité, ses écrits présentent l'intérêt de lier la dimension politique à la dimension spatiale. Il distingue *el-'umran el-badawî*, le monde de la brousse et *el-'umran el-hadarî*, celui de la ville. Selon lui, c'est la *'asabiyya*, solidarité d'un groupe autour d'une parenté commune et d'un leader commun, qui permet de prendre le contrôle de l'État. Les dirigeants de la tribu, en s'appuyant sur la *'assabiya*, deviennent ceux de l'État, mais en quittant *el-'umran el-badawî* pour *el-'umran el-hadarî*, la *'assabiyya* se dissout. Elle ne peut exister en ville.

L'État est fondé sur une dynastie (*dawla*) qui a étendu son pouvoir sur une population. Le gouvernement présente des caractéristiques que nous pouvons attribuer à l'État. Il ne se fonde pas uniquement sur la parenté. Les dynasties peuvent enrôler des mercenaires et s'attirer le soutien d'autres groupes, ou clans, qui ne lui sont pas apparentées. Elles peuvent ainsi disposer d'une armée et d'une bureaucratie et se passer des liens de sang. L'auteur considère que la dynastie exerce son pouvoir sur des populations mais aussi que son autorité s'étend sur un territoire déterminé. Par ailleurs, il pose que l'établissement d'une dynastie est indissociable de l'appropriation de la ville. Elle ne peut s'établir dans la *bediyya*. La ville est à la fois un lieu de refuge qui permet de défendre le royaume et qui permet de profiter du confort et de la civilisation. La *Dawla* étudiée par Ibn Khaldun entre les 12<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> siècle peut s'apparenter à une forme d'État en tant qu'institution dépassant les seuls liens de parenté, dotée d'une administration et liée à un territoire et à la ville. Des historiens contemporains ont eux aussi nuancé le caractère exclusivement occidental de l'État en mettant en évidence l'existence d'empires dans l'Afrique de l'Ouest, que nous avons déjà présentés dans le chapitre précédent.

---

<sup>81</sup> Notre interprétation des propos d'Ibn Khaldun s'appuie sur : Ibn Khaldun, *Discours sur l'histoire universelle. Traduction Vincent Monteil*, Beyrouth : Sindbad, Actes Sud, 1967-1968, 1138 p.  
Abdel Wedoud Ould Cheikh, *Nomadisme, Islam et pouvoir politique dans la société maure précoloniale (XIème-XIXème siècles). Essais sur quelques aspects du tribalisme*. Thèse de doctorat, Sociologie, Paris V, 1985, 904 p.  
Yves Lacoste, *Ibn Khaldoun Naissance de l'Histoire, passé du tiers-monde*. Réédition, Paris : La Découverte, 1998, 267 p.

## Les caractéristiques étatiques des Émirat maures

Apparus aux 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles, les émirats maures sont, pour certains auteurs, un premier dépassement de l'organisation tribale. Ces émirats n'ont pas couvert tout l'espace du *Trab el-beidhan*. Les historiens en reconnaissent quatre, ceux du Trarza, du Brakna, du Tagant et de l'Adrar. Ils sont, en général, le propre des tribus guerrières. Selon Sidi Mohammed Ould Baidy, les émirs avaient une administration embryonnaire. Ils n'avaient pas de pouvoir législatif mais un pouvoir réglementaire suivant les avis des assemblées de notables, *gema*, et le droit musulman. Ils arbitraient les conflits, prélevaient l'impôt sur les membres de l'émirat et sur les caravanes<sup>82</sup>. Ces propos confirment ceux de Ould Cheikh. L'émir avait un rôle important en ce qui concerne la justice (il n'avait pas toujours de *Qâdi*) et percevait des redevances mais il ne disposait pas d'administration très institutionnalisée<sup>83</sup>.

Le point important semble avoir été la perception de l'impôt. Dans l'émirat de l'Adrar, l'impôt permettait à l'émir de contrôler les hommes. Il matérialisait l'appartenance à l'émirat<sup>84</sup> et pouvait être considéré comme un premier élément institutionnalisant les rapports entre les tribus. Forts de son pouvoir et de son organisation, les émirats ont constitué les principaux interlocuteurs des puissances étrangères. Celles-ci, qui étaient implantées sur la côté, avaient besoin de traiter avec les Maures pour sécuriser leurs activités commerciales, notamment autour du fleuve Sénégal. C'est dans ce contexte que fut mis en place le système des coutumes. En 1723, Ely Chandhora, émir du Trarza signa un traité avec la France en contrepartie duquel il percevait des coutumes<sup>85</sup>. Ces versements à l'émir renforçaient son pouvoir et contribuaient à son institutionnalisation. Au-delà d'exercer un contrôle sur les tribus, l'émirat devint l'interlocuteur des puissances étrangères qui qualifiaient parfois les émirats "d'États maures riverains du fleuve"<sup>86</sup>.

Dans le sens où ils disposaient d'une amorce d'administration et où ils institutionnalisait les rapports entre groupes par l'impôt et non par la parenté, les

---

<sup>82</sup> Sidi Mohamed Ould Baidy, *L'administration territoriale et le développement local en Mauritanie*. Thèse de doctorat : Droit public, Paris I, 2003, 206 p.

<sup>83</sup> Abdel Wedoud Ould Cheikh, op. cit.

<sup>84</sup> Pierre Bonte, Edouard Conte, Constant Hames (et al), *Al Ansab, la quête des origines*. Paris : Maison des Sciences de l'homme, 1991, 260 p.

<sup>85</sup> Said Ould Hamody, op. cit, p 35.

<sup>86</sup> Said Ould Hamody, op. cit, p 33.

émirats présentent certaines formes de l'État. Pierre Bonte expose également quelques aspects de leur territoire. Il précise ainsi qu'ils coiffent “dans un espace territorial relativement défini (...) un ensemble de tribu.”<sup>87</sup> Le centre de ce territoire est la *helle*, qui fait office de capitale nomade. Elle n'est pas un simple campement. Y sont rassemblés les attributs du pouvoir émiral tel que le tambour du commandement (*'tbal*). Le centre du territoire se déplace en même temps que la *helle*. Selon l'auteur, il ne peut y avoir qu'une seule *helle* sur un territoire émiral, ce qui sous-entend peut-être une certaine exclusivité de ce territoire. Néanmoins, il n'est jamais fait mention de frontières clairement délimitées et l'appartenance à l'émirat passe par l'impôt et non par le territoire.

### **Une logique étatique plutôt qu'un État en tant qu'objet isolé**

L'empire du Mali, la *dawla* contemporaine de Ibn Khaldun et les émirats présentent des caractéristiques étatiques pour peu que l'on ne réduise pas l'État à un modèle européen matérialisant la modernité politique occidentale. Sur le plan du rapport à l'espace il semble que l'appartenance territoriale ne soit pas fondamentale. L'autorité de ces entités s'exerce sur un certain espace, mais avant tout sur les hommes qui habitent cet espace. De manière générale en Afrique, Georges Balandier pense que le pouvoir ne repose pas, comme en Europe, sur des fiefs<sup>88</sup>. Il nous est donc difficile de déterminer si l'État mauritanien actuel relève de ces États pré-coloniaux ou bien s'il s'apparente au modèle européen. Aussi, plutôt que de rechercher l'État sous sa forme européenne, nous préférons le poser comme un idéal-type et en définir les principales logiques, tant politiques que spatiales, qui le caractérisent. La question n'est ainsi plus de savoir si la Mauritanie est un État ou bien de savoir quand l'État est apparu en Mauritanie, mais d'essayer de saisir les éléments qui relèvent de la logique étatique dans le pouvoir politique de ce pays et lorsque nous utiliserons le terme “État”, ce sera surtout pour évoquer l'institution et son administration. Nous suivrons la même démarche pour la tribu pour tenter de dégager une logique tribale.

---

<sup>87</sup> Pierre Bonte, *Tentes et campements. Peut-on parler de dynasties émiraux au Sahara occidental?* In Bonte Pierre, Conte Edouard, Dresh Paul (dir), *Emirs et présidents. Figures de la parenté et du politique dans le monde arabe*. Paris : CNRS éditions, 2001, p 189.

<sup>88</sup> Georges Balandier, op. cit.

Cette dissociation de deux logiques permet d'éviter de dissocier deux objets, l'État et la tribu comme deux éléments extérieurs l'un à l'autre. Les deux logiques s'inscrivent dans une même configuration politique et l'action des individus sur la scène politique ne relève jamais exclusivement d'une seule de ces deux logiques. Ainsi, les individus qui ont des fonctions qui dépendent de l'État, dirigeant, élu ou fonctionnaire, sont aussi les membres d'une tribu. Le réseau social qui les lie entre eux lie de ce fait l'État et la tribu. Dans l'Afrique noire, Jean-François Bayart évoque l'État rhizome comme étant "une multitude protéiforme de réseaux dont les tiges souterraines relient les points épars de la société". Ainsi, l'État n'est pas une entité isolable <sup>89</sup>. Ces rhizomes soulignent la personnalisation des rapports politiques.

L'homme politique ne peut passer successivement d'une "casquette" à une autre. Il ne peut troquer celle de membre d'un village contre celle de ministre. Il a toutes les casquettes en même temps. Les habitants de son village et les ministres du gouvernement le somment de jouer tous ces rôles simultanément dans leur intérêt. Pour éclairer cet aspect et le positionner en Mauritanie, prenons le personnage de Khalil dans *Les enfants des nuages* de Sophie Caratini. Khalil est préfet à Bir Moghreïn dans la région du Tirs-Zemmour, à l'extrême Nord du pays, durant la guerre du Sahara. Il est membre de la tribu des Rgaybât dont une partie s'est engagée dans le Front Polisario contre le Maroc et la Mauritanie. Il doit jouer son rôle de représentant de l'État en le défendant contre ses ennemis, c'est à dire une partie de sa tribu et en même temps, jouer son rôle de membre de tribu en protégeant ses cousins en guerre contre cet État<sup>90</sup>. Plutôt que de le considérer dans l'État ou dans la tribu, nous pouvons penser qu'il agit parfois suivant une logique étatique et parfois suivant une logique tribale

### **La logique spatiale étatique, "exclusivité et exhaustivité" de l'espace**

Sur le plan spatial, ces logiques étatiques et tribales se rapprochent respectivement des spatialités sédentaire et nomade. Sami Manaf désigne par une même formule, "la tribu nomade", les aspects politique et spatial. Toutefois, les premières induisent nécessairement une dimension politique que nous devons garder à l'esprit. L'existence de l'État mauritanien, et donc sa survie, est consubstantielle de l'existence de son territoire. Chaque menace contre une frontière est une menace contre l'État. L'État

---

<sup>89</sup> Jean-François Bayart, op. cit, p 272.

n'existe pas ailleurs que dans son territoire. La logique étatique tend vers une identification totale avec l'espace sur lequel elle exerce son pouvoir, espace qui est lui-même la condition de l'exercice de ce pouvoir. L'appropriation de l'espace est exclusive et exhaustive<sup>91</sup>. Rien de ce qui est inclus dans les frontières n'est censé échapper à la logique étatique. Un seul élément, l'État, s'approprie l'ensemble. Où qu'il se déplace, dans ce territoire, l'éleveur transhumant est toujours l'objet du recensement. En revanche, tout ce qui est à l'extérieur ne relève plus de lui.

Cette logique d'appropriation induit une logique d'aménagement suivant laquelle l'État se pose en gestionnaire de son territoire. Aucun aménagement ne doit lui échapper. Tout forage d'un puits doit s'effectuer avec l'autorisation du Ministère de l'hydraulique. De même, il aménage tout l'espace. Le schéma national d'aménagement du territoire de 1990 a découpé la Mauritanie en cinq grandes zones qui couvrent l'intégralité de l'espace. À chacune, il attribue des objectifs particuliers<sup>92</sup>. Suivre la logique étatique revient à considérer l'ensemble de la population comme des citoyens qui appartiennent avant tout à l'État. Le découpage de la population suit le découpage de l'administration. Il regroupe les individus en fonction de leur appartenance géographique. Chacun est censé voter dans son lieu de résidence. Dans ce sens, la logique spatiale étatique relève de l'impératif territorial évoqué précédemment. Le contrôle des populations passe par le découpage et l'assignation à résidence. Pour cette raison, nous pouvons parler de logique spatiale sédentaire.

### **Une force centripète**

La création de la capitale Nouakchott, évoquée en introduction, est la manifestation la plus nette de la logique spatiale étatique en Mauritanie. Elle met en évidence son caractère centripète. L'ensemble du territoire et l'ensemble de ses habitants sont saisis simultanément depuis ce centre unique. Tout tient dans ce centre. Toutes les instances politiques de la République sont à Nouakchott. Toutes les langues du pays y sont parlées. Toutes les tribus y sont présentes, au moins par l'intermédiaire de quelques membres. Ce fait est remarquable puisque c'est la première fois dans l'histoire de ce territoire que toutes les tribus sont présentes simultanément en un même site, de sorte

---

<sup>90</sup> Sophie Caratini, *Les enfants des nuages*. Paris : Seuil, 1993, 386 p.

<sup>91</sup> Marie-Françoise Durand, Jacques Lévy, Denis Retraillé, op. cit.

<sup>92</sup> Alain Antil, *Le territoire et l'État en Mauritanie. Génèse, héritage, représentations*. op. cit, p 304-313.

que leur existence politique dépend en partie de leur relation à la capitale. Elle attire également par son rôle de redistribution de richesses. Au-delà de la présence des instances qui gèrent le budget mauritanien, Nouakchott est à la fois un site essentiel dans la circulation des marchandises et le point de rencontre des bailleurs étrangers. Les organismes internationaux y ont un siège. C'est donc par là que transitent toutes les aides financières. D'autre part, Nouakchott est, avec Nouadhibou, l'un des deux ports d'importation du pays. Elle est au carrefour de toutes les routes du pays et les services douaniers y sont centralisés. Ainsi, le dédouanement des voitures qui entrent dans le pays par la voie terrestre se fait au bureau de douane-ville à Nouakchott.

La logique étatique présente donc deux dimensions, politique et spatiale, qui sont liées. Le territoire a une place déterminante. Il matérialise l'appartenance à l'État, détermine l'étendue de son autorité et en conditionne l'exercice. Par ailleurs, son caractère centralisateur se traduit spatialement par la création de la capitale qui en constitue le centre.

### **La tribu maure**

La réflexion sur la tribu maure est, comme celle sur l'État, une tentative d'abstraction des différentes formes de la tribu arabe observées suivant les périodes, de l'anté-islamisme à nos jours et suivant les tribus, des Rgaybât aux Oulad Nacer. Nous nous appuyerons essentiellement sur les écrits de Sami Manaf pour la péninsule arabique, de Pierre Bonte et Abdel Wedoud Ould Cheikh pour les tribus maures en général et de Sophie Caratini pour les Rgaybât. Comme pour l'État, il s'agira de présenter les logiques politique et spatiale qui relèvent de l'idéal-type de la tribu arabe.

### **Une alliance politique...**

Les membres de la tribu maure partagent des prérogatives et des obligations communes en matière économique, juridique et politique. "A l'époque précoloniale, [elle] apparaît avant tout comme une réalité politique"<sup>93</sup>. Ce qui prime, ce ne sont pas les modalités de l'agrégation des individus, mais la finalité. Dans son étude sur le nomadisme arabe, Sami Manaf prolonge ces propos. Ce n'est pas le sang qui fédère un groupe mais les

---

<sup>93</sup> Abdel Wedoud Ould Cheikh, op. cit, p 474.

visées politiques. Quand on intègre une tribu, on renonce à ses attaches passées<sup>94</sup>. De plus, “la qabila constituait le cadre commun de la possession de la terre”. La défense du territoire tribal mobilisait alors toutes les strates de la tribu<sup>95</sup>. La tribu existerait ainsi dans son rapport aux autres groupes, pour défendre les intérêts de ceux qui la composent. Tous ses membres se solidarisent autour des objectifs communs. Cela nous amène à considérer que leur choix d’action est motivé par ces objectifs communs et donc à adopter une approche plutôt holiste<sup>96</sup>. Toutefois, cet holisme ne peut enfermer la tribu dans un déterminisme. L’alliance étant posée comme politique, elle est, par conséquent, dépendante des variations de la scène politique et si les visées politiques se modifient, la composition de la tribu se transforme. Inversement, si une partie de la tribu s’oppose à une visée politique, elle se sépare et crée une autre tribu ou fraction. Nous pouvons supposer que l’action des individus d’une tribu est orientée par la politique commune tant qu’ils se considèrent membres du groupe. Une part de leur liberté tient dans la possibilité de changer d’alliance. La tribu n’est pas une structure figée. Elle est en recomposition permanente.

### **... légitimée par la parenté**

Une tribu se désigne avant tout elle-même par référence à un ancêtre commun. Elle aspire à fonder et à maintenir cette unité sur son endogamie<sup>97</sup>. Cette définition ne contredit pas nos propos précédents. Les liens de sang ne sont pas la finalité mais la légitimation de l’alliance. À ce propos, Ibn Khaldun constatait que:

“une personne d'un lignage donné peut fort bien s'attacher aux gens d'une autre origine (...) Le lignage s'identifie aux conséquences du lignage : l'appartenance à tel ou tel clan (...) signifie seulement qu'on se soumet à ses lois (...) après quoi le temps passe et le lignage d'origine est presque oublié”<sup>98</sup>.

La tribu est souvent présentée par les intéressés à l’observateur extérieur comme un ensemble de cousins. Aussi, tout en admettant que la parenté est dépendante des finalités, nous devons la prendre en compte. Elle est impliquée dans deux dynamiques :

---

<sup>94</sup> Manaf Sami, *Economie et politique du nomadisme arabe*. Thèse de doctorat, Ethnologie, EHESS, Paris, 1989, 280 p.

<sup>95</sup> Abdel Wedoud Ould Cheikh, op. cit, p 470.

<sup>96</sup> Manaf Sami, op. cit.

<sup>97</sup> Abdel Wedoud Ould Cheikh, op. cit.

<sup>98</sup> Ibn Khaldun, op. cit, p 216.



la *'assabiya*, qui solidarise sur une base horizontale et égalitaire le groupe autour d'une parenté commune et le *nassab*, l'origine généalogique, qui classe de manière verticale et hiérarchique les membres d'une même tribu et les tribus entre elles<sup>99</sup>. La hiérarchie s'établit théoriquement suivant la proximité de la filiation patrilinéaire avec l'ancêtre éponyme de la tribu. Les aînés, plus proches, dominent les cadets, plus éloignés<sup>100</sup>. De même, les tribus de *chorfa* (chérif) prétendent être les plus nobles parce qu'elles descendent de la famille du prophète Mahomet. Dans ce schéma, le mariage prend toute son importance. Un mariage devient une alliance. Soit il est endogame et renforce l'alliance antérieure, soit il est exogame et il en crée ou entérine une nouvelle. La femme est un moyen d'échange<sup>101</sup> dans les stratégies politiques. Si le mariage permet de modifier la généalogie de la descendance, l'histoire, ou la maîtrise du passé permet de modifier la généalogie de l'ascendance. Il importe aux tribus arabes de garder le contrôle sur le discours relatif à ses propres origines, même si ce discours est délibérément légendaire<sup>102</sup>. Une généalogie est établie tant qu'un grand nombre la reconnaît comme telle. Sa modification nécessite d'être en mesure de peser sur la mémoire collective. La tribu ne peut donc être considérée comme une structure suspendue dans l'histoire. Elle est nécessairement contextualisée dans une période et une situation politique données.

Retenons que la tribu en tant qu'idéal-type repose à la fois sur une parenté reconnue comme commune de ses membres s'appuyant sur une finalité politique. Ainsi, tout groupe qui se fédère dans l'objectif d'acquérir une meilleure représentation sur la scène politique et qui légitime cette fédération par la recherche d'une généalogie commune peut être considéré comme une tribu sans tenir compte de son importance numérique, de son ancienneté ou de son poids politique. Néanmoins, il existe en Mauritanie un certain "ordre établi" des tribus. Les habitants d'Ayoun El-Atrouss parlent en français de la "tribu des Oulad Nacer" et de la "fraction des Oulad Chbechib". Pour cette raison, nous utiliserons le terme de "groupe tribal" pour tout groupe qui se fédère selon une logique tribale, mais nous utiliserons les termes "tribu" et "fraction" lorsque le groupe est reconnu et identifié comme tel.

---

<sup>99</sup> Pierre Bonte, Edouard Conte, Constant Hames (et al), op. cit.

<sup>100</sup> Sophie Caratini, *Les Rgaybât : 1610-1934. 2, Territoire et société*, Paris : L'Harmattan, 1989, 289 p.

<sup>101</sup> Pierre Bonte, Edouard Conte, Constant Hames (et al), op. cit.

## Le fédéralisme de la tribu

Après avoir abordé les finalités, les modalités d'agrégation et son dynamisme actuel, nous pouvons envisager l'action politique et l'action administrative au sein de la tribu. D'une part, suivant quels circuits devient-on chef de tribu ? La noblesse de la généalogie, la bravoure ou l'audace et la probité accompagnée du savoir sont les trois éléments majeurs qui permettent de légitimer le chef dans sa fonction. Ces éléments varient selon qu'il s'agisse de tribus guerrière, *hassan*, ou maraboutique, *zwaya*. Les premières seraient plus réceptives à la bravoure et les secondes à la probité. À cette légitimité s'ajoute la capacité à mener à bien les objectifs politiques. Dans cette perspective, il peut s'agir d'améliorer la position de la tribu par rapport aux autres et d'élever son *nassab* au-dessus de celui des autres<sup>103</sup>.

D'autre part, quelle est l'autorité de ce chef ? Dans la tribu nomade arabe, le chef n'a aucun pouvoir de coercition<sup>104</sup>. Chez les tribus maures, il nous faut à nouveau distinguer les tribus *hassan* des *zwaya*. Chez les premières, le chef est plus un représentant qu'un dirigeant. Les décisions sont prises avec la *gema*. De plus, son autorité est souvent atténuée par les divisions en plusieurs fractions qui ont autant de sous-chefs, et qui incitent au consensus plutôt qu'à l'autoritarisme. Chez les *zwaya*, le pouvoir est modéré par celui du *Qâdi*.<sup>105</sup> Le chef de tribu ne peut donc être compris comme quelqu'un qui impose ses choix, mais plutôt comme un fédérateur. C'est en ce sens que nous parlons de fédéralisme. Les fractions ont beaucoup d'autonomie et préfèrent la sécession à la soumission. C'est peut-être pour cette raison que certaines tribus ont été qualifiées de confédération.

A l'inverse de la logique étatique la logique tribale est décentralisée. Les tribus ne convergent pas vers un centre. Le pouvoir limité du chef ne peut contenir les oppositions internes entre fractions. Si une fraction est trop opposée, elle quitte la tribu.

---

Sophie Caratini, Du modèle aux pratiques : ambivalence de la filiation et de l'alliance chez les Rgaybât de l'Ouest saharien, *L'Homme*, 1995, n°133, p. 33-50.

<sup>102</sup> Manaf Sami, op. cit.

<sup>103</sup> Mohammed Ould Sidiya, *Tribu et État en Mauritanie de 1946 à 1978 : essai explicatif*, Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, Science politique, Université de Provence, 1999, 294 p.

<sup>104</sup> Manaf Sami, op. cit.

<sup>105</sup> Abdel Wedoud Ould Cheikh, op. cit.

Dans la péninsule arabique, cette irréductibilité politique se traduisait spatialement par la dispersion. La fraction déménage vers un autre territoire.<sup>106</sup>

### **L'espace de la logique tribale rejoint l'espace nomade**

En ce qui concerne la relation à l'espace, la logique tribale dépend moins du territoire. Le territoire peut être un élément de l'identité, mais les liens entre membres d'une tribu tiennent du sang et non du sol<sup>107</sup>. Les tribus *hassan* "n'avaient au sol qu'une relation seconde matérialisée par les clients et les dépendants, et généralement vécue comme inessentielle"<sup>108</sup>. Peu attachée à la terre, la logique tribale s'approprie un espace qui peut être dispersé. Son "territoire [peut] être transporté"<sup>109</sup>. Elle "rassemble des territoires épars, scindés, déchirés et isolés"<sup>110</sup>. Cette plus grande indépendance par rapport à l'espace ne signifie pas absence d'appropriation. La tribu s'approprie des terres<sup>111</sup>. Les terres de plusieurs tribus peuvent s'enchevêtrer sur un même espace, mais elle ne peuvent se superposer. Cependant, la logique tribale n'est pas gestionnaire de ses terres au même titre que la logique étatique. Son intérêt pour la ressource propre d'un espace est moindre. Elle peut aménager des points de cet espace, tels les points d'eau, mais toute l'étendue n'est pas concernée. D'autre part, tout l'espace n'est pas nécessairement approprié. Il existe des *no man's land* que la logique tribale ne prend pas en compte, contrairement à la logique étatique.

La logique spatiale tribale recouvre en partie l'espace nomade. Selon elle, l'espace n'est pas appréhendé par une métrique topographique, mais topologique. L'essentiel ne tient pas dans les aires, mais dans les axes et les carrefours, dans la position d'un lieu par rapports aux autres plutôt que dans la situation dans un environnement. L'existence sociale et politique n'est pas enfermée dans le territoire. Elle peut se poursuivre ailleurs, ce que permet la mobilité et le caractère évanescent des groupes tribaux. L'objectif politique n'est ainsi pas d'occuper un territoire mais de maîtriser la circulation et les distances entre les sites, soit le mouvement. La maîtrise de ce mouvement ne nécessite pas l'appropriation de la terre, mais le contrôle des hommes qui l'occupent. Nous

---

<sup>106</sup> Manaf Sami, op. cit.

<sup>107</sup> Mohammed Ould Sidiya, op. cit.

<sup>108</sup> Abdel Wedoud Ould Cheikh, op. cit, p 472.

<sup>109</sup> Manaf Sami, op. cit, p 293.

<sup>110</sup> Alain Tarrius, *La mondialisation par le bas. Les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Paris : Balland, 2002, 169 p.

pourrons parler de logique nomade pour l'espace de la logique tribale en opposition à la logique sédentaire pour l'espace de la logique étatique.

### **L'articulation des logiques étatique et tribale**

Après avoir défini les deux logiques qui animent le pouvoir politique en Mauritanie, essayons de présenter leur articulation. Cette notion d'articulation sous-entend que nous ne considérons pas la situation actuelle comme une phase de transition depuis la tribu vers l'État. Les deux logiques coexistent simultanément dans la même configuration. Cependant, cette configuration est le résultat d'un processus historique que nous ne pouvons ignorer. Ibn Khaldun a présenté en son temps une explication des relations entre *el-'umran el-badawî* et *el-'umran el-hadarî* que nous pourrions rapprocher des logiques tribale et étatiques. Il propose un modèle cyclique dans lequel la *'asabiyya* en devenant la *dawla* perd sa force et finit par disparaître entraînant à terme celle de la *dawla*. Pour exercer le pouvoir royal, la dynastie a besoin de la force que procure la solidarité tribale, or cette *'assabiya* se dissout dans la ville, une fois confortablement installée et en sécurité. Sans cette force, la dynastie tend à rechercher des soutiens hors de la tribu qui peut devenir son ennemie. Affaiblie, elle est renversée par une autre tribu.

Abdel Wedoud Ould Cheikh, en s'appuyant sur l'héritage khaldunien, et Pierre Bonte tentent de sortir de ce processus cyclique et de saisir l'évolution de la Mauritanie jusqu'à sa forme étatique actuelle. Cette vision cyclique du pouvoir contextualisée à l'époque contemporaine de l'auteur, ne peut, par exemple, expliquer pourquoi, malgré la succession de différents groupes à sa tête, l'État mauritanien est toujours présent. Le premier dirigeant, Moktar Ould Daddah n'était pas issu de la tribu des Smassid comme l'est l'actuel président. Selon Pierre Bonte, l'apparition de l'État dans sa forme actuelle trouve une explication dans la structure de la tribu. Le passage vers l'État se fait au moyen des fractions qui se mettent en place dans la perspective de prendre le contrôle du pouvoir émiral. À l'intérieur de chaque tribu ou fraction se détache une faction qui se met en opposition. Cette dynamique est appelée le factionalisme dual. De là est évoqué le factionalisme politique. Il s'agit d'une organisation politique centralisée coiffant une organisation tribale et d'un fonctionnement fondé sur la mobilisation d'alliances segmentaires mouvantes dans le cadre d'un réseau hiérarchique de relations politiques

---

<sup>111</sup> Abdel Wedoud Ould Cheikh, op. cit.

liant des groupes en vue de l'acquisition et de la reproduction du pouvoir politique<sup>112</sup>. D'après Pierre Bonte, cette organisation s'est mise en place à partir des émirats et a été renforcée par les colons qui se sont appuyés sur ces émirats<sup>113</sup>. L'organisation politique étatique devient alors le cadre des oppositions entre groupes tribaux.

Ainsi, l'État actuel ne tend pas à faire disparaître la logique tribale. Nous retrouvons là l'État rhizome africain de Bayart mais aussi les propos de Balandier. Selon lui, le pouvoir politique avec l'État correspond à des circuits formels et spécialisés mais qui n'abolissent pas les circuits basés sur la parenté, la religion et l'économie<sup>114</sup>. La définition du pouvoir dans les pays arabe donnée par Bonte, Conte et Dresh prend toujours en compte la logique tribale :

“idéalement associé au sacré, le pouvoir (...) restera une affaire temporelle qui traduit le caractère “naturel” des rapports de parenté (silât el-arham) et la compétition des 'asabiyyât, des constructions culturelles et sociales consensuelles qui s'élaborent sur ces bases”.<sup>115</sup>

### **La combinaison des forces centrifuges et centripètes**

Sur le plan spatial, l'articulation des logiques étatique et tribale peut être présentée comme la combinaison des forces centripètes et centrifuges. La logique étatique est animée d'une force centripète qui a tendance à concentrer le pouvoir politique. Ceux qui représentent et légitiment sont les mêmes. Les membres de l'État ne se contentent pas de prendre des décisions, ils les appliquent, alors que le chef de tribu n'a qu'une faible autorité sur les fractions qui lui ont attribué la place du chef et qui ont tendance à se disperser. Toutes les oppositions à l'État convergent vers lui pour en prendre le contrôle et ainsi le renforcer, alors que les fractions dissidentes créent, ailleurs, dans une autre sphère, une autre tribu.

---

<sup>112</sup> Abdel Wedoud Ould Cheikh, op. cit.

<sup>113</sup> Pierre Bonte, Territorialité et politique : des Emirats aux régions. L'exemple de l'Adrar, op. cit.

<sup>114</sup> Georges Balandier, op. cit.

<sup>115</sup> Pierre Bonte, Edouard Conte, Paul Dresh (dir), *Emirs et présidents. Figures de la parenté et du politique dans le monde arabe*, op. cit, p 35.

## **L'État et la politique du ventre<sup>116</sup>**

La force centripète est liée aux rapports de domination entre les puissances étrangères et les organisations politique maures. Les émirs tiraient une partie de leur pouvoir de leur rôle d'intermédiaire vis-à-vis de ces puissances dont ils recevaient les coutumes. Aujourd'hui, l'État mauritanien fait également office d'interface avec les puissances étrangères. C'est par lui que transitent les aides apportées par les bailleurs internationaux. Il joue ainsi un rôle de redistributeur de richesses<sup>117</sup> et attire en son centre les groupes tribaux qui désirent accéder à ces richesses. C'est "la politique du ventre"<sup>118</sup>. La Mauritanie n'est pas un pays de producteurs. Le pouvoir ne passe pas par le contrôle des moyens de production mais par le contrôle des flux. Le système des coutumes, instauré par les Français, n'avaient pas pour objectif de s'accaparer les richesses produites dans le pays mais d'acheter la sécurité pour le commerce.

S'enrichir par le commerce nécessite de maîtriser les exportations et les importations. Pour cela les douanes et les ports sont des éléments stratégiques, or leur accès passe par l'État. Il faut être nommé ou soutenu par l'État pour prospérer dans le commerce. L'autre ressource extérieure est l'aide au développement. Elle correspond à toutes les aides que reçoit la Mauritanie de la part des bailleurs étrangers. L'aide peut provenir d'instances internationales comme la Banque Mondiale ou la Banque Africaine pour le Développement, de la coopération des États comme la France, l'Allemagne ou le Japon et d'aides non gouvernementales. L'agrégat économique qui permet de mesurer une partie de cette aide est l'Aide Publique au Développement, l'APD. Elle comprend l'ensemble des versements publics nets reçus de la part des États bailleurs. Elle ne comprend pas les investissements privés ou les prêts. En 2002, l'APD perçue par la Mauritanie a représenté 31% du revenu national brut.

---

<sup>116</sup> Jean-François Bayart, op. cit.

<sup>117</sup> Alain Antil, op. cit.

<sup>118</sup> Jean-François Bayart, op. cit.

**Tableau 2 : Evolution des versements nets d'APD à la Mauritanie entre 2000 et 2003.**

<i>En millions de dollars US, aux prix et taux de change de 2002*</i>				
Année	2000	2001	2002	2003
Montant des versements	215	281	345	211

\* sources : OCDE

De 1993 à 1999, la Mauritanie était au 5<sup>ème</sup> rang mondial des pays les plus aidés par habitant. Ainsi l'aide extérieure est une ressource économique importante. Pour accéder à cette ressource, il faut passer par l'État car l'APD transite par l'État. S'il nous est délicat d'établir avec certitude les raisons de l'importance de cette aide. Nous pouvons supposer qu'elles sont d'ordre diplomatique et économique.

Suite aux "événements de 1989" et aux critiques internationales qu'ils ont provoqué, le gouvernement mauritanien s'est évertué à suivre les orientations des bailleurs étrangers pour acquérir ou retrouver une légitimité sur le plan international<sup>119</sup>. Cette politique de l'aide n'est pas sans rappeler celle des coutumes. Le pouvoir de l'État est d'autant plus renforcé qu'il est soutenu financièrement de l'extérieur. Ce soutien lui permet de mieux contrôler les flux économiques. L'institution étatique constitue ainsi un passage obligé pour les groupes tribaux puisqu'elle est source de contrôle de la circulation des richesses. Elle est par conséquent une contrainte incontournable et nous émettons l'hypothèse qu'elle est la matrice dans laquelle s'inscrit le pouvoir politique. L'État-matrice n'est pas la logique étatique, mais les règles du jeu politique qui en découlent relèvent en grande partie de cette logique et du rapport à l'espace qu'elle induit.

### **L'État matrice du pouvoir politique**

Pour définir l'État mauritanien, nous avons rejeté l'analyse de ses institutions. En revanche, pour présenter la matrice qu'il constitue, l'étude de la structure institutionnelle de la République Islamique de Mauritanie nous semble nécessaire. Sa mise en place remonte jusqu'avant la constitution de l'État lors de l'indépendance. Elle peut même trouver des racines dans la période pré-coloniale. Les émirats dans ce qu'ils présentent de caractéristiques de la logique étatique, constituent une base de cette matrice.

---

<sup>119</sup> Pierre-Robert Baduel, La Mauritanie dans l'ordre international, *Politique Africaine*, 1994, n°55 p 11-19.

## **Des émirats à l'administration coloniale, les premières trames de la matrice**

A la période des coutumes a succédé une période de pénétration pacifique puis violente du *Trab el-Beidhan* par les Français du 19<sup>ème</sup> au début du 20<sup>ème</sup> siècle. Après avoir conquis le territoire, conquête qui a duré jusqu'en 1932 pour la partie la plus septentrionale, les Français l'ont administré. Un aspect de cette administration a été le découpage de l'espace et le choix de relais dans la population colonisée. Dans l'Adrar, en 1909, la colonisation s'est inscrite sans trop de difficulté dans ce cadre. Elle a utilisé le contrôle de l'émirat pour fixer des frontières administratives, même si celles-ci ne correspondaient pas toujours aux représentations antérieures de son territoire<sup>120</sup>. Ces frontières ont ajouté une contrainte au jeu politique des Maures car les tribus se sont trouvées rattachées aux entités administratives des cercles. Leurs membres recensés dans ces circonscriptions étaient censés ne pas pouvoir les quitter sans autorisation<sup>121</sup>. Ainsi, durant cette période coloniale, la matrice étatique s'est enrichie d'un découpage territorial plus marqué.

Dans le Hodh, région privilégiée par notre étude, aucun émirat ne s'est durablement établi<sup>122</sup>. Au cours du 19<sup>ème</sup> et du début du 20<sup>ème</sup> siècle, se sont succédé les tribus guerrières des Oulad M'Barek, des Mechdhouf puis des Oulad Nacer. Les relations de ces tribus avec les puissances étrangères ont été moins institutionnalisées par des traités<sup>123</sup>. L'Est mauritanien était plutôt lié avec des organisations politiques du Soudan d'alors plutôt qu'en liens avec les émirats<sup>124</sup>. Au début de la période coloniale, les Français n'avaient pas rattaché le Hodh à la Mauritanie mais au Soudan et au cercle de Nioro du Sahel alors que les émirats étaient déjà tous devenus des cercles. Ce n'est qu'en 1944 que le gouverneur Laigret a rattaché le Hodh à la Mauritanie. D'après les rapports de l'administration coloniale, l'un des objectifs était de regrouper tous les nomades dans une même entité.

Face à l'absence d'organisation émirale, les Français ont instauré les chefs généraux. Les tribus ont été considérées comme des unités administratives dont le chef était

---

<sup>120</sup> Pierre Bonte, Territorialité et politique : des Emirats aux régions. L'exemple de l'Adrar, op. cit.

<sup>121</sup> Jean-Louis Payen, Le recensement de l'impôt. In Edmond Bernus, Pierre Boilley, Jean Clauzel (dir et al), *Nomades et commandants*. Paris : Karthalla, 1993, p 120-126.

<sup>122</sup> D'après un entretien avec Mohammed Ould Bouleyba, il est possible qu'il ait existé l'émirat des Oulad M'Barek.

<sup>123</sup> Saïd Ould Hamody, op. cit, p 42.



nommé par la *gema* en accord avec le gouverneur général. Les membres de la *gema* étaient également agréés par ce dernier<sup>125</sup>. Les chefs généraux étaient subordonnés au gouverneur et devaient transmettre ses ordres. Les chefs de fraction veillaient à la police générale ainsi qu'à la perception des impôts. Les premiers éléments de l'administration se sont donc mis en place même dans une région et chez des tribus qui ne relevaient d'aucun émirats.

Durant la période coloniale un autre élément de la matrice s'est mis en place : l'école. Dans le pays des Maures (deux écoles étaient déjà ouvertes à Kaedi et Boghé), la première ouverte fut la *medersa* de Boutilimit en 1914. Les deux suivantes furent celle de Kiffa et de Timbedra en 1939<sup>126</sup>. Obligation était faite aux chefs d'y envoyer leurs fils mais ces derniers ont longtemps boycotté l'école et envoyé à la place des fils d'esclaves. Néanmoins, l'école a formé les futurs cadres mauritaniens. Elle est devenue, un passage recommandé, si ce n'est obligé, dans les circuits d'accès aux postes politiques du pays devenu indépendant.

A la veille de l'indépendance, l'impôt est généralisé, les découpages et les hiérarchies administratives et politiques plus institutionnalisés et l'accès au pouvoir politique est en partie balisé par l'école. Autant de contraintes qui constituent l'embryon de la matrice étatique mauritanienne. Cependant les frontières mauritaniennes n'étaient pas stabilisées et, depuis, elles ont été souvent contestées. Dans les années soixante-dix ce sont les limites septentrionales qui ont été menacées par la guerre du Sahara. À l'Est, certains tracés de la frontière avec le Mali posent toujours problème et la frontière avec le Sénégal qui se confond avec le fleuve du même nom a sérieusement été malmenée en 1989.

### **L'État, une matrice bornée et centralisée**

Au lendemain de l'Indépendance, la nouvelle République n'a pas modifié le découpage administratif ni sa hiérarchisation. L'État a seulement créé de nouveaux arrondissements à l'intérieur des circonscriptions existantes, affinant ainsi le maillage administratif. En 1968, la loi de régionalisation a procédé à une légère refonte de l'organisation

---

<sup>124</sup> Olivier Lemasson, *Adel-Bagrou, belvédère sur l'Afrique de l'Ouest à l'horizon mauritanien*. Mémoire de Maîtrise, Géographie, Rouen, 1997, p 19-32.

<sup>125</sup> Sidi Mohamed Ould Baidy, op. cit.

administrative de l'État, mais sans remettre en cause cette dernière. L'essentiel des pouvoirs restait concentré au sommet de l'État, les circonscriptions administratives demeurant soumises à son autorité. Ce découpage administratif était adossé au PPM, le Parti du Peuple Mauritanien, *El-hezb ech-chaab*, devenu le parti unique du régime de Moktar Ould Daddah en 1964 et succédant au multipartisme. La structuration du parti, principal vecteur pour accéder aux postes décisionnels, était calquée sur celle de l'administration, renforçant le caractère centralisé de la matrice étatique mauritanienne.

### **Les créations antérieures d'unités administratives**

Dans la région qui nous concerne, "le village de Tintane, cercle du Hodh occidental, subdivision de Tamchaket, est érigé en poste de contrôle administratif" par décret le 27 janvier 1965. Deux ans plus tard, par le décret du 23 décembre 1967, le même village est érigé en subdivision. Depuis le décret du 22 septembre 1960, le territoire mauritanien était découpé en cercles, subdivisions et postes administratifs. La création de nouvelles entités correspondait à un affinage du maillage territorial. L'État entendait par là améliorer son contrôle de l'espace. Les responsables de ces unités étaient nommés par l'exécutif. Pour les villes, l'administration française avait déjà créé les communes mixtes de Atar, Kaedi et Rosso en 1953 et celle de Boghé en 1955. Les communes urbaines ont ensuite été adoptées par le conseil des notables en 1958 et la constitution de 1961 institua les communes rurales et les communes pilotes. Dans les communes mixtes, le maire était nommé par le pouvoir central.

### **Un pouvoir toujours concentré : loi de régionalisation de 1968**

Le 31 décembre 1970, un décret érige l'arrondissement de Kobenni, deuxième région, en département. En 1968, les postes de contrôle administratif ont laissé place aux arrondissements, les subdivisions aux départements et les cercles aux régions. Cette redéfinition fait suite à deux lois du 30 juillet 1968 : celle portant organisation générale de l'administration territoriale et celle portant organisation des régions et du district de Nouakchott. Ce nouveau découpage suit, en grande partie, l'ancien. Les sept régions ont remplacé les sept cercles et les communes urbaines demeurent les communes urbaines. Au niveau des cellules administratives de base, une distinction est faite entre les milieux

---

<sup>126</sup> Said Ould Hamody, op. cit, p 118-120.

nomade et sédentaire. Dans le premier, les cellules sont des campements et dans le second des villages.

De la cellule de base à l'arrondissement, les circonscriptions n'ont pas de personnalité juridique. En revanche, la région en est dotée. Elle gère son budget. Elle est à la fois "une circonscription administrative de l'État et une collectivité territoriale décentralisée" (article 1<sup>er</sup>). Le terme "décentralisée" est légitimé par la création d'une assemblée régionale. Celle-ci approuve le budget et peut donner son avis chaque fois que cet avis est requis par la loi ou l'autorité de tutelle, mais son caractère décentralisé s'arrête là. Elle est composée de conseillers régionaux qui sont nommés par décret sur une liste présentée par le "parti du peuple mauritanien" (article 7). L'autorité de tutelle peut annuler toutes ses décisions. C'est le gouverneur de région nommé par décret qui administre la circonscription. Il est le représentant de l'autorité de tutelle et c'est "le Président de la République [qui] exerce la tutelle des régions" (article 37). Suite au coup d'État de 1978, une légère modification est introduite, les régions ne sont plus dénommées par un numéro, mais pas un nom propre qui reprend celui des anciens cercles. La région du Hodh El-Gharbi remplace la deuxième région.

### **Différenciation entre circonscriptions urbaines et rurales**

Le département n'est pas uniquement composé d'arrondissements. Il se divise en arrondissements et en communes urbaines. Celles-ci sont hors des arrondissements. Elles sont, comme les régions, à la fois une circonscription administrative et une collectivité territoriale décentralisée. La ville est donc à part. Elle est soustraite au territoire. Il en va de même pour la capitale. Elle devient une région autonome dénommée "district" même si elle garde les prérogatives des communes urbaines. Ainsi, elle se démarque à la fois du découpage en régions et des autres communes urbaines. La phase que nous avons décrite, appelée décentralisation, n'a pas remis profondément en cause les fondements centralistes de la République. De même, la plupart des acteurs politiques ont calqué leur action sur modèle. L'organisation des partis politiques est en général calquée sur cette centralisation et cette hiérarchisation.

## **Les organisations politiques au temps des partis uniques**

Dans les années soixante, les dirigeants mauritaniens ont imposé un parti unique, le PPM, qui proposait les candidats pour les postes décisionnels de l'administration étatique et qui définissait l'orientation politique du pays. Le parti unique constituait le passage obligé des circuits de l'action politique. Son rôle était prépondérant. Il proposait la politique à mener et le gouvernement l'appliquait. La compétition entre tribus se déroulait à l'intérieur du parti<sup>127</sup>. Pour obtenir un poste dans le gouvernement, il était préférable d'être adhérent. À Ayoun El-Atrouss, les rivalités entre les tribus des Oulad Nacer et des Oulad M'Barek et, parmi les Oulad Nacer, entre les partisans de Hassan Ould Saleh et Mohammed Mokhtar Ould Bacar, fils du chef général Ethman Ould Bacar, se manifestaient dans la rivalité pour contrôler la section régionale du PPM.

Après le renversement de Moktar Ould Daddah en 1978, le PPM a été remplacé par la mise en place des structures d'éducation de masse (SEM). Ces structures avaient pour objectif d'encadrer la population jusqu'au niveau de la famille et étaient directement contrôlées par le Comité Militaire de Salut National qui dirigeait alors le pays. Les SEM participaient non seulement à l'action politique mais également à l'action administrative car elles permettaient au CMSN (Comité Militaire de Salut National) de mieux s'assurer de l'application de ses décisions auprès de la population. Après l'arrivée du président actuel au pouvoir en 1984, les SEM ont disparu et à partir des années 1990, le multipartisme a été instauré. Cependant, un seul parti tient les rennes de l'État, le Parti Républicain Social et Démocratique (PRDS). Même si d'autres ont obtenu des sièges lors de scrutins communaux, seuls les membres du PRDS ou des partis qui le soutiennent accèdent aux postes à haute responsabilité. Dans les communes rurales, être nommé sur la liste du parti constitue en général une garantie d'élection. Autrement dit, pour devenir dirigeant de son village, il faut adhérer au parti. Sans être un parti unique, le PRDS joue donc à la fois le rôle de représentation et le rôle de légitimation entre l'État et la population. Il est un élément essentiel des règles du jeu politique<sup>128</sup>. Aussi, par-delà les ruptures politiques, nous pouvons considérer que le modèle du parti unique a fortement influencé et influence toujours la vie politique mauritanienne. Les trois

---

<sup>127</sup> Philippe Marchesin, op. cit.

<sup>128</sup> Zekeria Ould Ahmed Salem, *La démocratisation en Mauritanie, une «illuio» postcoloniale ? Politique Africaine*, 1994, n°55, p 131-146.

formes prises par ce modèle ont toutes des caractéristiques communes. Elles sont fortement hiérarchisées et leurs actions sont impulsées depuis le sommet vers la base.

### **Le Parti du Peuple Mauritanien**

Le PPM était constitué, au sommet, d'un bureau politique et d'un conseil national. Il se réunissait également régulièrement en congrès. Ensuite, dans chaque région existait une fédération du parti et dans chaque département une section. L'échelon local était constitué de comités. D'après un ancien responsable ayounois du parti, chaque village de plus de cent habitants avait un comité. Les autres se regroupaient. "Chaque groupement qui se fixe pendant neuf mois sur douze, même s'il est nomade a un comité". Ayoun, le chef-lieu de région, comptait onze comités. Les comités étaient composés de cinq membres. Les informations concernant les structures locales du parti, leur composition, leur activité, leur nombre et leur localisation n'ont été obtenues que par entretiens. Nous n'avons pu accéder à aucun document écrit.<sup>129</sup> À partir de nos entretiens, il s'avère vraisemblable que le PPM n'était pas une structure fédéraliste. Les décisions du congrès n'étaient pas l'émanation des décisions prises par les comités. Les comités étaient plutôt les représentants du parti.

### **Les structures d'éducation de masse**

Les seules structures qui étaient officiellement reconnues du temps du Comité Militaire de Salut National étaient les structures d'éducation de masse. D'autres partis existaient mais ils étaient alors clandestins. Par leur organisation, les SEM se rapprochaient du PPM. D'après la délibération n°007 24 juillet 1982 du Comité Militaire de Salut National remplaçant et abrogeant celle du 11 novembre 1981, les SEM "font partie intégrante de la permanence du comité militaire" (article 5). Au niveau national, elles étaient dirigées par la commission exécutive dont le président était le secrétaire permanent du comité militaire. Au niveau régional, le président de la commission régionale était le commandant de la région militaire. Les autres membres étaient élus par la commission départementale dont le président était le préfet. À l'échelon inférieur

---

<sup>129</sup> Il y a plusieurs explications possibles à cela : leur destruction lors des différents changements de régime, le faible attachement à la conservation des archives de ce type ou le refus de nous les communiquer.

furent instituées des zones, *mountaqa*. Les zones regroupaient plusieurs quartiers, *hayat*, qui étaient constitués d'une dizaine de cellules comptant autant de familles.

Si les membres des bureaux de chaque structure étaient, d'après cette délibération, élus par le bureau de la structure de l'échelon inférieur, laissant penser à une organisation fédéraliste, les présidents étaient nommés par l'administration ou étaient eux-mêmes membres de cette administration. Il ne s'agissait donc pas de circonscriptions autonomes. Les bureaux de zone étaient chargés de diffuser et d'expliquer les instructions des instances supérieures et de suivre l'exécution des programmes destinés à la zone. De même, la commission régionale était chargée de faire appliquer les politiques nationales. Les SEM demeuraient une structure centraliste. Leur fonction était d'éduquer les "masses" pour favoriser le développement économique, pour faciliter "l'exercice effectif et responsable de la vie politique du pays" (article 2). Il s'agissait aussi d'un encadrement de la population face au "vide politique préjudiciable" dans lequel se trouvait le pays. Cette fonction d'encadrement était également ressentie par la population. Les présidents de bureaux étaient considérés comme des relais de l'administration. De plus, durant la sécheresse du début des années 1980, les SEM ont été chargées de la distribution des aides internationales. Cette mission, comme pour les maires des communes quelques années plus tard, nécessitait de recenser la population. Ce recensement, pouvait parfois correspondre à un encadrement plus serré ou à la surveillance des opposants au régime. De nombreux Ayounois étaient à cette époque emprisonnés et, par plusieurs grèves, les lycéens de la ville avaient montré leur opposition au chef de l'État Mohamed Khouna Ould Haïdallah. Ainsi resituée dans son contexte (les premières années du comité militaire issu du coup d'état de 1978) leur création peut être interprétée comme un élément contribuant au maintien au pouvoir de ce comité. Ce dernier devait s'imposer par le contrôle de la population et du territoire. Son action partait du sommet vers la base. Dans plusieurs zones du Hodh El-Gharbi, le choix des présidents de bureau semblait s'attacher à évincer les notables les plus influents ou les plus réfractaires. Les présidents n'avaient pas toujours un statut social élevé dans leur tribu. Dans le prolongement du PPM, les SEM constituèrent une organisation centralisée et centraliste. Leur existence ne dépendait que des décisions du centre.

## **Les organisations politiques de “l’ère démocratique”**

Dans les années 1990, le multipartisme a correspondu à la multiplication des scrutins électoraux. Les élections sont devenues les principaux objectifs des partis. En conséquence, l'organisation interne du PRDS comme celle des partis de l'opposition s'est adaptée au découpage des circonscriptions électorales. À la *wilaya* correspond la fédération et l'élection des sénateurs, à la *moughataa* la section et l'élection des députés et à la commune la sous-section et l'élection du conseil municipal. À la différence de tous les partis de l'opposition, le PRDS peut présenter des listes aux scrutins municipaux dans toutes les communes rurales. Le choix des têtes de listes candidates et toutes les nominations de secrétaire de section ou de sous-section sont validés en dernier recours par le comité central.

La plupart des partis de l'opposition sont structurés sur ce modèle. Même s'ils sont dans l'opposition, ils ne se sont jamais totalement opposés aux fondements de l'État. Leur objectif étant surtout d'accéder au pouvoir politique. Les circuits de l'action politique que sont les partis s'inscrivent donc dans une logique étatique. Toutefois, la présentation que nous en avons faite s'est principalement attardée sur leur aspect institutionnel. Cet aspect, lié à l'existence de l'État, met plus facilement en valeur la logique étatique qui centralise le pouvoir politique.

Cette matrice, qui relève pour beaucoup des institutions et des acteurs reconnus par ces institutions, balise des circuits de l'action politique comme de l'action administrative. En structurant le pouvoir politique, elle permet de véhiculer la logique étatique, mais elle demeure surtout un support et ce sont les Mauritaniens qui animent ces circuits et qui s'organisent notamment autour de groupes tribaux.

## **L'actualité de la tribu dans cette de matrice étatique centralisée**

Instituée en mode d'administration par les colons français, la tribu et ses chefs généraux a disparu en tant qu'entité juridique ou administrative reconnue par l'État au cours de la période dirigée par Moktar Ould Daddah. Elle n'est plus un élément de la matrice étatique, mais elle constitue la principale forme d'organisation de ceux qui agissent dans cette matrice, que ce soit dans l'administration ou dans les partis.

### **Une réalité masquée**

Aujourd'hui, ni la constitution, ni les lois ne lui accordent de statut politique. Les discours officiels du président ne la mentionnent pas. L'ordonnance de 1987 instituant les communes stipule que les "listes de candidats ne doivent en aucun cas être composées sur des bases ethniques, tribales ou ayant un caractère particulariste ou sectaire" (article 109). Elle est parfois évoquée dans la presse francophone, mais le plus souvent les journalistes utilisent d'autres termes, "collectivité" ou "ensemble", pour la désigner. Au cours des entretiens menés avec des représentants de l'État, le sujet de la tribu n'a jamais été abordé que par l'enquêteur. Lorsqu'elles n'esquivaient pas les questions, les réponses n'empruntaient pas non plus le terme de "tribu". Les périphrases le contournaient d'autant plus largement que les entretiens se déroulaient dans des locaux de l'administration.

Quand elle n'est pas cachée, elle est souvent considérée négativement. Des chercheurs pensent qu'elle est un frein au développement de l'État moderne<sup>130</sup>. Pour les opposants progressistes au régime en place elle révèle l'archaïsme du pouvoir. En tant que chercheurs étrangers, nous pouvons nous demander si cette dissimulation ne nous est pas destinée. Nous avons vu que la Mauritanie et son État sont fortement dépendants de leurs relations diplomatiques et de leur image sur la scène internationale. Il est possible que nos interlocuteurs cherchent à présenter le pays comme un modèle de développement conforme aux standards du Fonds Monétaire International, lesquels ne prennent pas en compte la tribu. Toutefois cette dissimulation est surtout formelle et il suffit d'un peu de temps à l'observateur étranger pour saisir sa présence.

### **Une réalité active**

Si elle n'existe pas sur le papier, elle existe dans les faits puisque les Maures continuent de se regrouper dans des tribus. Il n'existe pas à notre connaissance de statistiques ou d'étude sur l'appartenance ou non des Maures à une tribu. À de rares exceptions près, toutes les personnes rencontrées lors de nos enquêtes se reconnaissaient, ou étaient reconnues par d'autres, comme membre d'une tribu. L'appartenance à un groupe tribal a une explication matérielle. Les fonctions redistributrices de l'État mauritanien sont très faibles et il n'existe pas d'équivalent de la caisse de sécurité sociale française. Le

---

<sup>130</sup> Philippe Marchesin, op. cit.



groupe tribal joue ce rôle d'assurance et de solidarité. Elle permet notamment de répondre à des frais de santé qui dépassent les possibilités d'un ménage. Dans le Hodh El-Gharbi, la tribu est la principale structure capable d'assurer la solidarité matérielle. Nous pouvons admettre que la plupart des habitants ne pourraient vivre sans elle. Au-delà de cette condition d'existence matérielle, la tribu répond également à une condition d'existence sociale. Elle permet à chacun de se situer dans le paysage social, de savoir qui est qui et par rapport à qui. Elle est un élément essentiel de l'identité des Maures.

Ce rôle matériel et social est lié à sa finalité politique. Certains émettent l'hypothèse que les réformes institutionnelles concernant les élections pluralistes ont réactivé la dynamique tribale. Selon Philippe Marchesin, le nombre de tribus différentes accédant au pouvoir s'est accru après le coup d'état de 1978. À mesure que l'idée d'État moderne s'est estompée, la tribu a pris de l'importance<sup>131</sup>. Plutôt que dans l'accès au pouvoir, c'est dans les stratégies développées lors des élections que l'influence du groupe tribal se fait sentir. Plusieurs études au cours des années 1990 ont montré comment les rivalités entre groupes tribaux s'inscrivaient dans les rivalités électorales, notamment lors des scrutins des principales villes de l'intérieur du pays<sup>132</sup>. Des entretiens avec les chercheurs Mauritaniens ou avec les enquêtés il ressort également que les scrutins municipaux sont investis par les luttes tribales. Toutefois, il nous semble quelque peu réducteur d'affirmer que les élections pluralistes ont réactivé les tribus. La finalité politique de la tribu aurait-elle disparu puis réapparu ? Le fait tribal était plutôt dissimulé du temps de Ould Daddah. Nous supposons que la tribu a toujours été politiquement active mais que les nouvelles formes de l'action politique lui donnent plus de visibilité.

### **Hypothèses sur les manifestations du pouvoir politique**

À partir de cette conception de l'État et des tribus, nous pouvons envisager comment les Mauritaniens agissent dans la sphère du pouvoir politique. Pour ce faire nous nous appuyons sur les auteurs qui ont en partie étudié les articulations entre les groupes tribaux et les structures étatiques (Jean-Louis Payen pour la période coloniale<sup>133</sup>, Pierre

---

<sup>131</sup> op. cit, 201-209.

<sup>132</sup> Mariella Villasante-de Beauvais, *Parenté et politique en Mauritanie. Essai d'anthropologie historique*. L'Harmattan, Paris, 1998, 288 p.

Alain Antil, op. cit.

<sup>133</sup> Jean-Louis Payen, op. cit.

Bonte et Abdel Wedoud Ould Cheikh que nous avons déjà cités et plus récemment Zekeria Ould Ahmed Salem et Mariella Villasante-de Beauvais ainsi qu'Olivier Pliez en Libye<sup>134</sup>).

### **Les intermédiaires politiques, entre la base et le sommet**

Nous distinguons la base, le sommet et les intermédiaires. Au sommet se trouvent ceux qui ont des fonctions de pouvoir et qui peuvent exercer leur autorité, le Président de la République, le Ministre, le Préfet ou le Directeur de la délégation régionale d'un ministère. À la base se trouvent ceux qui n'ont que le droit de vote et dépendent de l'appui financier de ceux qui sont plus proches du sommet. Cette distinction n'existe pas nettement dans la réalité puisque la base n'est pas constituée d'un ensemble homogène d'individus et au sommet, tous dépendent d'autres individus. Entre les deux, les intermédiaires sont ceux qui cherchent à accéder au sommet et à augmenter leur pouvoir sur la base. En fait, tous, de la base au sommet, sont potentiellement des intermédiaires.

L'accès au sommet correspond à l'action politique. Il permet l'accès aux ressources et ainsi, à un rôle de distributeur de ces ressources. Cette distribution peut s'inscrire dans l'action administrative. La base, pour accéder aux ressources soutient un intermédiaire. Fort de sa représentativité, l'intermédiaire peut demander au sommet une part du pouvoir politique. Ce pouvoir lui permet d'accéder aux ressources et de les distribuer à la base qui continue de le soutenir. Le sommet, pour conserver le pouvoir, donne un accès aux ressources à un intermédiaire en le nommant à un poste dans le gouvernement ou l'administration pour qu'il redistribue à la base. Celle-ci continue de le soutenir et ainsi de soutenir le sommet. L'intermédiaire cherche à la fois le soutien de la base et celui du sommet. Il doit sans cesse prouver au sommet sa représentativité et sans cesse montrer à la base qu'il peut redistribuer. La base et le sommet ont en effet la possibilité de changer d'intermédiaire. Cela rejoint en partie les relations entre les colonisateurs, les émirs et leurs tributaires décrite par Payen :

“Le chef de tribu exerçait une sorte d'auto-contrôle. Généralement quelque peu ambitieux, il souhaitait, tout en sauvegardant les intérêts de ses gens, accroître son importance en ayant le plus grand nombre

---

<sup>134</sup> Olivier Pliez, *Dynamiques urbaines et changements sociaux au Sahara. Le cas libyen*. Thèse de 3ème cycle, Géographie, Aix-Marseille 1, 2000, 279 p.

d'administrés possibles et maintenir de bonnes relations avec les autorités”<sup>135</sup>

À ce système s'ajoutent aujourd'hui les étrangers, bailleurs, coopérants, ONG et chercheurs. De même qu'ils contribuent à soutenir le sommet, ils sont sollicités par tous pour appuyer les stratégies d'accès aux projets de développements.

Plus récemment, deux auteurs ont travaillé sur la représentation dans le pouvoir politique des groupes sociaux mauritaniens. Selon Mariella Villasante-de Beauvais, ce sont surtout les élites traditionnelles des structures tribales, c'est-à-dire les leaders communément reconnus dans ces structures, qui jouent le rôle d'intermédiation politique<sup>136</sup>. De son côté Zekeria Ould Ahmed Salem ne nie pas la représentation de certains groupes dans l'État, mais réfute l'idée selon laquelle il y aurait “une sorte de modèle démocratique “consociationnel” qui veut que le souci de l'État soit d'assurer soit d'assurer une représentation “équitable” des diverses couches (...) de la population”<sup>137</sup>. Il insiste plutôt sur les stratégies individuelles de ces entrepreneurs et sur la capacité de l'État à donner l'impression qu'il choisit ses membres suivant cette représentation traditionnelle alors qu'il est en mesure de fabriquer ses propres intermédiaires. Ces deux avis divergents ne contredisent pas l'articulation entre sommet, base et intermédiaire, mais s'opposent sur les modalités d'accès à la position d'intermédiaire. Entre les deux, nous supposons que chaque groupe tribal, c'est-à-dire chaque groupe organisé suivant une logique tribale, cherche à accéder au sommet, mais que ces groupes ne sont jamais figés. Au contraire, leur composition varie suivant leur stratégie, celle de l'État et celle des intermédiaires.

Cette modélisation est, comme toute modélisation, réductrice. Toutefois, elle fournit le cadre explicatif à la dynamique politique qui touche de près ou de loin la plupart des faits observés et présentés dans notre étude.

---

<sup>135</sup> Jean-Louis Payen, op. cit, 120-126.

<sup>136</sup> Mariella Villasante-de Beauvais, La puissance politique du nasab en Mauritanie contemporaine. À propos du rôle d'intermédiaire politique de l'élite dirigeante des Ahl Sîdi Mahmûd de l'Assaba. In Pierre Bonte et Hélène Claudot-Hawad (dir), *Elites du monde nomade touareg et maure*, Aix-en-Provence : IREMAM Edisud, 2000, p 225-249.

<sup>137</sup> Zekeria Ould Ahmed Salem, Sur la formation des élites politiques et la mobilité sociale en Mauritanie. In Pierre Bonte et Hélène Claudot-Hawad (dir), *Elites du monde nomade touareg et maure* Aix-en-Provence : IREMAM Edisud, 2000, p 215-216.

## **Le sommet ne correspond pas nécessairement à un centre localisé**

La matrice étatique est le cadre dans lequel s'inscrit cette dynamique politique. La dimension spatiale de cette matrice tient dans le maillage administratif et la hiérarchisation des centres de circonscription. Au sommet, il y a Nouakchott, le siège de l'État, puis les chefs-lieux de *wilaya*, de *moughataa* et de commune, tous au centre de circonscriptions bornées par des limites. Pour autant, nous ne pouvons assimiler le sommet à un centre spatialisé et la base à sa périphérie. La capitale est peut-être le centre de la matrice, mais cela suffit-il à en faire le centre du pouvoir politique mauritanien ?

L'espace de la matrice est un espace en apparence rigide. Cependant, dans les pays sahéliens peut-être plus qu'ailleurs, ces apparences ne font illusion que dans une vision sédentaire et étatique de l'espace, or cet espace résulte de l'articulation des logiques nomade et sédentaire. Une frontière relève de la logique étatique sédentaire, mais son efficacité dépend de l'articulation des logiques et des conceptions de l'espace en jeu. Pour être efficaces, ces frontières doivent être autant matérialisées qu'intériorisées, matérielles qu'idéelles. Suivant la logique tribale, les limites entre groupes ne passent pas par le territoire. Autrement dit, il est possible que des frontières matérialisées soient contournées par des frontières sociales. Nous revenons là en partie à la distance structurale de Jean Gallais. L'espace n'est pas réduit à la distance euclidienne. Il peut, selon la proposition de Denis Retaillé être un "espace mobile"<sup>138</sup>, qui se caractérise notamment par sa "plasticité". Selon l'auteur, pour survivre les nomades doivent être en mesure de dépasser les limites imposées. Ce dépassement peut correspondre à la modification de ces limites matérielles comme idéelles, c'est-à-dire à la modification du cadre spatial de référence, et les mutations du pouvoir peuvent entraîner "la transformation de l'ordre des lieux et plus parfois, jusqu'à leur disparition"<sup>139</sup>. Le cadre spatial de la matrice ne contraindrait ainsi pas toujours l'action politique. Au contraire, l'idée de l'espace mobile souligne que l'espace étant dans la société, les distances et les centres sont également dans cette société ou plutôt dans les pratiques, ici politiques. Le pouvoir ne dépend pas tant de la capacité de s'insérer dans un cadre spatial donné que dans la capacité à produire ce cadre. L'une des armes politiques peut être alors la

---

<sup>138</sup> Denis Retaillé, *L'espace mobile, Le territoire est mort, vive les territoires*. IRD, 2005.

<sup>139</sup> Denis Retaillé, *Les nomades : territorialité sans territoire, urbanité sans ville*. Intervention au colloque Géopoint, *L'idéal et le matériel*, Université d'Avignon, 2002.

transformation de cet ordre des lieux et par conséquent de l'efficiencia des limites. Selon l'hypothèse de l'espace mobile, les limites peuvent être modifiées sans que le tracé ne soit matériellement déplacé. Dans le même sens, le centre pourrait être déplacé en fonction des évolutions de la scène politique.

Le centre du pouvoir politique n'est donc pas nécessairement fixé. Peut-être n'a-t-il pas non plus de spatialité. Dans cette perspective, nous serons amenés à remettre en cause l'application mauritanienne du modèle de centre et de périphérie au sens où l'entend Alain Reynaud<sup>140</sup>. Nous ne pouvons dissocier le centre et la périphérie car ce ne sont pas deux entités isolables, juxtaposées l'une à côté de l'autre. Le centre n'est pas nécessairement à rechercher dans la capitale ni la périphérie dans la *bediyya*. Nous utiliserons le terme "capitale" pour désigner l'espace matériel de Nouakchott, siège du centre de la matrice et "*bediyya*" pour ce qui ne correspond pas à la capitale ni à la ville. Ce rapport entre capitale et *bediyya* pose un autre problème majeur, celui de la définition de la ville dans un espace mobile. Est-elle un point de convergence, un point d'impulsion politique ou bien les deux ? Nous y reviendrons.

Cette notion d'espace mobile nous amène à formuler nos deux principaux questionnements. Dans un premier temps nous nous interrogerons sur la centralité politique en Mauritanie. Existe-t-il un centre politique localisé ? La capitale est-elle ce centre ? Dans un second temps, nous nous demanderons si la logique étatique a fixé l'espace au point d'ancrer les groupes tribaux dans le territoire. C'est en étudiant le pouvoir politique dans ses pratiques que nous pourrions trouver ce caractère mobile de l'espace.

---

<sup>140</sup> Alain Reynaud. *Société, espace et justice*. Paris : PUF, 1981, 266 p.

## Chapitre 3 : Le lieu et l'espace mobile à l'intersection des logiques spatiales

---

A plusieurs reprises nous avons évoqué le territoire, mais sans vraiment expliciter son acception géographique. Nous avons aussi bien utilisé ce terme pour l'État que pour la tribu. Les anthropologues et les politologues mentionnent le territoire tribal ou le territoire de la tribu, or les réalités qu'ils recouvrent sont de nature différente. Les modalités de délimitation, d'appropriation et encore d'aménagement ne sont pas les mêmes. Le territoire de la logique étatique est un espace borné, approprié et aménagé exclusivement et exhaustivement, tandis que celui de la logique tribale se rapproche plutôt de la définition de Bernard Debarbieux d'un territoire "archipélagique" qui "regroupe un ensemble d'aires disjointes reliées par des éléments de réseaux non-territorialisés"<sup>141</sup>. Le premier est continu et d'un seul tenant, le second est discontinu et dispersé. Nous pourrions dire que l'espace étatique est à métrique topographique et l'espace tribal à métrique topologique<sup>142</sup>. Géographiquement parlant, l'un tend plutôt vers le territoire et l'autre vers le réseau, mais nous ne voulons pas traiter l'un puis l'autre. Nous cherchons à saisir notre sujet d'un seul tenant puisque les deux logiques existent sur une même surface et dans une même société. Nous faut-il trancher entre le territoire et le réseau ? Nous faut-il parler d'espace territorialisé ou bien de territoire réticulaire ? Un choix entre ces deux partis biaiserait notre recherche. Choisir le territoire orienterait notre approche vers la logique étatique. Le groupe tribal serait définie par les modalités de son adaptation à l'État. Le choix du territoire pourrait se traduire par l'étude d'un département et le groupe tribal serait envisagée par rapport à ce département. Cela nous amènerait à négliger toute une partie de notre sujet puisqu'il existe bien au-delà de cette circonscription. Inversement, avec le réseau c'est la logique tribale qui serait privilégiée.

Pour ne pas nous enfermer dans une des deux voies, qui se sont avérées pertinentes ailleurs<sup>143</sup>, nous reprendrons l'idée d'espace mobile dont nous supposons que la

---

<sup>141</sup> Bernard Debarbieux, Territoire. In Lévy et Lussault (dir), *Dictionnaire de géographie*. Paris : Belin, 2003, p 911-912.

<sup>142</sup> Jacques Lévy, op. cit.

<sup>143</sup> Jean-Marc Offner et Denise Pumain (dir), *Réseaux et territoires. Significations croisées*. 1996, La Tour-d'Aigues : Editions de l'Aube, 280 p.

plasticité peut permettre de faire cohabiter l'espace étatique et l'espace nomade. Cependant, l'espace mobile n'est pas un objet de recherche mais plutôt une hypothèse de travail. Aussi, il nous faut choisir un objet observable à partir duquel nous pourrions répondre à nos questionnements et dans lequel nous pourrions saisir l'éventuelle mobilité de l'espace. Dans cette optique, Jacques Lévy qui évoque l'idée de cospatialité et de commutateur pour faire communiquer deux espaces à métrique différente<sup>144</sup>. Le lieu est un concept de la géographie qui peut être ce commutateur. Un même lieu peut s'intégrer à la fois dans le territoire et dans le réseau. À l'intersection des logiques tribale et étatique, il peut être ce commutateur.

### **Le lieu, un concept géographique**

Le lieu tel que nous l'envisageons permet de saisir les deux logiques spatiales et politiques. Nous ne recherchons pas dans le lieu à isoler des particularismes. Il ne représente pas le local par opposition au global. Au contraire, nous cherchons un moyen d'appréhender un tout.

### **Le lieu n'est pas réduit au particularisme ni à la phénoménologie**

Dans la géographie nord-américaine, le lieu est souvent traduit par *place*<sup>145</sup>. *Place* s'est développé en partie en réaction à *space*. *Space* est le concept central de l'analyse spatiale dans les années 1960. L'espace est alors appréhendé dans une approche positiviste par la géographie économique et sa modélisation mathématique<sup>146</sup>. En réaction s'est construite la géographie humaniste ou culturelle qui s'est appuyée sur les représentations et l'espace vécu. Nombre de définition du lieu francophone se sont inspirées de la *place*, même si la traduction n'est pas parfaite (les acceptions des deux termes se recoupent, mais ne se recouvrent pas intégralement). Pour beaucoup, il est relatif aux représentations et insiste sur l'imaginaire<sup>147</sup>. Il place notre géographie dans

---

<sup>144</sup> Jacques Lévy, op. cit.

<sup>145</sup> Jean-François Staszak, *Géographie anglo-saxonne. Tendances contemporaines*. Paris : Belin, 2001, 313 p.

<sup>146</sup> Isabelle Geneau de Lamarlière, L'espace et le lieu dans la géographie économique et culturelle, *Géographie et Culture*, 2004, n°49, pp 3-22.

Barnes Trevor, L'évolution des styles de l'analyse spatiale des années 1960 à la culture du lieu des années 2000 dans la géographie économique anglo-américaine, *Géographie et Culture*, 2004, n°49, p 43-58.

<sup>147</sup> Antoine Bailly et Renato Scariati, L'humanisme en géographie, In *Les concepts de la géographie humaine*, 5<sup>ème</sup> éd, Paris : Armand Colin, 2004, p 213-222.

une approche phénoménologique liée à l'intentionnalité<sup>148</sup> et insiste sur la subjectivité par opposition au positivisme. Ce n'est pas dans cette perspective que nous choisissons ce concept. Non pas que nous rejetons cette approche, mais le choix du lieu n'est pas un moyen de trancher entre deux géographies.

Dans la continuité nord-américaine, *place* permet de saisir le singulier. Contrairement à *space* qui peut être modélisé, le lieu est irréductible<sup>149</sup>. Le "génie du lieu" permet "la construction d'une singularité et d'une identité individuelle et collective"<sup>150</sup>. Le lieu serait un moyen de sortir du holisme pour une approche individualiste. Encore une fois, nous ne cherchons pas à choisir l'un aux dépens de l'autre. Au contraire, nous cherchons à saisir la spatialité du pouvoir politique mauritanien dans son ensemble à partir du lieu. Aussi nous nous rapprochons plutôt d'un lieu qui permette d'hybrider géographie positiviste et géographie humaniste<sup>151</sup>, holisme et individualisme, un lieu qui permette de saisir le général à partir du particulier.

### **Une unité spatiale sans distance**

Notre acception du lieu se rapproche de celle de Jacques Lévy et de Denis Retaillé. Plutôt que par sa dimension, le lieu se différencie des autres concepts géographiques par la distance. Dans le lieu, celle-ci est absente. Il a la propriété de la "distance annulée"<sup>152</sup> et il est un chorotype pour lequel le concept de distance est impertinent<sup>153</sup>. Il y a donc proximité, ou unité dans l'espace mais aussi socialement puisque la distance n'est pas seulement euclidienne. Toujours selon Denis Retaillé, si l'on raisonne en terme de surface, le lieu est la seule unité qui envisage l'individualité. Il est la plus petite unité de vie, de solidarité et de reproduction sociale.

La définition du plus petit, autrement dit de la dimension, appartient au chercheur. Il y a lieu quand la "distance est suspendue" mais celle-ci est théorique et il est possible de la

---

<sup>148</sup> Vincent Berdoulay et J. Nicholas Entrikin, Singularité des lieux et prospectives, *Espace et Société*, 1994, n°s 74-75, pp 185-202.

<sup>149</sup> Vincent Berdoulay et J. Nicholas Entrikin, op. cit.

<sup>150</sup> Martin Vanier, L'espace du politique : 3 réflexions pour sortir des limites du territoire, In Debarbieux Bernard et Vanier Martin (dir), *Ces territorialités qui se dessinent*, La Tour d'Aigues : L'Aube, Datar, 2002, p 84.

<sup>151</sup> Barnes Trevor, op. cit.

<sup>152</sup> Denis Retaillé, *Le monde du géographe*, Paris : Presses de Sciences Pô, 1997, p 91.

<sup>153</sup> Jacques Lévy, op. cit.



réintroduire pour mettre en valeur une autre couche du lieu<sup>154</sup>. De plus, on “peut toujours trouver un principe d'échelle qui fasse d'un espace un lieu”<sup>155</sup>, la substance sociale d'un lieu n'étant pas définie a-priori, mais déterminée par le chercheur. Nouakchott peut être considérée comme un lieu, mais aussi comme un territoire suivant ce que l'on cherche à isoler.

### **Une “circonstance de lieu”<sup>156</sup>**

Cette substance sociale du lieu sous-entend la coprésence d'individus et de groupes sociaux en un même site ou une même configuration spatiale. Cette coprésence implique la simultanéité. Dans toutes les sociétés et chez celles de tradition nomade en particulier, tous les lieux ne sont pas permanents. Ils apparaissent et disparaissent, régulièrement ou non. Le marché hebdomadaire reste-il un lieu les six jours de la semaine où il ne se tient pas ? Les infrastructures sont toujours là, même latitude, même longitude. Nous pouvons toujours parler d'unité spatiale. Une unité spatiale où s'établit un campement est-il encore un lieu lorsque le campement déménage ? L'emplacement a toujours les mêmes caractéristiques physiques. Nous ne pouvons donc nous contenter de définir le lieu par cette unité spatiale sans nous référer au temps. Nous avons parlé d'unité de vie. Cela signifie concrètement que plusieurs individus y vivent ensemble ou bien qu'ils s'y rencontrent, or pour être ensemble il faut être là en même temps. Le lieu prend donc sens dans les circonstances qui permettent cette unité de vie dans cette unité spatiale. Il est une “circonstance de lieu”. Au-delà de la proximité, “il faut encore un déclenchement, une circonstance qui place les sujets et les objets en interactions”. Le lieu n'existerait alors que parce que ces individus en font un lieu. Il aurait un “caractère phénoménologique et non essentiel”<sup>157</sup>. Le lieu existe tant que des individus vivent ensemble soit par volonté, soit par contrainte, dans un site annulant les distances entre eux.

---

<sup>154</sup> op. cit.

<sup>155</sup> Jacques Lévy, Lieu, In Lévy Jacques et Lussault Michel (dir). *Dictionnaire de la géographie*. Paris : Belin, 2003, p 560-561.

<sup>156</sup> Denis Retailé, op. Cit, p 86.

<sup>157</sup> op. Cit, p 90.

## **Les lieux dans l'Est mauritanien**

Le lieu tel que défini par ces auteurs, est un outil construit par une discipline et choisi par un chercheur comme le mieux adapté pour saisir une réalité et répondre à ses questionnements. Il nous faut donc à présent envisager les formes particulières que peut prendre ce concept dans l'espace étudié. L'Est mauritanien, *Ech-Charq*, correspond aux espaces situés à l'Est de la chaîne de l'Assaba jusqu'aux confins mauritano-maliens.

### **Un contexte particulier**

Très éloignée de Nouakchott, cette région est caractérisée par l'élevage transhumant. L'agriculture y est embryonnaire et les oasis rares et très récentes. Les palmiers d'Ayouun ont été importés de Tidjikja dans les années 1940, ceux d'Agjert ne sont pas plus anciens. Hormis Néma et Walata, il n'y a pas de villes anciennes. Dans l'ensemble, il n'y avait pas jusqu'à la période coloniale de marquage visuel et pérenne du territoire. Le paysage semblait peu porter la marque de la présence humaine. Cet aspect est peut-être une caractéristique des lieux de l'Est mauritanien. L'absence relative de marquage ne signifie pas l'absence de lieu. Ceux-ci se différencient probablement plus par leur inscription dans le temps que par rapport à leur inscription dans l'espace. Chez les tribus nomades du Moyen Orient, les noms de lieux changent ou disparaissent quand la tribu se retire<sup>158</sup>.

Supposons que la durée d'un lieu permette d'en déterminer la nature. Le lieu d'une bataille n'est un lieu qu'une fois dans l'histoire, même si la mémoire collective peut retenir son nom longtemps après. Il est éminemment lié à la rencontre de plusieurs groupes armés. Le nom d'Oumoushgag correspond à une dépression située entre le Hodh et l'Assaba, mais il renvoie aujourd'hui pour nombre de Mauritaniens du Hodh à la bataille qui "eut lieu" à cet endroit en 1940. L'emplacement d'un campement dépend de la saison et en règle générale d'un point d'eau, mais aussi des relations entre groupes de nomades. Le nom de ce lieu est souvent celui du point d'eau, insistant alors sur la configuration particulière du lieu. Il peut aussi prendre le nom du groupe social qui en a le contrôle, insistant sur la relation entre l'objet et le sujet. La ville d'Ayouun apparaît comme un lieu permanent. Sa naissance en 1943 est uniquement politique. Avant sa création il n'y avait qu'une source à quelques kilomètres au Sud. L'administration

---

<sup>158</sup> Manaf Sami, op. cit.

française a créé la ville pour combler un vide dans sa couverture administrative du territoire entre Néma, Niore au Mali et Kiffa. Elle est ensuite devenue un marché avec l'installation de tribus commerçantes, notamment Idaoualli<sup>159</sup>. Depuis elle a conservé ces deux fonctions. Elle est le chef-lieu de la *wilaya* et le plus important marché permanent de la *moughataa*. Sa permanence en tant que lieu depuis 60 ans n'est pas liée à sa configuration, mais à la stabilité des relations économiques et politiques. Paradoxalement, elle s'est fixée alors que sa nature n'est pas liée à la configuration de son lieu.

### **Une première différenciation méthodologique**

Ce qui apparaît de manière sous-jacente est l'importance des lieux politiques. Sans oasis et sans ville-marché ancienne, les lieux les plus permanents (fixes ou mobiles) dans l'Est mauritanien et plus particulièrement le Hodh El-Gharbi, semblent être les lieux politiques. Reprenons l'exemple de *el-helle*. Il est le cœur du pouvoir d'une tribu. Tous les membres de la tribu s'y reconnaissent et uniquement les membres de la tribu. Au contraire, Ayoun est un lieu vers lequel convergent tous les groupes de la région. Elle n'est pas le centre politique d'un groupe, mais un centre politique de la matrice étatique, passage obligé vers le pouvoir pour les différents groupes. Dans notre approche géographique et politique de cette région, cette différence apparaît essentielle et nous servira à définir les deux principaux types de lieux. Le premier est le cœur d'un groupe tribal. Nous pouvons le rattacher à une définition de Walata, "noyau identitaire d'un espace mobile"<sup>160</sup>. Il rejoint en certains points le "haut-lieu" défini par Bernard Debarbieux<sup>161</sup>. Le second est plutôt un point de rencontre de groupes hétérogènes. C'est la rencontre, voulue ou contrainte, qui lui confère la qualité de lieu. Avec ces deux types de lieu, nous pouvons saisir à la fois l'individualité du groupe tribal et les relations entre ces groupes tribaux.

---

<sup>159</sup> Cheikh El Mehdy Ould Sidina, *Contribution géographique à l'étude urbaine de la ville d'Aïoun : quelques aspects de la morphologie urbaine*. : Mémoire de fin d'étude , Géographie, Ecole Normale Supérieure de Nouakchott, 1985, 89 p.

<sup>160</sup> Benoît Pinchon, op. cit.

<sup>161</sup> Bernard Debarbieux, Du haut lieu en général et du Mont Blanc en particulier, *Espace géographique*, 1993, n°1, pp 5-13.

## **Le “lieu-noyau”, “haut-lieu” exclusif d'un groupe tribal**

Le lieu-noyau est celui dans lequel se reconnaissent tous les membres d'un même groupe tribal. Il est leur point d'attache. Aussi loin qu'ils émigrent, il reste la destination d'un retour proche ou lointain. Il renvoie au haut-lieu en tant qu'un site érigé comme symbole de ce groupe. Il contribue à son identité. L'important n'est pas sa localisation, mais son pouvoir suggestif<sup>162</sup>. Tant qu'ils appartiennent au groupe, les membres sont liés à ce lieu autant affectivement que socialement avec ce que cela comporte d'obligations. Haut-lieu du groupe, il est aussi l'exclusivité de ce groupe. Il en est le noyau.

## **Les lieux-noyaux se situent dans la *bediyya***

Première caractéristique de ce lieu, il se situe dans la *bediyya*, c'est-à-dire hors de la ville. Brousse, la traduction imparfaite de *bediyya* résonne, dans notre imaginaire occidental comme “campagne”, “coin perdu”, “sous-développement” tandis que *bediyya* évoque le calme, les dunes, les animaux, le lait et, avec une touche nostalgique, l'âge d'or des bédouins, les origines des Maures. Ce vaste espace qu'est la *bediyya* correspond à l'espace des lieux noyaux.

Deuxième caractéristique de ce lieu, il est indissociable du point d'eau. Que celui-ci précède sa naissance ou lui succède, il lui est à terme indispensable. Il arrive néanmoins qu'un groupe qui s'installe, s'approvisionne en eau à plusieurs kilomètres pendant quelques mois, ou quelques années. Le point d'eau n'est, cependant, pas une réalité uniforme. Il en existe des permanents. Ce sont des marigots, *guelbe*. Beaucoup de marigots s'assèchent après la saison des pluies. À ces mares naturelles s'ajoutent les réserves d'eau liées à la construction d'un barrage en pierres ou en ciment. Ensuite il y a les puisards *hassian* creusés dans le lit des *oued*, les *batha*. Simplement consolidés par des branches et de la paille, ils sont bouchés après chaque orage qui inonde l'*oued* et sont recreusés après chaque saison des pluies. Leur forage nécessite très peu de moyens techniques, un seau, une corde et une poulie. Leur profondeur n'excède pas 10-15 mètres. Dans ces mêmes *batha*, il y a des puits en pierre ou en ciment, *bir*. Ils résistent aux inondations, mais demandent plus de moyens techniques et financiers. Ailleurs, le forage d'un puits réclame encore plus de moyens puisqu'il faut creuser plus profond. La

profondeur peut varier de 15-20 mètres à près de 100 mètres. Au-delà de la profondeur, ces forages se différencient par leur système d'exhaure. Elle peut être animale, à pédale manuelle ou à pied, à énergie éolienne ou avec un moteur diesel. Ainsi, le lieu n'est pas seulement lié à la disponibilité de l'eau. Il dépend de la volonté d'un groupe de mettre cette eau en valeur.

### **La substance sociale du noyau**

Le lieu est un puits, mais un puits métaphorique puisque son eau n'est qu'un point d'accroche du groupe tribal qui en constitue la substance sociale. Autour de ce lieu vivent et se croisent, en permanence ou périodiquement, régulièrement ou non, toutes les composantes de ce groupe. Pour schématiser, autour du puits il y a le berger, le puiseur, les résidents qui s'y abreuvent, les expatriés qui reviennent pour les vacances, les ressortissants qui font construire un puits, les ONG et bailleurs qui financent des aménagements, le cadre politique qui vient pour un meeting. Tous sont liés par l'appartenance au groupe qui s'est approprié le lieu ou par une alliance, ponctuelle ou non, avec ce groupe.

En premier lieu, il y a ceux qui résident, c'est-à-dire qui ont une habitation, tente, hangar en bois, en pierre ou en aggloméré. Ils s'abreuvent ici. Certaines résident toute l'année. Ce sont surtout les familles de bergers et les familles qui n'ont pas de filles à scolariser au collège. À partir des mois de mars et avril, les effets de la sécheresse sont les plus intenses et certains lieux voient la moitié de leurs habitations désertées. Certains y résident le week-end ou pendant les périodes sans activités professionnelles. Enfin, une autre catégorie ne revient que durant la période d'hivernage qui correspond à la fois aux vacances scolaires et à la saison des pluies synonyme d'abondance du bétail et de beaux paysages. La *bediyya* aride, jaune, desséchée reverdit d'herbes et de *cram-cram*. Les orages inondent les *oueds* et emplissent les barrages. Les animaux reviennent de leur transhumance et les vaches donnent à nouveau leur lait.

Ensuite, il y a ceux qui passent durant la journée pour abreuver leurs animaux. Ce sont les bergers qui viennent de localités éloignées ou des campements avoisinants. Ils ne sont pas nécessairement de la tribu. Ceux qui viennent régulièrement, quotidiennement

---

<sup>162</sup> Bernard Debarbieux, op. cit.

ou tous les deux jours ou bien à chaque fin d'hivernage quand les mares d'eau se font rares, passent des accords tacites avec elle. Ils entrent en relation et se placent en général dans la dépendance de celle-ci. D'autres viennent ponctuellement, par exemple, lorsque la saison des pluies a été mauvaise et que leurs points d'eau habituels et leurs pâturages ne leur suffisent plus. Ceux-là doivent aussi, soit être en bons termes avec les maîtres des lieux, soit en négocier l'accès.

Enfin, il y a ceux qui sont originaires d'ici, mais qui vivent ailleurs. Ils peuvent être lycéens, étudiants, boutiquiers, fonctionnaires, ministres. Ils sont parents de ceux qui restent. Ils font partie d'un même ensemble social. Malgré leur éloignement spatial, ils sont toujours en relations étroites avec le lieu-noyau. Les informations transitent par ceux qui voyagent et aujourd'hui par le téléphone portable. Ils jouent le rôle de relais du lieu à la capitale, à la ville, à l'étranger. Ils font les courses, cherchent des financements, procurent des emplois, soutiennent les dossiers auprès des administrations ou encore accueillent les nouveaux arrivants. Notre lieu-noyau est ainsi l'autre extrémité du rhizome.

Ces trois grands ensembles d'individus constituent la substance sociale du noyau et le noyau en est l'élément fédérateur. Le second ensemble est lié par des besoins économiques au lieu. C'est le fait qu'on puisse s'y abreuver qui les y attirent. Le troisième est lié par des besoins sociaux. Leur attache au lieu est indissociable de leur appartenance à un groupe. Leur attachement ne dépend que de sa substance sociale. Sa localisation n'est pas fondamentale. Inversement, le lieu existe par ses relations avec ses ressortissants. La plupart des aménagements coûteux qui y sont réalisés, forage, école ou barrage le sont grâce à leur intermédiaire. Le lieu peut évoluer en fonction de la nature de leur pouvoir. S'ils sont de riches commerçants ou de hauts fonctionnaires, ils peuvent dégager plus facilement des moyens mais une faillite ou une éviction d'un poste se répercutent également. Le lieu est en partie le reflet de ce qui se passe ailleurs.

Il est également le reflet des relations entre les membres du groupe. S'il y a des conflits insolubles et qu'une partie opère une scission, le lieu sera scindé. Inversement, si plusieurs groupes s'installent dans la proximité, à terme, cette proximité spatiale se traduit par une proximité sociale avec alliance politique et/ou matrimoniale. Dans ce cas, le lieu en tant que configuration spatiale agit sur sa substance sociale. Cela rejoint

le lieu “chôra” qui “est à la fois matrice et empreinte”<sup>163</sup>. Cependant, peut-on parler uniquement de substance sociale au sens d'une essence ? Le lieu, objet, dépend de ses relations avec le groupe mais aussi des relations de ce groupe. Celles-ci ne sont pas figées, elles sont circonstanciées. Nous retrouvons là l'idée selon laquelle le lieu est autant une substance matérielle et sociale qu'une circonstance. Les Mauritaniens n'ont-ils pas que le seul terme de *khaima* pour désigner à la fois la tente et la famille ? C'est à partir de cette identification du groupe au lieu que nous envisagerons nos deux principales questions relatives à l'espace mobile.

### **Quelques distinctions du lieu-noyau**

Nous avons dans un premier temps écarté la question de la dimension du lieu. Une fois que celui-ci est conceptualisé, nous pouvons réintroduire la distance et opérer des différenciations en fonction de son importance tant spatiale que sociale. Partons des termes employés par les habitants eux-mêmes. En *hassaniya*, on parle de “*vriq*”, “*hay*”, “*qaria*”, “*bled*” et “*dechara*”. Ces mêmes habitants utilisent en français respectivement “campement”, “quartier”, “village”, “place” et “ville”. Le campement n'est pas nécessairement constitué de tentes. Le village est en général construit en dur. Le *hay* peut être une partie d'une agglomération. Le *bled* est très générique. Il correspond à toute agglomération d'habitations en dur ou non et a plutôt le sens de place. Comme le *hay*, il est presque systématiquement associé au nom du groupe qui se l'approprie. Il s'utilise autant dans la *bediyya* que dans la ville. *Dechara* ou ville, correspondent souvent à Ayoun El-Atrouss. Il n'est pas besoin de préciser quelle ville, c'est *la* ville. Dans le langage administratif, écrit ou oral, campement et *bled* disparaissent aux dépens de “village” et de “localité”. La ville demeure. Dans notre vocabulaire, la ville restera donc la ville, mais comment nommer les autres réalités ? Retenons au préalable trois termes : le quartier, la localité et le village. Sur le plan social, le quartier, comme le campement, correspond à la plus petite unité de solidarité au-delà de la famille, *khaima*, en tant qu'un ménage avec son ascendance et sa descendance. Dans un village, il peut y avoir plusieurs quartiers. Chacun correspondent au plus petit dénominateur commun d'un groupe tribal. Dans le paysage, les différents quartiers que l'on observe de visu dans une agglomération correspondent à des groupes distincts. Le regroupement de ces

---

<sup>163</sup> Augustin Berque, Lieu, In Lévy Jacques et Lussault Michel (dir). *Dictionnaire de la géographie*. Paris : Belin, 2003, p 555-556.

groupes ne se réalisent que s'il y a entente et unité politique. En se regroupant, ils annulent la distance sociale qui les sépare, faisant du village un lieu.

La distinction entre les lieux-noyaux ne dépend pas de critères démographiques, mais de leur composition sociale. Nous distinguerons le village du quartier. Le second n'est le lieu que d'un seul groupe tribal tandis que le premier peut rassembler plusieurs groupes qui sont autant de quartiers rassemblés dans un même site. Chaque quartier a une certaine autonomie dans le village, mais ils partagent souvent entre eux des infrastructures communes. Cela nous amène à introduire une autre distinction relative cette fois à la configuration du site. Au-delà des infrastructures hydrauliques, les lieux peuvent se différencier par la présence d'une école, d'un dispensaire ou d'un marché. Le village est le noyau qui dispose d'infrastructures autres que celles liées à l'eau, qu'il soit le site d'un seul groupe tribal ou de plusieurs quartiers. En revanche le quartier isolé ne dispose pas de ces infrastructures. La localité renvoie donc à trois configurations différentes, le village habité par un seul groupe tribal, le village composé de plusieurs quartiers et le quartier isolé.

### **Le lieu de “convergence”**

L'autre lieu existe par la rencontre de groupes hétérogènes. Soit il la provoque, soit il en résulte, mais il n'existe pas sans elle. À la différence du lieu-noyau, il met en coprésence des individus qui n'appartiennent pas nécessairement au même groupe. Là convergent les acteurs de l'État, les autres groupes tribaux, les représentants de bailleurs étrangers, les membres d'ONG, etc. L'existence de ce lieu de convergence est liée au moment de la rencontre. Il est plus circonstancié dans le temps que le lieu-noyau.

### **Un lieu accessible**

Les lieux qui répondent à cette définition sont très divers. La seule observation extérieure ne permet pas de les identifier. Il faut savoir ce qui s'y passe. Nous en avons retenu trois principaux : certaines boutiques, les maisons-adresses et les sièges administratifs, associatifs et politiques. D'autres apparaissent au cours de notre étude. Par ailleurs nous envisagerons aussi la ville, cas particulier qui constitue le plus vaste, en étendue, de ces lieux.



Les boutiques sont ouvertes soit, quotidiennement et donc se situent dans les villes, soit le jour du marché et se situent alors plutôt dans les villages. Le terme “boutique” est celui utilisé par les Mauritaniens en *hassaniya*, même si le panneau écrit en arabe reprend souvent le mot *biqala* (épicerie). La configuration de toutes les boutiques a des caractéristiques communes. Il y a en général un étalage mural situé derrière le comptoir. Devant celui-ci un second étalage accessible au client. Toujours accessible au client, le réfrigérateur, “frigo”. Le plus important est dans l'espace entre la ou les portes et le comptoir. On y trouve en général un banc et le service à thé. En fonction de l'ombre et du soleil, le banc et le service à thé sont déplacés tout au long de la journée et peuvent être disposés à l'extérieur. C'est ce qui permet à ce lieu de devenir un espace de convergence. Chacun peut venir s'y asseoir et discuter.

La maison-adresse se situe en brousse comme en ville. En brousse, elle est dans une localité, dans un lieu-noyau. Elle peut être une tente, un simple hangar ou une maison en ciment, mais elle se distingue souvent des autres habitations. C'est l'habitation du chef. Sa localisation est indépendante de la dimension de la localité, mais elle ne peut se situer dans un lieu qui n'est pas approprié par l'habitant. En ville, elle est plus indépendante de la localisation des membres de son groupe. Dans une ville comme Ayoun, il y a des regroupements de plusieurs membres d'un même groupe dans certains quartiers de sorte que nous pourrions par endroit parler de quartier tribal. Toutefois, tous les quartiers sont loin d'être tribaux. À Nouakchott, certains observateurs constatent le regroupement progressif des membres d'une même tribu, mais cela reste à confirmer. Par ailleurs, et c'est là une différence avec le lieu-noyau, l'adresse n'est pas nécessairement au cœur d'un éventuel quartier tribal. Son apparence extérieure est plus soignée, chacune rivalisant avec les autres. Elle comprend, en ville, une terrasse et un salon pour l'accueil.

Les sièges d'associations, de partis ou des administrations se situent exclusivement dans les villes. Ce sont en règle générale des bureaux. À Ayoun, le siège d'une ONG peut se situer dans une boutique ou chez le responsable. Dans la ville, il est souvent accessible, c'est-à-dire soit à proximité d'un centre, soit proche d'une voie goudronnée. Le centre peut être un marché, mais il est surtout l'espace où se concentrent les administrations, les ministères, les ambassades et tous les bâtiments abritant une représentation officielle étatique. Sa localisation ne dépend pas de celle des groupes de parenté et des lieux-

noyaux. Les murs ne sont pas la propriété (sauf pour certaines ONG, ou bureaux loués par des organismes de coopération) d'un individu, mais un bien public car ils sont la propriété de l'ONG ou de l'administration concernée. En revanche, elle peut dépendre de la localisation des autres sièges. À Nouakchott, nombre de sièges d'ONG sont situées à Tevragh Zeina, entre les ambassades et les ministères. À Ayoun, le quartier Lidara (administration) regroupe la *wilaya*, la *moughataa*, la mairie, la gendarmerie, l'État-major, la police, la direction régionale de l'hydraulique, les sièges de partis politiques, le siège d'un projet de la GTZ et de nombreuses ONG. Les autres projets importants sont sur le goudron et à proximité de l'hôpital. Ce lieu de convergence est relié à d'autres lieux de même nature, mais peu à l'espace qui l'entoure. Le voisinage a moins d'importance que l'accessibilité. Sur le plan cartographique, il est plus difficile à représenter. Il est rarement isolé et sa dimension est celle d'une seule habitation.

La ville est un cas particulier. Elle est un espace où se concentrent une grande partie de ces lieux de convergence. Par conséquent, elle en constitue un également. Comme nous l'avons établi au préalable, le lieu ne se définit pas par sa dimension spatiale. Nous pouvons donc garder le même concept de lieu-convergence à différentes échelles. Néanmoins, elle se distingue des différents exemples définis plus haut car elle peut rassembler la boutique, l'adresse et le siège.

### **Une substance circonstancielle**

Ces lieux n'existent que lorsqu'il y a rencontre et les rencontres sont rarement fortuites. On ne vient pas discuter dans une boutique, une adresse ou un bureau sans savoir qui et quoi y chercher. Le lieu existe par l'intentionnalité des acteurs. Chacun de ces lieux joue des rôles différents, mais tous sont fondés sur la rencontre.

### **La boutique**

La boutique n'est pas neutre, elle appartient à quelqu'un. Son nom est souvent associé à celui du propriétaire. Ceux qui y prennent le thé sont souvent des proches et des habitués. Elle est le cadre de plusieurs types de rencontre. D'abord celui des retrouvailles entre amis, entre parents ou entre ressortissants d'une même localité. Elle devient un lien entre le village et la ville. Celui qui veut envoyer un message ou un colis au village peut le confier à la boutique qui transmettra par bouche à oreille (ou

téléphone arabe) ou par la voiture qui assure la liaison régulière avec le village. Inversement, celui qui arrive de la brousse passe par la boutique pour retrouver ses proches. Ensuite elle est le cadre de la prise de contact. Associée dans le langage des habitants à un nom de personne ou de famille et même à une localité (la boutique des gens de tel *bled*), elle sert de tête de pont à cette famille ou à cette localité. L'étranger qui n'est ni de la localité, ni de la famille est souvent orienté vers la boutique lorsqu'il cherche un de ses membres. Certaines jouent aussi le rôle de "garage". Ce terme désigne l'endroit d'où partent les taxis-brousse. Ainsi, pour se rendre à telle localité, il faut trouver la boutique correspondante. Enfin, elle peut être le cadre de débats et de négociations. Les partisans d'un même candidat ont leur boutique où ils échangent idées et informations. Certaines boutiques sont considérées comme des passages incontournables pour se tenir au courant des tractations politiques en cours.

### **La maison-adresse**

Elle recouvre des fonctions similaires. Le terme "adresse" est utilisé en français par les cadres mauritaniens et également par les sociologues mauritaniens Dah Ould Khtour et Cheikh Saad Bouh Kamara. L'adresse est la fenêtre publique d'un individu, de sa famille ou de son groupe. Elle est le marquage dans l'espace et dans le paysage de son existence sociale. Comme la boutique, elle est le cadre de retrouvailles. Elle permet de rassembler les membres d'un même groupe. Elle peut être parfois le siège de la *gema*. Cela donne alors de l'importance à son propriétaire. Elle est aussi le cadre d'accueil des ressortissants du groupe. Là, ils trouvent assistance matérielle, aide administrative ou emploi. Enfin, elle est le lieu de pouvoir par excellence. D'une part, sa configuration permet l'accueil d'étrangers pour le thé ou pour le repas. Le propriétaire y fait des "invitations". L'invitation est une fête avec repas, griots et danse. Elles ont lieu lors des mariages, mais aussi en l'honneur d'un hôte de marque. Quand une délégation officielle se déplace ou quand les candidats aux élections viennent pour leur campagne, celui qui fait la meilleure invitation affirme sa position. S'il dépense beaucoup d'argent, il montre à ses hôtes combien il leur est dévoué et s'il parvient à faire venir des hôtes prestigieux, il montre aux habitants l'étendue de ses relations. Dans les deux cas il peut s'affirmer comme élément incontournable. L'adresse constitue ainsi un élément de la spatialité du rapport entre le sommet et la base du pouvoir politique tel que nous l'avons présenté dans le second chapitre. D'autre part elle est un lieu de négociation. Plus que la

boutique, elle offre la confidentialité, le calme et le temps indispensables. En règle générale, si une réunion a lieu dans telle maison, cela révèle le poids politique du propriétaire. Ce lieu est comparable à la *medâfa* syrienne. La *medâfa* au 19ème était le lieu de négociation et de “l’hospitalité coûteuse”. Aujourd’hui elle tend à devenir un lieu de sociabilité en ville<sup>164</sup>. Elle rejoint également le caractère de la maison dans les villes du Fezzan libyen<sup>165</sup>. La comparaison permet de poser l’hypothèse de l’adresse en ville comme vecteur d’alliances fondées sur d’autres bases que l’appartenance tribale ou régionale. L’adresse à la capitale peut correspondre au salon.

### **Le Bureau**

Dans le bureau il y a d’une part les proches du titulaire des lieux. Dans l’antichambre, on y retrouve souvent des parents de ministres ou de directeurs. Ils y occupent un emploi ou viennent y solliciter un service. D’autre part s’y rencontrent des acteurs hétérogènes. Au siège de la coopération allemande d’Ayoun, viennent les Maires, les responsables d’organisations socioprofessionnelles pour négocier les projets. Le bureau ou le siège est, plus encore que la boutique ou l’adresse, un lieu de pouvoir. Chez le *Wali*, défilent les membres des tribus pour faire valoir leurs revendications, les bailleurs étrangers ou les responsables d’autres services administratifs. Il y a ceux qui patientent en faisant la queue et ceux qui sont reçus directement et encore ceux qui sont refoulés mais qui ne s’abaissent pas à attendre. Comme pour les réceptions d’hôtes de marque il y a un rapport dialectique à l’accès de ce lieu. Celui qui y est reçu aisément devient un intermédiaire important à qui il est judicieux de s’adresser pour accéder au cœur du pouvoir. Inversement, le *Wali* ne peut ignorer les membres influents de ses administrés. Il donne du pouvoir à ceux qu’il reçoit et reçoit ceux qui ont du pouvoir. Il en va ainsi pour la plupart de ces lieux. Il ne sont pas les lieux de pouvoir d’un groupe, ils sont des lieux de compétition pour le pouvoir.

Bureaux, adresses et boutiques sont liés aux lieux-noyaux par deux aspects. D’une part, ils en sont les interfaces. C’est par-là que l’étranger accède au cœur d’un groupe et de son noyau et c’est par-là que le membre de ce groupe passe pour accéder au reste de la société. D’autre part, ils sont des centres où se rejoignent les rhizomes rattachés à tous

---

<sup>164</sup> Myriam Ababsa, La medâfa à Raqqa (Syrie) : mutation d’un lieu de sociabilité tribale en un attribut de notabilité citadine. *Géographie et culture*, 2001, n°39, p 17-37.

<sup>165</sup> Olivier Pliez, op. cit.

les noyaux. Le rhizome est une racine horizontale, invisibles au premier coup d'œil, qui lie ceux du groupe qui agissent dans le noyau et ceux qui agissent ailleurs et notamment dans l'appareil d'État. Les convergences sont des nœuds autour desquels s'emmêlent tous ces rhizomes.

### **Villes mauritaniennes et centralité politique**

Suivant cette définition, la ville apparaît comme un lieu de convergence par excellence, nous pourrions presque dire par définition. Comme le lieu, elle existe par sa substance sociale plutôt que par sa configuration, par l'urbanité plutôt que par la morphologie. C'est donc moins dans le matériel que dans l'idéal que nous devons l'appréhender<sup>166</sup>. Nouakchott comme Ayoun El-Atrouss correspondent à ces "villes de nomades"<sup>167</sup> dont rien ne ressemblent moins à une ville. La forme de la ville mauritanienne peut en effet paraître déroutante au point de se demander s'il s'agit bien d'une ville telle que les modèles européens la conçoivent. Si la morphologie des villes de nomades tranchent avec les modèles, qu'en est-il de leur urbanité ? Selon Jacques Lévy, l'urbanité tient dans ces trois attributs : densité, coprésence et diversité. Diversité et coprésence correspondent à certains attributs du lieu de convergence, en tant que lieu de rencontre d'individus et de groupes hétérogènes. Ce lieu de rencontre est aussi un carrefour à la croisée des itinéraires qui en font un centre commercial. Nouakchott est située à l'intersection de toutes les routes mauritaniennes et à l'interface entre le territoire mauritanien et l'international, mais ce n'est pas leur fonction commerciale qui conditionne l'existence d'Ayoun et de Nouakchott. Toutes deux ont été fondées suite à des décisions politiques prises dans le but d'administrer un territoire. Elles constituent à ce titre un élément territorialisé de la matrice étatique. La première, initialement chef-lieu du cercle du Hodh est aujourd'hui celui de la *wilaya* du Hodh El-Gharbi. Sa population est relativement stable. Si l'on se réfère aux recensements de 1977 et 2000, elle compte autour de 10 000 habitants. La seconde est plus récente et sa population est passée de 138 530 à près de 558 194 habitants en 2000, soit plus du quart de la population mauritanienne. Bien que créées comme éléments de la matrice étatique, la dimension politique de ces deux villes ne s'arrête pas à cette seule fonction. Densité,

---

<sup>166</sup> Denis Retaillé et Odette Louiset, Matériel ailleurs, idéal ici. Sociétés de castes et sociétés nomades en villes, apparences incomparables mais continuité conceptuelle. Intervention au colloque Géopoint, *L'idéal et le matériel*, Université d'Avignon, 2002.

coprésence et diversité sont à envisager dans la problématique du pouvoir politique mauritanien. Vers la ville, convergent et cohabitent tous les groupes tribaux car elle constitue le site de l'accès à l'État, passage obligé de l'existence politique de ces groupes<sup>168</sup>.

### **Des villes sans citoyens ?**

La coprésence nécessaire des tribus en ville ne semble pas entraîner la dissolution de la *'asabiyya* khaldunienne dans une citoyenneté en tant que citoyenneté urbaine, soit la disparition de la logique tribale au profit de la logique étatique. Certes, la ville peut être le "théâtre" et la condition de l'émergence d'une société civile observée notamment par Jean-François Bayart en Afrique de l'Ouest<sup>169</sup> et par Alain Antil et Cheikh Saad Bouh Kamara en Mauritanie<sup>170</sup>. De part son hétérogénéité, elle peut aussi être sociologiquement porteuse "de rupture (...) d'avec l'ordre holiste de la "tradition"<sup>171</sup>. La capitale mauritanienne pourrait jouer le rôle de Paris lorsque les nobles ont été attirés à la cour par Louis XIV<sup>172</sup>. Cependant, il nous apparaît que cette société civile n'est pas aujourd'hui l'élément le plus déterminant du pouvoir politique contrairement à la solidarité tribale. Les groupes tribaux sont en ville et ne sont pas pour autant devenus des citoyens comme les autres. Matériellement, cela se traduit par l'absence d'espace public. Il n'y a pas, ou très peu, de place avec des bancs où les Nouakchottois viendraient discuter, de même que les terrasses extérieures des cafés et restaurants sont rares. Certes, il y a parfois des manifestations de rue, mais ce qui tient lieu de l'urbanité serait plutôt à l'intérieur des murs. Tout se passe dans la "maison" comme le suggère Denis Retaillé :

"La ville nomade est ailleurs, à l'intérieur de la maison par exemple et tient dans une circulation incessante de maison en maison : parenté,

---

<sup>167</sup> Denis Retaillé, *Les nomades : territorialité sans territoire, urbanité sans ville*, op. cit.

<sup>168</sup> Abdel Wedoud Ould Cheikh, 'Asabiyya, ville, État : l'État mauritanien et «ses» villes anciennes, In Denis Retaillé (dir), *La ville ou l'État, rapport d'étape du programme V.O.L.E*, Paris : IRD, 2001, p 12-14.

<sup>169</sup> Jean-François Bayart, *Le politique par le bas en Afrique noire*. Paris : Fayard, 1992, 376 p.

<sup>170</sup> Cheikh Saad Bouh Kamara et Alain Antil, État, ville et pouvoirs en Mauritanie. Repérage des dynamiques, In Retaillé Denis (dir). *La ville ou l'État, rapport d'étape du programme V.O.L.E*, Paris : IRD, 2001, p 9-11.

<sup>171</sup> Abdel Wedoud Ould Cheikh, op. cit, p 13.

<sup>172</sup> Norbert Elias, *La Société de cour*. Paris : Calmann-Lévy, 1974, 323 p.

voisinage, commerce ; la ville nomade est réellement une rencontre circonstancielle se “formant” au gré des itinéraires”<sup>173</sup>.

La maison n'est pas comprise exclusivement comme l'espace de l'intimité. Elle est un lieu de brassage où les rencontres se font par-delà les appartenances tribales et territoriales. Cela rejoint en partie la *medâfa* syrienne<sup>174</sup> et mais aussi la boutique et l'adresse définies plus haut, même si la maison n'est pas toujours la même, encore moins fixée que la boutique par exemple. Cela corrobore également l'idée selon laquelle l'urbanité n'est pas dans la morphologie urbaine.

La ville mauritanienne est avant tout un lieu de convergence dans son opposition et sa complémentarité avec les lieux-noyaux. Si nous reprenons le postulat que les Maures se rattachent à un groupe tribal, nous pouvons supposer que les Maures de Nouakchott font d'abord allégeance à leur groupe tribal et par conséquent leur identité spatiale passe d'abord par le lieu-noyau situé dans la *bediyya*. Ils logent à Nouakchott, mais y habitent-ils vraiment au point d'y développer une identité nouakchottoise ? Nous pensons, en reprenant les remarques de Francesca Marchi, “nous sommes tous des étrangers à Nouakchott”<sup>175</sup>, et de Denis Retaillé, “ses habitants nous apparaissent comme en voyage”<sup>176</sup>, que les Nouakchottois sont de passage et qu'il est difficile de dissocier les habitants de la ville de ceux de la *bediyya*.

### **Le centre du pouvoir politique n'est peut-être pas en ville**

La ville mauritanienne est moins un territoire approprié dont les habitants se dotent d'une expression politique propre que le point de rencontre des groupes qui cherchent à accéder au sommet du pouvoir politique. Centre de la matrice étatique, la ville est-elle pour autant le centre du pouvoir politique ? Ce centre politique peut être envisagé comme l'interface nécessaire à l'accès aux richesses mais aussi comme l'intersection des circuits de l'action politique, là où les stratégies des différents groupes sont en concurrence<sup>177</sup>, et des circuits de l'action administrative, le cœur de l'autorité censée

---

<sup>173</sup> Denis Retaillé, op. cit.

<sup>174</sup> Myriam Ababsa, op. cit.

<sup>175</sup> Francesca Marchi, Nous sommes tous des étrangers à Nouakchott. *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1998, tome XXXVII, CNRS éditions, p 338-356.

<sup>176</sup> Denis Retaillé, op. cit.

<sup>177</sup> Emmanuel Grégoire, Réseaux de pouvoirs et contrôle urbain : l'exemple d'une ville moyenne au Niger (Maradi), In Jaglin Sylvie et Dubresson Alain (dir), *Pouvoirs et cités en Afrique noire. La décentralisation en question*. Paris : Karthala, 1993, p 205-217.

s'appliquée sur le reste du territoire. Cependant, si nous recherchons la centralité là où les impulsions qui seront déterminantes dans les décisions sont données, le site de la ville est-il toujours le centre ? Nous tenterons de répondre dans la deuxième partie.



## Chapitre 4 : Le lieu au cœur de la méthode

---

### **Le fait spatial total**

Nous avons posé le lieu comme l'objet privilégié de base pour comprendre la Mauritanie. Puis nous avons tenté de théoriser ce concept au regard de la réalité de l'Est mauritanien. Cet effort de théorisation nous a amené à distinguer deux types de lieu. S'il y en a deux, c'est qu'un seul est insuffisant pour appréhender l'ensemble de la société. Le lieu-noyau permet de saisir un groupe social homogène et le lieu-convergence de saisir les échanges entre différents groupes. L'un n'existe pas sans l'autre. La plupart des Mauritaniens sont originaires ou sont liés à un lieu-noyau, et en même temps, ils doivent passer par un lieu-convergence pour exister en dehors de leur propre groupe. La pérennité d'un noyau dépend en partie de ses relations avec d'autres lieux, or ces relations passent par la convergence. Inversement, le lieu-convergence existe parce qu'il est soutenu par le noyau. Les deux existent parce qu'ils sont deux. Il nous paraît donc nécessaire de les envisager dans leurs résonances mutuelles.

Nous rejoignons ici et par des chemins détournés le “fait social total” défini par Marcel Mauss. “Dans les phénomènes sociaux “totaux” (...) s'expriment à la fois et d'un coup toutes sortes d'institutions : religieuse, juridique et morales (...) politique et familiale en même temps, économique”<sup>178</sup>. L'étude d'un seul phénomène permet de saisir le tout, mais l'étude seule d'un lieu suffit-elle pour saisir tout un espace ? Autrement dit, le lieu constitue-t-il un “phénomène spatial total” ?

### **Le lieu embrasse tous les acteurs**

Le lieu, dans sa résonance entre noyau et convergence peut embrasser toutes les composantes de la société mauritanienne. Le noyau concerne tous les membres du groupe qui s'y rattachent, or certains de ces membres ne vivent pas dans ce lieu, si bien que leur vie ailleurs peut être saisie depuis le noyau. Par conséquent, il est un moyen d'envisager l'ailleurs depuis le local. Le lieu-convergence est la rencontre de différents groupes qui s'inscrivent dans d'autres espaces. En un seul point sont donc en jeu d'autres

---

<sup>178</sup> Marcel Mauss, *Sociologie et anthropologie*. Paris : Quadrige, PUF, 8ème édition, 1999, p 147.

acteurs et d'autres espaces. Plusieurs aspects du lieu l'illustrent. D'abord, le lieu est aménagé. Son aménagement nécessite un financement. Ainsi, les bailleurs sont appréhendés. Ils peuvent être l'État, les organismes financiers internationaux (FMI, Banque Mondiale), continentaux (Banque Africaine de Développement), les organismes de coopération, le groupe social par ses cotisations propres. Etudier les modalités de financement permet de saisir les relations entre acteurs, entre ceux qui sollicitent et ceux qui allouent les crédits. Ensuite le lieu est approprié. Son appropriation renseigne sur le droit foncier. Comment les lois nationales et le droit coutumier s'articulent-ils ? Les conflits révèlent les rapports de force entre les différents groupes. Quelles sont les stratégies adoptées par chacun pour s'imposer ? Nous pouvons ainsi comprendre les processus de médiation des conflits, le rôle de l'État, de son administration, des différents groupes sociaux dans ces arbitrages. L'appropriation d'un lieu nécessite ensuite que ses intérêts soient défendus et que des règles soient édictées. Nous pouvons là saisir les processus qui amènent à doter tel individu de pouvoir politique et à choisir telles règles. Enfin, l'étude du contrôle des sièges et des adresses permet de saisir les rapports de force internes et les hiérarchies. Celui qui a une adresse plus attractive ou plus incontournable peut s'élever socialement. L'adresse est, dans cette approche, révélatrice des luttes de classement internes aux groupes.

Le choix de mettre le lieu au centre de notre approche du pouvoir politique en Mauritanie a été déterminant dans le choix de la méthode de collecte des données et par conséquent, dans le résultat des recherches. Le principal de mon travail de terrain a consisté à rechercher toutes les informations possibles concernant les lieux que nous avons mentionnés dans le chapitre précédent. Il s'est agi à la fois des bureaux, des adresses et des boutiques, mais il s'est surtout agi des lieux-noyaux. L'essentiel des enquêtes s'est donc déroulé dans la *bediyya*, même si la ville n'a pas été exclue. Pour collecter les informations, j'ai utilisé de plusieurs méthodes, les enquêtes par questionnaire et par entretien, l'étude des archives coloniales, l'analyse des données statistiques existantes, mais la plupart des informations ont été recueillies en dehors de ces cadres formels.

## Une stratégie plutôt qu'une méthode

Mon approche du terrain tient pour beaucoup de l'anthropologie. Je rejoins sur ce point Béatrice Collignon lorsqu'elle a étudié la toponymie chez les Inuit. Son approche relevait de l'observation participante qu'elle décrit, en se référant à H. R. Bernard, comme une stratégie qui facilite la collecte des données plutôt que comme une méthode<sup>179</sup>. Dans mon cas, il ne s'est pas seulement agi de loger chez l'habitant pour mieux l'observer. Il m'a fallu progressivement me faire une place à Ayoun El-Atrouss et dans les localités avoisinantes, ou plutôt accepter la place que l'on m'a attribuée<sup>180</sup>. Même avec du recul, il est très difficile de savoir quelle fut cette place. Qui étais-je, un jeune étudiant venu de France avec une bourse pour étudier la vie dans la *bediyya* et en faire une thèse ? C'est du moins l'image que je me suis efforcé de donner, mais j'ai deviné que j'étais tantôt *el-jessouss* (un espion), tantôt celui qui écrirait le nom de telle tribu, telle famille ou tel village dans un livre, leur facilitant ainsi la reconnaissance de leur existence et le passage à la postérité. Je fus aussi l'envoyé des bailleurs de fonds étrangers et donc potentiellement porteur d'un projet d'aménagement ou d'un financement, mais au fond, je suis resté le sociologue ou l'anthropologue déjà passé dans la région et qui a déjà interrogé tel vieux sage. Je suis de passage et on m'a poliment ouvert la porte car, comme dit le proverbe maure, “l'épine de l'étranger ne pique pas”. Elle s'en va quand l'étranger s'en va. Bien que je sois convaincu d'avoir noué des liens d'une tout autre nature avec certains Mauritaniens, je suis resté l'étranger de passage et c'est depuis cette position que j'ai tenté de mettre en place les conditions favorables à la collecte des informations que je cherchais. Avant toute enquête systématique, j'ai progressivement établi des contacts dans divers villages. J'ai rencontré certaines personnes intéressées par mon travail et qui m'ont donné quelques clés et quelques compléments d'information. À chacune de ces visites que Béatrice Collignon qualifie de “visite de courtoisie”<sup>181</sup>, j'ouvre les oreilles et pose mes questions. Tous les interlocuteurs savent que ce n'est pas qu'une visite de courtoisie, mais tout le monde feint avec bienveillance de l'ignorer.

---

<sup>179</sup> Béatrice Collignon, *Les Inuit. Ce qu'ils savent du territoire*. 1996, Paris : L'harmattan, p 60.

<sup>180</sup> Sophie Caratini, *Les non-dits de l'anthropologie*, op. cit.

<sup>181</sup> Béatrice Collignon, op. cit, p 59-72.

## **Un cadre informel pour la collecte des données**

La phase de préparation ne s'est pas arrêtée au début des enquêtes par questionnaire ou par entretien. Elle s'est prolongée durant tout le travail de terrain. C'est elle qui a orienté les enquêtes et qui a facilité leur interprétation. Outre ces “visites de courtoisie”, chaque journée passée sur place était propice à l'approfondissement de la recherche. Chez Béatrice Collignon, les principales sources tenaient dans “l'observation de comportements, des phrases allusives, des déclarations à brûle-pourpoint, le tout relevé au cours d'innombrables conversations à bâtons rompus”<sup>182</sup>. Dans ma situation, les voyages en taxi collectif, les discussions dans les boutiques et toutes les rencontres hasardeuses ont permis cette observation. Pour chaque lieu, j'avais développé des stratégies adaptées.

Cette méthode informelle convenait particulièrement à l'appréhension des lieux de convergence comme la boutique, l'adresse et le bureau. Chacun de ces sites ne devenait lieu qu'à certains moments. Lieu public, son accès pour l'observation a été relativement aisé. Les conversations permettent de sentir l'ambiance qui règne dans la ville. Comme je ne disposais pas de radio et que les journaux n'arrivent qu'épisodiquement à Ayoun (seul le Calame est disponible régulièrement), certaines d'entre elles se sont révélées être notre première source d'information sur l'actualité nationale et internationale. Comme pour les Mauritaniens, les boutiques m'ont surtout servi de porte d'entrée vers les villages où je devais me rendre. C'est là que commençait l'enquête et que je posais mes premières questions. C'est là que j'apprenais qui assurait la liaison quotidienne, qui était sur place, qui de la localité était propriétaire d'une ou de plusieurs boutiques, etc.

En revanche, l'adresse existe quand, en même temps, le propriétaire y réside et y reçoit. Par conséquent, il faut soit être présent à ce moment, soit se faire expliquer ce qui s'y passe. La difficulté est donc grande. Dans le premier cas, la présence de l'observateur modifie le déroulement de la rencontre et dans le second, la source d'information est indirecte. C'est à la fois le hasard et la patience qui permettent d'assister à ces rencontres. Ce privilège rare constitue une source de première qualité pour peu que l'on parvienne à connaître l'identité des protagonistes, leur rôle et la teneur des discussions.

---

<sup>182</sup> op. cit, p 61.

L'existence des sièges est plus constante et plus accessible. Un bureau a, plus ou moins, des horaires d'ouverture régulières. La rencontre d'un responsable d'ONG, d'un maire ou d'un fonctionnaire est toujours possible. Cependant, l'intérêt de ces lieux ne tient pas seulement dans la présence du responsable, mais dans la possibilité de la rencontre entre, par exemple, lui et un membre d'un groupe tribal. La nature des échanges qui s'y déroulent alors gagne en intérêt mais ne permet pas toujours la présence de l'observateur étranger (négociation des listes de candidatures, négociation pour l'attribution de financement). Comme pour l'adresse, ce n'est que par hasard qu'il peut en saisir quelques éléments. Dans ce cas, seules les sources indirectes sont exploitables. Il est parfois possible de discuter avec l'un des témoins ou l'un des acteurs de la rencontre. Il est également possible de trouver des comptes-rendus dans les journaux en fonction de l'importance de la réunion.

### **Le puits au fil des saisons**

L'observation d'un lieu-noyau se déroule plutôt dans la durée alors que celle des précédents types de lieu est ponctuelle. Pour prendre sa valeur heuristique de phénomène spatial total, il doit être appréhendé dans des temps plus longs. Les différentes phases du lieu s'étalent sur une année. L'hivernage, *khriif*, de juillet à septembre, rassemble tous les ressortissants en congés, la période froide *shteu*, de octobre-novembre à mars-avril, ceux qui travaillent à proximité et la période sèche et chaude, *seif*, d'avril à juillet, ceux qui sont indispensables à l'entretien des animaux. L'observateur ne peut donc se contenter d'étudier le lieu durant une seule de ces saisons. Notre travail se base sur trois séjours. Le premier de décembre à avril 2003 nous a permis d'entrevoir *shteu* et le début de *seif*. Le second séjour s'est déroulé d'août à décembre 2003 et le dernier, plus court, d'août à septembre 2004. Nous avons ainsi pu observer une même région et un même lieu durant les trois saisons.

Le choix de ce lieu a suivi quelques critères objectifs pour qu'il permette de saisir le plus de dimensions possibles du pouvoir politique : disposer de plusieurs puits cimentés, avoir des représentants politiques en ville et être ou avoir été l'objet de projets d'aménagement. Le village de Vaugouz correspond à ces critères, mais il serait trompeur de laisser penser que ce choix n'a été le fruit que d'une grille d'évaluation classant les critères. Observer un tel lieu nécessite d'être accueilli et surtout de s'y sentir à l'aise. Un chercheur peut difficilement faire du bon travail sans un minimum de

confort affectif et c'est à Vaugouz que je me suis senti le mieux reçu. Dans ce village, j'ai vécu les trois saisons, les périodes de fêtes, les jours de marché et les périodes électorales. J'y ai croisé les bergers des alentours, les habitants "permanents", leurs familles venues en visite et les hauts-fonctionnaires de la capitale.

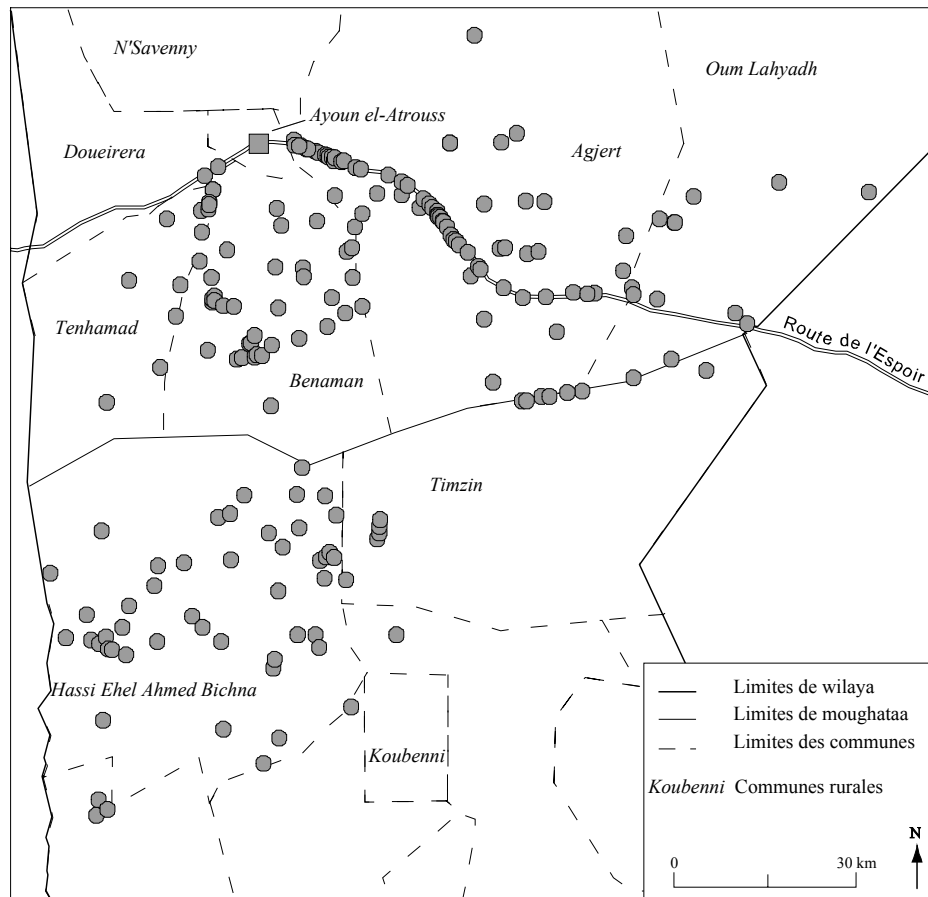
### **De la brousse à la ville plutôt que l'inverse**

L'observation de ce lieu-noyau est le cœur de mon travail de terrain. En amont du choix de cette méthode, il y a le chercheur et en aval, les résultats de la recherche. Certains chercheurs sont plus à l'aise à Nouakchott et c'est depuis la capitale qu'ils perçoivent la Mauritanie. Originaire des bocages normands, je n'ai jamais vraiment supporté cette ville. En revanche, il n'y a jamais rien de plus stimulant pour moi dans ce pays que de quitter la ville en fin d'après-midi pour aller passer la nuit à discuter autour du thé dans un village alentours. Aussi, c'est à partir des margelles du puits que j'ai commencé à saisir ce qui se passait en ville. Le contact y a toujours été plus simple. Dans la *bediyya*, il n'y a pas de sonnette, de secrétaire ni de gardien. La porte, quand il y en a une, est ouverte, même si elle est encore plus grande ouverte avec une recommandation. Autour du puits, métaphore du lieu, j'ai pu m'entretenir des Mauritaniens d'horizons différents, mais c'est également à partir de là que j'ai tissé les contacts avec les membres du groupe tribal habitant Nouakchott. Sans ce détour par la *bediyya* et leur village d'origine, ces derniers ne m'auraient peut-être pas aussi bien accueilli.

Choisir cet itinéraire a probablement préfiguré les conclusions de ce travail. Malgré les liens sociaux qui lient la *bediyya* à la ville, nous avons rencontré des Mauritaniens qui n'ont jamais vu la capitale. Tout percevoir depuis la *bediyya* ne contribue-t-il pas à en faire le centre du pouvoir politique ? Certainement, mais ce choix était déjà né de l'intuition, à défaut de l'hypothèse, que le centre n'était pas nécessairement à la capitale. Par ailleurs, cette approche permet de décentrer le regard porté sur ce pays et de faire le pendant aux autres études, non pour les contredire mais pour les compléter.

Figure 2 :

Figure 2 : Localités prises en compte dans l'étude



## **L'extrapolation d'un village à l'ensemble d'une région**

### **Statistiques et toponymie**

L'étude d'un lieu en particulier nous a servi d'étalon pour appréhender les autres lieux de la région. Comme nous ne pouvions passer des semaines dans chacun d'entre eux, il nous a fallu déterminer à partir de ce lieu principal quelles informations étaient les plus nécessaires et comment les collecter. C'est dans cette perspective que nous avons recueilli les données statistiques sur la région. L'ONS nous a fourni les données par village des trois recensements de la population. Parmi ces données, seule le référencement des localités et leur population nous ont intéressés. Savoir combien d'habitants vivent dans tel village est aussi important que de savoir quels village ont été recensés. Les services de l'hydraulique nous ont permis d'avoir une idée assez précise de l'importance des points d'eau et surtout de leur localisation d'après les coordonnées géographiques. Néanmoins, tous les puits ne sont pas réalisés avec l'accord de la direction de l'hydraulique et ne sont pas conséquents pas référencés. Ensuite, les données concernant le nombre d'élèves et le nombre de classes étaient disponibles auprès du ministère de l'éducation nationale. Enfin, de nombreuses données complémentaires étaient fournies par les documents des organismes de développement. Ils comportaient notamment des informations sur le financement d'aménagement et le nom des responsables locaux de ces aménagements.

Cet ensemble a constitué une première base permettant des comparaisons entre localités de l'ensemble de la *wilaya*. Cependant, il nous a fallu la compléter par des informations souvent qualitatives que nous ne pouvions pas obtenir pour toutes ces localités (date de création de la localité, dominante tribale, présence d'un élu). Les compléments ont été obtenus lors de visite dans les localités ou bien, suite à de nombreux entretiens avec des habitants rencontrés à Ayoun. De la sorte, nous avons couvert l'ensemble de trois communes, Agjert, Benaman et Hassi Ehel Ahmed Bichna et partiellement quatre autres, Ayoun El-Atrouss, Oum Lahyadh, Timzin et Tenhamad (Cf. fig. 2). Le croisement de toutes les sources pour compléter les données par localité nous a posé un problème de toponymie. D'un recensement à l'autre, une même localité peut s'orthographier de plusieurs manières. Par ailleurs, une même localité peut être



répertoriée sous deux toponymes différents. Chacune d'entre elles n'étant pas systématiquement mentionnée avec ses coordonnées géographiques (seule la direction de l'hydraulique et le recensement de 2000 les fournissent), il a parfois été nécessaire de s'informer auprès de personnes connaissant la région pour ne pas confondre deux localités différentes et pour ne pas en dissocier deux qui sont en réalité la même. Malgré cela, il est possible que des erreurs se soient glissées dans nos données, nous amenant, par précaution, à éliminer certaines localités des traitements statistiques. Dans notre présentation, nous avons en général retenu les toponymes administratifs, parfois complétés par ceux plus utilisés par les habitants.

### **Enquêtes par questionnaire et entretien**

Ces données nous ont permis de dresser des tableaux comparatifs et de réaliser des cartes des communes concernées, mais seules, elles ne pouvaient nous permettre de répondre à nos questionnements. Outre l'observation prolongée d'un village, nous avons réalisé plusieurs enquêtes. La première a concerné les quarante et une localités situées aux abords de la route goudronnée sur un tronçon de 70 km entre Ayoun El-Atrouss et N'Beika<sup>183</sup>. Le questionnaire comportait une vingtaine de questions, certaines fermées et d'autres ouvertes. Elles ont été posées, la plupart du temps, au *mess'oul* (responsable) de la localité. La seconde enquête a concerné les "propriétaires" de puits travaillant en ville ou à l'étranger<sup>184</sup>. L'entretien débutait par un questionnaire puis se prolongeait par un entretien semi-directif puis libre. La première partie permettait d'emmagasiner des données comparables et la seconde d'ajuster nos problématiques et de faire évoluer notre réflexion. Une troisième enquête moins exhaustive (moins de dix entretiens), s'est intéressée aux rapports qu'entretiennent les résidents à la capitale avec leur localité d'origine<sup>185</sup>. Enfin, pour appréhender le fonctionnement des programmes d'aménagement et des projets de développement, nous en avons recensé dix dont les applications concernent nos localités. Nous avons dégagé pour chacun l'origine du financement, le rôle de l'État dans la mise en œuvre, les instances décisionnelles dans le choix des localités bénéficiaires et les critères de sélection<sup>186</sup>.

---

<sup>183</sup> Nous la dénommerons : "enquête de la route goudronnée". Cf. annexe 1

<sup>184</sup> Nous la dénommerons : "enquête sur les puits". Cf annexe 3

<sup>185</sup> Cf annexe 4

<sup>186</sup> Nous la dénommerons : "enquête sur les aménagements"

Toutes ces enquêtes systématiques laissaient des vides ou des blancs. Les réponses posaient également de nouveaux problèmes, de sorte qu'il restait toujours des questions en suspens. Pour y répondre, nous choisissons deux ou trois personnes que nous supposions compétentes pour nous entretenir avec elles de points particuliers. Lors de chacun de ces entretiens, les questions étaient personnalisées, exclusivement adressées à nos interlocuteurs.

En règle générale, les enquêtes ont été menées sans enregistrement sonore. L'objectif n'étant pas de réaliser des analyses de contenu, cet outil s'est avéré souvent plus handicapant. Non seulement les grains de sables grippaient la bande, mais surtout, l'appareil donnait un aspect trop solennel à l'entrevue pour pouvoir discuter sereinement. Par ailleurs, les échanges se sont déroulés avec des interlocuteurs francophones et hassanophones. Pour les questions fermées ou celles à réponses simples, nous nous passions d'interprète mais pour les entretiens semi-directifs ou libres, nous avions besoin d'une traduction. Celle-ci était assurée par une personne connue de notre interlocuteur et par fois choisie par lui. En aucun cas, nous n'avons emmené dans nos valises un interprète aussi étranger à la localité que nous. Si la méthode nous a parfois bloqué faute de trouver un francophone, elle a permis d'établir des contacts moins protocolaires et peut-être plus approfondis.

## **Deuxième partie**

Le pouvoir politique en Mauritanie résulte de l'articulation des logiques étatique sédentaire et tribale nomade. Suivant la première le pouvoir passe par l'appropriation d'un territoire et suivant la seconde par le contrôle du mouvement et des hommes. Le support matériel identifiable de ce pouvoir est celui de la matrice étatique faite de découpages administratifs hiérarchisés et centrés autour de la capitale. Cependant, dans le paradigme de l'espace mobile, cet ordonnancement de l'espace est malléable de sorte que l'une des clés du pouvoir politique est la capacité à modifier cet ordonnancement. Dans cette perspective, nous nous posons deux principales questions dont nous chercherons les réponses dans les lieux de l'espace mauritanien et plus particulièrement dans ceux de la *bediyya*. Le premier axe est celui de la centralité du pouvoir politique et le second, celui de la plasticité des découpages et de l'ordre des lieux.

Où est le centre et qu'est-ce que la centralité du pouvoir politique ? Considérant l'espace comme mobile, le centre et la centralité ne se confondent pas nécessairement de même que l'urbanité ne se confond pas toujours avec la ville. Dans la première partie, nous avons déjà mentionné quelques propositions dans cette direction que nous mettons à l'épreuve de notre terrain. La capitale n'est pas un centre qui exerce son pouvoir sur une *bediyya* qui en serait la périphérie et le centre ne correspond pas seulement au lieu de rencontre des différents protagonistes. Dans un premier temps nous nous intéresserons à la politique de décentralisation menée depuis une vingtaine d'années. L'étude de ses objectifs sous-jacents révèle que la *bediyya* est loin d'être une périphérie dominée. Aussi, au lieu de chercher un centre dans l'espace, la capitale ou la *bediyya*, nous nous attacherons à comprendre la place des lieux de la *bediyya* dans la spatialité du pouvoir politique. Ils s'avèrent en effet incontournables dans les circuits de l'action politique. L'étude de leur appropriation et de leur aménagement nous permettra de mieux saisir en quoi ils sont constitutifs de la centralité dans leur relation à la capitale.

## Chapitre 5 : Le pouvoir politique n'est pas localisé, ni centralisé dans un lieu unique

---

Dans notre recherche de la centralité politique et de sa spatialité, le processus de décentralisation institutionnelle peut révéler, par les modalités de son application, les logiques qu'il sous-tend et les obstacles qu'il rencontre, des éléments du pouvoir politique qui dépassent le seul aspect institutionnel. Ce processus, supposé répondre à une trop forte centralisation de l'État, révèle en fait certaines de ses faiblesses nous amenant à nous demander si la décentralisation ne correspond pas plutôt à l'extension de la logique étatique jusqu'à l'échelon local, mettant ainsi en évidence que l'influence politique de cette logique ne s'étend pas à tout le territoire. Le centre de la matrice étatique ne s'avère pas être un centre en mesure d'exercer son autorité sur le reste du pays. Ce centre serait-il alors hors de la ville, dans la *bediyya* ? La réponse peut passer par la tentative de localisation des lieux de réunion où se prennent les décisions politiques des groupes tribaux, mais les lieux de décision ne correspondent peut-être pas non plus à la spatialité de la centralité politique.

Le processus de décentralisation remonte aux années quatre-vingt. Durant cette période, la Mauritanie, comme de nombreux pays du "Tiers-monde" est confrontée au problème de la dette. La Banque mondiale et le FMI lui imposent un plan d'ajustement structurel qui consiste essentiellement à réduire les dépenses publiques. D'autre part, arrivé au pouvoir au moyen d'un coup d'état en décembre 1984, le régime en place doit montrer aux bailleurs étrangers qu'il est sur la voie de la démocratie. C'est dans ce contexte que débute la phase de décentralisation amorcée par la création, en 1986, des communes urbaines puis des communes rurales dotées d'une plus forte autonomie que leurs devancières, instituées en 1961.

### **Déconcentration et poursuite du découpage de la matrice étatique**

En 1986, les communes sont d'abord instituées dans les chefs-lieux de régions ou de départements. Dans le Hodh El-Gharbi, la ville d'Ayoun, chef-lieu de région, est érigée en commune urbaine par décret le 2 octobre 1986. Les communes rurales du département d'Ayoun El-Atrouss sont créées en 1988 suivant la loi instituant les communes de 1987. Au Sud de ce département, Kobenni, chef-lieu de département,

devient une commune le 15 octobre 1987 et les communes rurales de ce département sont créées le 27 octobre 1988. Leur rôle institutionnel est plutôt calqué sur celui des communes françaises. Contrairement aux circonscriptions créées par la loi de régionalisation de 1968, elles sont des collectivités territoriales dotées d'une personnalité morale et d'une autonomie financière (article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance du 20 octobre 1987), mais surtout, "le conseil municipal est élu pour cinq ans au suffrage universel direct" (article 93). Le maire était initialement choisi parmi les conseillers. Aujourd'hui, il est désigné au préalable. C'est la tête de la liste remportant la majorité des suffrages qui devient automatiquement le maire. Les représentants de la commune ne sont donc pas nommés directement depuis le ministère de l'intérieur, ce qui est censé permettre aux habitants de son territoire d'acquérir une relative autonomie par rapport au pouvoir central de l'État.

La commune gère son propre budget. Elle peut légalement prélever des taxes. Elle est chargée de gérer les ressources agro-sylvo-pastorales de son territoire et peut veiller à la protection de son environnement. Cependant, son budget est souvent réduit, voir presque inexistant dans les communes rurales, ce qui ne lui permet pas de remplir ses attributions légales, de sorte qu'elle joue un faible rôle dans l'action administrative. En revanche, elle constitue le relais entre ses administrés et la capitale. Lorsque ces derniers sollicitent des aides ou une autorisation pour un projet, elle doit transmettre la demande aux autorités supérieures. Ainsi, la demande d'autorisation de forer un puits est dans un premier temps adressée à la commune. Elle transite ensuite par le préfet du département, le *wali*, puis par la direction régionale de l'hydraulique pour parvenir au ministère à Nouakchott. Elle est également une interface entre les bénéficiaires de projet et les ONG ou organismes de coopération. À Ayoun, le projet Girnem de la coopération allemande (GTZ) traite essentiellement avec les maires des communes pour choisir la localisation de leurs aménagements. De même, pour réaliser le recensement participatif, l'ONG mauritanienne Ecodév s'est appuyée sur les maires de chaque commune. Chacun était censé réunir des représentants de chaque localité de la circonscription pour rassembler les données et ensuite les transmettre à Ecodév. De son côté, le programme de gestion des ressources naturelles dans le pluvial (PGRNP) choisit les villages où il lance des opérations sur proposition des maires des communes choisies. À ce titre, la commune est devenue l'échelon administratif de base dans l'aménagement du territoire, mais elle n'est pas une institution en mesure de gérer son propre territoire. Ses

dirigeants sont élus, mais leurs pouvoirs tant dans l'action administrative que dans l'action politique sont limités.

### **Une instance déconcentrée**

L'ordonnance portant création des communes précise que cette institution reste sous la tutelle de l'État. Le conseil municipal peut être dissout par décret du conseil des ministres. Ce qui relève du budget et de la perception des taxes n'est exécutoire qu'après approbation conjointe des ministres chargés de l'intérieur et des finances. L'approbation peut être déléguée aux autorités administratives locales. Cette tutelle s'est manifestée en 1988 par la révocation du maire de Nouakchott. Elle se traduit aujourd'hui par le fait que le secrétaire général de chaque commune est nommé par le ministère de l'intérieur<sup>187</sup>. D'autre part, le maire est à la fois chef de l'exécutif et agent de l'État. Il agit sous contrôle de l'autorité administrative. Au-delà de l'état civil, il est chargé de centraliser les recensements de la population de sa commune en vue des distributions des aides alimentaires gratuites ou subventionnées. Pour assurer le suivi de la distribution, il doit établir une liste des familles auxquelles les attribuer et coopère ensuite avec un représentant du commissariat à la sécurité alimentaire (CSA). D'un côté le maire agit donc comme un relais de l'État et de l'autre, il n'est pas en mesure d'exercer son autorité sur son territoire. Il n'a pas le budget suffisant et ses décisions sont sujettes à approbation de l'État. Pour ces raisons, les communes sont plutôt des instances déconcentrées que décentralisées. Elles sont les représentantes de l'État à l'échelon local.

### **La décentralisation comme révélateur de la faiblesse du centre**

La faiblesse institutionnelle des communes n'est pas seulement liée au budget ou à la tutelle étatique. D'après différents rapports et des entretiens avec des responsables de la coopération, les raisons de cette faiblesse tiennent à la fois dans les carences de la politique de décentralisation et dans ce que certains qualifient de "freins culturels".

### **Les carences institutionnelles**

Le premier obstacle pointé est d'ordre institutionnel. Les communes ont de larges attributions, mais elles ont un faible pouvoir fiscal. La fiscalité foncière est entièrement

---

<sup>187</sup> Sidi Mohamed Ould Baidy, op. cit.

retenue par l'État. La taxe sur le bétail n'est pas non plus de leur ressort. Les maires, réunis en congrès en 1995 se sont plaints du climat de méfiance entre "les acteurs locaux et les autorités administratives locales"<sup>188</sup>. Ensuite sont mentionnés la faiblesse de l'intercommunalité et les manques de personnels et de formation. Le congrès des maires soulignait que l'absence de formation des élus favorisait l'emprise de l'administration, le secrétaire général de la commune, nommé par le pouvoir central, pouvant ainsi étendre ses prérogatives. De manière générale, ces constats soulignent le décalage entre le potentiel des communes (leurs attributions et leur place dans le dispositif de décentralisation) et les moyens dont elles sont effectivement dotées.

### **Les "freins culturels"**

Cette expression n'est pas un jugement de valeur de notre part mais elle a été relevée dans différents entretiens. Dans son rapport, le congrès des maires de 1995 explique que "le développement communal passe par une évolution des mentalités". Certains observateurs pensent que la décentralisation se heurte à "la faiblesse structurelle de la société civile" ou plus directement au pouvoir des tribus<sup>189</sup>. D'autres, des responsables de partis politiques, estiment que leur rôle est de s'opposer à l'archaïsme des tribus et d'expliquer aux populations rurales le fonctionnement de la démocratie. La faute est reportée sur les électeurs-citoyens qui n'ont pas intégré la logique étatique. Une responsable de l'Union Européenne à Nouakchott présente la situation par la superposition des structures traditionnelles et modernes et les promoteurs de la décentralisation considèrent comme un obstacle les modalités du pouvoir politique qui ne s'inscrivent pas dans leur logique. La réussite du processus passerait ainsi par l'adoption de la logique étatique aux dépens de la logique tribale. Au lieu de décentraliser le pouvoir politique, ces promoteurs cherchent plutôt à imposer leur mode de fonctionnement. Les lacunes constatées par les acteurs institutionnels traduisent en fait l'incapacité de l'État à imposer la logique étatique et à exercer son autorité sur son territoire.

---

<sup>188</sup> *Congrès national des maires de Mauritanie*. Ministère de l'intérieur des postes et télécommunications. Nouakchott, 27-30 avril 1995.

<sup>189</sup> Sidi Mohamed Ould Baidy, op. cit.



## **Décentralisation et bonne gouvernance**

C'est cette faiblesse de l'État qui sert d'argument aux organismes de développement pour justifier leur volonté de décentraliser le pays. La décentralisation est un des aspects du plan d'ajustement structurel dont l'objectif est de réduire les dépenses de l'État. Elle doit permettre de le décharger de certaines de ses prérogatives, notamment dans l'aménagement du territoire, sous-entendant qu'il n'est pas en mesure de le faire. Les instances internationales estiment que l'État centralisé ne peut mener à bien les programmes de développement. Dans cette perspective, la décentralisation s'inscrit comme un prérequis du développement et renvoie à la notion de "bonne gouvernance", promue par le FMI, qui désigne "le remodelage de la gestion publique dans les pays en développement"<sup>190</sup>.

La décentralisation est donc posée comme un moyen de décharger l'État du financement de certains aménagements, et comme un facteur de développement. Selon la même responsable de l'Union Européenne, la coopération française, avec le PADEM, agit pour que la commune permette une amélioration des conditions de vie des habitants. La rhétorique utilisée dans les textes des projets de développement emploie régulièrement ce concept. Il suppose que la décentralisation permet aux habitants de mieux se prendre en charge et aux organismes de coopération et aux ONG d'être en contact plus direct avec eux. C'est pourquoi la décentralisation tend à rechercher, ou à instituer, les interlocuteurs les plus proches du "terrain" ou les plus "locaux". Cela se traduit notamment par le développement participatif et la mise en place d'associations locales de gestion des projets. L'instauration des communes peut ainsi être interprétée comme un pas vers la bonne gouvernance et le développement. Le projet PAC d'Youn dans son schéma de planification fixe comme objectif global l'administration communale autonome "dans le cadre de la décentralisation et de la démocratisation". La coopération avec des maires élus semble plus légitime aux bailleurs étrangers, qui favorisent la mise en place de circuits qui leur sont propres.

Depuis les années 1990, la réponse aux faiblesses de l'État sont des mesures institutionnelles prises par l'État mauritanien en coopération et avec les financements des bailleurs internationaux qui consistent à renforcer le rôle des communes comme relais administratif de l'État. La décentralisation s'est notamment traduite par la

contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales. En 1995 ont été établis des programmes urbains de référence (PUR). Toujours, dans le domaine urbain, la Banque mondiale et la coopération française ont financé à hauteur de 24 millions de dollars un projet de décentralisation des infrastructures urbaines (DUE). Pour pallier le manque de personnels le projet DICE a été chargé de créer des emplois dans les communes. Les pouvoirs publics ont également créé une association à but non lucratif, l'AMEXTIPE, dont le but est la maîtrise d'ouvrage déléguée de travaux et de consultations pour les communes<sup>191</sup>. Ces projets ont principalement pour objectif le renforcement de la capacité d'action des communes et la construction d'infrastructures urbaines en partenariat avec elles. Il ne s'agit toujours pas de leur donner une autonomie financière, mais de passer des contrats dans des objectifs définis au préalable.

Sur le plan institutionnel, les coopérations française et allemande ont mis en place des programmes d'appui au développement des collectivités locales. Le PADEM, pour la France intervient notamment au Tagant. Les Allemands interviennent dans un quartier de la capitale, Arafat, et dans le Hodh El-Gharbi avec le projet PAC dont l'objectif est de permettre une administration communale autonome. Ses actions consistent à aider les commissions communales, à faire de la formation, à appuyer les "initiatives économiques locales" pour construire des infrastructures et à soutenir l'association mauritanienne des maires (AMM) et le collectif régional des maires du Hodh El-Gharbi (CRM). Ce collectif se réunit effectivement régulièrement. Financé et appuyé par le PAC, il a notamment chargé l'ONG Ecodév de réaliser un recensement participatif des infrastructures des vingt-sept communes de la *wilaya*.

### **Nouveaux échelons administratifs et nouveaux circuits d'accès au pouvoir**

Avant la décentralisation, la capitale était le centre de la matrice étatique, mais cette matrice ne s'étendait pas jusqu'au niveau local des communes actuelles. Autrement dit, l'État était moins un centre qui n'atteignait pas la périphérie qu'un sommet national ne parvenant pas à introduire la logique étatique jusqu'à l'échelon local. Loin de limiter le rôle d'un État supposé centralisateur, la décentralisation a consisté à créer un niveau supplémentaire de sa matrice permettant la diffusion de cette logique depuis le palais

---

<sup>190</sup> Alain Antil, *Nepad et bonne gouvernance, le libéralisme sauvera-t-il l'Afrique ?* op. cit.

<sup>191</sup> Sidi Mohamed Ould Baidy, op. cit.

présidentiel à Nouakchott jusqu'au bord du puits. La création de l'échelon communal institue un nouvel intermédiaire entre la base et le sommet. En faisant transiter les projets de développements par le maire, l'État et les bailleurs confèrent à celui qui occupe ce poste du pouvoir sur ses administrés une nouvelle autorité, de même que l'instauration du régime des coutumes avait renforcé le pouvoir des émirs. Du même coup, ce pouvoir est dépendant de ce soutien et n'est effectif que parce qu'il s'insère dans un nouveau circuit de l'action d'aménagement de l'État. La décentralisation introduit ainsi une nouvelle modalité de l'action administrative du pouvoir politique. Par ailleurs, en établissant le choix du maire par le suffrage universel, elle ajoute un échelon à la matrice électorale et impose une nouvelle modalité de l'action politique.

### **La diffusion de la logique spatiale étatique**

Cette extension de la matrice est le support de la diffusion de la logique étatique, tant dans l'accès au pouvoir que dans la relation à l'espace. Pour devenir maire ou conseiller municipal, obligation est faite d'être inscrit sur une liste candidate affiliée à un parti officiellement reconnu. De plus, l'ordonnance instituant les communes précise que "les listes de candidats ne doivent, en aucun cas être composées sur des bases ethniques, tribales" (art 109). La logique tribale est alors confrontée à la logique étatique et les groupes tribaux doivent tenir compte des partis (comme ils devaient faire avec le PPM et les SEM). Nous reviendrons dans le chapitre 6 sur cette articulation. En matière d'administration de son territoire, la commune relève d'une logique étatique et sédentaire. La circonscription est perçue comme une aire continue appropriée exclusivement et exhaustivement. Tout ce qui est sur cet espace, hormis l'aspect foncier, est censé être du ressort de la municipalité. Les aménagements d'infrastructures se font par son intermédiaire. Son aménagement suppose une vision centrale unique et synchronique<sup>192</sup> du territoire. Cette logique étatique dans l'aménagement est également présente dans le contrôle des habitants. Dans le rapport du congrès des maires, l'une des requête exprimée est la volonté de pouvoir gérer la fiscalité foncière. Autrement dit, la décentralisation tend à passer du contrôle des populations par la relation tribale au contrôle des populations par l'appartenance territoriale et à introduire la notion de citoyenneté à l'échelon local. L'extension de la matrice tend donc à diffuser la logique étatique à cet échelon mais l'effectivité de cette introduction reste à étudier.

Plutôt que de mettre en avant l'hypercentralisation de l'État mauritanien, la décentralisation a révélé la faiblesse de sa capacité à exercer son autorité sur le reste du territoire. La capitale peut alors être considérée comme le centre de la matrice de cet État mais difficilement comme un centre qui impulse sa dynamique à la *bediyya*. Au contraire, la nécessité d'imposer la logique étatique jusqu'à l'échelon local révèle peut-être que le contrôle de la *bediyya* est un préalable à l'extension de l'influence de ce centre. Par ailleurs, décentraliser en créant des communes relève d'une conception sédentaire et étatique de l'espace, qui n'est, nous l'avons vu, pas la seule en jeu en Mauritanie. L'espace mauritanien n'est pas seulement un emboîtement de circonscriptions et une juxtaposition d'aires administratives. Aussi, la distance au centre ne se mesure pas seulement par l'étendue entre une circonscription et la capitale, siège de l'État, ni par le nombre d'échelons administratifs séparant la commune de l'État. L'action du maire, comme celle du ministre, n'est pas seulement déterminée par son inscription dans un territoire administratif, le ministre au sommet et le maire à la base. Tous les deux sont également liés à un groupe tribal qui peut modifier ces distances et rapprocher le maire du sommet sans pour autant déplacer le territoire de sa commune. Nous ne pouvons calquer la distance topologique (nombre d'échelons) ou topographique (kilomètres) séparant des entités administratives sur la distance sociale séparant le maire du ministre.

### **Les lieux de décisions comme éléments de la centralité ?**

Ceci nous amène à ne pas rechercher la centralité seulement dans le centre de l'État. La prise en compte des modes d'action politique des groupes tribaux peut permettre d'envisager autrement la centralité. Si le centre de la matrice ne peut être considéré comme le centre du pouvoir politique, les lieux de réunions et de prises de décision des groupes tribaux sont des éléments potentiellement révélateurs de la dimension spatiale de la centralité politique. Nous tenterons pour ce faire de répondre à la question "Où se prennent les décisions et quel est leur champ, spatial et politique, d'application ?" La question sous-entend que le centre est un lieu dans lequel se rencontrent des individus ou des groupes qui prennent des décisions concernant l'action administrative et l'action politique. La mairie est par exemple un lieu où se tient le conseil municipal qui prend

---

<sup>192</sup> Denis Retaillé, *Le monde du géographe*, op. cit, p 113.

des décisions dont le champ d'application s'étend à tout le territoire de la commune, mais en amont des réunions qui se tiennent dans le site central, se tiennent d'autres réunions impliquant des groupes tribaux qui sont parfois déterminantes et influencent les décisions prises dans le centre. Le centre pourrait aussi être le lieu d'où partent des impulsions politiques. Ce rapport entre le site de la prise de décision et son champ d'application nous amène à revenir sur notre acception du lieu dans un espace mobile.

### **Le lieu ne correspond pas à l'échelle locale**

Dans le dictionnaire de Roger Brunet le local est défini comme “tout ce qui a trait au lieu” et “plus précisément, ce qui porte sur la dimension locale des questions sociales, politiques, économiques”<sup>193</sup>. Selon cette définition, le lieu dans son approche locale ne concerne que son propre espace. Il est envisagé comme relativement autonome. Il est “l'espace de la plus petite échelle caractérisée par l'existence d'une société complète”<sup>194</sup>. Cette acception du lieu qui rejoint la notion d'autonomie politique et économique du local relève plutôt d'un rapport sédentaire à l'espace et correspond au village d'Afrique noire tel qu'il est décrit par de nombreux auteurs. Au Congo, “le local [est défini] dans l'organisation administrative du territoire (...) comme une entité économique autonome, déconnectée du centre et qui jouit d'une large autonomie politique, économique et financière”<sup>195</sup>. Au Burkina Faso, le village peut être envisagé comme une institution durable et comme une unité socio-politique et territoriale<sup>196</sup>.

Les lieux-noyaux de l'Est mauritanien ne correspondent pas à ces définitions. Le lieu-noyau est certes approprié exclusivement par le ou les groupes tribaux qui l'habitent, mais le groupe tribal ne peut se réduire à ce lieu. Il est son point de ralliement mais pas l'unique élément de sa territorialité. Le lieu-noyau n'est pas auto-administré puisque son existence politique est dépendante de sa relation avec les lieux de convergence dans lesquels est présent son groupe tribal. Par conséquent, nous ne pouvons placer une limite entre ce qui relève de l'interne au lieu et ce qui lui serait externe. Ceux qui habitent à l'extérieur sont aussi à l'intérieur. Le lieu de l'Est mauritanien ne peut être

---

<sup>193</sup> Roger Brunet, Local, *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*. Reclus, Paris, 1993, p 279.

<sup>194</sup> Michel Lussault, Local. In Lévy Jacques et Lussault Michel (dir). *Dictionnaire de la géographie*. Paris : Belin, 2003, p 572-574.

<sup>195</sup> Edmond Ziavoula Robert, L'échelle locale dans l'organisation administrative du territoire congolais, In Jaglin Sylvie et Dubresson Alain (dir), *Pouvoirs et cités d'Afrique noire. La décentralisation en question*. Paris : Karthala, 1993, p 35.

réduit à l'échelle locale. Nous pouvons le représenter comme un axe vertical sur lequel s'empilent des couches horizontales correspondant aux autres échelles. La substance sociale qui fait le lieu se compose d'individus d'un même groupe tribal qui peuvent agir à l'échelle de la région, de l'État et à l'étranger et ce qui s'y passe peut avoir des répercussions sur le lieu. Il apparaît autant comme un fait local qu'un fait international ce qui nous amène à reconsidérer l'articulation national/local. De même que nous ne pouvons envisager le centre et la périphérie comme deux entités spatiales distinctes, nous ne pouvons envisager de séparer ce qui est local de ce qui est national en attribuant le local aux lieux de la *bediyya* et le national à Nouakchott.

Dans le groupe tribal, les décisions sont prises en général par la *gema*, mais le champ d'application de ces décisions n'est pas le seul lieu-noyau. Elle n'est pas l'instance qui l'administre. Elle peut débattre et prendre des décisions concernant les actions de ses membres à la capitale et dont les répercussions sont nationales. C'est dans cette perspective que la question de la centralité peut être posée. Les décisions prises dans des lieux de la *bediyya* ont-elles une influence nationale qui dépasse le seul groupe tribal ? Pour répondre, nous distinguerons, parmi les sites des réunions, ceux situés dans la *bediyya* et à Ayoun de ceux de la capitale. Les données sur lesquelles nous nous appuyons sont des entretiens et des comptes-rendus de la presse. Le nombre de cas dont nous disposons est insuffisant pour établir des généralités, mais permet de dégager quelques types distincts de ces réunions.

### **Les réunions dans la *bediyya*...**

Dans la plupart des réunions dont nous avons eu connaissance et se déroulant dans des lieux-noyaux de la *bediyya*, tout le groupe tribal s'y rattachant était impliqué. Ceux qui en sont éloignés en sont tenus informés ou sont consultés à son sujet. À Vaugouz, le village dont nous avons privilégié l'observation, deux exemples le mettent en évidence. D'abord, lors d'un conflit avec un groupe tribal voisin, des membres du groupe habitant à Ayoun ont été sollicités. Ils se sont rendus sur place pour envisager avec les résidents une résolution du problème. Ensuite, pour préparer les élections municipales censées ne concerner que ceux qui votent dans la circonscription, la *gema* a réuni la plupart des membres du groupe, revenus d'Ayoun ou de Nouakchott pour l'occasion. De même, à

---

<sup>196</sup> Raogo Antoine Sawadogo, *L'État africain face à la décentralisation*. Paris : Karthala, 2001, 280 p.

Ayoun, lors d'un scrutin municipal, des habitants de Nouakchott sont venus assister aux réunions pour faire entendre leur opinion, mais aussi pour apporter un soutien moral aux candidats de leur groupe. À Vaugouz comme à Ayoun, les élections ne mobilisent pas seulement ceux qui votent. C'est tout le groupe qui est impliqué dans le scrutin.

D'autres réunions se tiennent dans la *bediyya* ou à Ayoun. Elles rassemblent de manière presque institutionnelle tous les membres d'une tribu ou d'une fraction pour traiter de leur orientation politique commune ou de leur stratégie vis-à-vis des choix du gouvernement mauritanien. Elles se déroulent en général dans des sites de la *bediyya* car il paraît plus aisé à ceux qui habitent la capitale de se rendre dans leur lieu-noyau que l'inverse. La *gema* des Oulad Nacer s'est déroulée en 2003 à Ayoun dans la maison de l'un d'entre eux. Chaque fraction que compte la tribu y avait envoyé des délégués. Certaines d'entre elles avaient organisé une réunion préalable pour décider de la position à adopter lors de la *gema*. Notons au passage que dans ces cas, les décisions prises à Ayoun peuvent résulter de décisions prises en amont dans la *bediyya*. La *gema* des Amar Taleb, une fraction des Oulad Nacer, se réunit en général à Hassi Ehel Ahmed Bichna ou à Agjert les deux principaux lieux-noyaux de ce groupe. À l'inverse, les cadres de la tribu des Oulad M'Barek de Mabrek (commune de Timzin) se réunissent plutôt à la capitale. D'après leur chef, cela permet de pallier leur trop grande dispersion. Mais ce dernier, resté dans la *bediyya*, n'en est pas moins consulté.

Toujours tenues loin de Nouakchott, certaines réunions de groupes tribaux se positionnent sur les actions menées ou les positions adoptées par des membres de leur groupe à la capitale. Les Oulad Ammy ont ainsi désavoué l'action de leurs représentants durant la préparation de la campagne présidentielle<sup>197</sup>. De même, lors de leur *gema* en 2003, les Oulad Nacer ont dénoncé l'attitude de l'un des leurs après le coup d'état<sup>198</sup>. Ces deux exemples soulignent bien qu'il est difficile de dissocier ce qui concerne l'échelle locale de ce qui concerne l'échelle nationale. Ils révèlent également un autre phénomène. Toute action des représentants d'un groupe tribal à la capitale n'est pas coupée du lieu-noyau. De la même manière, les réunions qui se tiennent à Nouakchott ne sont pas indépendantes de ce lieu.

---

<sup>197</sup> Le Calame n°415 du 21 septembre 2003

<sup>198</sup> L'Authentique n°135 du 19 septembre 2003

**... comme les réunions à la capitale ne permettent pas de localiser la centralité du pouvoir politique.**

Ces dernières traitent, sur le plan politique, de la stratégie électorale, du choix de passer à l'opposition, des membres à proposer pour des nominations aux plus hautes fonctions de l'État. Les décisions qui y sont prises peuvent avoir des conséquences sur la composition du gouvernement. Néanmoins cela ne signifie pas que les décisions s'y prennent indépendamment du reste du groupe résidant dans la *bediyya*. D'une part, des prises de position peuvent être désavouées comme dans les exemples précédents. D'autre part, les liens entre la ville et le lieu-noyau sont si étroits que les ruptures ne sont pas souhaitables. L'explication peut aussi se trouver dans la relation qu'entretiennent les membres d'un groupe entre les anciens et les jeunes. L'avis des premiers est souvent déterminant et comme ils ont tendance à demeurer dans la *bediyya* alors que les seconds habitent plutôt les villes, nous pourrions en conclure que le centre politique suivant la logique tribale se situe dans la *bediyya*.

Toutefois, poser que les anciens habitent la *bediyya* est un raccourci que nous devons expliciter. Nos entretiens portent essentiellement sur des hommes âgés de 40 à 60 ans, nés dans la *bediyya* et partis ensuite étudier et travailler à Nouakchott. Les parents de cette génération n'ont pas tous suivi leurs enfants à la ville. Beaucoup sont restés dans leur localité. Ceux de cette génération qui sont partis en retraite ne sont plus attachés par leur travail à la capitale. Certains y restent, d'autres reviennent dans leur localité d'origine ou bien habitent dans les deux suivant les saisons. Ceux qui ne sont pas encore en retraite sont souvent les plus actifs politiquement dans ce sens où ils occupent des fonctions politiques à la capitale. Ainsi, les plus anciens ont tendance à résider dans la *bediyya*, même si beaucoup ont un pied-à-terre à Nouakchott, de sorte que ne pas décider sans l'avis des anciens implique de ne pas décider sans l'avis de ceux restés dans la *bediyya*.

Néanmoins, tenir compte d'un avis ne veut pas dire le suivre. Lors de nos entretiens, nous avons relevé des avis contradictoires. Certains pensent que la position du groupe résident dans la *bediyya* est prépondérante et d'autres estiment que ceux de Nouakchott disposent d'une certaine autonomie. Le chef des Tenwajiou de Mabrek qui a occupé des fonctions importantes à l'époque du parti unique de Ould Daddah considère les cadres actuels comme les "nouveaux notables". Les anciens doivent accepter leurs ordres du



jour mais ils conservent leur influence parmi eux. Le sénateur de la *moughataa* de Kobenni, un “nouveau notable”, est notamment le petit frère de ce chef. Dans une autre fraction, certains estiment qu'il vaut mieux laisser ceux de la capitale choisir leur stratégie, notamment lors des scrutins relatifs à la circonscription de Nouakchott car ils en maîtrisent mieux le contexte politique.

Par ailleurs, les délais d'organisation de certaines réunions ne permettent pas la consultation systématique de ceux restés dans la *bediyya*. Ces réunions nouakchottoises se tiennent en général chez celui qui en a eu l'initiative ou chez le plus ancien du groupe présent. En une semaine, il peut réunir tous les membres conviés de la capitale. Les téléphones portables permettent alors de joindre ceux de la *bediyya* qui ne peuvent s'y rendre, mais lorsque des décisions sont prises sans ces consultations, elles sont présentées au reste du groupe. Celui-ci peut comme nous l'avons vu manifester sa désapprobation. Chez les Amar Taleb, les réunions de Nouakchott sont suivies par l'envoi d'une délégation dans leurs deux principaux villages, Hassi Ehel Ahmed Bichna et Agjert, qui doit rendre compte des décisions prises.

Cette relation entre les anciens de la *bediyya* et les plus jeunes de la ville rejoint les problèmes posés par l'impossibilité de dissocier la ville de la *bediyya* et de localiser un centre et une périphérie. Cela nous amène à approfondir la nature des liens tissés entre les différents ressortissants d'un même noyau, ceux qui habitent principalement la *bediyya* et ceux qui habitent principalement la ville.

### **Le groupe tribal dépasse l'opposition ville/*bediyya***

L'action collective de la tribu ne se traduit pas seulement par une expression collective. Elle nécessite des actions individuelles de ses membres. Les membres d'une tribu qui résident dans les centres politiques peuvent intervenir en faveur de leur tribu, mais pourquoi le font-ils ? En tant qu'entrepreneurs politiques, certains ont des intérêts personnels à faire valoir, mais tous n'agissent pas seulement suivant ces intérêts.

### **Distance et moyens de communication**

Lorsque nous posons la question de savoir lequel du lieu-noyau ou du lieu de convergence impulse la dynamique politique, nous omettons de questionner la distance

qui sépare ces lieux. Le groupe tribal assure un continuum social entre les différents lieux qu'il occupe. Néanmoins, ce continuum nécessite une communication entre les membres pour franchir la distance qui sépare.

Le premier moyen de communiquer est de se déplacer pour se rencontrer. La route goudronnée et l'automobile permettent aujourd'hui de parcourir la distance entre Ayoun El-Atrouss et Nouakchott en une journée. Les membres d'un groupe qui habitent Nouakchott peuvent se rendre à Ayoun pour une réunion politique qui ne dure que quelques jours puis regagner la capitale. La route permet une certaine réactivité dans la prise de décision puisqu'elle peut rapidement mettre en contact ceux du lieu-noyau et ceux du lieu-convergence. Par ailleurs, la route augmente la circulation et donc la fréquence des visites. Ceux qui habitent les localités situées à proximité de la route goudronnée voient passer et s'arrêter de nombreux voyageurs qui sont tous porteurs d'informations. Les informations qui circulent à Ayoun sont ainsi colportées le soir même dans les villages des alentours qui sont quotidiennement desservis.

Le second élément qui a accéléré la communication est le téléphone portable. Il permet une circulation plus rapide des informations. Ce qui n'est pas communiqué par la radio ou la télévision, l'est par le téléphone. L'évolution des prix, la situation du cheptel ou les informations nécessaires aux prises de décisions politiques sont rapidement connues. La nouvelle de la nomination du nouveau directeur du parc national du Banc d'Arguin en août 2003 est ainsi parvenue à Ayoun en quelques heures. De plus, le téléphone permet de consulter et de prendre en compte l'avis des membres d'un groupe qui ne peuvent se déplacer. Il permet d'organiser plus rapidement une réunion ce qui renforce la capacité des groupes tribaux à influencer les actions politiques dans les différents lieux.

Toutefois, les tribus n'ont pas attendu l'automobile et le téléphone pour coordonner leurs actions malgré la dispersion et l'éloignement de leurs membres. Un exemple nous a été rapporté par un Laghlal des environs d'Ayoun. La tribu des Laghlal est plus dispersée que celle des Oulad Nacer. Elle est notamment présente dans l'Adrar alors que les Oulad Nacer se concentrent dans le Hodh El-Gharbi. Cette dispersion les empêche d'organiser des *gema* semblables à celles des Oulad Nacer qui réunissent toutes les fractions. Lors des élections de 1956, malgré cette dispersion, tous les Laghlal de Mauritanie se sont donnés la consigne pour voter contre Horma Ould Babana. Dans ce cas la distance est maîtrisée alors que les moyens de communication étaient moins rapides que ceux

d'aujourd'hui. Ce n'est donc pas dans les moyens de communication qu'il faut chercher la nature des relations sociales qui permettent de combler cette distance.

### **Des relations entre obligation et dépendance**

Pour une partie des actions que mènent les ressortissants d'une localité de la *bediyya* à Nouakchott, nous nous appuyons sur notre enquête sur les puits complétés par des entretiens avec de ces ressortissants à la capitale. La variété des aides qu'ils apportent est large. Elles peuvent être quotidiennes ou ponctuelles. Il peut s'agir de service ou d'argent. La plupart des aménagements d'infrastructures dans les localités sont assurés par ces ressortissants. Nous reviendrons dessus dans le chapitre 8. Le minimum qui est attendu d'eux est une aide matérielle. Ils doivent envoyer régulièrement de l'argent à leurs proches. Ils sont également sollicités ponctuellement, pour des frais de santé, de justice ou pour acheter des médicaments et des aliments pour le bétail. En dehors des aides financières, ils servent de point d'appui à Nouakchott. Si un autre habitant de leur localité veut s'y rendre, ils l'accueillent, l'hébergent, l'orientent et lui cherchent un emploi. Par ailleurs, ils sont tenus de faire suivre et d'appuyer les dossiers concernant des demandes de financement. C'est grâce à ce relais que les groupes tribaux peuvent agir autant dans leur lieu-noyau que dans les lieux de convergence.

La plupart des citoyens de Nouakchott originaires de la *bediyya* avec lesquels nous nous sommes entretenus y sont nés. Ils appartiennent avant tout à leur groupe tribal. Si leur éloignement leur procure une certaine latitude d'action par rapport à ceux de leur groupe qui habitent la *bediyya*, ils ne peuvent néanmoins pas se soustraire aux décisions et à l'action collective de ce groupe et ne peuvent refuser un service. Dans tous nos entretiens cette obligation est mentionnée. Aucun individu ne peut échapper à sa famille. La plupart du temps les services demandés ne peuvent se refuser car ils sont formulés en fonction des capacités financières du ressortissant à Nouakchott. Ce dernier ne peut refuser parce que ceux de la *bediyya* savent qu'il est en mesure de répondre à la sollicitation. Il aurait ainsi l'obligation d'assistance et les autres l'obligation d'adapter leurs requêtes à ses capacités. Toutefois, l'individu reste soumis à de fortes contraintes.

Ces relations de dépendance trouvent des explications dans les travaux des anthropologues précédemment cités (Caratini, Bonte, Ould Cheikh) et notamment dans les relations de parenté. Les cadets sont dans la dépendance des aînés. Cela vaut pour

des frères, mais cela peut valoir également pour des fractions d'une même tribu. À l'intérieur d'une tribu, il y a des branches aînées et des branches cadettes. D'autre part, les oncles maternels doivent aider les enfants de leurs sœurs<sup>199</sup>. Ces relations de subordination ne sont pas catégoriques de même que les généalogies ne sont pas données mais construites. De plus, les groupes de parenté sont des groupes dynamiques. Aussi, un individu peut s'affranchir de ces relations. D'après nos entretiens, les jeunes suivent le plus souvent l'avis des anciens. Cependant, les jeunes qui ont acquis une position sociale élevée grâce à leur poste dans l'administration ou dans le commerce peuvent parfois s'imposer et obliger les anciens à se rallier à leur avis.

En dehors de ces rapports hérités à la naissance, les liens matrimoniaux ont également de l'influence. Celui qui épouse la femme d'un groupe tribal, s'allie à tout le groupe. Ainsi, à Vaugouz, deux familles se sont installées à l'écart du village (un kilomètre). Les deux hommes ne sont pas de la fraction des Oulad Chbeichib dont c'est le noyau mais ils ont épousé deux femmes de cette fraction. L'un d'eux a creusé un puits en ciment à Vaugouz et apporte régulièrement son soutien politique et financier à ses habitants. Haut fonctionnaire, il est devenu un de leurs appuis potentiels.

Ces obligations liées à l'appartenance à un groupe et aux relations de dépendance se traduisent par des "pressions". Le terme a été utilisé dans plusieurs de nos entretiens. Il renvoie à toutes les actions menées par les membres d'un groupe sur un des leurs pour l'obliger à agir selon la volonté du groupe. Pour l'essentiel, ces pressions consistent à menacer d'une mise à l'écart. La personne visée n'est plus invitée à participer aux réunions. Elle subit des vexations quotidiennes dans les préséances qui portent atteinte à sa dignité. Cette mise à l'écart peut s'avérer préjudiciable. Sans le soutien de son groupe, un individu ne peut s'en sortir qu'en intégrant un autre groupe. Ces pressions sont utilisées pour obtenir des aides, mais elles peuvent également être utilisées pour contraindre un membre à accepter une nomination. Lorsqu'un groupe tribal propose un de ses membres comme ministre ou lorsque l'État fait une proposition à un de ses membres, l'individu peut difficilement refuser de suivre l'avis de son groupe tribal. Il constitue un élément dans sa stratégie collective. Plusieurs de nos interlocuteurs qui occupent des fonctions comme ambassadeurs ou responsables d'institutions étatiques n'ont pas accepté leur poste uniquement selon leur libre arbitre. Leur choix a été

---

<sup>199</sup> Sophie Caratini, *Les enfants des nuages*, op. cit.

fortement influencé par l'avis de leur groupe. Inversement, un groupe peut faire pression pour que l'un de ses membres refuse un poste jugé comme une reconnaissance insuffisante. Ces pressions pour les problèmes de nomination mettent en lumière un phénomène non négligeable. Celui qui occupe une fonction dans l'État n'est pas nécessairement celui qui détient le pouvoir au sein du groupe. Prenons l'exemple d'un haut responsable du pouvoir législatif originaire des environs d'AYOUN. Il est considéré comme l'un des personnages les plus influents de la tribu et de sa fraction. Cependant, il reste dépendant des décisions de son beau-père. C'est ce dernier qui, bien que n'ayant pas de poste dans l'administration, semble le plus influent. Ainsi, le lieu-noyau, par l'intermédiaire d'une chaîne de liens qui placent les membres du groupe tribal dans des rapports d'obligation, peut être considéré comme proche du centre ou même, peut constituer un centre d'impulsion politique. Néanmoins, cette proximité de la centralité ne peut exister sans la présence active des membres du groupe dans les lieux de convergence.

Les liens entre les deux lieux sont tels qu'il est difficile de dissocier la *bediyya* de la capitale. Ce lien, qui se manifeste par des relations permanentes, visites, compte-rendu, consultation ou appels téléphonique, fait que tout ce qui se décide à Nouakchott n'est pas étranger à la *bediyya*. Aussi, nous nous attacherons dans les trois chapitres suivants à étudier le caractère incontournable des lieux de la *bediyya*. Ce caractère ne fait pas pour autant du lieu-noyau le centre du pouvoir politique. Nous avons rendu compte de l'impossibilité de séparer la *bediyya* de la capitale comme deux entités politiquement autonomes. De même, nous ne pouvons déterminer lequel exerce son influence sur l'autre. Cela ajoute, par le processus de décentralisation institutionnelle, à la difficulté de localiser le centre du pouvoir politique. C'est pourquoi, la spatialité de la centralité ne sera pas recherchée dans un lieu particulier mais plutôt dans la relation entre les lieux.

## Chapitre 6 : Les lieux de la *bediyya*, au cœur des stratégies d'appropriation

---

L'existence des lieux-noyaux est nécessairement liée à celle d'un groupe tribal. Sans lieu-noyau, pas de groupe. Il en est le haut-lieu. C'est là l'une de ses raisons d'être. Il en constitue le cœur, à défaut du centre. Un individu qui souhaite être socialement reconnu par son groupe doit être présent dans ce lieu, s'y montrer et y investir. Ce caractère indispensable du lieu dans la reconnaissance sociale se combine avec le besoin d'être soutenu par ce groupe pour jouer le rôle d'intermédiaire avec le sommet du pouvoir politique. L'appropriation d'un lieu est donc un élément préalable à l'existence politique autant qu'à la reconnaissance sociale ce qui en fait un enjeu incontournable du pouvoir politique. Cet enjeu se traduit par des actions d'appropriation qui relèvent à la fois de stratégies individuelles d'intermédiaires qui veulent s'affirmer en tant que représentants de groupes tribaux et des stratégies collectives de ces derniers. Dans les deux cas, l'appropriation permet de rendre visible l'existence sociale d'un groupe et la réussite individuelle des intermédiaires. C'est ainsi que nous pouvons interpréter la multiplication des localités recensées et leur densification le long des axes goudronnés comme une course à la représentation (Cf. fig. 3). Les stratégies foncières qui en découlent mettent en concurrence différentes sources du droit et différentes règles, les lois étatiques et les droits coutumier et musulman. L'étude de ces stratégies permet alors de saisir l'articulation des logiques étatiques et tribales qui renvoient chacune à une source juridique et à une démarche particulière. Dans cette optique, nous essaierons de comprendre comment se positionnent les lieux-noyaux des groupes tribaux en concurrence selon qu'ils suivent une démarche étatique ou une démarche tribale.

### **L'appropriation d'un lieu dans la *bediyya* est une condition de reconnaissance sociale et d'existence politique**

S'approprier un lieu dans la *bediyya* ou s'associer à cette appropriation pour être reconnu socialement par ceux qui se rattachent à ce lieu renvoie aux représentations sociales de la réussite. Être considéré comme celui qui a réussi est relatif aux valeurs

partagées par le groupe tribal et dans la *bediyya* mauritanienne ces valeurs sont liées, entre autres, à l'élevage. Disposer d'animaux suppose un point d'eau qui est également la condition de l'existence matérielle du site du lieu-noyau. En ce sens l'appropriation est une condition de la réussite sociale.

### **Les animaux et le puits, conditions de la réussite sociale et source d'appropriation du lieu-noyau.**

La métaphore du puits pour désigner le lieu-noyau de la *bediyya* prend ici tout son sens car l'appropriation d'un lieu se traduit généralement par le forage d'un puits qui permet l'abreuvement des animaux. D'après l'enquête sur la route goudronnée, 42% d'entre elles ont été créées en partie pour répondre à la recherche d'un site permettant l'élevage. Le lieu-noyau est un lieu d'élevage. Cela ne signifie pas que telle est sa finalité, mais la possession d'animaux est également une image qui renvoie à la réussite. La réussite n'est pas le fruit de l'élevage en tant qu'activité économique censée rapporter de l'argent, mais elle se traduit par la possibilité financière d'exercer cette activité. L'élevage nécessite en effet des revenus conséquents et reste un moyen d'épargne très répandu. L'accumulation de l'argent se traduit rarement par plusieurs zéros sur un compte en banque. La pression sociale exercée sur celui qui possède pour qu'il redistribue est telle que l'argent ne peut rester longtemps dans la même "poche" tant qu'il est facilement accessible. Aller chercher sa vache, ou plus difficile encore, sa chamelle, pour ensuite trouver un acheteur à qui la vendre est plus compliqué et plus long que d'aller retirer son solde à la banque. C'est pourquoi, en dépit des risques de sécheresse, la possession d'animaux demeure un investissement relativement sûr. Néanmoins, l'intérêt pour l'élevage ne relève pas seulement d'un intérêt économique car d'autres investissements comme l'immobilier pratiqué dans les villes sont bien plus rentables.

Culturellement, les animaux ont une place primordiale dans la société maure. Chez les Rgaybât, la redistribution des biens à l'intérieur de la tribu passait par le troupeau<sup>200</sup>. Celui qui avait un grand nombre de têtes en prêtait à celui qui les avait toutes perdues du fait de la sécheresse, de la maladie ou des *Ghezou*. Aujourd'hui, le prêt d'animaux

---

<sup>200</sup> Sophie Caratini, A propos des Rgaybât du Sahara occidental, l'organisation tribale en question, In Urbama, *Le nomade, l'oasis et la ville*, Tours : Urbama, 1989, p 237-245.

est toujours une pratique courante. Il permet à un éleveur pauvre de disposer de plusieurs têtes. Il permet aussi à un citadin qui n'en a que quelques unes de les faire garder par un parent en les lui prêtant.

Symboliquement, l'élevage est une démonstration de richesse. D'une part, il faut avoir les moyens d'acheter des animaux et d'autre part il faut pouvoir les entretenir et payer le berger. La saison de l'hivernage met bien en valeur cet aspect symbolique. C'est la saison des pluies qui voit la *bediyya* reverdir et les animaux redonner du lait. C'est aussi les vacances scolaires, si bien que tous les résidents de Nouakchott reviennent. Les villages se repeuplent et s'animent. L'hivernage est aussi un temps social important. Il est le temps des mariages et celui qui réunit tous les membres de la tribu. Il permet de mesurer la réussite de chacun en fonction de ce qu'il ramène. Celui qui a des animaux est autonome en lait et peut en distribuer aux proches. Il peut organiser des "invitations" chez lui et offrir le méchoui. Celui qui a une localité dans la *bediyya* a donc l'avantage de pouvoir montrer sa réussite.

L'autonomie affichée à travers l'élevage est recherchée et enviée, mais elle symbolise aussi pour les autres habitants et tribus de la *bediyya* une réussite "probe". Celui qui réussit et qui reste en ville avec son argent n'est pas considéré de la même manière. C'est ce que résume un élu de la commune d'Ayoun, "sans animaux, tu n'es rien". L'élevage traduit la continuité de l'intégration au groupe. Trouver un berger n'est pas qu'une affaire d'argent, il s'agit également de confiance, or ce lien entre le propriétaire et le berger ne peut s'acquérir sans une bonne intégration sociale. Par l'élevage, celui qui a réussi montre qu'il n'a pas oublié les siens.

### **S'appropriier c'est nommer**

L'appropriation d'un lieu commence par un balisage matériel, visible dans le paysage. Il peut s'agir de planter sa tente ou de commencer à construire un hangar. Sur la route, à 17 kilomètres d'Ayoun, un hangar a été construit en 2003. En 2004, il n'était toujours pas habité. Ce n'est pas une habitation, c'est un marquage de l'espace. L'installation s'accompagne ensuite du choix d'un nom à attribuer au site. Une fois nommé, il devient un lieu pour ceux qui l'habitent et ceux qui l'évoquent.



**Tableau 3 : Nombre de localités selon le type de toponyme**

Lieu saint ou historique	Formation naturelle (colline, vallon)	Point d'eau (barrage, oued, puits)	Nom du fondateur	Nom poétique (Bellevue, Beauséjour)	Indéterminé	Total
16	13	11	11	11	30	84

*Sources : enquêtes*

Dans la commune d'Agjert, sur 84 localités prises en compte, 12 ont une dénomination qui contient le nom du fondateur ou de sa famille. À ces noms de localités utilisés par l'administration, s'ajoutent les noms usuels. Pour ces derniers, nous ne pouvons proposer de données chiffrées. En ce qui concerne les localités de notre enquête le long de la route goudronnée, plus du quart est "surnommé" d'un nom de personnalité. Dar Es-Selem devient Ehel Joghdane et El-Helle devient El-Helle Oulad Chbeichib. Le lieu est alors assimilé au groupe qui se l'approprie. Il est reconnu comme approprié. Il existe.

Toutefois, la reconnaissance n'est pas mécanique. Donner son nom à un site n'en fait pas nécessairement un lieu reconnu. Aussi, en plus de l'aménagement des habitations, la plupart de ceux qui s'approprient un lieu, posent une pancarte indiquant sa présence. Ce ne sont pas les services publics qui se chargent des indications le long des routes mais les habitants. Chacun fabrique sa pancarte et y inscrit le nom de la localité et la distance qui la sépare du chef-lieu de région. Certains, éloignés de la route, mentionnent la distance qui les sépare de celle-ci. En général, la pancarte ne sert pas d'indication routière mais de balisage de l'espace au point que certaines localités sont réduites à un kilométrage. Beder devient par exemple "Pk 18". Poser sa pancarte permet de formaliser son existence sociale en rendant visible aux autres groupes tribaux l'appropriation du lieu. Il ne s'agit donc pas seulement d'acquérir la reconnaissance à l'intérieur de son propre groupe. L'appropriation s'inscrit dans les rapports qu'entretiennent les groupes entre eux. En ce sens, s'approprier un lieu signifie marquer sa présence dans le paysage, non pas seulement dans le paysage concret mais dans le paysage de la scène politique.

## **L'appropriation d'un lieu s'inscrit dans le paysage politique**

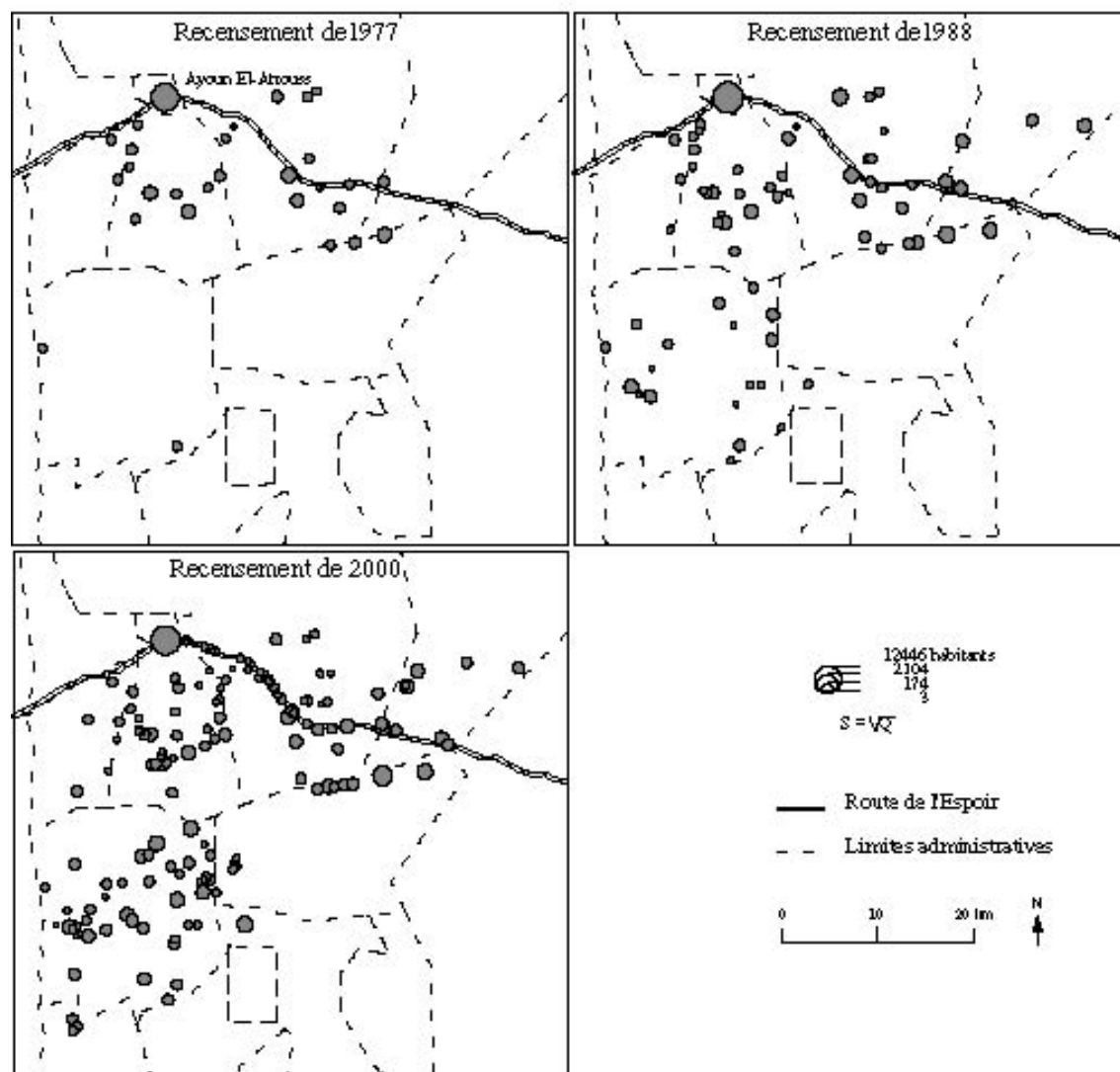
Chez les nomades de la péninsule arabe, le conflit entre deux tribus se traduisait par le déménagement de l'une, or la création des frontières a bloqué ce processus. Le déménagement n'est plus possible<sup>201</sup>. En Mauritanie, le problème peut être envisagé sous le même angle. Certains découpages administratifs limitent cette mobilité. Les conflits doivent être résolus sur un espace fini. L'accès à la terre en devient plus problématique. C'est dans cette perspective que nous plaçons le phénomène de la multiplication des localités dans la *wilaya*. Pour la seule commune de Hassi Ehel Ahmed Bichna, sur les 52 localités recensées par l'ONS en 2000, 18 avaient été recensées en 1988 et seulement 2 en 1977 (Cf. fig. 3).

---

<sup>201</sup> Manaf Sami, op. cit.

Figure 3 :

Figure 3 : La population recensée en 1977, 1988 et 2000 dans les localités prises en compte dans notre étude



Le choix de cette hypothèse tient dans l'interprétation possible du conflit qui a opposé les deux tribus les plus présentes à Ayoun, les Oulad Nacer et les Laghlal. Le conflit a atteint son point culminant lors des élections municipales de 1994. Les affrontements qui s'en sont suivis ont fait plusieurs morts. L'une des sources de tensions entre les deux tribus se situe dans la commune de Hassi Ehel Ahmed Bichna. Au début des années 1980, l'espace de cette commune, dont les limites n'ont été fixées qu'en 1987, était partagé entre les Tenwajiou, les Oulad Nacer, les Laghlal et les Peuls. Les Laghlal étaient déjà présents durant la colonisation. Ils étaient recensés dans le cercle de Niore du Sahel. Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, leur chef Abdellahi Ould Limam y aurait creusé un puits à Habra. Les Oulad Nacer et les Tenwajiou y sont également implantés, notamment dans plusieurs *adwaba* qui leur sont rattachés. Lors des sécheresses (début des années 1970 et début des années 1980), d'autres Laghlal recensés à Tamchaket du temps de la colonisation sont descendus du Nord. En 1983, les problèmes d'eau ont amené les Laghlal à creuser des puits dans des sites inexploités. Ces sites constituent aujourd'hui douze localités. Les Oulad Nacer ont contesté le forage de chaque puits en revendiquant la terre. Sur ces douze localités, sept ont posé moins de problèmes car ils se situaient sur des terres reconnues comme appartenant aux Laghlal du Sud. En revanche, les cinq autres ont provoqué des conflits violents. Ce sont les plus septentrionaux et les plus proches des localités des Oulad Nacer. Aujourd'hui, elles sont toutes les cinq appropriées par des Laghlal, ce qui permet aux Laghlal d'être la tribu la plus représentée de la commune.

Ce conflit a été interprété comme un recul des Oulad Nacer. L'appropriation de lieux a permis à un groupe d'affirmer sa présence sur un espace et puis de s'approprier un espace jusque là reconnu comme appartenant à un autre groupe. Cette politique du fait accompli s'apparente à celles des tribus nomades de la péninsule arabique qui, pour s'opposer à une autre tribu, commençaient par s'installer sur leur territoire. Cette action était interprétée comme une démonstration de force<sup>202</sup>. Il est possible que cet exemple, qui a marqué les esprits dans la région, ait introduit de nouvelles stratégies politiques. L'appropriation de lieux dans la *bediyya* serait devenue une arme politique, constituant une explication à la multiplication des localités.

---

<sup>202</sup> op. cit.

La plupart des appropriations sont en effet la prise de possession et l'aménagement d'un site jusque là inoccupé pour y créer le lieu-noyau d'un groupe tribal. Certains sites avaient déjà un nom, celui d'un oued, d'une forêt ou d'une dune et d'autres n'existaient pas encore dans la toponymie. Ces derniers n'existaient donc pas en tant que lieu. Dans une région où il n'y avait qu'une dizaine de villages il y a soixante ans, le nombre de localités recensées s'est considérablement accru. En ce qui concerne la zone étudiée, elles étaient 29 en 1977, 35 en 1988 et 85 en 2000. Même si nous verrons dans la troisième partie que l'apparition nouvelle d'une localité dans un recensement relève parfois d'événements un peu plus complexes, la plupart sont autant de nouveaux lieux appropriés par un groupe dont le contrôle est l'enjeu de stratégies de réussite individuelle et de rivalités entre groupe dans la maîtrise de l'action politique qui s'inscrit dans la dynamique politique mauritanienne.

### **La course dans l'accès à la route goudronnée**

La multiplication de ces localités ne signifie pas qu'auparavant l'espace où elles se sont implantées était un no man's land. L'espace n'était pas vide. Les pâturages et les points d'eau étaient l'enjeu de contrôle mais, aujourd'hui, ces localités traduisent un marquage plus fort de l'appropriation. La course au foncier est plus significative et plus visible encore le long des axes routiers. Nous nous sommes concentrés sur le tronçon Ayoun-N'Beika, construit au début des années 1980. C'est une portion de la route de l'Espoir qui relie Néma à Nouakchott. Au moment de sa construction, les seules localités d'Agjert et d'Agava existaient le long de son tracé. Agjert était situé à un kilomètre de la route et Agava a été créé alors que le tracé était déjà connu. Autrement dit, les 60 kilomètres séparant Ayoun et N'Beika étaient presque vierge d'habitations inamovibles. Aujourd'hui, en septembre 2003, nous avons dénombré 41 localités. Un an plus tard cette donnée a encore évolué. De plus, deux tiers d'entre elles se sont implantées après 1990. Statistiquement, le *goudron*, comme l'appellent les habitants, exerce donc une force d'attraction. Cette attraction a été explicitement mentionnée lors des entretiens. Alors que la question n'était pas "pourquoi vous êtes-vous installés sur le goudron ?" mais "pourquoi vous êtes-vous installés ici ?"<sup>203</sup> 42% l'ont évoqué comme un facteur de localisation. Cette attraction se traduit par une forte pression foncière. Sur l'ensemble de

---

<sup>203</sup> Cf. Annexe 1

l'axe, il y a en moyenne une localité tous les 1500 mètres. La pression est encore plus élevée sur certaines portions. Entre les kilomètres 5 et 16, il y a 17 localités distinctes et 11 entre les kilomètres 27 et 33, sans compter que la plupart des terrains ont déjà fait l'objet d'une demande de permis.

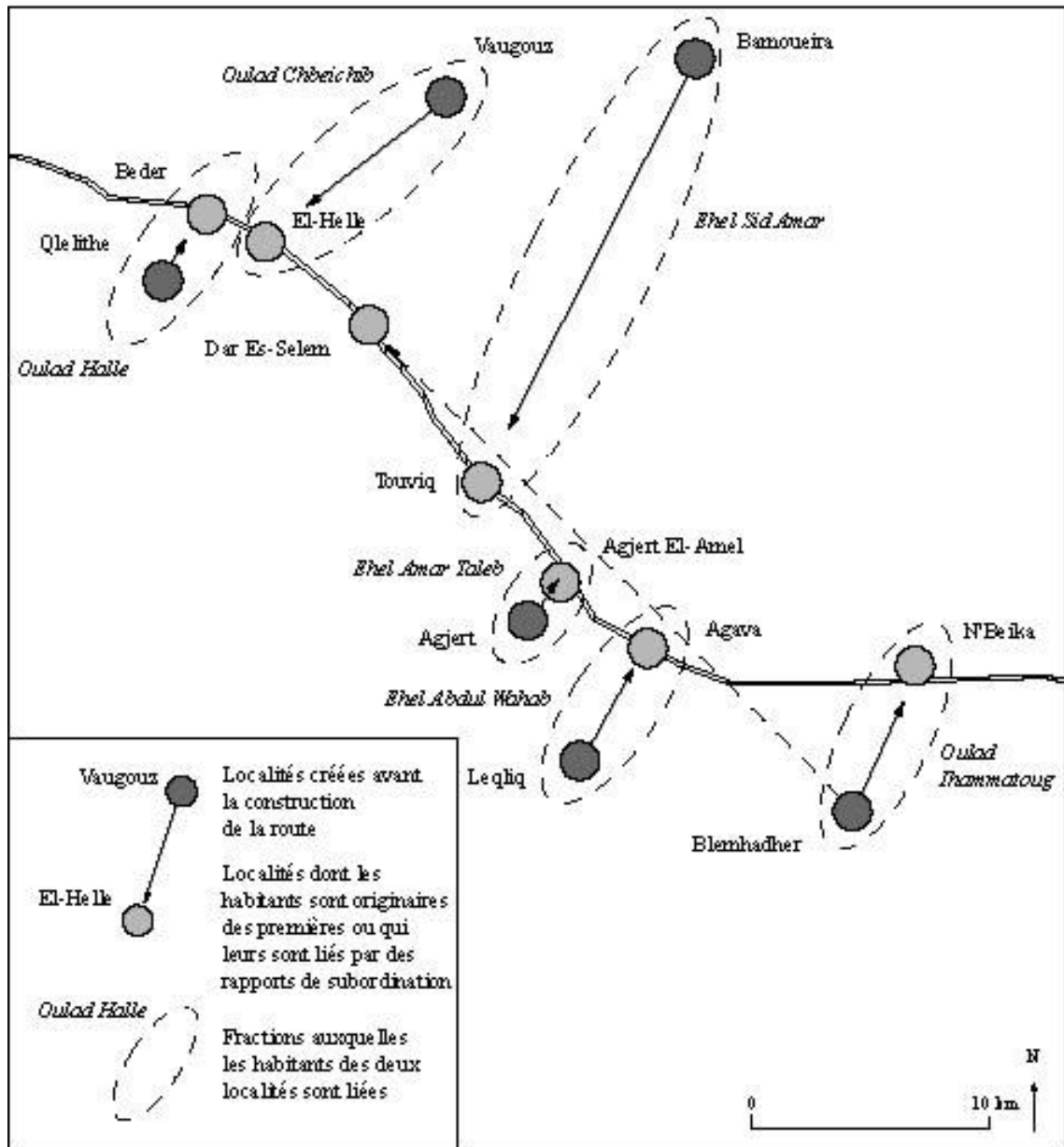
### **La projection des villages de la *bediyya* sur l'axe**

L'attraction exercée par cet axe se traduit également par la création le long de la route de localités dont les habitants sont issus de la plupart des villages construits entre la fin de la période coloniale et la construction de la route et situés en retrait de cette route. À l'Ouest, une partie des Oulad Halle, une fraction de la tribu des Oulad Nacer, qui habitaient le village de Qlelith, s'est installée à Beder. À l'Est, des membres de la fraction Oulad Nacer des Abdul Wahab qui habitaient à Leghlig ont fondé Agava (Cf. fig. 4).

D'autres déménagements ne sont pas méridiens comme ces premiers exemples. Les fondateurs de Tichilit El-Barka sont originaires de Benaman et ceux de Dar Es-Selem de Blemhadher. Ces villages d'origine sont souvent les premiers points de sédentarisation des fractions et sont au centre d'un territoire reconnu comme leur appartenant mais qui est parfois traversé par la route. Celle-ci menace son intégrité et donc menace l'existence du groupe car d'autres pourraient venir s'y installer. Par conséquent, ces villages se sont dédoublés pour marquer leur territoire. Des habitants de Vaugouz ont fondé une localité qu'ils ont initialement baptisée El-Helle Oulad Chbeichib. El-Helle signifie le campement de la chefferie et Oulad Chbeichib le nom de la fraction dominante des Oulad Nacer durant la colonisation. Le seul toponyme indique le message de cette appropriation. Toutefois, ce dédoublement n'est pas toujours issu d'une stratégie collective de tout le village. Il s'agit également des conséquences de conflits internes et d'ambitions individuelles aboutissant au déménagement de certains. Ces stratégies individuelles ne peuvent exister sans le collectif, mais ce sont elles qui déclenchent le conflit et le déplacement. Untel s'est fâché avec un autre et emmène avec lui le groupe qui le soutenait.

Figure 4 :

Figure 4 : Projections des localités sur l'axe de la route de l'Espoir



## **Les modalités de l'appropriation, entre foncier tribal et foncier étatique**

Le long de la route goudronnée ou dans le reste de la *bediyya*, ces stratégies d'appropriation mettent en jeu des règles et des pratiques foncières. Ces dernières ne sont pas uniformes et renvoient à des logiques politiques et spatiales différentes. L'étude de l'articulation de ces règles et de ces pratiques permet de saisir l'articulation entre les logiques étatiques et les logiques tribales. Au niveau des règles, le droit foncier combine plusieurs sources juridiques, le droit coutumier, le droit musulman et la loi. En principe, seule la loi fait autorité, mais dans les faits, elle n'est pas la seule à être prise en compte<sup>204</sup>. Des *gazra* de Nouakchott aux terrains de la *bediyya*, nombreuses sont les situations où d'autres règles sont appliquées.

Pour chaque source, il y a des arbitres. Le droit musulman est du ressort du *qâdi*. Les habitants d'Agjert ont le leur. Le droit coutumier peut être du ressort des responsables tribaux et la loi relève des autorités administratives. Toutefois, les différentes sources ne sont pas cloisonnées et il est rare qu'un litige ne relève que d'une seule d'entre elles. Aussi, l'arbitrage résulte souvent de la confrontation de plusieurs sources et de plusieurs arbitres. Nous considérons que les droits musulmans et coutumiers s'inscrivent dans la logique tribale et que la loi s'inscrit plutôt dans la logique étatique, même si tous les cas d'appropriation empruntent aux deux. La loi est votée à la capitale. C'est là également que sont signés les décrets d'application et que sont désignés les *wali* et les *hakem* (préfet de *moughataa*) qui doivent veiller à leur exécution. En revanche, l'origine du droit coutumier est plus diffuse et n'est pas localisée. Le droit musulman provient d'un livre unique qui lui-même est originaire de la péninsule arabe, mais les *qâdi* qui arbitrent selon lui ne sont pas chapeautés par une autorité unique. Ils sont choisis par les *'ulema*, les autorités religieuses. La prégnance d'une des sources du droit peut révéler la prégnance d'une des deux logiques spatiale et politique. Ainsi, lorsque la logique étatique l'emporte, nous considérons que le centralisme de l'État parvient à s'imposer aux lieux-noyaux de la *bediyya*. Dans cette perspective, nous émettons l'hypothèse que la localisation des lieux en jeu dans l'appropriation est liée à la logique qui s'impose.

---

<sup>204</sup> Tidiane Koïta, Migrations, pouvoirs locaux et enjeux sur l'espace urbain, *Politique Africaine*, 1994, n°55, p 101-109.



## **Droit coutumier et droit musulman**

Dans le droit musulman, la terre est propriété de celui qui la met en valeur. Cette propriété est essentiellement collective. L'eau, les pâturages et le feu sont inaliénables et donc, ne peuvent être appropriés individuellement. L'accès à l'eau du puits ne peut être prohibé, mais la priorité d'accès revient à ceux qui l'ont construit et à ceux qui l'entretiennent. L'usage des pâturages est également commun et leur accès défini en terme de priorité. Autour des agglomérations, le droit musulman définit un espace vital dont il protège l'accès. Les habitants d'une localité peuvent disposer de cet espace aux dépens des éleveurs nomades ou d'autres localités.

Le droit coutumier, qui s'appuie en grande partie sur le droit musulman, reprend la notion de propriété collective qui diffère de l'usage collectif. Dans les environs d'Ayoun, les terres sont reconnues comme appartenant à des tribus, des fractions ou des familles. La propriété donne droit à définir les priorités d'accès. Elle ne se traduit pas par un panneau mentionnant "défense d'entrer". Bien que les tribus soient souvent considérées comme peu attachées à la terre et qu'elles contrôlent essentiellement des lieux, nous pouvons considérer qu'elles sont propriétaires d'espaces dont les limites, même floues, sont reconnues<sup>205</sup>. L'espace n'est pas plein des signes de la propriété ou de mises en valeur car rien dans le paysage ne matérialise cette propriété mais il n'est pas vide non plus car les habitants lui attribuent du sens et savent que tel pâturage est en priorité pour tel groupe. La notion de propriété est plutôt à considérer comme potentielle. L'espace appartient potentiellement à un groupe, mais si un autre groupe impose un autre rapport de force, le potentiel peut basculer de l'autre côté.

La propriété peut être transmise par héritage ou par don. Avant la colonisation, elle dépendait aussi des rapports de force entre les tribus. En ce qui concerne l'eau, le forage d'un puits est considéré comme une mise en valeur. Par conséquent il donne accès à la propriété, mais si l'emplacement du puits à creuser est situé sur un espace reconnu comme étant déjà approprié, ceux qui veulent forer doivent avoir l'autorisation des propriétaires. Cette règle ne s'applique qu'aux puits pérennes dont le coffrage est en pierre ou en ciment. Le forage de puisards dans les *batha* ne nécessite pas cette

---

<sup>205</sup> Pierre-Robert Baduel, Le technicien, le législateur et le pasteur en Tunisie aride, *Production pastorale et société*, 1982, n°10, p 70-80.

autorisation. Il s'apparente à l'accès au pâturage. Par ailleurs, les membres d'une collectivité ont le droit de forer sur la propriété de celle-ci.

### **Les textes de loi, entre logique étatique et logique tribale**

L'ordonnance 83.127 du 5 juin 1983 portant réorganisation foncière et domaniale a été promulguée sous le régime du comité militaire de salut national dirigé par Mohamed Khouna Ould Haïdalla. Nous nous appuyons ici sur l'ordonnance et sur le décret d'application 2000.089 du 17 juillet 2000 qui a remplacé ceux de 1984 et de 1990. Ces textes font régulièrement référence à des situations antérieures à la loi 60.139 du 2 août 1960, soit à la période coloniale. Durant cette période, l'administration a délivré des titres de propriété ou des permis d'occupation. Ces attributions ont, soit entériné des accords entre tribus, antérieurs ou contemporains, soit ont favorisé l'accès au foncier à certains groupes aux dépens d'autres afin d'assurer leur contrôle sur le territoire. Une tribu qui dominait un territoire pouvait se voir délivrer un document écrit légitimant cette domination. Un membre d'une tribu pouvait avoir reçu du chef une propriété et se rendre auprès du gouverneur pour qu'il lui octroie un document confirmant le don. Certaines propriétés ont ainsi pu traverser quatre périodes, celle pré-coloniale, celle de la colonisation, celle de l'après indépendance et celle postérieure à la réforme de 1983.

### **L'ordonnance de 1983**

Le premier article de l'ordonnance stipule que "la terre appartient à toute la nation et tout Mauritanien, sans discrimination d'aucune sorte peut, en se conformant à la loi, en devenir propriétaire pour partie". Toutes les terres qui n'ont jamais été mises en valeur, ou qui n'ont plus de traces de mise en valeur, sont propriété de l'État. La propriété des tribus est remise en cause car toutes leurs terres ne sont pas mises en valeur. "L'État reconnaît et garantit la propriété foncière privée" (art 2). "Le système de la tenure traditionnelle du sol est aboli" (art 3). "Tout droit de propriété qui ne se rattache pas directement à une personne physique ou morale et qui ne résulte pas d'une mise en valeur juridiquement protégée est inexistante" (art 4). Cependant, cette ordonnance n'est pas en totale contradiction avec les droits musulman et coutumier. L'article 2 précise que la propriété privée "doit, conformément à la Chariâa, contribuer au développement économique et social du pays".

### **La logique tribale de la réforme**

Le texte initié par l'État ne suit pas uniquement la logique étatique tant sur le plan politique que sur le plan spatial. Il suit également la logique tribale et reprend notamment l'idée que la propriété dépend de sa mise en valeur. En zone rurale, l'accès au foncier passe d'abord par l'obtention d'un permis provisoire d'occuper la terre pendant cinq ans. Ce permis est accordé par le *hakem* pour les surfaces inférieures ou égales à 10 hectares, par le *wali* pour celles inférieures ou égales à 30 hectares ou par le ministère des finances pour celles supérieures à trente hectares. Le permis est accordé si la demande est accompagnée d'un projet de mise en valeur et si la terre n'est la propriété de personne. Pour ce faire, la demande doit être affichée pendant deux mois au cours desquels les éventuels ayant droit peuvent se manifester. La loi prévoit également une diffusion radiophonique, mais, lors de nos enquêtes, seul l'affichage a été mentionné par nos interlocuteurs. Après les cinq années, le permis d'occupation peut être accordé définitivement, ou, en cas de non mise en valeur constatée, annulé.

Le caractère collectif des terres perdure sous certains aspects. L'article 6 de l'ordonnance stipule que "les droits collectifs légitimement acquis sous le régime antérieur, préalablement cantonnés aux terres de culture, bénéficient à tous ceux qui ont, soit participé à la mise en valeur initiale, soit contribué à la pérennité de l'exploitation." Néanmoins, l'article 36 du décret d'application de 2000 précise que cette répartition a lieu "si l'ordre social l'impose". De plus, les "collectivités traditionnelles peuvent s'organiser en personnes morales" (article 49 du décret) pour se faire délivrer un certificat de propriété. Le décret tient également compte de l'accès à l'eau et de l'espace vital. L'espace vital est réservé aux agglomérations qui n'ont pas de vocation pastorale et qui dispose de conditions de viabilité (terre arable, eau potable, infrastructures socio-collectives). Les forages ne sont autorisés dans cet espace vital qu'au profit des personnes liées à l'agglomération (articles 28 à 35). "Tous puits et forage situés en dehors des propriétés privées sont déclarés d'utilité et d'usage publics" (article 22 de l'ordonnance). Enfin, le décret reprend les modalités de transmission du droit coutumier, les concessions pouvant être acquises par voie successorale, par don, par achat ou par échange.

Si elle avait pour but d'abolir la tenure traditionnelle du sol, la loi n'a pas aboli la logique foncière tribale. Elle perdure, mais est désormais assimilée par l'État. La loi

votée au centre de la matrice étatique a pris en compte le droit pratiqué dans la *bediyya*. Elle permet à l'État de tenter de se poser en détenteur unique et centralisateur des règles foncières.

### **La logique étatique de la réforme**

Tout d'abord, l'État s'approprie toutes les terres vacantes. C'est lui qui décide de leur concession. Ensuite, il peut exproprier les personnes titulaires d'un titre foncier pour cause d'utilité publique (article 11 du décret). Ainsi, des habitants d'Ayoun ont été expropriés d'un quartier central et se sont installés à l'Est de la ville, le long de la route, où l'État leur a accordé un terrain en compensation. Enfin, à tous les échelons de décision, c'est l'administration qui s'impose. Au niveau national est créée une commission chargée de donner un avis au gouvernement sur l'attribution de concessions domaniales. Les mêmes commissions sont créées au niveau de la *wilaya* et de la *moughataa*. Ce sont elles qui sont chargées d'apprécier si les terres sont bien mises en valeur et si elles sont bien vacantes. C'est à elles que sont adressées les demandes de concession. En ce qui concerne les conflits, d'autres commissions sont mises en place à ces mêmes échelons. La commission foncière locale, au niveau de la *moughataa*, est composée de représentants de l'État et de l'administration, du maire concerné, de représentants des éleveurs et des agriculteurs et de deux personnalités reconnues pour leur probité morale désignée par le *wali*. D'après un entretien avec le *qâdi* d'Agjert, le recours à deux tiers considérés comme intègres est une pratique déjà en place dans le droit coutumier.

D'après la loi, c'est la logique étatique qui prévaut dans l'action administrative. Néanmoins, cette loi s'inspire du droit pratiqué antérieurement à la création de la capitale. Cela peut traduire sa capacité à intégrer le droit coutumier et à exercer sa force centripète, mais cela peut également traduire la nécessité de déplacer la centralité politique vers la *bediyya* pour pallier l'incapacité de l'État à imposer ses règles à celles qui y sont appliquées. C'est dans l'application de ces règles et la localisation des lieux en jeu que nous comptons comprendre la position des lieux par rapport à cette centralité. Suivant quels critères un groupe qui s'approprie un lieu suit-il une démarche étatique ou la démarche tribale ?

## **Les démarches d'appropriation**

Les démarches d'appropriation sont les actions que mènent ceux qui désirent s'approprier un lieu. Nous nous concentrerons d'abord sur les interlocuteurs choisis et sur la nature des titres de propriété acquis. Ces deux éléments permettent de savoir quelle logique suivent les candidats à l'appropriation. Ont-ils tous un permis d'occupation octroyé par le *wali* ? S'adressent-ils d'abord au *wali* ou au responsable de la tribu ? Nos données s'appuient sur l'enquête menée sur les localités proches du goudron et sur les entretiens des autres enquêtes mentionnant les questions foncières.

## **Les justificatifs de propriété comme révélateurs des logiques en jeu**

Légalement, ne sont valables que les justificatifs prévus par la loi actuellement en vigueur, à savoir les concessions provisoires, les concessions définitives et les certificats de propriété. Les titres délivrés avant 1983 doivent être régularisés. Les titres accordés à des tribus peuvent être remplacés par des certificats de propriété. Ces derniers ont la même valeur que les concessions provisoires. Dans les réponses, la distinction entre ces trois termes est à peine perceptible. Hormis quelques francophones faisant référence au certificat de propriété, les réponses qui mentionnent un document relatif à la propriété utilisent le terme "permis" aussi bien en français qu'en *hassaniya*. Il recouvre autant les concessions provisoires que les titres accordés par les Français ou les titres possédés au nom d'une tribu. Il nous a donc été difficile de distinguer les différents titres au cours des entretiens.

Sur les 41 localités de l'enquête, seules trois affirment ne pas posséder de titre. Sur les 38 restantes, cinq font référence à un permis collectif attribué au nom d'un groupe et divisible, dont trois à un permis accordé avant 1983. Sur les huit localités qui n'ont pas mentionné un permis simple, sept sont issues des projections des fractions sur la route définies plus haut (Cf. fig. 4). Il s'agit de Beder, El-Helle, Agjert El-Amel, Agava, N'Beika, Dar Es-Selem et Medina El-Mounawara. Cette dernière s'est installée sous la protection des habitants de Dar Es-Selem qui sont liés à la fraction des Oulad Ihammatoug de Blemhadher. Les Mechdhouf qui habitent N'Beika sont également dépendants de cette fraction. Nous pouvons alors distinguer cinq ensembles dans lesquels, le simple permis d'occuper n'est pas l'élément fondamental de la légitimité de

l'appropriation. Il s'agit des Oulad Halle à Beder, des Oulad Chbeichib à El-Helle, des Amar Taleb à Agjert El-Amel, des Abdul Wahab à Agava et des Oulad Ihammatoug.

Sur les 33 autres localités, 18 précisent les dimensions du permis qui leur a été accordé. Certains interlocuteurs ont mentionné ces dimensions sans que la question ne le leur demandât. Un autre a spontanément fouillé au fond de sa valise pour montrer le document. Supposons que ces faits révèlent une recherche de légitimité à travers le permis. Cela nous permet d'esquisser une distinction entre ceux qui s'approprient une localité en s'appuyant sur la logique étatique et ceux qui s'appuient sur une logique plutôt tribale dans laquelle le titre administratif compte moins que la reconnaissance par les habitants et les autres fractions de l'appropriation.

### **Les interlocuteurs, le chef et le *wali***

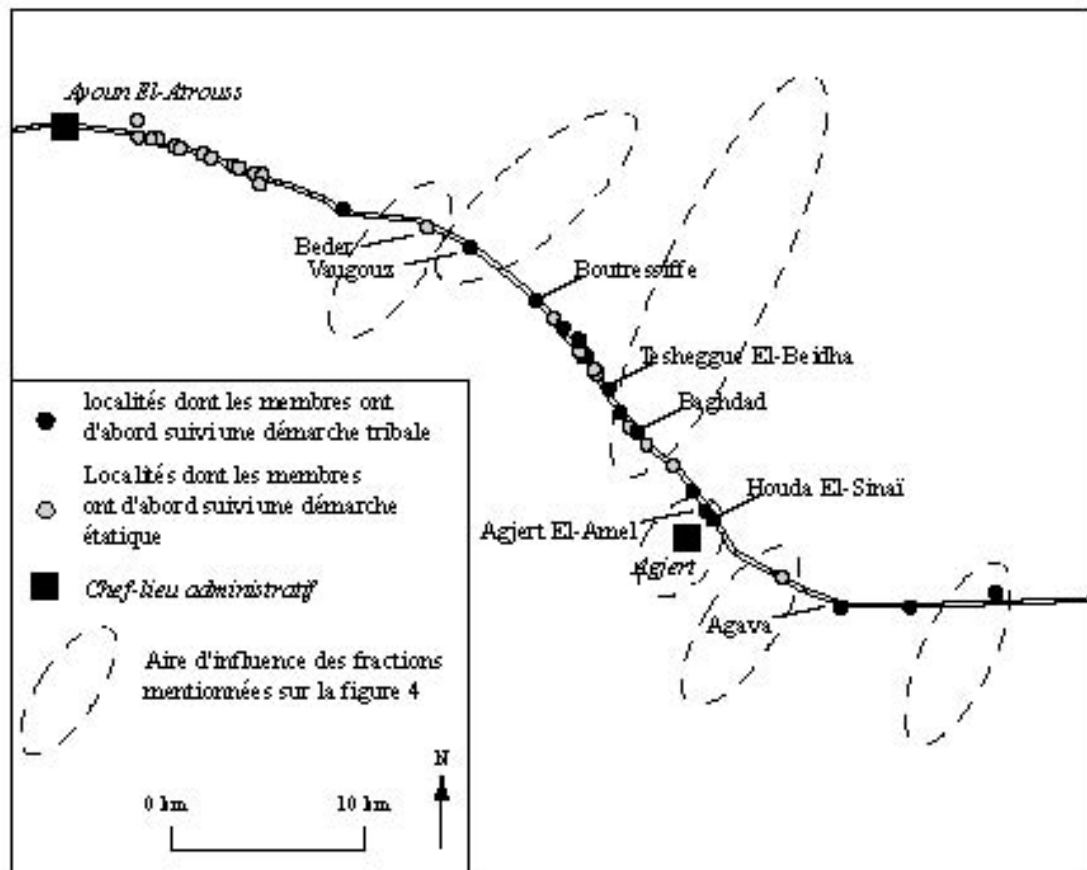
La distinction opérée entre les différentes démarches en fonction de la possession d'un permis doit être complétée par l'étude des démarches préalables à l'obtention de ce permis. Toutes les obtentions de permis transitent par l'administration. Cependant, les demandeurs ne s'adressent pas toujours en premier lieu à celle-ci. À la question " À qui avez-vous demandé la terre ?" 23 interrogés répondent qu'ils se sont d'abord adressés au *wali* ou au *hakem* et 15, qu'ils se sont d'abord adressés au responsable tribal. Parmi les premiers, deux sont ensuite allés voir le responsable de la tribu. En revanche, parmi les seconds, tous se sont ensuite rendus chez le *wali*. Nous pouvons interpréter l'ordre des interlocuteurs suivant deux lectures. Selon la première, ceux qui font une demande savent qu'ils n'obtiendront la concession provisoire que si la terre est considérée comme vacante, autrement dit, si personne ne la revendique. Pour s'assurer que la demande ne soit par rejetée, ils s'adressent d'abord au groupe tribal qui domine les lieux proches. Si celui-ci ne s'oppose pas au projet, ils peuvent faire leur demande. La démarche suit donc la loi. Selon la seconde lecture, le droit coutumier prédomine. Il faut donc demander l'autorisation de s'installer au groupe tribal qui est alors considéré comme l'autorité de référence. Ces deux lectures laissent à penser qu'il y a une opposition entre les groupes tribaux et l'État. Chacun tente d'imposer son autorité.

Néanmoins, nous pouvons ajouter une lecture intermédiaire. Dans nos enquêtes, nous avons isolé plusieurs cas de fractions qui semblent avoir un permis au nom de leur collectivité et en distribuent des parcelles à leurs membres ou bien à d'autres qui en font

la demande. Il s'agit, sur la route, des Amar Taleb d'Agjert et au-delà, des Oulad Abdoukrim de Berbouchiye. Chez les premiers, ce sont les décisions du *qâdi* d'Agjert qui font autorité. Il peut attribuer des terres qui appartiennent à sa fraction. Ses décisions semblent être reprises par l'administration. Selon lui, ceux qui veulent une terre doivent de préférence s'adresser à lui. S'il donne son accord, l'État suit. Néanmoins, nous ne savons pas si c'est l'administration qui attribue la terre suivant son accord ou bien s'il possède un titre au nom de la fraction et qu'il partage lui-même le foncier. Chez les Oulad Abdoukrim. Le groupe des Ehel Mohamed Sraire de cette fraction est propriétaire des terres autour du village de Berbouchiye. Leur chef est maire de la commune d'Agjert. C'est lui qui attribue les parcelles du terrain dont il est reconnu comme le propriétaire par l'administration. Dans un sens, ces deux fractions semblent être autonomes vis-à-vis de l'État dans la gestion de leurs terres et leur territoire semble échapper à la logique étatique.

Figure 5 :

Figure 5 : Démarche suivie pour l'appropriation des localités situées sur la route goudronnée





### **La prédominance d'une logique dépend de la localisation des localités en jeu**

A partir de l'enquête sur le goudron, nous avons caractérisé chaque localité selon la logique suivie par ses habitants en tenant compte de ce que nous venons de présenter. La première tendance révélée par la carte est la corrélation entre la prédominance de la logique tribale et la proximité de la ville. La carte montre en effet que toutes les localités situées à moins de 15 kilomètres d'Ayoun se sont d'abord adressées au *wali*. La part de ceux qui suivent plutôt la logique tribale augmente avec l'éloignement.

Les différences de densité sont un autre phénomène qui peut confirmer cette prépondérance de certaines fractions. Deux principaux ensembles se dégagent. L'un à proximité de la ville et l'autre au milieu du tronçon. Ces deux ensembles correspondent à des espaces sur lesquels les fractions des villages qui se sont projetés sur l'axe ont moins prise. Le premier ensemble peut s'expliquer par la proximité de la ville. Pour le second, l'interprétation est moins évidente. D'après plusieurs entretiens, le territoire des Oulad Chbeichib et celui des Amar Taleb se rejoignent sur une dune. Cette dune est traversée par la route entre Boutresiffé et Tesheggue El-Beidha, ce qui correspond à la portion la plus densément appropriées. Il est possible que la densité puisse correspondre à un meilleur accès à l'eau souterraine, mais, partout où le territoire supposé des cinq fractions est traversé par la route (Cf. fig. 4), la densité des localités est faible. Ces espaces moins denses ne sont pas pour autant vides. Ils sont en fait pleins des signes, invisibles mais intériorisés par les populations, de la présence potentielle de ces fractions.

Une analyse plus fine des questionnaires qui dépasse la dichotomie démarche administrative-démarche tribale permet en effet de retrouver la présence des principales fractions. Sur les sept localités entre Baghdad et Houda El-Sinai, quatre se sont installées en accord avec les Amar Taleb d'Agjert et une a obtenu son permis après un conflit avec cette fraction. Plus à l'Est, les habitants de Agava prétendent que ce sont eux qui ont autorisé l'installation de ceux de Havra Adressa. Enfin N'Beika dépend de Blemhadher. Autrement dit les procédures d'appropriation sont influencées par la proximité des fractions bien implantées. Le phénomène est plus net à l'Est, c'est-à-dire loin de la ville.

D'un côté la ville d'Ayoun constitue un centre qui repousse la logique tribale et de l'autre, les lieux-noyaux des principales fractions sont des centres qui repoussent la logique étatique. L'influence du centre de la matrice étatique est limitée par l'influence des centres constitués par chaque lieu-noyau dont les groupes sont en mesure de s'imposer sur leur territoire. Cependant, nous ne pouvons pas en conclure que deux centres indépendants l'un de l'autre s'affrontent car les groupes tribaux en jeu sont présents à la fois dans leur noyau et dans la ville. Nous formulons plutôt l'hypothèse que certains groupes parviennent à contrôler l'appropriation des lieux en s'appuyant sur leur noyau et que d'autres doivent transiter par l'État et la ville pour s'imposer. Le pouvoir politique n'est pas situé dans la *bediyya* ou dans la ville mais tient plutôt dans la capacité d'un groupe tribal à utiliser l'État pour contrôler son noyau.

## Chapitre 7 : Les lieux de la *bediyya* ouvrent l'accès au pouvoir politique

---

Les lieux de la *bediyya* ne sont pas seulement des cibles à contrôler. Ils sont, en tant que points d'appui de leur groupe tribal, en mesure d'influer sur le pouvoir politique. Aussi, l'enjeu des appropriations précédemment étudiées n'est pas tant le contrôle du site que le contrôle des populations liées à ces sites. Les habitants à la base de ces lieux sont des électeurs potentiels. C'est pourquoi les intermédiaires qui veulent accéder au sommet comme ceux qui dirigent l'État mettent en place des stratégies destinées à s'assurer le soutien de ces populations. Chaque lieu-noyau peut être considéré comme un pôle à rapprocher ou éloigner du centre de l'État. Le rapprochement se traduirait par un soutien du groupe au régime actuel et l'éloignement par une opposition. L'objectif de ceux qui dirigent l'État serait alors de maintenir ces pôles dans son champ d'attraction. Pour envisager cette proposition, nous pouvons étudier les pratiques électorales et la politique de retour au terroir. Les premières mettent en jeu la dynamique politique mauritanienne dans ce sens que la base des électeurs est convoitée par le sommet qui doit choisir le bon candidat pour s'assurer ses suffrages et pour cela contrôler chaque lieu-noyau. La seconde est liée aux premières. Elle renvoie à une politique initiée par les dirigeants étatiques visant à inciter les cadres mauritaniens, soit de potentiels intermédiaires et candidats, à s'investir dans la *bediyya* pour conserver leur emprise sur ses habitants, potentiels électeurs.

### **L'étude des pratiques électorales révèle l'articulation entre les logiques tribale et étatique.**

Depuis les premières élections municipales en 1987 et les présidentielles de 1992, les élections se sont généralisées. En 2003, les conseillers municipaux, les maires, les députés et le Président de la République sont élus au suffrage universel. Cette généralisation influence en partie la nomination des ministres et des hauts fonctionnaires qui est étroitement liée aux résultats des élections. Aussi, le suffrage des groupes tribaux rattachés à leur noyau est indispensable. Néanmoins, lors des dernières élections présidentielles de 2003, l'État mauritanien n'a pas accepté la présence d'observateurs internationaux. Peut-être est-ce pour préserver son indépendance, mais

durant la campagne, l'association des Mauritaniens défenseurs des droits de l'Homme qui avaient voulu s'instituer en observateurs a également été entravée par les autorités. Par ailleurs, avant, pendant et après le jour du scrutin, les partis de l'opposition ont dénoncé des pratiques frauduleuses. Notre rôle n'est pas de dénoncer ces pratiques et encore moins de juger la société mauritanienne. Il ne s'agit pas de classer le pays en fonction de sa “maturité démocratique”, mais de prendre en compte ce phénomène.

Pour le politologue Zekeria Ould Ahmed Salem, la démocratie électorale en Mauritanie relève de l'*illusio* définie par Pierre Bourdieu comme un système de connivence sociale pris au sérieux, une croyance collective dans le jeu. La mise en place des élections n'est pas seulement un moyen pour l'État de se refaire une légitimité. Elle correspond à la mise en place de “nouvelles règles du jeu”<sup>206</sup> que nous avons interprétée dans le chapitre 5 comme une extension de la matrice étatique. Initialement imposée par l'État, elle n'est, aujourd'hui, pas massivement remise en cause. Elle constitue, pour le politologue, un ensemble de conceptions et de pratiques qui doivent beaucoup à la croyance en un ensemble de principes généraux dont tous s'accordent à reconnaître la valeur relative. Tout le monde sait qu'il y a de la fraude mais tout le monde fait campagne.

“La logique de l'*illusio* implique aussi l'adhésion de l'ensemble des acteurs au respect des normes démocratiques *comme à leur transgression*”<sup>207</sup>

L'existence avérée de la fraude ne remet donc pas en cause la pertinence de l'étude du processus électoral. Au contraire, il ajoute de la complexité à l'observation et fournit des données que des scrutins “transparents” ne laisseraient pas paraître. Mêmes tronquées, les élections sont toujours significatives<sup>208</sup>.

### **Le contrôle des électeurs de la *bediyya*, enjeu de la démocratisation**

Dans les chapitres précédents, nous avons commencé à mettre en évidence un élément de la dynamique politique mauritanienne. La base soutient un intermédiaire pour accéder au sommet, ou au centre politique, et accéder aux ressources économiques de

---

<sup>206</sup> Zekeria Ould Ahmed Salem, La démocratisation en Mauritanie, une «*illusio*» postcoloniale ? op. cit, p 140.

<sup>207</sup> Zekeria Ould Ahmed Salem, op. cit, p 136.

<sup>208</sup> Michel Bussi et Dominique Badariotti, *Pour une nouvelle géographie du politique*. Paris : Anthropos, 2004, 301 p.

l'État. Dans le même temps le sommet utilise l'intermédiaire pour contrôler la base. L'observation de la pratique électorale permet de comprendre par quels mécanismes les trois éléments interagissent. L'observation ne se résume pas au simple dépôt d'un bulletin dans l'urne. Les phases précédant et succédant au jour du scrutin sont tout aussi importantes. Les inscriptions sur une liste, le choix de candidats, la campagne puis le dépouillement et les nominations dans le pouvoir exécutif sont autant d'étapes qui mettent en évidence la dynamique politique. Les habitants d'une localité qui sont des électeurs peuvent soutenir leur candidat, ou bien désavouer celui appuyé par l'administration et le PRDS, manifestant ainsi leur désaccord avec les autorités. Par conséquent, l'administration et le PRDS doivent choisir un candidat en suivant l'avis des habitants ou bien convaincre les habitants d'élire celui qu'ils auront choisi. Pour être choisi candidat, il faut donc au moins être favorablement apprécié par les habitants. La victoire dépend de la qualité de la représentation qu'il est susceptible de leur offrir ou qu'il a assuré durant son mandat. Cette qualité se mesurant notamment en financements d'infrastructures, les électeurs prendraient leur "revanche" puisque, comme dans l'exemple béninois<sup>209</sup>, ils peuvent monnayer leur bulletin de vote, non pas en numéraire, mais en promesse d'aménagement. Le vote en Mauritanie peut effectivement être considéré comme un vote "d'échange". Il peut également être "communautaire"<sup>210</sup> puisque les électeurs soutiennent celui qui représente leurs intérêts avant celui qui défend leurs opinions. Dans ce chapitre, nous insisterons sur le vote d'échange et le vote communautaire car le vote d'opinion existe mais, dans la *bediyya*, reste très minoritaire.

S'il n'y a pas une parfaite adéquation entre les tribus et les candidats, chaque candidat est le ressortissant d'une localité particulière dont les habitants défendent des intérêts communs. Autrement dit, un candidat qui ne défend pas bien les intérêts des ressortissants de sa localité ne peut bénéficier de leur soutien et amoindrit ses chances de succès. Le lieu-noyau, en tant que référant d'un groupe tribal, influence fortement le choix d'un candidat, son élection puis les nominations dans l'appareil étatique et, par conséquent, participe de la centralité du pouvoir politique.

---

<sup>209</sup> Richard Banégas, Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin, *Politique Africaine*, 1998, n°69, pp 75-87.

<sup>210</sup> Jacques Lévy, op. cit.

Ihl O. cité dans, Vote d'échange, vote communautaire, vote d'opinion, In Bussi Michel et Badariotti Dominique, *Pour une nouvelle géographie du politique*. Paris : Anthropos, 2004, p 59-80.

## **La fraude électorale, comme premier révélateur des pratiques électorales**

La fraude, c'est à dire le contournement des règles instaurées par les autorités mauritaniennes, n'est pas une pratique incohérente. Elle suit une autre logique que celle étatique et correspond à une autre manière de mener l'action politique. Etudier la fraude permet d'étudier cette autre logique politique.

### **La fraude à finalité individuelle**

La fraude peut prendre plusieurs aspects. Elle débute lors des inscriptions sur les listes électorales, puis continue au cours de la campagne par des entraves à l'expression des candidats. Le jour du scrutin, elle consiste à remplir artificiellement les urnes et à faire pression sur les électeurs. Elle se poursuit lors du dépouillement et de la communication des résultats. Tous ces aspects s'inscrivent dans une logique commune mais servent des intérêts de nature différente.

L'usage de la fraude est d'abord un moyen de promotion individuelle en permettant à un candidat de s'assurer la victoire. Pour cela, elle peut être cachée ou discrète, mais également ostensible. Elle révèle alors un autre enjeu des élections qui ne sont pas qu'un moyen d'être élu. Elles sont un moment social au cours duquel sont mis en lumière le paysage social et l'état des rapports de force. Le vainqueur comme le fraudeur apparaissent comme incontournables. Ils montrent leur potentiel. Frauder ostensiblement consiste par exemple, le jour du scrutin, à déposer deux bulletins dans l'urne et à se faire prendre sur le fait. L'information relative à cet événement se propage ensuite dans la ville et dans la *bediyya* pour devenir notoire. Cela a deux conséquences pour l'auteur. La première est de montrer à ceux qui détiennent le pouvoir politique qu'il est un de leur fervent soutien. Il augmente alors ses chances d'obtenir un poste dans l'administration. La seconde est de montrer aux électeurs qu'il peut frauder sans se retrouver aux mains des forces de l'ordre. Il se peut donc qu'il soit quelque peu protégé par l'administration et qu'il constitue un intermédiaire intéressant à soutenir. Il contribue à étendre sa représentativité auprès des habitants de sa localité ou de la région.

Cette fraude peut aussi être assimilée à un acte de bravoure tel qu'un *Ghezou* et favoriser sa promotion au sein de la tribu. Cet aspect se retrouve lors de la campagne électorale. Au printemps 2003 le Calame rapporte que lors de sa visite à Timbedra, l'équipe d'un candidat de l'opposition a été prise à parti physiquement empêchant la bonne tenue du

meeting<sup>211</sup>. Ce cas n'est pas isolé. D'autres de même nature ont eu lieu à l'automne 2003. Certaines actions ont même été initiées par des membres de l'opposition. Nous pouvons émettre l'hypothèse que les auteurs de ces actes se réfèrent à des valeurs guerrières qui leur donnent de l'importance. Si l'influence sur le scrutin compte parfois moins que la notoriété qui peut être ainsi acquise, ces actes soulignent la difficulté d'accéder au pouvoir par la voie électorale sans maîtriser les lieux de la *bediyya*.

### **Une stratégie électorale nécessitant le contrôle de la *bediyya***

Plus simplement, la fraude peut être utilisée sans mise en scène dans le but de remporter les élections. Elle est plutôt le fait de ceux qui détiennent les mandats ou qui ont intérêt à maintenir le pouvoir en place, c'est à dire les membres du PRDS. Elle se manifeste parfois sous les mêmes formes que la fraude à finalité individuelle, mais la plupart du temps elle apparaît là où l'administration intervient. Les inscriptions des citoyens sur les listes électorales, la direction des bureaux de vote et la centralisation des résultats sont du ressort des autorités administratives. Lors de l'inscription, il est possible d'augmenter le nombre d'inscrits ou bien d'inscrire des citoyens qui devraient être du ressort d'un autre bureau. La direction du bureau permet de mieux dissimuler les éventuelles infractions. Des ressortissants d'une localité qui veulent remporter les élections doivent avoir le soutien de l'administration. Si celle-ci nomme à la tête du bureau un fonctionnaire qui partage leurs intérêts ou sur lequel ils peuvent exercer une pression et si celle-ci fixe le bureau de vote dans leur localité, ils auront les moyens de contrôler le scrutin. L'administration influence donc fortement les résultats, or les postes décisifs de cette administration sont confiés à ceux qui soutiennent le pouvoir en place, donc aux membres du PRDS. Les candidats du PRDS peuvent utiliser la fraude sans être inquiétés.

### **La géographie de la fraude comme géographie électorale**

Le PRDS et l'administration sont partout présents. Pourtant, les résultats ne sont pas partout en leur faveur. Soit la fraude ne suffit pas à dissimuler tous les bulletins destinés à l'opposition, soit elle ne s'exerce pas partout avec la même intensité. Comment expliquer que dans certaines circonscriptions l'opposition l'emporte ? Du fait de la

---

<sup>211</sup> Le Calame n°390 du 23 avril 2003.

fraude, il est difficile d'associer le nombre de voix comptabilisées à un nombre d'individus ayant déposé un bulletin, mais nous pouvons émettre deux hypothèses. La première est que lorsque l'opposition l'emporte, cela traduit un nombre de bulletins déposés par des opposants très supérieur à celui issu du décompte, la fraude ne permettant pas de réduire suffisamment ce nombre. La seconde est que le contexte local n'est pas favorable à l'administration et au PRDS. Avant, pendant et après le jour du scrutin, les opposants sont suffisamment présents et actifs pour contenir les tentatives de fraude. Il est possible de "bourrer" des urnes et de manipuler les résultats lorsque personne ne s'y oppose. Il est également possible d'exercer une pression sur les électeurs avant et pendant leur entrée dans le bureau lorsque les soutiens du PRDS sont suffisamment nombreux. En revanche, lorsque ce sont les opposants qui sont numériquement supérieurs dans le lieu du vote, la possibilité de la fraude est réduite. Un résultat favorable à un candidat de l'opposition signifie que la population lui est favorable ou bien que son parti a concentré ses moyens humains dans cette circonscription au détriment des autres. Les deux interprétations révèlent un potentiel d'opposants puisqu'un parti choisit de se concentrer sur une circonscription dans laquelle il a des chances de succès. La lecture des résultats électoraux demeure donc un bon outil pour établir la couleur politique des différentes localités. Elle nécessite néanmoins d'être complétée par l'observation de tout le processus électoral.

## **Les lieux-noyaux au centre des élections**

### **Un holisme électoral ?**

Les habitants d'une localité et ceux qui sont liés à cette localité mais qui résident ailleurs forment une unité sociale animée par la *'asabiyya* tribale. De manière globale, ils ont des intérêts communs et adoptent une stratégie commune. Les oppositions qui les traversent ne peuvent être que temporaires car une crise profonde aboutit en règle générale au déménagement volontaire ou contraint des parties en conflit. Les élections étant un élément de la dynamique sociale et politique, nous considérons le lieu-noyau comme un déterminant de base des élections. Dans une localité, les choix électoraux des habitants sont communs. Toutefois, dans aucune localité, nous ne pouvons affirmer que tous font le même choix électoral. Ces divergences peuvent être relatives à des opinions politiques opposées, mais elles peuvent aussi être liées à des stratégies différentes.



S'afficher comme un opposant peut être un moyen de promotion sociale. Nous expliquerons par quels mécanismes. Malgré ces quelques divergences, nous pouvons attribuer à chaque localité un choix politique. Lors de la campagne électorale pour les présidentielles, il était courant d'entendre dire que tel village était favorable à tel candidat. Le choix de chacun des habitants est réduit au choix de la localité. La pression exercée sur les opposants dans un village favorable aux élus de la majorité peut, le jour du scrutin, infléchir leur vote.

A l'inverse du groupe tribal, la tribu adopte rarement une ligne de conduite partagée par tous ses membres. Celle des Oulad Nacer qui a été mise en cause par les autorités dans la tentative du coup d'état du 8 juin 2003 a tenté d'adopter une stratégie commune. Sa mise en cause a eu pour conséquence le remerciement de plusieurs de ses très hauts fonctionnaires et donc la baisse de son influence au sein de l'État. Pour regagner cette influence, elle a, lors d'une grande réunion, décidé d'apporter son soutien de manière officielle au président Ould Taya, mais toutes les fractions n'ont pas suivi cette position. De même, l'exemple de la commune de Kiffa révèle que la course à la municipalité n'oppose pas seulement des tribus entre elles mais aussi des fractions d'une même tribu<sup>212</sup>. Tribus et fractions sont des organisations dynamiques en recomposition permanente et ne constituent pas un bloc uniforme. Elles peuvent jouer un rôle dans les élections, mais ce rôle ne suffit pas à expliquer les différences entre les bureaux de vote. Le vote communautaire ne renvoie pas à la tribu mais au groupe tribal. C'est ce dernier qui, indissociable du lieu-noyau, peut être appréhendé comme un holisme. Les Mauritaniens attribuent à un lieu, un choix électoral parce que ce groupe a fait ce choix. Ce n'est pas le lieu qui agit dans l'élection, mais le groupe qui positionne le lieu comme une cible des stratégies électorales.

### **L'opposition, un engagement à valoriser**

La cible est à la fois visée par les dirigeants de l'État et par les intermédiaires ou entrepreneurs politiques. La position des intermédiaires doit être la même que celle du groupe tribal. Soit le groupe adopte une position et l'intermédiaire s'y range pour être choisi comme son représentant et jouer son rôle de leader. Soit il adopte une position et

---

<sup>212</sup> Mariella Villasante-de Beauvais, *Parenté et politique en Mauritanie. Essai d'anthropologie historique*, op. cit.

convainc son groupe de le suivre pour appuyer son choix. Ces stratégies s'inscrivent dans le système des partis politiques et la position commune des groupes et des intermédiaires se traduit par l'adhésion au même parti ou à sa liste de candidats. Ainsi, chaque lieu correspond à un parti. Dans ce contexte holiste, les partis relèvent plutôt d'une logique binaire que de choix idéologiques. Un parti est soit dans la majorité présidentielle, c'est-à-dire dans le PRDS ou avec ses alliés, soit dans l'opposition. Les idéologies ne sont pas absentes du débat, mais elles ne nous semblent pas, comme les votes d'opinion, déterminantes dans les choix des groupes tribaux.

A la fin des années 60 et durant les années 70, la Mauritanie a connu de violents débats politiques. Les idées marxistes y prenaient une grande part. Le nationalisme arabe avec le nassérisme puis les baatistes était également actif. Aujourd'hui, le PRDS regroupe la plupart de ceux qui défendaient ces idées et qui s'opposaient au régime précédent. Hormis, les militants des FLAM, la plupart des tendances politiques, islamistes, nasséristes, baatistes, marxistes, sont représentées dans le parti au pouvoir. Certes, elles sont également représentées dans les partis d'opposition, mais il paraît difficile de classer chaque parti en fonction d'une doctrine idéologique particulière. Par conséquent, les militants et les militantes ne sont pas toujours engagés dans un parti en fonction de leurs opinions. Les raisons du choix relèvent plutôt de la stratégie d'accès au pouvoir.

### **Des louvoiements politiques**

En France, il serait surprenant d'apprendre qu'un cadre du parti socialiste soit devenu candidat pour le compte de l'UDF. Les exemples ne sont pas rares en Mauritanie de passages d'un parti de l'opposition à un parti de la majorité. Comme pour la France, aucune statistique ne nous permet de mesurer le phénomène. La comparaison s'arrête donc là. En Mauritanie, les journaux évoquent ces cas de ralliements. Dans un article de l'Authentique<sup>213</sup>, Mohamed Ould Ammy dresse le tableau des forces politiques de la *wilaya* du Hodh El-Gharbi. Dans son commentaire, il évoque autant les appartenances tribales des hommes politiques que leur parcours, mentionnant leur ancienne appartenance à un parti. Dans un autre article<sup>214</sup> au ton plus caustique, il parle de "nomadisme politique". Dans les journaux, ces informations font partie intégrante de l'analyse politique, mais l'analyse ne porte pas seulement sur les changements

---

<sup>213</sup> L'Authentique n°135 du 29 septembre 2003.

<sup>214</sup> L'Authentique n°115 10 mars 2003.

idéologiques des protagonistes. Elle insiste sur l'aspect tactique du phénomène. Les entretiens évoquant la vie politique mauritanienne mettent l'accent sur la logique tribale. Les partis ne sont pas considérés comme des tribus, mais les stratégies élaborées pour accéder au pouvoir sont appréhendées comme celles élaborées pour devenir le chef d'un groupe tribal. L'adhésion à un parti est une alliance de circonstance<sup>215</sup>. Elle n'est pas perçue comme une fin en soi.

Parmi ces parcours politiques, nous avons isolé celui de A. Issu d'une famille des Oulad Nacer, il fit partie de cette génération très militante qui s'est engagée en politique à partir du lycée puis à l'Université dans les années 60 et 70. Du temps du parti unique il était dans la clandestinité aux côtés des Kadihines du PKM d'inspirations marxiste et maoïste. Après l'avènement des militaires, il parvint au pouvoir et fut notamment ministre de l'économie en 1984. Ecarté du pouvoir, il s'activa ensuite dans l'opposition et lorsque le multipartisme fut autorisé au début des années 90, il passa de l'UFD à l'UFD-ère nouvelle, puis à l'UDP et finit par rejoindre le PRDS. Cette évolution peut être envisagée comme celle d'un jeune homme d'abord révolté qui s'est ensuite assagi puis s'est inscrit dans le jeu politique actuel. Cependant, nous pouvons choisir de ne pas faire de son itinéraire uniquement un parcours individuel. Son entrée progressive dans le PRDS qui lui a ouvert les portes de prestigieuses nominations n'est pas liée au seul individu. À chaque transfert d'un parti à l'autre, il a été suivi par ses soutiens. Dans son village, beaucoup étaient opposants avec lui. Soit, déjà opposants, ils le considéraient comme un renfort bienvenu, soit ils trouvaient plus judicieux de s'abriter derrière sa personnalité même en le suivant dans l'opposition. Ces derniers constituaient une masse dont le choix de l'opposition était lié au choix de ce leader. Aussi lors de son entrée au PRDS, la plupart d'entre eux l'y ont rejoint.

Nous pouvons alors interpréter cela du triple point de vue de “l'entrepreneur politique”, de ses soutiens et des gouvernants. Le premier a d'abord étendu son influence dans un village, noyau d'une fraction pour ensuite pouvoir peser dans les choix de nomination pour les postes gouvernementaux. Son adhésion au PRDS pourrait avoir été la contrepartie d'une promesse de nomination. De leur côté, ses soutiens, en le choisissant, ont fait le pari de sa réussite politique pour ensuite en récolter quelques avantages.

---

<sup>215</sup> Zekeria Ould Ahmed Salem, Sur la formation des élites politiques et la mobilité sociale en Mauritanie. op. cit.

Enfin, les gouvernants, en lui proposant un poste, sont parvenus à ramener en leur sein, une partie de la population d'un village qui demeurait dans l'opposition.

### **Un investissement économique**

Si la réussite politique peut constituer une ressource économique, le passage par l'opposition peut constituer un facteur d'appauvrissement. La plupart des emplois de la fonction publique qui assurent un haut niveau de revenu ou qui permettent d'accéder aux décisions concernant les projets de développement sont réservés aux membres du PRDS. Les opposants doivent se contenter des emplois moins valorisables ou bien compter sur leur fortune personnelle ou familiale. Malgré ce handicap financier, l'opposition reste active. Comment un opposant peut-il alors s'attirer le soutien d'une population sans constituer une ressource financière immédiate ? Les habitants d'une localité n'ont-ils pas intérêt à soutenir un intermédiaire politique qui puisse agir en leur faveur plutôt qu'un opposant affaibli par sa position d'opposant ? Ce choix peut avoir deux explications qui ne sont pas exclusives. D'un côté, les habitants d'une localité qui ne bénéficient pas d'aménagements conséquents peuvent s'estimer lésés. Leur stratégie au sein du parti de la majorité ne leur rapportant pas suffisamment, un passage dans l'opposition leur coûterait relativement peu et mais permettrait de marquer leur mécontentement. D'un autre côté, le groupe tribal peut prendre conscience de son importance numérique qui correspond à un potentiel de voix. En choisissant de soutenir l'opposition, il fait le pari que le PRDS se sentira menacé par sa défection et qu'il mettra tout en œuvre pour y remédier. Cela peut consister à promettre la réfection d'un barrage ou la nomination d'un membre de la localité à un poste important. Ces deux possibilités consistent à sortir le lieu-noyau du circuit piloté par les partis de la majorité pour qu'il devienne ou redevienne un des centres de l'attention de l'appareil étatique. En excentrant le lieu, il impulse une certaine dynamique au pouvoir politique obligé de tenir compte de ce lieu qui lui échappe.

### **Les élections présidentielles de 2003**

L'étude de la campagne, qui a opposé le président sortant Maaouya Ould Sid Ahmed Taya à trois opposants, Messaoud Ould Boulkheir, Ahmed Ould Daddah et Mohamed Khouna Ould Haïdalla, constitue notre terrain d'observation privilégié pour mettre en

perspective ces dynamiques et ces logiques politiques car nous avons assisté à l'ensemble de son déroulement.

### **Le paysage de la campagne, révélateur des évolutions de la campagne**

La campagne présidentielle permet d'observer durant un mois des changements d'orientation dans de nombreuses localités. L'adhésion de l'opinion des populations de ces localités est l'enjeu principal pour les partis et pour les intermédiaires de cette campagne. Chaque lieu est un centre de l'action politique. L'étude du paysage pendant la campagne est une première source d'information. En ville comme dans la *bediyya*, il est impossible d'ignorer qu'une campagne se déroule. À Ayoun, les haut-parleurs sont en activité du matin jusque tard dans la nuit pour scander les chants des candidats et leurs discours. Chaque candidat a son slogan et sa musique composée par des griots. En dehors des sièges de leur directeur de campagne, leur campagne est assurée par ceux qui les soutiennent. Ces derniers tendent des banderoles sur la devanture de leur maison ou bien dressent une tente. Sur cette tente, ils accrochent les portraits de leur candidat. En dessous ils posent un magnétophone qui diffuse les chants du candidat et accueillent le public avec du thé ou du méchoui. Dans toutes les localités de la *bediyya*, le phénomène se reproduit de sorte qu'il est possible de dénombrer dans chacune combien de tentes sont dressées en soutien à quel candidat. Cela permet d'avoir un sondage en temps réel des intentions de vote. Chaque tente correspond à une famille qui s'engage dans un camp. Elle affiche donc ostensiblement son choix. Ces familles ont des revenus suffisants pour animer ces tentes car dresser la tente ne suffit pas. Il faut l'alimenter en thé et en aliments pour qu'elle soit visitée par le plus grand nombre. Sa fréquentation est un des éléments du sondage. Elle révèle la capacité de la famille à peser sur la campagne.

Cette pratique de la tente révèle également les changements d'orientation des stratégies. Lorsqu'une famille décide d'apporter son soutien à un autre candidat, sa tente change de "couleur". En revanche, il est plus difficile pour l'observateur de saisir ce qui a provoqué ce changement. Il s'avère que chaque tente dressée est un enjeu dans des négociations. Celui qui dresse une tente pour un candidat de l'opposition montre au PRDS qu'il s'oppose à lui. Le parti doit alors agir pour que cette opposition devienne un soutien. Son action peut se traduire par une transaction financière. La nuit, une délégation se rend dans la localité concernée. Une réunion est organisée. Le lendemain,

la tente n'affiche plus les mêmes portraits. Dans la même logique, des cadres du PRDS financent des tentes. En plus du thé et des aliments, ils versent de l'argent aux familles qui les animent. Le soutien affiché à l'opposition peut durer quelques jours. Il peut résulter de la déception de certaines familles de ne pas avoir été financées par le PRDS. Si leur tente est active et fréquentée, elles peuvent espérer un geste du parti. De même, la campagne sert de tremplin politique et social en offrant à une famille la possibilité de prendre de l'importance auprès des habitants de la localité comme auprès des dirigeants.

Cet aspect économique se traduit également dans les *adwaba*. Pour les candidats de l'opposition, ces villages de cultivateurs *haratin* semblent être des terrains privilégiés. Ils sont parmi les plus pauvres de la population mauritanienne et ne bénéficient que marginalement des aménagements. Toutefois, le discours du candidat Messaoud Ould Boulkheir, qui prône la solidarité entre tous les *haratin* face à leurs anciens maîtres, ne parvient pas à emporter leur soutien. Lors de leur passage dans les *adwaba*, le discours des opposants est favorablement accueilli, mais les visites du PRDS sont en général plus convaincantes. Elles rappellent que seul le soutien au PRDS offre la possibilité future d'obtenir le soutien de l'administration. Des *adwaba* affichent un jour leur soutien à l'opposition, mais les jours suivants elles se rallient au PRDS. Ainsi, le paysage évolue en fonction des alliances et des séparations qui sont grandement liées à des revendications matérielles et financières.

### **Une phase de redistribution**

Dans ce sens, la campagne peut être appréhendée comme une période de redistribution dans laquelle les richesses quittent le centre de l'État et du PRDS, qui en maîtrisent la circulation depuis la capitale, pour aller vers les lieux de la *bediyya* qui en deviennent les récepteurs. La campagne observée s'est déroulée entre la mi-octobre et début novembre. Elle s'est inscrite dans le prolongement de l'hivernage puisque la plupart des cadres politiques nouakchottois venus comme tous les ans se retrouver dans leur noyau avec l'ensemble du groupe sont restés dans la *wilaya* et que la rentrée des classes, qui a officiellement eu lieu début octobre, n'a été effective qu'après les élections. Cette présence effective de tous les ressortissants correspond dans les faits, à une période d'abondance car ils apportent leurs revenus plus conséquents de citadins. De même durant la campagne, les soutiens aux candidats organisent des réceptions coûteuses et le PRDS prête à ses principaux cadres des véhicules tous-terrains.

Pour obtenir le soutien des électeurs, le parti doit redistribuer une partie des richesses accumulées par l'État. Cette abondance ponctuelle part du centre étatique pour irriguer la *bediyya*. Cette redistribution n'est pas un acte caritatif mais une nécessité imposée pour conserver le contrôle des localités. Sans redistribution, pas de vote favorable. Nous retrouvons là le vote d'échange et l'exemple burkinabé étudié par Richard Banégas. Dans son article, il cite deux témoignages qui nous pourrions attribuer à des Mauritanien. Le premier déclare : "Les élections, c'est le moment où tu bouffes" et le second : "On récupère l'argent qu'ils nous ont volé"<sup>216</sup>.

Cette hypothèse de la redistribution demeure une hypothèse car nous ne pouvons quantifier les sommes d'argent allouées à cette campagne. Néanmoins, ses enjeux dépassent de loin le seul choix d'un président. Pour les habitants des localités, il s'agit de choisir le bon intermédiaire et pour les intermédiaires, il s'agit de choisir le bon candidat pour positionner la localité au centre des attentions matérielles et financières des partis en campagne. Cependant, le PRDS, malgré tous ses moyens, n'est pas parvenu à obtenir la majorité dans tous les bureaux de vote. Le vote d'échange seul ne peut expliquer cet échec tout relatif de sa capacité à maintenir dans son giron toutes les localités. Certaines sont irréductiblement restées positionnées hors de son pouvoir centripète.

## **Des lieux volontairement excentrés par leurs groupes tribaux**

### **Des sources limitées**

Lors du scrutin du 7 novembre 2003, Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya a été réélu avec 66,69% des suffrages exprimés. Le principal opposant Mohamed Khouna Ould Haïdalla a obtenu 18,73% des voix. Les trois *wilaya* de l'Est ont voté pour le président sortant avec plus 75% des voix. Cela confirme qu'avec l'Adrar et l'Inchiri, ces *wilaya* sont électoralement les plus favorables au régime actuel. Dans la *wilaya* du Hodh El-Gharbi, les résultats par *moughataa* nous apprennent seulement qu'il y a peu de disparités entre les *moughataa*. Ils ne permettent pas de révéler quelles localités sont restées opposées au PRDS jusque dans les urnes, or c'est cette opposition irréductible qui nous intéresse.

---

<sup>216</sup> Richard Banégas, Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin, op. cit.

**Tableau 4 : Résultats par wilaya des élections présidentielles de 2003 triés par ordre croissant des parts de suffrages du candidat Ould Sid'Ahmed Taya**

	Inscrits	Votants	Exprimés	Taux de participation	Ould Sid'Ahmed Taya	Ould Haïdalla	Ould Daddah	Ould Boulkheir
Adrar	34313	26240	255770	0,76	90,10	4,61	1,44	2,32
Hodh Ech-Charqi	130296	98990	97012	0,76	87,60	6,53	3,82	0,75
Inchiri	9128	6297	6211	0,69	82,29	11,16	4,33	0,89
Tagant	18982	13316	12998	0,70	82,27	9,83	2,58	3,03
Assaba	101855	62466	60714	0,61	79,44	14,71	2,10	2,02
Hodh el-Gharbi	93250	59751	57883	0,64	76,06	16,62	4,42	0,98
Trarza	114714	76264	74799	0,66	68,78	12,65	14,01	2,22
Gorgol	84574	48483	46904	0,57	65,08	23,11	2,19	5,54
Guidimaka	63985	32733	31403	0,51	62,53	24,37	2,94	6,42
Brakna	100901	63623	61585	0,63	62,42	25,11	5,36	4,31
Tiris Zemmour	22725	13352	13119	0,59	57,34	24,63	3,54	10,39
Nouakchott	252192	141382	139433	0,56	44,24	27,89	13,54	10,57
Nouadibou	50925	30694	30317	0,60	44,20	31,88	5,71	14,81
Total	1077840	673591	658148	0,62	66,69	18,73	6,89	5,03

Sources : *L'Horizon* du 9 novembre 2003

Les résultats les plus pertinents sont ceux de chaque bureau de vote. Chaque bureau correspond à une ou plusieurs localités, or la localité est le plus petit holisme isolable. Le bureau, plus que la commune ou la *moughataa*, est l'échelle à laquelle nous pouvons saisir les choix électoraux des localités. C'est entre eux que nous pouvons constater les plus grandes disparités. Malheureusement, les résultats officiels par bureau ne nous ont pas été communiqués et ne figurent pas dans les journaux. Le contexte politique, sur lequel nous reviendrons, et le fait que les observateurs étrangers n'aient pas été acceptés peuvent expliquer nos difficultés d'accès aux résultats. En conséquence, nous nous sommes contentés des résultats recueillis auprès des sièges des partis de l'opposition. Ces résultats sont très partiels et ne sont pas totalement fiables, mais ils révèlent des disparités importantes et intéressantes dans les communes de Benaman, d'Agjert et de Hassi Ehel Ahmed Bichna.

### **Un contexte politique tendu**

Entre la tentative de coup d'état du 8 juin 2003 et l'arrestation de Mohamed Khouna Ould Haïdalla la veille des élections, la campagne électorale s'est déroulée dans un climat tendu. Le président, menacé physiquement en juin, a dû tout mettre en œuvre pour conserver son pouvoir dans les urnes. Les conséquences du coup d'état peuvent



avoir une lecture géographique et tribale. Ce sont les Oulad Nacer de l'Est mauritanien qui ont été principalement touchés. L'un des meneurs de la tentative est effectivement membre de cette tribu. S'en est suivi le licenciement de plusieurs cadres de la tribu dont le *wali* de Nouadhibou, le président du conseil constitutionnel et la secrétaire d'état à la condition féminine. La représentation de la tribu entière dans la capitale politique en a été affaiblie. De plus, de nombreux militaires de la tribu ont été faits prisonniers et n'étaient pas encore jugés lors des élections. Les familles des prisonniers et notamment les femmes se sont beaucoup activées durant la campagne en manifestant dans les rues de la capitale.

La tentative de coup d'état a mis les Oulad Nacer dans une position de faiblesse, mais les raisons de leur implication peuvent apporter d'autres explications à leur situation vis-à-vis du régime en place. Les raisons que nous allons avancer s'appuient sur des entretiens, des observations et des articles de journaux. Elles peuvent être contestées, mais elles nous semblent être celles les plus partagées par nos interlocuteurs. De manière générale, cette tribu guerrière soutient le régime de Ould Sid'Ahmed Taya depuis son accès au pouvoir, mais ce soutien s'accompagne d'un ressentiment qui s'est manifesté durant la campagne. Nombre de ses membres ont le sentiment de ne pas recevoir suffisamment en contre-partie de ce soutien.

A l'intérieur même de la tribu, toutes les fractions ne sont pas dans la même situation. Les Abdul Wahab demeurent bien représentés puisque le président de l'Assemblée Nationale est toujours un des leurs. En revanche les Amar Taleb se sentent les plus méprisés par l'État. Ils se revendiquent comme étant les plus nombreux et les plus studieux de la tribu et déplorent ne bénéficier d'aucun poste intéressant. Sur le plan démographique, ils habitent dans deux grands villages, Agjert et Hassi Ehel Ahmed Bichna représentant plus de 1600 habitants et dans plusieurs autres localités de la commune de Hassi Ehel Ahmed Bichna. Même si nous n'avons pas de données précises concernant les autres fractions, nous pouvons supposer que cette fraction n'est pas la moins nombreuse. Par ailleurs il est vrai que plusieurs familles sont parvenues à envoyer leurs enfants étudier en France et qu'aucun de leur membre ne dispose d'un poste à responsabilité dans le gouvernement.

### **Deux attitudes antagonistes : le soutien de la *gema* des Oulad Nacer...**

Face à cette situation les Oulad Nacer ont adopté deux attitudes antagonistes. La première a consisté à s'opposer au président sortant durant la campagne en solidarité avec les prisonniers et la seconde à lui apporter un soutien ostensible de manière à récupérer les postes perdus. À l'intérieur d'une même tribu deux stratégies se sont donc affrontées.

A la fin du mois d'août 2003, l'ensemble de la tribu a tenu une réunion à Ayoun pour adopter une position et une stratégie commune dans ce contexte politique. Malgré quelques tensions avec la fraction des Abdul Wahab<sup>217</sup> la tribu a décidé d'afficher un soutien public à Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya. Cette position relayée dans la presse<sup>218</sup> a été accompagnée de commentaires officieux qui précisaient que ce soutien était un soutien de circonstance. La tribu a pris acte du fait que le président sortant allait être réélu. La stratégie consistait donc à ne pas s'exclure d'avantage en choisissant l'opposition. Le but était de conserver les quelques positions de la tribu au sein de l'État pour en conquérir d'autres à l'issue du scrutin. Autrement dit, il fallait rester proche de la centralité politique. Durant la campagne, c'est ce discours qui a été tenu aux opposants de la tribu.

Cette stratégie a été suivie par la plupart des cadres influents de la tribu, adhérents au PRDS. C'est sur leur influence que comptait le parti pour remporter les élections dans la *wilaya*. Ainsi, lors de réunions nocturnes à Hassi Ehel Ahmed Bichna, le PRDS a envoyé les deux principaux leaders de la fraction des Amar Taleb. À Gounguel, il a envoyé des cadres de la fraction Lanatra depuis Ayoun et Nouakchott. Ces leaders bénéficient d'une certaine légitimité liée à leur activité politique passée. De plus certains ont une situation financière très confortable et dépendante des choix du président sortant. Ils ont donc une forte influence sur la position des habitants de ces villages. Lors de ces réunions nocturnes, ce n'est pas seulement le discours du PRDS qui a été diffusé. Celui de la tribu des Oulad Nacer a également été entendu. Il a visé à maintenir les lieux-noyaux des groupes tribaux se rattachant à cette tribu à proximité de la centralité politique pour ne pas en être exclus.

---

<sup>217</sup> L'authentique n°135 du 19 septembre 2003.

<sup>218</sup> Le Calame n°412 du 1<sup>er</sup> octobre 2003.

### **...et les foyers d'opposition**

A l'inverse, certains groupes ont préféré quitter l'emprise du PRDS dans la perspective à long terme de rapprocher la centralité de leur noyau. Durant la campagne cela s'est traduit par l'opposition manifeste affichée par d'importantes localités des Oulad Nacer contrastant avec des localités voisines acquises à la cause du président sortant. L'opposition au PRDS n'est en effet pas diffuse ni constante sur l'ensemble du territoire. Elle est localisée. Deux localités proches peuvent avoir deux positions opposées. D'après nos observations dans les *moughataa* d'Ayoun et de Kobenni, l'opposition a connu deux phases durant la campagne. La première est liée aux stratégies d'investissement politique évoqué plus haut. Durant cette phase, les opposants furent nombreux et dispersés dans la plupart des localités, mais une fois le temps des négociations avec le PRDS passé, ces opposants, pour un grand nombre, se sont ralliés au parti de la majorité. Durant la seconde phase, sont demeurés réfractaires au PRDS les opposants au régime par solidarité avec les prisonniers et par ressentiment vis-à-vis du président sortant. Ces derniers se regroupaient dans des foyers localisés. Les localités concernées ont été l'enjeu d'une intense compétition qui a vu se succéder les équipes de chaque candidat. Parmi ces localités, nous avons recensé Gounguel, Benaman, Slelehiye, Kobenni et Hassi Ehel Ahmed Bichna. Ce recensement ne s'appuie que sur nos propres observations. Il se peut que d'autres localités aient connu la même situation.

D'une manière générale, plus le jour du scrutin approchait, plus les foyers d'opposition diminuaient en nombre et en intensité. Les résultats que nous avons obtenus sont alors les seuls indicateurs permettant de savoir quelles sont les localités qui sont demeurées dans l'opposition jusque dans le bureau de vote.

**Tableau 5 : Résultats partiels de 25 bureaux de vote triés par ordre décroissant des résultats des opposants**

Commune	Bureau de vote	Ould Sid'Ahmed Taya	Ould Haïdalla	Ould Daddah	Ould Boulkheir	Part de l'ensemble des candidats de l'opposition
Hassi Ehel Ah.	Terteggue	53	152	17	5	76,65%
Hassi Ehel Ah.	Chara	63	181	15		75,68%
Agjert	Agjert	66	159	10	1	72,03%
Benamane	Slelehiye Est	52	127	1	1	71,27%
Benamane	Terenny	42	96			69,57%
Hassi Ehel Ah.	Hassi Ehel Ah.	125	222	13	8	66,03%
Hassi Ehel Ah.	Zoueibri	30	58			65,91%
Benamane	Chelkha	123	125	15	3	53,76%
Benamane	Gounguel	146	28	81	1	42,97%
Agjert	Dar Es-Selem	100	60			37,50%
Hassi Ehel Ah.	El-Khet	239	117			32,87%
Benamane	Hassi Hamad	12	5	0		29,41%
Agjert	Sawena	122	49			28,65%
Agjert	Agjert el-Amel	156	29	3	6	19,59%
Agjert	Vaugouz	139	13	15	1	17,26%
Agjert	Gronvelle	190	39			17,03%
Hassi Ehel Ah.	Ejar Tikefa	126	21			14,29%
Hassi Ehel Ah.	Egweij	179	21			10,50%
Agjert	N'Beika	149	13	1		8,59%
Agjert	Arafat	169	15			8,15%
Hassi Ehel Ah.	El-Ghoutoub	266	10			3,62%
Hassi Ehel Ah.	Talli Lebya	138	5			3,50%
Agjert	Agava	311	11			3,42%
Agjert	Leqliq	162	2	3		2,99%
Agjert	Blemhadher	206	4			1,90%

Sources : enquêtes

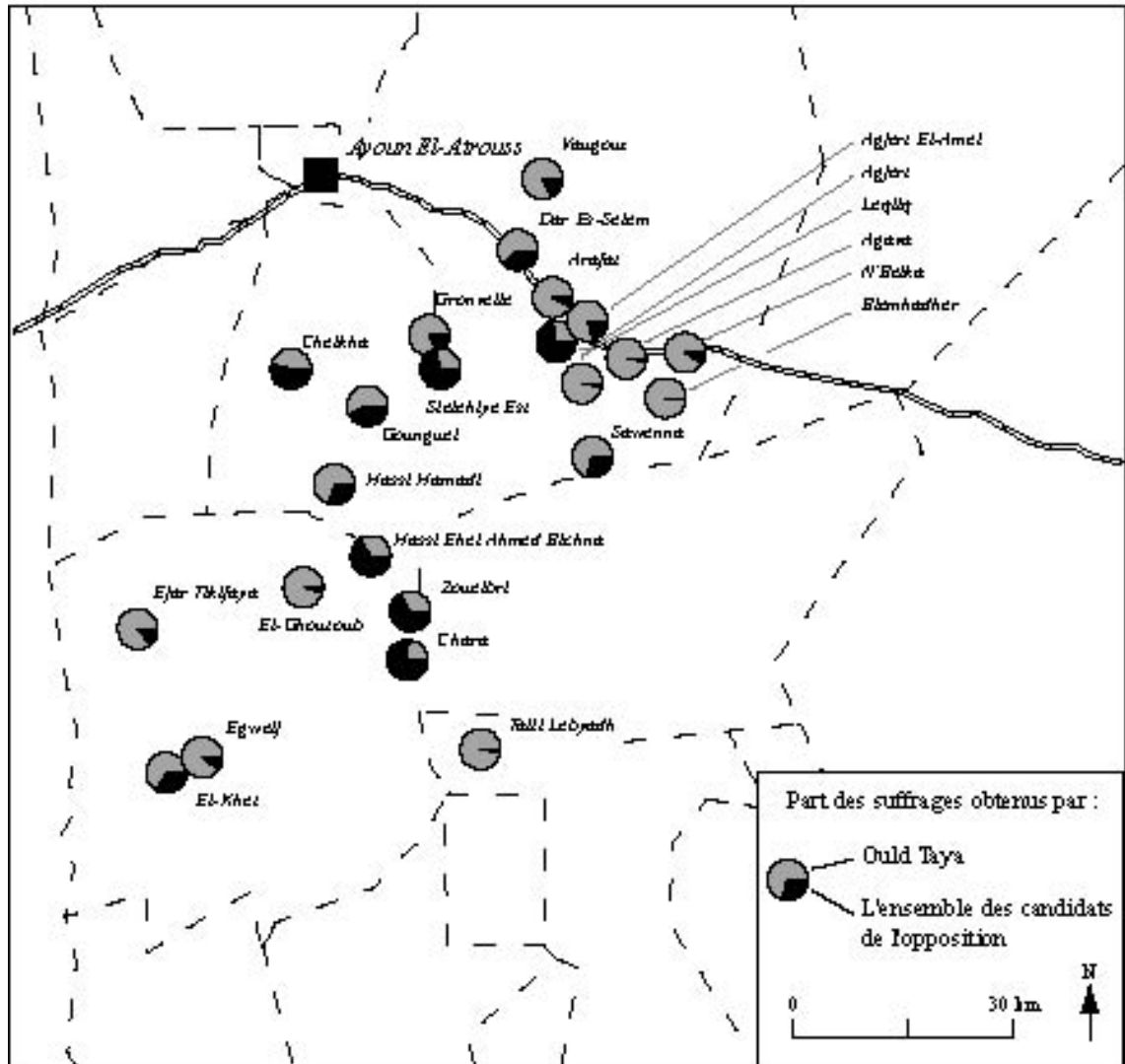
Alors que 76% des électeurs de la wilaya ont voté pour Ould Sid'Ahmed Taya, huit des vingt-cinq bureaux dont nous avons les résultats ont donné des scores favorables aux opposants dont l'ensemble des suffrages dépassaient celui du candidat sortant. Parmi ces bureaux seuls cinq donnent des résultats équilibrés entre 33% et 67% pour l'opposition. Dans les vingt autres, soit l'opposition l'emporte avec plus des 2/3 des suffrages, soit elle est battue avec moins d'1/3 des suffrages. Cela confirme notre postulat de départ qui posait la localité comme le seul holisme possible. Chaque bureau, qui représente une grande localité et quelques autres plus petites, s'est prononcé de manière assez marquée pour un camp ou pour un autre.

Les électeurs de Hassi Ehel Ahmed Bichna et ceux de Slelehiye Est ont en majorité voté contre Ould Taya, confirmant leur opposition affichée durant la campagne. Parmi les autres localités que nous avons mentionnées comme étant des foyers de l'opposition, il nous manque les résultats de Kobenni. Pour Benaman, nous n'avons que des résultats partiels mais ils laissent penser que le candidat sortant n'y a pas obtenu une majorité supérieure à la moyenne de la *wilaya*. En ce qui concerne Gounguel, l'opposition a totalisé 43% des suffrages. Dans l'ensemble, les foyers d'opposition se sont maintenus.

La plupart des bureaux dont nous avons les résultats concernent des électeurs des Oulad Nacer. Cinq bureaux étaient situés dans des localités de la fraction des Amar Taleb (Agjert El-Amel, Agjert, Hassi Ehel Ahmed Bichna, Debay Terteggue et Debay Chara). Dans quatre, dont les deux *adwaba*, l'opposition a obtenu la majorité. La carte révèle bien l'opposition entre Agjert El-Amel et Agjert. Les deux localités sont habitées par des Amar Taleb et distantes de seulement deux kilomètres, mais seule la première nommée compte parmi ses résidents un cadre du PRDS. À l'inverse des Amar Taleb, les trois bureaux des Abdul Wahab (Agava, Leghlig et Sawena) ont largement plébiscité le président (Cf. fig. 6).

Figure 6 :

Figure 6 : Résultats partiels  
des élections présidentielles de 2003



Ces résultats partiels confirment donc en partie les foyers d'opposition et la position de deux fractions des Oulad Nacer, la première très bien intégrée à l'État et la seconde qui en est exclue. Les stratégies utilisées par le PRDS pour influencer ce vote ont partiellement échoué. La redistribution ou la promesse d'une redistribution comme le poids de personnalités très intégrées à l'État n'ont pas toujours suffi. La volonté des habitants de certaines localités de la *bediyya* s'est parfois imposée aux moyens mis en œuvre par l'appareil étatique. Ce vote est autant un rejet du président que celui des cadres politiques de ces localités ou de ces fractions. Ces derniers ont été désavoués par leur base électorale, révélant ainsi sa capacité à agir dans le pouvoir politique depuis la *bediyya*. Au final, aucune des deux stratégies des Oulad Nacer ne s'est avérée payante. Ceux qui ont choisi l'opposition, ont certes étendu leur influence auprès des électeurs s'étant opposé au président, mais ils ne sont pas parvenus à le renverser et donc ne sont pas parvenus à attirer la centralité sur leur localité. Ceux qui avaient choisi le soutien n'ont pas été récompensés lors de la constitution du nouveau gouvernement<sup>219</sup> puisque aucun Oulad Nacer n'a été choisi comme ministre ou secrétaire d'état.

L'étude de cette phase de la représentation que constituent les élections nous a permis de souligner quelques éléments essentiels du pouvoir politique mauritanien. Les lieux-noyaux de la *bediyya* constituent une unité sociale dont le groupe suit une stratégie commune. Cela ne signifie pas qu'ils sont uniformes. Les présidentielles révèlent des conflits entre les habitants de ces localités et certains de ceux qui y sont liés et qui sont censés défendre leurs intérêts dans les lieux de convergence. Ces conflits ont porté sur le choix du candidat, mais les résultats du scrutin ont montré une certaine unité du groupe. Ils ont aussi porté sur la position des entrepreneurs politiques. Ces derniers se sont trouvés pris entre la stratégie de la base et celle de la direction centrale du PRDS. Dans plusieurs cas, la base a contrecarré la volonté du sommet en désavouant les choix des intermédiaires soutenus par le PRDS. Du point de vue du sommet, de la base et des intermédiaires, le contrôle des lieux-noyaux s'est avéré déterminant pour le contrôle du pouvoir politique. Les stratégies politiques des groupes consistent en fait à se rapprocher de la centralité en soutenant les dirigeants actuels ou bien à tenter d'attirer la centralité vers leur lieu-noyau en se positionnant hors du champ du PRDS, c'est-à-dire dans l'opposition.

---

<sup>219</sup> Le Calame n°420 du 3 décembre 2003.

## **Le retour politique au terroir comme volonté étatique de contrôle de la *bediyya***

Chaque lieu-noyau est potentiellement central dans la dynamique politique mauritanienne car chaque groupe peut accéder au sommet de l'État, annexant, en quelque sorte, la capitale à sa localité. Face à ces forces centrifuges qui cherchent à rapprocher la centralité de leur noyau, l'État cherche à attirer ou à conserver ces lieux sous son emprise. Durant la campagne, nous avons vu comment cette stratégie se traduisait par la redistribution de richesse. En dehors des périodes électorales, les actions dirigées vers les lieux de la *bediyya* se poursuivent. L'une de ses formes les plus visibles est la politique de retour au terroir menée par le gouvernement et le président mauritaniens.

Ce que nous appelons ici le “retour au terroir” ne renvoie pas au dispositif mis en place dans les années 1980 consistant à mettre à la disposition de tous les cultivateurs de Nouakchott des moyens de transport gratuits pour aller travailler dans les champs à l'intérieur du pays. L'expression renvoie à une politique volontariste mise en œuvre de manière explicite à partir de 2001. Son principe est d'inciter les Mauritaniens fortunés à ne plus dépenser leur argent à l'étranger mais à l'investir dans le pays. L'objectif n'est pas tant d'éviter la fuite de capitaux que de mieux contrôler les villes et les localités de l'intérieur. Nous présentons d'abord le discours prononcé à Guérou par le Président mauritanien qui résume et impulse cette politique. Puis, en nous appuyant sur nos entretiens et sur l'observation de quelques événements politiques, nous verrons comment cette politique s'inscrit dans une tendance plus profonde de la dynamique sociale maure qui relie la *bediyya* à la ville.

### **Une politique volontariste destinée aux entrepreneurs politiques**

Cette politique a été initiée en haut lieu. Elle part du sommet de l'État et a été explicitée par le président lors d'un discours officiel prononcé à Guérou et retranscrit dans sa version française dans le quotidien *l'Horizon* n°2947 du 23 avril 2001<sup>220</sup>.

---

<sup>220</sup> Cf annexe 5



## **Le discours de Guérou**

Guérou est une ville située sur la route de l'Espoir à quarante kilomètres à l'Ouest de Kiffa. Peuplée de 25000 habitants au recensement de 2000, elle est reconnue pour le dynamisme commercial et politique de ses ressortissants. Elle symbolise le développement rapide grâce à la réussite de ses cadres à Nouakchott. Cela peut expliquer pourquoi le président a choisi d'y prononcer son discours. En effet, il prend Guérou comme un exemple de ce que devrait être les autres villes et “les autres *moughataa* du pays”. Il félicite ses habitants pour la construction de leurs maisons en pierre qui permet la “modernisation du cadre de vie”.

A partir de cet exemple, il demande à “l'élite intellectuelle” et aux “hommes d'affaires” de ne plus se tourner vers l'étranger pour investir ou pour les vacances mais vers le “terroir”. Les deux objectifs affichés dans ce discours sont le développement économique du pays et l'encadrement des populations. Selon lui, la mission de la “frange intellectuelle” est “d'encadrer, d'orienter et d'aider les populations à se débarrasser des idées rétrogrades”. Les deux objectifs sont liés et s'inscrivent dans la politique de décentralisation qui tend à diffuser le plus largement possible et jusqu'à la base de la population la logique étatique au détriment de la logique tribale. Les idées rétrogrades sont ici comprises comme celles des tribus, un archaïsme à dépasser, dont la permanence entraverait le “bon” développement du pays. Cette volonté de passer par les élites, dont beaucoup travaillent pour l'État, pour servir de vecteur à la pénétration de l'idée de l'État dans les villes comme dans le *bediyya* rejoint l'encadrement et l'orientation des populations en les maintenant sous le contrôle de ces élites. Le statut de ces élites étant en général lié à leur implication dans l'État et à leur soutien au régime, ce contrôle se traduit par le soutien des populations au régime actuel. Les populations étant en mesure d'agir dans l'action politique lors des élections, il faut être en position d'influencer leur vote. Les investissements économiques sont un des moyens facilitant ce contrôle, plutôt qu'un moyen de développer des activités. La seule activité économique explicitement mentionnée dans le discours étant d'ailleurs le tourisme.

Le discours, s'il rejette les idées “rétrogrades”, s'appuie néanmoins sur des éléments traditionnels de la culture maure. Il oppose les dépenses à l'étranger au ressourcement auprès des populations du terroir. La critique des séjours à l'étranger fait référence à l'attraction qu'exerce une destination comme Las Palmas aux îles Canaries sur les élites

économiques. Le nom de cette île espagnole est aujourd'hui devenu le surnom de l'un des quartiers les plus huppés de Nouakchott. Il symbolise le faste et l'abondance. En incitant au retour aux sources, le discours renvoie à des valeurs de la société nomade "traditionnelle" comme la sobriété, la famille, la *bediyya* qui sont susceptibles de trouver un écho favorable dans la population. Il appelle en effet à "renouer avec l'arrière pays" et à passer des "vacances familiale dans le terroir".

Au-delà de l'allongement du week-end, passant de un à deux jours (vendredi et samedi) sur décision du gouvernement et favorisant les séjours de ceux qui travaillent à Nouakchott vers l'intérieur du pays, la politique volontariste se poursuit par des déclarations qui paraissent dans *l'Horizon*. Dans le numéro du 19 juin 2003, l'hivernage est présenté comme "une occasion pour jouir de la beauté de la nature et aider ses compatriotes". Dans le numéro daté du 24 du même mois, il est écrit que le président invite les employeurs à investir davantage à l'intérieur du pays et à prendre une part active à la campagne "Savoir pour tous" initiée par le gouvernement.

### **L'adhésion des élites à cette stratégie**

Au-delà des départs en week-end, nous avons observé, dans l'action politique d'accès au pouvoir de nombreux phénomènes qui correspondent à ce retour au terroir. Cependant, entre le discours de Guérou et nos dernières enquêtes de terrain, moins de quatre années se sont écoulées et si nous pouvons attribuer des faits observés à cette politique, il s'avère que certains lui sont antérieurs. Le retour au terroir n'est en effet pas seulement le fruit d'une action volontariste de l'État. Il s'appuie sur l'attachement préexistant des Nouakchottois à leur localité d'origine que nous avons déjà évoqué dans le chapitre 5 et sur son importance pour la reconnaissance sociale. La politique de l'État s'est en fait insérée dans ces dynamiques.

### **Les maisons de l'Est d'Ayoun, comme marquage spatial de la réussite au terroir ?**

Dans son discours, le président avait vanté les mérites des constructions en pierre. Ayoun El-Atrouss, bien que moins peuplée que Guérou, jouit d'une certaine réputation pour les qualités esthétiques de ses maisons<sup>221</sup>. Les pierres ne sont pas seulement un matériau de construction. Elles sont également un élément de décoration. L'association

---

<sup>221</sup> Cheikh El Mehdy Ould Sidina, op. cit, p 47-51.

de plusieurs couleurs, essentiellement le blanc, le rouge brique et le jaune sable, permettent d'orner les façades avec des motifs géométriques. La qualité de ces décorations, autant que la taille de la maison, est un élément de prestige du propriétaire. L'évolution des constructions en pierre dans la ville d'Ayouun peut constituer à ce titre un élément de mesure des effets de la politique du retour au terroir. Nous n'avons pas mené d'enquête exclusivement ciblée sur ce phénomène et ne disposons que de l'étude menée par Cheikh El Mehdi Ould Sidina en 1984 sur l'évolution de l'habitat urbain, d'un entretien avec un géographe de la ville et de nos propres observations. Aussi, à défaut de faire preuve, notre présente démonstration se veut plutôt une hypothèse forte à vérifier ultérieurement.

Toute nouvelle construction n'est pas seulement une nouvelle habitation. C'est également la marque de la présence d'une famille dans la ville. L'importance de la famille dans le paysage politique de la ville se traduit en partie par la qualité et la visibilité de son habitat. Ainsi, lorsqu'un membre de "l'élite intellectuelle ou économique" fait construire une belle maison à Ayouun, il s'inscrit dans cette politique de retour en marquant son attachement à la ville.

La plupart de ces maisons, en construction ou récemment construites, se concentrent le long de la route goudronnée en direction de Néma. La ville s'est étendue depuis les années 1980 vers l'Est. À l'Ouest et au Nord, le relief a empêché toute extension. Ce nouvel habitat diffère des quartiers plus denses du centre de la ville. Leur faible densité s'explique en partie par la présence de grandes habitations entourées d'une grande cour et séparées les unes des autres par plusieurs mètres. La dimension de l'espacement entre les propriétés s'agrandit en fonction de l'éloignement du centre. Les plus grandes et les mieux décorées de ces maisons sont, pour la plupart, construites par des hauts fonctionnaires ou de riches commerçants. Si certains ont choisi le béton et la peinture, beaucoup rivalisent dans l'art d'assortir les différentes couleurs de pierre pour décorer leur façade. Un autre fait caractérise ces habitations. Elles sont occupées essentiellement durant l'hivernage. À l'instar de certaines nouvelles localités de la *bediyya*, elles sont relativement vides durant les saisons de *shteu* et de *seif*. Cela laisse supposer que leurs propriétaires résident le reste de l'année à la capitale et confirme qu'elles sont en partie un effet du retour au terroir.

D'autre part, un géographe mauritanien, Sidi Mohamed Ould Haimad, émet l'hypothèse que ces maisons ne sont pas intégrées à la ville mais qu'elles sont, soit tournées vers la *bediyya*, soit tournées vers Nouakchott. Leur situation le long de la route et en périphérie, permet d'avoir un accès rapide au marché tout en étant proche de la *bediyya*. Beaucoup de propriétaires conservent en effet quelques vaches près de leur maison pour leurs besoins en lait, ce qui nécessite de l'espace et la proximité des pâturages. Ainsi, ils concilient deux objectifs. Ils montrent aux Ayounois leur attachement à leur ville et se reposent comme s'ils étaient dans la *bediyya*.

### **Des rendez-vous politiques nationaux dans la *bediyya***

Tournées vers la *bediyya* ou résidences secondaires, ces maisons présentent un caractère ostentatoire qui rejoint l'idée de retour au terroir. Ce retour consiste autant à encadrer les populations pour diffuser la logique étatique qu'à permettre aux cadres de la capitale d'asseoir une reconnaissance sociale dans leur *bediyya*, or cette reconnaissance nécessite un actif travail de représentation. Les maisons y participent en rendant visible de par leur architecture l'influence d'untel, mais elles y participent également lorsqu'elles permettent l'organisation "d'invitations" durant les grands rendez-vous politiques de la ville, jouant alors le rôle de la maison-adresse. Lors de ces rendez-vous<sup>222</sup>, Ayoun devient le centre vers lequel convergent tous les ressortissants de la région qu'ils habitent la *bediyya* ou Nouakchott. Elle devient le lieu où se rencontrent les autorités de l'État, les intermédiaires et la base. Cette dernière a alors l'occasion de savoir quel intermédiaire a le plus d'influence auprès des autorités. Au cours de nos séjours à Ayoun, nous avons observé trois événements de cet ordre et décrivons ici le plus significatif d'entre eux, le séminaire du PRDS à Ayoun organisé en février 2003.

Les principaux cadres du comité central, dont le ministre de l'intérieur d'alors, se sont alors déplacés dans le Hodh durant quatre jours. L'affluence des Nouakchottois originaires du Hodh El-Gharbi durant ces quatre jours fait de ce séminaire une occasion de vérifier les effets du discours prononcé à Guérou. Il souligne en effet l'importance pour les cadres d'un séjour même d'une seule semaine lors des visites officielles. La plupart des entrepreneurs politiques étaient ainsi au rendez-vous. Ce séminaire s'est déroulé neuf mois avant les élections présidentielles de novembre, ce qui le place dans

---

<sup>222</sup> Zekeria Ould Ahmed Salem, op. cit, p 215.

la perspective de la campagne. L'objectif du retour au terroir visant à encadrer et à orienter les populations de l'intérieur du pays en incitant les cadres à revenir au pays semble ici trouver une concrétisation.

Si ces journées avaient pour but affiché de débattre au sein du parti, ce qu'en ont retenu les journaux, les intéressés et les habitants tient plutôt dans le caractère démonstratif de la manifestation. Tout d'abord le déplacement de ces cadres ne s'est pas déroulé de manière anonyme ni individuelle. C'est en convoi d'une cinquantaine de voitures que beaucoup ont parcouru la distance les séparant de la capitale. Ce procédé permet au parti de montrer son importance numérique aux habitants d'AYOUN et à ceux qui bordent la route. Ensuite, les maisons de l'Est de la ville se sont repeuplées et en marge de ces journées, de nombreuses "invitations" y ont été organisées. Ceux qui disposaient de maisons suffisamment spacieuses ont ainsi pu organiser des réceptions en invitant des membres du comité central du parti et des personnalités de la région. Ces réceptions n'alimentaient pas que les conversations dans les rues de la ville, elles firent l'objet de plusieurs paragraphes dans un article du journal *L'Authentique* couvrant l'événement<sup>223</sup>. Elles répondaient simultanément à deux objectifs de leurs hôtes. Le premier était de montrer leur engagement en faveur du parti à ses principaux dirigeants en engageant des dépenses conséquentes. Le second était de montrer aux habitants de la région leur pouvoir au sein du parti en réussissant à faire venir chez eux ces principaux dirigeants. Ce caractère démonstratif révèle les enjeux de chacun. Le PRDS montre sa force aux futurs électeurs pour la campagne qui s'annonce et les cadres originaires de la région se positionnent vis à vis de ces électeurs mais également vis à vis de la direction du parti. Nous retrouvons là l'articulation des logiques étatique et tribale du pouvoir politique et la relation entre le sommet, les intermédiaires et la base qui se matérialise dans un lieu de convergence, mais excentré par rapport à la capitale.

Le caractère démonstratif des "invitations" et des constructions de maison participe de la même dynamique que les appropriations de lieux et les stratégies électorales. Elle combine la volonté d'accès aux postes étatiques et la volonté de reconnaissance sociale au sein de son groupe qui passe par le contrôle des habitants de la *bediyya*, conférant aux lieux-noyaux une place centrale dans les circuits de l'action politique. Le retour au terroir, actualisé plutôt qu'initié par la politique volontariste étatique, induit le

déplacement de la centralité, par ceux qui contrôlent l'État, vers la *bediyya* pour conserver ses lieux et leurs habitants dans leur champ d'attraction. Ces lieux apparaissent d'autant plus incontournables que leurs groupes tribaux sont également capables de peser sur le pouvoir politique. Ils peuvent choisir de se rapprocher de la centralité politique en s'intégrant dans l'État ou choisir de s'en éloigner pour attirer la centralité vers eux.

---

<sup>223</sup> L'Authentique n° 115 du 10 mars 2003.

## Chapitre 8 : Concurrence dans l'accès à l'État pour l'aménagement des lieux-noyaux

---

Dans cette optique, les lieux de la *bediyya* constituent des ressources politiques dont les protagonistes en concurrence dans l'accès au pouvoir ne peuvent se passer. Non maîtrisés par l'État, ces lieux et les groupes qui s'y rattachent risquent de lui échapper et de sortir de son champ d'attraction. Non contrôlés par les intermédiaires, ils ne leur apportent pas le soutien nécessaire à leur reconnaissance politique. En revanche, ils ne constituent pas une ressource économique majeure. Pour financer l'aménagement de ces lieux, les groupes doivent être intégrés dans l'État qui est le passage obligé vers l'accès aux richesses. Cette intégration permet soit de recevoir une part des rentes étatiques, soit de diriger les projets d'aménagement vers leur noyau. Ainsi, l'importance d'une localité dépend de la capacité de son groupe à lui procurer l'assistance financière et matérielle nécessaire à son développement, assistance qui dépend de la qualité de l'intégration du groupe dans l'administration. En étudiant les circuits financiers et économiques qui transitent par la matrice pour être acheminés vers la *bediyya*, nous pourrions d'une part, comprendre comment s'articulent les logiques étatique et tribale dans cette circulation, et d'autre part, envisager la centralité politique non pas comme circonscrite dans un site, mais plutôt dans la relation entre la ville et les lieux-noyaux.

### **La faiblesse des ressources économiques des lieux de la *bediyya***

Dans la première partie, nous avons avancé qu'une part conséquente des revenus de la Mauritanie provenait des aides extérieures. Le commerce, les rentes de la pêche et la vente du minerai de fer sont d'autres ressources pour les Mauritaniens. En revanche, la production et la commercialisation de cette production constitue moins une source d'enrichissement. Dans l'Est de la Mauritanie, cette tendance est encore plus nette. Les seules potentialités dont disposent les localités de cette région sont l'agriculture et l'élevage, mais elles ne sont pas suffisantes pour appréhender les lieux de la *bediyya* sous l'angle du territoire-ressource.

## **Des cultivateurs dépendants**

Dans la *bediyya*, l'agriculture se présente sous deux formes. Dans la plupart des localités prises en compte dans notre étude sont associées la culture des jardins, *zribe*, situés à proximité d'une *batha*, irrigués par l'eau d'un puits et la culture de champs, *lehlithe*, situés en amont d'un barrage et mis en culture quand l'eau de pluie retenue commence à se retirer. C'est l'agriculture de décrue derrière barrage. Les jardins sont à proximité de la localité et les champs souvent distants de un ou plusieurs kilomètres. Les deux sont découpés en parcelles distribuées entre les habitants de la localité. Les parcelles appartiennent souvent à des *Beidhan*, mais ce sont presque toujours les *haratin* qui les cultivent. Les champs donnent des haricots et du mil et les jardins, des oignons, des salades, des tomates, mais ces récoltes ne fournissent qu'un appoint à l'alimentation des localités et un revenu complémentaire pour ceux qui cultivent. Par ailleurs, champs et jardins nécessitent des aménagements que les seuls cultivateurs ne peuvent financer. Les revenus tirés de l'agriculture ne peuvent constituer l'essentiel des ressources des habitants de la localité.

## **Les *adwaba***

La seconde forme est celle des *adwaba*. Dans ces localités habitées exclusivement par les *haratin*, l'agriculture est la principale activité de production. Elle est accompagnée de l'élevage de quelques bovins, d'ovins et de caprins qui ne nécessitent pas de transhumances. Les *adwaba* sont plus nombreux dans le Sud de la *wilaya* et notamment dans la *moughataa* de Kobenni où les précipitations sont plus élevées, mais nous sommes essentiellement intéressés à ceux situés autour d'Ayoum et dans la commune de Hassi Ehel Ahmed Bichna. Parmi les localités prises en compte lors de notre enquête le long de la route goudronnée, une seule est un *debay* (singulier d'*adwaba*). Il s'agit de Havrat Adressa.

Les groupes qui se rattachent à ces *adwaba* sont pour la plupart dépendants d'un groupe tribal de *Beidhan*. Malgré leur statut d'affranchis, les *haratin* demeurent liés à leurs anciens maîtres. Leur émancipation spatiale ne correspond pas toujours à leur émancipation sociale. Les habitants de la *wilaya* attribuent chaque *debay* à une fraction particulière. Sawena est considéré comme lié aux Abdul Wahab. La toponymie révèle également cette dépendance. Le nom de certains *adwaba* comportent le terme "*debay*"



précédé ou suivi d'un nom de localité ou du nom d'une fraction. Debay N'Savenny est un *debay* qui dépend du village de N'Savenny et Debay Ehel Amar Taleb dépend de la fraction des Amar Taleb. Le lien de subordination est plus net dans le discours des supposés maîtres. Ils considèrent ces localités comme "*leur debay*" et les habitants comme "*leurs haratin*". Il semble en fait que ce sont surtout le barrage et la partie cultivée qui sont revendiquées par les anciens maîtres.

Sur le plan économique, les *adwaba* sont en mesure de couvrir une grande partie de leurs besoins, mais pas la totalité. Les revenus de leur production ne les mettent pas à l'abri de la sujétion. D'une part, lors des distributions d'aides alimentaires, les habitants des *adwaba* sont dépendants de ceux qui les recensent et qui contrôlent la répartition des denrées. Ces derniers sont souvent leurs anciens maîtres. D'autre part, les investissements pour installer une pompe à pied, à main ou éolienne ou pour construire et réparer un barrage sont trop lourds pour être assumés par les seuls habitants. Il leur faut recourir à une autre aide. En l'absence de soutien de la part de leurs proches, la solution passe souvent par les anciens maîtres.

Dans l'Est mauritanien, l'agriculture ne constitue pas une source de richesse suffisante pour assurer l'autonomie des agriculteurs. Même lorsqu'ils se regroupent dans des villages et pour cultiver les mêmes champs, ils ne peuvent se passer d'un soutien en dehors du village. Ce soutien n'est pas un échange marchand entre leur production et des biens de consommation, mais plutôt un échange entre allégeance et protection. Par ailleurs, les agriculteurs sont placés dans des rapports de subordination avec ceux qui possèdent la terre ou avec ceux qui les soutiennent. Certes, l'agriculture procure des revenus à certains, mais elle ne constitue pas un enjeu majeur du pouvoir politique. La possession de terres cultivables et leur mise en valeur n'est pas la condition de l'accès au pouvoir. Elle n'est pas un moyen de production à s'accaparer pour s'enrichir. Alors pourquoi les *Beidhan* revendiquent-ils toujours la propriétés des surfaces cultivées ? Nous émettons l'hypothèse qu'ils s'agit de contrôler ceux qui produisent plutôt que la production. Protéger et/ou contrôler ceux qui produisent permet de s'accaparer le soutien d'une grande partie de la population et ainsi de pouvoir prétendre à l'accès au pouvoir politique.

## **L'élevage, une pratique sociale autant qu'économique**

L'élevage présente la même configuration dans le sens qu'il rapporte plus en termes de reconnaissance sociale qu'en termes de recettes, mais à l'inverse de l'agriculture, il occupe une place plus prestigieuse dans l'imaginaire de la culture maure. Par ailleurs les éleveurs ne constituent pas une catégorie aisément identifiable. Ce ne sont pas exclusivement des *haratin* car les Mauritaniens, de près ou de loin, "sont tous des éleveurs"<sup>224</sup>. Soit ils possèdent, ou ont possédé, des animaux, soit ils s'en occupent directement. Nous avons vu dans le chapitre 6 l'importance sociale et culturelle de l'élevage. Toutefois, nous devons ici mieux cerner son rôle économique. Durant la sécheresse du début des années 1970, une grande partie du cheptel a disparu et de nombreux éleveurs ont été ruinés. Les riches commerçants et fonctionnaires ont alors profité de la chute des prix du bétail pour constituer leur troupeau<sup>225</sup>. Ils sont devenus propriétaires des animaux et salarient des bergers, pas uniquement des *haratin*, pour s'en occuper. Parmi ces grands propriétaires, certains tirent des revenus de l'élevage, mais pour beaucoup il s'agit d'une activité complémentaire. Ils sont riches donc éleveurs et non riches parce qu'éleveurs. Il existe aussi des éleveurs qui sont propriétaires de leur troupeau et qui vivent presque uniquement de cette activité. Malgré toute la noblesse d'un bédouin parcourant les pâturages, perché en haut de son chameau, l'activité de l'élevage est aujourd'hui réservée aux groupes les plus éloignés du pouvoir politique. Ces éleveurs et les bergers sont les deux catégories sociales qui ne vivent presque que de l'élevage.

Les seconds sont souvent des salariés, même si une partie de leur salaire leur est payé en nature. Cependant, ce salaire n'est pas qu'une partie de la valeur ajoutée issue de l'élevage en tant que production. Ce ne sont pas que les revenus de cette activité qui permettent aux propriétaires de les rémunérer. Le salaire versé est en grande partie issu des revenus des activités commerciales, politiques, et salariées exercées ailleurs que dans la *bediyya*. Le berger ne vit pas de l'élevage, mais des autres activités de ceux qui possèdent les troupeaux. Dans une localité dont la vocation première est l'élevage selon le recensement de 1988, la plupart des résidents exercent une activité liée à l'élevage.

---

<sup>224</sup> Discours du ministre de développement rural et de l'environnement, Ayoun, avril 2003.

<sup>225</sup> Pierre Bonte et Abdel Wedoud Ould Cheikh, Production marchande et production pastorale dans la société maure, *Contemporary nomadic and pastoral people Africa and latin America studies, in Third World societies*, Washington, 1983, n° 17, p 31-56.

Pourtant ce n'est pas lui qui génère les revenus, mais les liens du lieu-noyau avec les lieux de convergence.

La tribu qui nomadise au Nord de Vaugouz possède un cheptel réputé important qui constitue un capital conséquent<sup>226</sup>. Néanmoins, elle ne peut se contenter d'élever des animaux autour de son campement. Elle a besoin de se connecter à des lieux de convergence. Ainsi, quelques-uns de ses membres se sont installés à Vaugouz où ils pratiquent un peu le commerce. Un autre gérait une boutique à Ayoun puis est parti à Nouakchott. Cette connexion par le commerce demeure insuffisante. Lorsqu'ils recherchent de meilleurs pâturages, ils doivent négocier avec ceux qui contrôlent ces pâturages. Ils doivent ainsi demander l'hospitalité aux Oulad Chbeichib et se placer sous leur coupe. D'autre part, ils ont parfois besoin de financements pour entretenir ou construire des puits cimentés. Ces financements ne sont disponibles que par l'accès à un lieu de convergence. Or aucun d'entre eux ne possède de maison à Ayoun. Lorsqu'ils s'y rendent, ils n'y passent souvent que la journée car ils n'y ont pas de pied-à-terre. Isolés, ils sont en position de faiblesse malgré la richesse de leur cheptel.

Qu'elles aient une vocation pastorale ou agricole, les localités ne peuvent vivre exclusivement de ces activités. Les revenus qu'elles procurent par la commercialisation des produits ne suffisent à couvrir leurs besoins. La richesse d'un groupe tribal dépend moins de son territoire-ressource et de sa capacité à produire et à commercialiser à partir de son noyau que dans sa capacité à se procurer des revenus dans les villes.

### **L'attraction économique de la capitale**

En ne tenant pas compte des éleveurs qui s'occupent directement de leurs animaux, nous constatons que beaucoup ne résident pas en permanence dans les localités de la *bediyya*. Ce sont pourtant ces résidents intermittents, s'occupant de leurs animaux à distance, qui contribuent, de par l'activité qu'ils exercent en ville, à l'aménagement de leur localité.

---

<sup>226</sup> Il est extrêmement difficile de connaître la quantité exacte d'animaux possédés par un éleveur, notre appréciation ne s'appuie que les ouïe dire.

### **La *bediyya* durant *shteu* et *seif***

Pendant la période de l'hivernage, la quasi-totalité des habitations des localités situées dans la *bediyya* est occupée. En revanche, à partir de la rentrée scolaire d'octobre, qui correspond au début de la saison froide, *shteu*, la *bediyya* commence à se dépeupler. Le phénomène est sensible en ce qui concerne les 41 localités recensées le long de la route goudronnée. Pour chacune d'entre elles nous avons estimé la proportion des habitations occupées durant la saison froide et la saison sèche, *seif*.

Pendant la saison froide, pour 13 des 41 localités, le taux d'occupation des habitations est inférieur ou égal à 50% et pour 23, soit plus de la moitié, ce taux est inférieur ou égal à 75%. Pendant la saison sèche, ce sont 23 localités qui sont à moitié vides et 5 sont totalement désertées. Sur l'ensemble, le taux d'occupation est de 67% en saison froide et de 53% en saison sèche. Les localités prises ici en compte ne sont peut-être pas représentatives de toutes les localités de la *wilaya*. Toutefois, la tendance semble suffisamment nette pour affirmer que les localités se vident d'une grande partie de leurs habitants une fois l'hivernage terminé. Durant la saison froide mais surtout durant la période sèche, les conditions de vie dans la *bediyya* deviennent plus dures. Les animaux donnent moins de lait, la végétation disparaît progressivement et l'eau se raréfie. Ceux qui restent sont donc en général ceux qui ont besoin de rester. Ce sont les agriculteurs et ceux qui s'occupent quotidiennement des animaux. Ce sont aussi des petits commerçants ou des fonctionnaires. Les autres exercent une activité en ville. Pour au moins un tiers des habitations, donc des ménages puisque chaque habitation correspond en général à un ménage, les revenus proviennent de la ville.

En février 2003, le village de Vaugouz comptait 45 hangars. Seuls 28 étaient occupés. 11 ménages résidaient à Ayoun et 6 à Nouakchott. Cette proportion correspond à la moyenne observée sur les 41 localités. Les enquêtes menées dans ce village révèlent un autre facteur incitant à s'installer en ville. Dans de nombreuses situations, l'homme pourrait aller travailler à Ayoun et le reste de la famille continuer d'habiter à Vaugouz. Pourtant, toute la famille migre parfois. Cela est lié à la scolarisation des filles au collège et au lycée. Dans la *moughataa* d'Ayoun, seul le chef-lieu dispose de ces institutions scolaires. Les familles dont les filles y suivent leur scolarité quittent leur village. Les garçons sont plus facilement confiés à des proches résidant à Ayoun, mais les filles ne peuvent être laissées "seules". La résidence en ville du ménage n'est donc

pas seulement liée à l'exercice d'une activité professionnelle, mais seuls ceux qui restent dans la *bediyya* en permanence y exercent leur activité.

### **Le retour économique au terroir**

La nécessité pour les habitants de la *bediyya* de trouver du travail ailleurs que dans leur localité s'est traduit depuis la sécheresse du début des années 1970 par une migration massive vers la capitale. Aujourd'hui malgré le chômage, Nouakchott est toujours aussi attractive. L'intérieur du pays ne permet pas de procurer des revenus suffisants. C'est en partie en réaction à ce phénomène que, depuis son arrivée au pouvoir, le président de la république a mis en place le "retour au terroir". Le terroir n'est pas ici compris une référence identitaire mais comme un site de production. Cette opération annuelle se déroule en fin de saison sèche et en début d'hivernage. Elle consiste à acheminer des chômeurs résidant à la capitale vers l'intérieur du pays pour les faire travailler dans les champs. L'objectif affiché est de donner du travail et d'inciter au retour pour résoudre le problème du chômage à Nouakchott, mais le retour demeure saisonnier. En 2003, le gouvernement annonçait avoir transporté 15000 personnes en mobilisant 129 camions pour les seules régions de l'Est<sup>227</sup>. L'importante publicité faite autour de cette opération nous laisse penser que l'objectif est au moins autant politique qu'économique. Elle cherche à lutter contre la trop forte attractivité de la capitale, mais nos enquêtes montrent que sitôt l'hivernage terminé, les villes redeviennent des centres économiques dans ce sens qu'elles sont le moyen privilégié pour trouver du travail. L'ampleur et la régularité de l'opération ne confirment-elles pas qu'une grande partie de ceux qui habitent la *bediyya* rejoignent ensuite la ville pour s'y procurer un revenu ?

### **Nature et utilisation des revenus du centre**

Une fois posé qu'une part des revenus, variable selon les localités mais toujours indispensable, provient d'ailleurs et notamment des villes, nous devons chercher à savoir quels sont ces revenus et à quoi ils servent. Revenons pour cela à nos puits. Le forage d'un puits cimenté coûte au minimum 200 000 ouguiya, la monnaie mauritanienne, alors que le salaire mensuel d'un berger ne dépasse pas 10 000 et que

---

<sup>227</sup> L'Horizon, n°3558 du 22 septembre 2003.

celui d'un enseignant avoisine 20 000. Le mode de financement d'un tel aménagement nous renseigne sur les origines des revenus de ceux qui le prennent en charge.

Prenons l'enquête sur les puits et les neuf puits en ciments de la *batha* de Vaugouz (ils étaient sept en février 2003). Hormis le premier, qui date de la colonisation et qui est l'œuvre de l'administration française, chacun des huit autres a été foré à l'initiative d'une famille qui habite le village (ou l'habitait au moment du forage) et qui y est présente durant l'hivernage. Cette famille en est reconnue comme propriétaire. Ces huit puits sont postérieurs à 1990. Hors hivernage, seuls les propriétaires de trois d'entre eux sont présents à Vaugouz. Quatre habitent Ayoun et un à Nouakchott, mais seuls deux exercent leur activité à Vaugouz ou dans la *bediyya* avoisinante. Pour certains, ce sont les enfants qui contribuent aux revenus de la famille. Les autres exercent à Ayoun, pour deux d'entre eux, à Nouakchott pour un seul et à l'étranger, un aux États-Unis et deux aux Emirats Arabes Unis. Ils exercent en général dans la fonction publique. Ceux qui sont à même de financer un aménagement hydraulique sont donc reliés à une ville où ils travaillent. Nous ne pouvons affirmer que cet exemple soit parfaitement représentatif, mais les puits qui y ont été forés sont les aménagements les plus simples et les moins coûteux. Dans les localités équipées de sondages profonds de plus de 50 mètres ou de châteaux d'eau avec réseau d'adduction, les besoins sont plus élevés et nous pouvons supposer que les liens financiers avec les villes ne peuvent y être inférieurs. C'est donc dans la relation à la ville que nous devons chercher suivant quelles modalités les financements parviennent au bord du puits.

### **L'argent des programmes de développement : des revenus dépendant de l'intégration politique**

La présence en ville permet aux ressortissants des localités de générer des revenus suffisants pour financer des aménagements. Ces revenus prennent la forme de salaires ou bien de recettes commerciales. Dans ce cas, ils sont liés à une activité professionnelle mais d'autres revenus proviennent de l'action politique. L'intégration dans l'État ne correspond pas uniquement à l'obtention d'un poste de fonctionnaire et au salaire qui en découle. Elle permet également d'avoir accès aux programmes de développement étatiques ou internationaux qui constituent un des moyens les plus utilisés pour réaliser des aménagements dans un village tels qu'un barrage, un forage ou un réseau

d'adduction d'eau. Ces projets d'aménagement transitent pour la plupart par l'État. Ensuite, ils suivent un circuit établi par ses concepteurs et ses bailleurs pour se concrétiser sur le terrain. Ces circuits sont des procédures indiquant les modalités du choix de leur localisation. Ils sont impulsés depuis la capitale, mais s'articulent en fait avec les stratégies des groupes tribaux qui cherchent à orienter leur destination vers leur noyau. L'articulation de ces circuits et de ces stratégies renvoie en partie à l'articulation des logiques étatique et tribale en produisant les modalités de l'action administrative du pouvoir politique. Pour comprendre comment ces ressources vont du centre étatique aux lieux-noyaux de la *bediyya*, nous devons dans un premier temps envisager ces circuits et les stratégies des groupes pour les court-circuiter. Nous envisagerons ensuite la spatialité de cette articulation et en quoi elle peut faire avancer la réflexion sur la centralité politique.

### **Les financements des aménagements**

Pour 30 des 41 localités de notre enquête le long de la route goudronnée, nous connaissons la source de financement du puits. Pour douze d'entre elles, soit le tiers, l'aménagement hydraulique a été financé en totalité ou en grande partie par un programme de développement. Les représentants des autres localités affirment que le financement a été assuré par les seuls habitants. Souvent, cette réponse s'est accompagnée d'une expression de fierté ou de défi, insistant bien sur le fait qu'ils se sont financés de manière autonome. Cet auto-financement a pu être choisi, mais il est en général subi. Les localités dont les ressortissants exercent des fonctions de moindre importance en ville, ou bien qui y sont peu présents, ont tendance à avoir moins accès aux financements des projets. Au contraire, plus les habitants ont un statut social élevé et une forte présence en ville plus ils bénéficient de l'argent d'un projet. L'intégration au centre des localités par l'intermédiaire de la fonction qu'y occupent leurs habitants est plus déterminante pour l'obtention d'un financement que le nombre de familles qui y vivent. Dans ce contexte, l'autofinancement peut être autant perçu comme une preuve des capacités d'autonomie que comme une injustice.

La plupart des financements proviennent donc d'autres sources que les revenus des membres du groupe rattaché à la localité. Pour huit d'entre elles, les financements ont transité, en partie ou en totalité, par l'intermédiaire de la direction de l'hydraulique ou par le ministère du développement rural et de l'environnement (MDRE), c'est-à-dire par

des instances étatiques. Les autres financements sont étrangers. Ils proviennent d'Allemagne, du Japon et des Emirats Arabes Unis. Notre enquête sur les aménagements confirme cette tendance. Sur dix programmes, huit sont majoritairement financés par des bailleurs étrangers, mais l'État intervient dans chacun d'entre eux, soit en tant que maître d'œuvre par l'intermédiaire de ses ministères, soit en tant qu'instance de tutelle.



**Tableau 6 : Circuit institutionnel du choix de localisation des aménagements des bailleurs aux localités destinataires**

Nom du programme ou du projet	Sigle	Bailleurs	Maître d'œuvre	Interlocuteurs successifs dans les choix de localisation
Programme de Gestion des Ressources Naturelles dans le Pluvial	PGRNP	étranger	Ministère du développement rural et de l'Environnement	Délégation régionale du ministère; Commune ; Association villageoise
Direction de l'Hydraulique	DH	État	Direction de l'Hydraulique	Délégation régionale du ministère; Commune
Programme de construction d'écoles		étranger + État + destinataires	Ministère de l'Education National	Direction Régionale de l'Enseignement fondamental
Programme de gestion des ressources naturelles dans l'Est mauritanien	GIRNEM	étranger	GIRNEM sous tutelle du MDRE	Wilaya ; Commune
Programme Affolé		étranger	Ministère du développement rural et de l'Environnement	Délégation régionale du ministère
Troisième phase du projet Elevage	PADEL	étranger	Ministère du développement rural et de l'Environnement	Délégation régionale du ministère ; Associations pastorales
Programme de construction de dispensaires		étranger	Amextip	Wilaya ; Commune
	ASHYR	Etranger + destinataires	ASHYR sous tutelle du MDRE	Wilaya
Programme Alimentaire Mondial	PAM	étranger	PAM sous tutelle de l'État	Wilaya ; Commune ; Agent recenseur (Maire)

Sources : enquêtes

### **L'État redistributeur**

Dans la première configuration, l'argent des bailleurs étrangers est transmis directement à l'État, mais avec des objectifs prédéfinis quant à son utilisation. Le ministère concerné a la charge de mener à bien ce projet. Dans six programmes sur les dix pris en compte,

l'État joue ce rôle de redistribution. Pour comprendre ce processus de redistribution, nous nous appuyons sur l'exemple du PGRNP que nous avons déjà évoqué. Il s'agit d'un programme essentiellement financé par des fonds étrangers qui permet l'achat de matériel agricole et l'entretien d'infrastructures hydrauliques. Pour la phase courant de 1996 à 2003, l'État n'a contribué qu'à hauteur de 0,4 millions de dollars et les bénéficiaires des aménagements à hauteur de 7,5 millions tandis que 18 millions proviennent de fonds étrangers. Ce budget est confié à la structure du PGRNP qui mène le programme sous la tutelle du Ministère du développement rural et de l'agriculture. À Ayoun, l'antenne locale du projet qui pilote les opérations dans la *wilaya* est hébergée dans les locaux de la délégation de ce ministère.

L'État peut également déléguer la mise en œuvre des programmes à une organisation socioprofessionnelle. Pour la troisième phase du projet Elevage, appelée PADEL, les financements de la Banque Africaine de Développement et de l'OPEP sont gérés sous la tutelle du MDRE. Comme pour le PGRNP, le siège ayounois du projet est situé dans les locaux de la délégation du ministère. Cependant, le ministère ne contrôle pas le programme en intégralité. Le projet a incité la création d'organisations socioprofessionnelles censées mener à bien les objectifs. C'est ainsi qu'est né le groupement national des associations pastorales (GNAP). Le ministère décide ensuite de confier une partie du budget à cette fédération. L'organisation socioprofessionnelle devient alors l'une des actrices de la gestion du programme tout en restant contrôlée par le ministère.

### **L'État superviseur**

Dans la seconde configuration, qui concerne quatre programmes sur les dix de l'enquête, l'État exerce un contrôle sur des programmes menés par des structures étrangères qui a ses propres salariés, ses infrastructures et sa logistique. C'est le cas du projet Girnem de la GTZ qui travaille sur l'élevage. Le financement du projet est allemand et toute sa gestion demeure sous le contrôle de la coopération allemande qui rémunère le personnel, loue les locaux, etc. Néanmoins, ce n'est pas la GTZ qui a, seule, choisi de venir travailler à Ayoun. La décision a été prise au début des années 1990 à Nouakchott avec le gouvernement mauritanien. De même, le Girnem ne décide pas seul des communes qui bénéficient de leurs aménagements.

## **Les circuits et les courts-circuits des programmes : de l'État à la commune**

Qu'il n'exerce que sa tutelle, ou qu'il gère directement les programmes, l'État participe à un moment ou un autre au choix de la localisation des aménagements pour tous les projets évoqués. Ce choix s'effectue en plusieurs étapes et à plusieurs échelles. Sur le plan national, trois des dix programmes ne couvrent pas l'ensemble du territoire mauritanien. Aussi, c'est au niveau de la capitale que sont choisies les régions qui en seront bénéficiaires. La décision se prend au niveau des ministères et des sièges des organismes de coopération. Ensuite, tous les programmes transitent par le niveau régional. La répartition des aménagements sur le territoire de la *wilaya* s'effectue à cet échelon. Elle se décide au niveau de la *wilaya* ou bien au niveau de la délégation des ministères concernés. Il s'agit souvent de commissions mixtes qui regroupent le *wali*, les délégués des ministères, les représentants des programmes et parfois ceux des organisations socioprofessionnelles impliquées. Enfin, un programme sur deux implique la commune pour choisir les localités visées dans cette circonscription. Le maire est alors institué dans une position d'interlocuteur privilégié des programmes. Dans un sens, il peut être amené à sélectionner les localités qui se portent candidates pour bénéficier de financements et dans l'autre il décide de la répartition des aides attribuées à sa commune.

Dans tous les programmes, des critères parfois très détaillés sont établis par les bailleurs pour préciser le choix des bénéficiaires. En précisant les règles, ces bailleurs tentent ainsi de maîtriser l'utilisation de leurs fonds et de contrôler leur répartition jusqu'à l'échelle locale. Cependant, à chaque niveau, les décisions ne sont pas prises par les seuls représentants des bailleurs étrangers. Les décisions sont prises par des individus et des institutions mauritaniennes qui s'inscrivent dans une dynamique politique qui peut être différente de celle des bailleurs.

Sans pouvoir dresser un tableau statistique fiable des modalités de financement pour les aménagements de chaque localité envisagée, nous pouvons estimer que plus des trois-quarts des financements d'infrastructures à propos desquels nous nous sommes entretenus n'ont pas suivi les démarches institutionnelles. Les entretiens révèlent, soit explicitement que la candidature pour un projet a court-circuité la procédure, soit que c'est un ressortissant de la localité qui est parvenu à obtenir le financement après des démarches menées à Ayoun ou à Nouakchott. Les deux cas n'excluent pas qu'une

demande en bonne et due forme ait été faite mais elle a été fortement appuyée aux différents échelons auxquels elle est étudiée.

### **Des individus à la rencontre des deux logiques politiques**

Nous avons vu dans la première partie que les individus ne sont pas réductibles à leur seule fonction. Ils peuvent agir suivant la logique étatique et suivant la logique tribale. Par exemple, lorsque le ministre de l'Éducation appartient à l'ensemble maure, il est lié à un groupe tribal et est originaire d'une certaine région. Il a donc des relations privilégiées avec des individus et des lieux. Par ailleurs, sa nomination a pu, suivant la logique tribale, tenir compte de ces liens privilégiés, en plus de ses compétences et de ses appartenances politiques. En conséquence, il n'agit pas nécessairement en tant que ministre suivant la logique étatique. Il peut également suivre l'autre logique. Il en va de même pour tous les échelons de décision et donc pour le *wali*, le délégué régional et le maire. Tous ces échelons sont autant de points vers lesquels convergent et s'articulent les deux logiques politiques. Au cours de nos différentes enquêtes, nous avons également constaté que les connexions entre ces deux logiques n'ont pas seulement lieu à travers les décideurs.

En plus de ces décideurs, interviennent également les gestionnaires des programmes. Ils peuvent être employés par les institutions étatiques, mais ils peuvent aussi être des employés des ONG ou des organismes de coopération. Ces employés peuvent être classés dans deux catégories distinctes. Les premiers sont des "expatriés de l'intérieur". Ils sont mauritaniens mais travaillent loin de leur région d'origine. Ils sont souvent mobiles. Ceux qui travaillent pour le programme alimentaire mondial se déplacent à l'intérieur du pays au gré des activités du programme. Ils n'ont pas de relations de parenté avec les habitants de la *wilaya* dans laquelle ils travaillent. Ils sont venus, attirés par des salaires plus confortables. Un chauffeur d'une ONG internationale peut gagner jusqu'à 40 000 ouguiya par mois. Les seconds sont plutôt originaires de la région où ils travaillent. Ils ont été recrutés par l'organisme après son implantation et non avant et depuis Nouakchott. Ces employés constituent un revenu supplémentaire pour la localité dont ils sont originaires. Ces deux catégories peuvent évoluer dans le temps. Un "étranger" peut, après plusieurs années de travail dans la même région tisser des liens avec les habitants. Il peut se marier et par conséquent se lier à un groupe tribal.

Au-delà de la ressource économique qu'ils constituent, ces employés sont des ressources politiques. Ils sont une porte d'entrée dans l'organisme susceptible de s'ouvrir sur des décisions favorables. C'est aussi par ces individus que se rencontrent les deux logiques politiques. La rencontre peut être indirecte. Le chargé d'un projet au niveau de la délégation régionale peut être un "étranger" et n'agir qu'en suivant la logique étatique. Pour influencer son action, il faut donc agir auprès de ceux qui le nomment, ses supérieurs, ou auprès de ceux qui sont sous ses ordres et de ceux avec qui il travaille. Chaque échelon du circuit des programmes constitue une possibilité de rencontre entre deux logiques politiques qui sont autant de possibilités de court-circuiter l'itinéraire prévu par les bailleurs pour rediriger les projets vers d'autres localités. Pour chaque échelon, nous avons relevé plusieurs exemples de ces courts-circuits.

### **A chaque échelon son court-circuit**

Dans le courant des années 1990, le programme Ashyr, sous la tutelle du ministère de l'Hydraulique a installé plusieurs forages à exhaure éolienne dans l'Est mauritanien (Assaba, Hodh El-Gharbi et Hodh Ech-Charqi). Le programme destinait ses aménagements à des localités comprenant entre 30 et 50 familles. Le choix des localités s'est effectué par une commission régionale regroupant le *wali*, l'ONG GRET chargé de l'exécution du programme et la direction régionale de l'Hydraulique. Le long de la route à l'Est d'Ayoun, plusieurs localités ont été équipées de ces forages à exhaure éolienne. Au moins deux d'entre elles ne remplissaient pas les critères prévus par le programme. Elles comptaient toutes les deux moins de vingt familles. Les habitants de la première ont d'abord entrepris des démarches auprès du *wali*. Ce dernier a jugé que l'emplacement était trop proche de la ville d'Ayoun et de son réseau d'adduction d'eau et qu'il n'était donc pas nécessaire d'entreprendre des travaux. Suite à cet échec, ils ont envoyé un dossier au ministère de l'hydraulique avec une proposition de contribution financière de leur part, puis se sont directement adressés au directeur de l'hydraulique à Nouakchott qu'ils connaissaient et qui est intervenu pour que le dossier soit accepté. Pour la seconde éolienne, l'un des habitants de la localité était membre du gouvernement au moment où le programme d'installation se mettait en place. C'est lui qui est alors intervenu pour que le programme prenne en compte sa localité. Dans ces deux exemples, c'est une intervention au niveau de Nouakchott d'un membre du groupe

se rattachant au noyau qui a permis de contourner le circuit institutionnel. La logique tribale a prévalu à l'établissement des critères de localisation par le bailleur.

A l'échelon de la région, le court-circuit intervient souvent au niveau de la délégation du MDRE. Le programme Affolé a pour objectif de construire des barrages dans le Nord Ouest de la *wilaya* pour y développer l'agriculture. Son financement est assuré par la KFW, organisme de la coopération allemande et par le commissariat à la sécurité alimentaire (CSA). Pour choisir les sites des dix barrages déjà financés par la KFW, la délégation du MDRE avait établi une présélection de 23 sites suivant les critères établis par le bailleur, or au moins un barrage n'a pas été construit dans la zone géographique définie par le programme. C'est en fait un ancien haut responsable de la délégation qui est intervenu pour que le programme soit redirigé vers le lieu-noyau auquel il se rattache.

Enfin, à l'échelon communal, le PGRNP présente quelques exemples de courts-circuits. Ce programme a établi une procédure très détaillée pour le choix des localités. Le choix des communes est effectué par un comité comprenant le *wali*, les services techniques régionaux, les élus locaux et les responsables du projet. Ensuite, dans chaque commune, les responsables du projet établissent, en concertation avec le maire, les quelques villages bénéficiaires. Le maire est le dernier échelon avant que l'association villageoise que crée le PGRNP ne devienne l'interlocutrice du projet. Son pouvoir décisionnel est, dans ce cadre, déterminant car il peut passer outre les critères pré-définis. Ainsi, dans une commune de l'Ouest de la *moughataa* d'Ayoum, le maire est intervenu en faveur des habitants d'une localité avec lesquels ils avaient des relations de parenté ou de dépendance. Sans cette relation entre des groupes sociaux, différente d'une relation administrative, la localité n'aurait peut-être pas bénéficié du programme.

Toutes les mailles de la matrice étatique sont donc des nœuds où s'entremêlent les différentes logiques politiques. Les circuits institutionnels établis depuis la capitale suivant une logique étatique peuvent être court-circuités par le groupe tribal dont les membres, occupant une position dans l'administration, redirigent les investissements ou les aménagements dans les lieux-noyaux desquels ils sont originaires. Si les flux financiers circulent bien depuis la capitale jusque dans les localités de la *bediyya*, les décisions concernant ces aménagements n'émanent pas toutes du centre de la matrice étatique. Elles sont autant prises par le groupe tribal se rattachant à un noyau de la

*bediyya* que par l'État, ce qui repose le problème de la spatialité de la centralité politique.

### **Les lieux de la rencontre des deux logiques**

L'articulation des deux logiques se traduit ici concrètement par la rencontre de plusieurs individus qui se produit dans un lieu donné et à un moment donné. Le téléphone peut certes être un vecteur de contact, mais il ne peut remplacer la coprésence physique. Les lieux de cette rencontre nous renvoient aux lieux de convergence. Ils mettent en relation ceux qui cherchent à attirer les programmes dans leur localité et ceux qui sont institutionnellement chargés de décider de leur localisation. Ces lieux peuvent être le bureau d'un ministère, le bureau du *wali* ou le bureau du responsable du projet. Dans ce cas, c'est le demandeur qui se déplace chez le décideur. Il peut aussi être la maison-adresse du demandeur en ville ou dans la *bediyya*. Dans ce cas, le demandeur invite le décideur. La rencontre n'est cependant pas spontanée. Elle résulte d'une succession de relations dans la sphère tribale et dans la sphère étatique. Pour accéder à ces lieux, il faut s'insérer dans un groupe tribal dont un membre y a accès. C'est une chaîne de relations dont chaque maillon augmente la distance séparant le groupe et son noyau du lieu de convergence. Chaque groupe habitant un lieu-noyau doit donc développer des stratégies pour être présent dans ces lieux de convergence.

Pour étudier ces rencontres et ces stratégies, nous nous sommes appuyés sur des entretiens et des témoignages. Les observations directes sont très rares. C'est seulement à l'occasion de rencontres officielles et publiques semblables à celles que nous avons décrites dans le chapitre 7 qui rassemblent ONG, bailleurs, élus, administrateurs et coopérants que nous avons pu observer directement ces contacts. Nous avons assisté à deux d'entre elles à Ayoun. La première concernait l'acheminement des aides alimentaires alors que menaçait une saison sèche particulièrement redoutée. La seconde concernait la présentation des résultats du recensement des infrastructures dans la *wilaya* réalisé par Ecodev sous la tutelle du collectif des maires et du projet Pac de la GTZ. Il ne s'agissait pas d'une réunion visant à déterminer la localisation, la qualité et la quantité des infrastructures à construire, mais tous les intéressés étaient présents et, entre les séances et les discours officiels, chaque élu ou représentant d'une localité s'empressait d'aller discuter de l'avancement de tel projet avec ceux qui en avaient la

charge. Chacun tentait de se faire présenter un décideur, de le prendre par la main et de discuter à l'écart avec lui. Toutefois ce lieu très ponctuel ne constitue pas le lieu où les décisions et les engagements se prennent. Il constitue une étape, celle de la prise de contact ou celle du suivi des démarches.

Les rencontres qui finalisent ces démarches se déroulent à l'intérieur des maisons ou des bureaux. Les courts-circuits nous sont alors connus soit par des témoignages qui peuvent aussi être des commérages, soit par des entretiens approfondis avec les membres d'une localité relatant les démarches qu'ils ont entreprises. D'après nos observations, il ressort que c'est dans ces lieux, lors de ces rencontres que se prennent nombre de décisions concernant l'aménagement et par conséquent le développement des localités. Le développement de ces localités est directement lié à la qualité de l'intégration du groupe dans l'administration. D'après nos entretiens et notre enquête sur la route goudronnée, il semble en effet exister une forte corrélation entre l'importance sociale des habitants de la localité et leur capacité à capter les financements. Ceux qui ont financé leurs aménagements hydrauliques avec l'argent des programmes, sont ceux qui ont le plus de ressortissants exerçant des fonctions telles que ministres, hauts-fonctionnaire ou élus. La qualité du financement n'est pas nécessairement liée à l'échelon auquel a été opéré le court-circuit. En revanche, l'échelon est fortement lié à l'importance sociale des ressortissants de la localité. Mieux ils sont intégrés, plus ils sont en mesure d'accéder à un échelon décisionnel élevé. Cet échelon élevé ne correspond pas seulement à la capitale. Un ministre peut être contacté à son ministère mais également lors d'une de ces visites à Ayoun où il est possible de "l'inviter".

L'aménagement d'une localité par l'intermédiaire des programmes de développement s'avère révélatrice de la dynamique politique mauritanienne. Les financements transitent par le sommet de la matrice étatique et sont captés par des intermédiaires qui les dirigent vers leur base. Plus les intermédiaires sont intégrés au sommet, plus ils sont en mesure de capter des financements pour le lieu-noyau duquel ils sont originaires, plus la base qu'ils représentent bénéficie de ces aménagements. Cette dernière leur confère alors d'autant plus de légitimité à les représenter et continue à les soutenir. De même, la concurrence dans l'action au pouvoir politique entre les groupes tribaux s'exprime dans la concurrence pour l'obtention de ces aménagements. Cela rejoint la nécessité de l'appropriation d'un lieu dans l'action politique. Pour être élu ou pour être nommé par



l'administration à un poste important, il faut bénéficier du soutien d'un nombre conséquent d'électeurs potentiels, soutien qui s'acquiert notamment en développant les lieux-noyaux. Ainsi, pour accéder au sommet, il faut le soutien de la base et pour avoir le soutien de la base, il faut accéder au sommet. La concurrence entre groupes les conduit à développer des stratégies pour que leurs membres parviennent au sommet. De la réussite de ces stratégies dépendent les ressources de la localité et la position hiérarchique de son groupe par rapport aux autres.

### **L'accès aux positions de pouvoir**

Concrètement, ces stratégies consistent à investir tous les postes susceptibles de rapporter des financements. Cela explique la réponse à une question traitant des rivalités pour le contrôle de certaines associations : “Tout est politique!”. Chaque poste à pourvoir, du ministre au secrétaire d'une petite ONG de quartier, révèle une concurrence entre plusieurs individus ou groupes. L'accès à ces postes est motivé au moins autant par son potentiel politique que par l'envie de s'investir dans une fonction. Les exemples sont nombreux et concernent tous les types de postes.

Certains créent leur propre poste. Ils fondent une ONG qui correspond aux thèmes du moment privilégiés par les bailleurs internationaux et qui sera à même de se poser en interlocuteurs. Ainsi, les habitants d'une localité distante de moins de 10 kilomètres d'AYOUN le long de la route goudronnée considèrent que parmi les postes importants qu'ils occupent, il y a un homme, commissaire divisionnaire à Nouakchott, et deux femmes responsables de deux ONG à Ayoun qui travaillent dans “le développement social et sanitaire”. La direction d'une ONG permet de dégager un salaire ou d'orienter des projets, mais elle permet également de s'inscrire dans le paysage régional du développement et d'être plus facilement en relations avec les autres ONG, les organismes de coopérations et les institutions étatiques. Cette localité a bénéficié d'un financement pour son aménagement hydraulique qui ne relève pas directement des deux ONG ni du commissaire divisionnaire, mais en partie de leur réseau de relation avec les différents bailleurs.

Au niveau des organisations socioprofessionnelles, deux d'entre elles rassemblent des éleveurs, la FNEM et le GNAP. Elles sont présentes nationalement et régionalement. Bien qu'elles bénéficient d'aides très ponctuelles, leur contrôle est très disputé. En 2003,

la distribution d'aides en compléments alimentaires pour le bétail a été confiée à l'une au détriment de l'autre. Le président régional de cette dernière a alors lancé un mot d'ordre à ses adhérents dans au moins une des *moughataa* de la *wilaya*, leur conseillant d'adhérer à la première pour pouvoir recevoir les aides. Cet épisode révèle que le président a préféré garder sa crédibilité en donnant les bonnes informations aux éleveurs. Même s'il n'a pas obtenu que sa fédération distribue les aides, il demeure à leurs yeux un bon représentant et continue d'être soutenu par cette base. Pour l'intermédiaire, l'enjeu n'est pas de devenir l'animateur d'une fédération mais de devenir celui par qui transite les aides pour ainsi acquérir une reconnaissance sociale. Pour les éleveurs, l'enjeu n'est pas de défendre les intérêts de telle catégorie sociale, mais de choisir celui qui leur donnera accès aux aides.

### **La stratégie de positionnement d'un village : l'exemple de Vaugouz**

Au-delà des nombreux exemples que nous pourrions énumérer, nous avons tenté de comprendre la stratégie du groupe des Oulad Chbeichib de Vaugouz. Au niveau d'un village, les démarches mettent en jeu les intérêts d'individus et ceux de la collectivité. Elles constituent un ensemble d'actions plus ou moins concertées permettant de concilier les deux intérêts. Le village s'inscrit à la fois dans une commune rurale et dans une *wilaya*. Le premier niveau de la stratégie du groupe est d'être représenté à l'échelon communal. Vaugouz est ainsi représenté par deux élus au conseil municipal. Ensuite, il doit s'orienter vers le chef-lieu de la *wilaya*. Pour cela, l'une des possibilités est d'obtenir un siège de conseiller municipal dans la commune urbaine d'Ayoun. De 1987 à 2001, les habitants de Vaugouz ont été représentés au conseil municipal d'Ayoun. Ce siège est un premier appui pour accéder plus directement au *wali* ou aux différents délégués des ministères. Une fois choisi, le conseiller prend de l'importance sociale au sein du village ou bien conforte celle qu'il avait déjà. Pour que son intérêt personnel à être reconnu soit satisfait, il lui faut être appuyé. Pour cela, il doit défendre au mieux les intérêts du village. Le conseiller municipal qui siégeait à Ayoun a ainsi négocié le prêt d'un engin de chantier appartenant à la *wilaya* pour construire un barrage. Il a obtenu la construction d'une nouvelle école puis la réfection d'un poste de santé et a été élu deux fois consécutivement, ce qui peut constituer une preuve qu'il a été soutenu par la collectivité. D'un côté, il y a une stratégie individuelle de promotion sociale et politique. De l'autre, le groupe incite l'individu à investir le centre. De manière consciente, les

ressortissants du village s'intègrent donc en créant un lien social entre eux et l'administration.

### **Des pressions ponctuelles**

De manière plus ponctuelle, l'action des habitants d'une localité est parfois plus directe et plus physique pour influencer une décision de localisation d'un aménagement. Ce fut le cas de Vaugouz dans le cadre du Girnem. L'un des objectifs de ce projet de la GTZ est de favoriser l'élevage transhumant grâce au forage de puits pastoraux. Les candidats doivent passer par l'accord de la mairie, mais une de ces candidatures a été contestée par les Oulad Chbeichib. Le projet initialement présélectionné se situait sur le terrain qu'ils revendiquent mais était soutenu par un membre de la FNEM. D'une part, ils ne bénéficiaient pas de l'aménagement et d'autre part leur contrôle sur ce terrain s'en trouvait menacé. Dépourvus d'entrée directe dans le projet, les Oulad Chbeichib ont alors entrepris une action pour que cette présélection soit annulée au profit d'un puits dont ils ont choisi l'emplacement. Ils ont sollicité le maire de leur commune, puis lui ont donné rendez-vous à Ayoun. Avec lui, quatre ou cinq habitants du village dont le chef traditionnel, se sont rendus dans les locaux du Girnem pour s'entretenir directement avec le responsable du projet. L'entrevue a été un demi-échec puisqu'ils n'ont pas obtenu le puits mais ils ont réussi à ce que celui qui avait été présélectionné soit abandonné.

### **Les groupes tribaux de la *bediyya* pèsent sur les centres de la matrice**

Qu'il s'agisse d'une stratégie de placement des membres à des positions de décideurs ou qu'il s'agisse d'exercer une pression sur ces décideurs, l'impulsion est toujours donnée depuis le lieu de la *bediyya* auquel se rattache le groupe tribal en question. L'exemple de l'action des Oulad Chbeichib montre que l'important est autant d'être présent à un poste que d'être en mesure de peser sur la prise de décision. La ville d'Ayoun, siège de la *wilaya* n'est pas nécessairement le centre du pouvoir politique. Certes, des décisions s'y prennent, mais elles dépendent de la capacité des groupes à faire pression sur ceux qui les prennent. De ce point de vue, le pouvoir politique provient des groupes tribaux les plus influents et comme ces groupes ont tous leur attache dans la *bediyya*, nous pourrions être tentés de dire que la *bediyya* domine les villes et que la centralité politique se situe hors des celles-ci. Cette affirmation aussi tranchée doit être nuancée.

Nous avons vu qu'il est impossible de dissocier la *bediyya* de la ville et de les considérer comme une périphérie et un centre qui s'opposent.

Le pouvoir est plutôt dans la relation entre les noyaux et les lieux de convergence du centre. Cette relation consiste à combler la distance spatiale entre ces lieux en créant une continuité sociale la plus serrée possible de sorte qu'il y ait le moins d'intermédiaires entre le groupe tribal et celui qui pèse sur la décision. Plus ce réseau est serré et plus il atteint un échelon décisionnel élevé, permettant de court-circuiter la procédure le plus en amont, plus le groupe est proche du pouvoir politique. L'éloignement des localités de la *bediyya* par rapport à la ville ne saurait alors déterminer leur enclavement. C'est l'activité de leur groupe qui permet ou non d'occuper une position centrale en raccourcissant la distance topologique du réseau de relations et des échelons administratifs qui les séparent de cette centralité. Ceux qui, comme dans l'exemple de Vaugouz, ne peuvent combler cette distance, doivent franchir la distance kilométrique. Le développement et les ressources de ces localités dépendent donc moins de la capacité de production des groupes qui les habitent que de leur pouvoir politique. La ville apparaît alors non pas comme un centre qui accumule les surplus produits dans les campagnes, mais comme une ressource pour le développement des localités de la *bediyya*.

## Chapitre 9 : Les villes sont des centres médiateurs des relations entre les groupes tribaux rattachés à leurs lieux noyau

---

La ville n'est pas un centre dont les habitants peuvent imposer leur choix à ceux de la *bediyya*. Elle est le cadre des relations entre groupes, le centre de la matrice étatique et le point de rencontre de ces groupes. Deux faits l'illustrent : les circuits qui mènent au choix des candidats aux élections et la résolution des conflits fonciers. L'issue des oppositions entre les groupes de plusieurs lieux dans ces domaines dépend de l'arbitrage central mais cet arbitrage n'est pas impartial. Nous supposons qu'il traduit la meilleure intégration d'un groupe tribal à ce centre, le groupe le mieux intégré étant le plus à même d'influencer cet arbitrage. Suivant cette hypothèse, le pouvoir politique des nomades dépend de leur capacité à lier leur noyau à la ville et à l'État via les lieux de convergence.

L'intégration à la ville, comme l'appropriation et donc le développement des localités de la *bediyya*, est nécessaire à l'accès au pouvoir politique. Ce pouvoir ne se réduit pas à l'État. Il n'en est que le passage obligé. Il est animé par des groupes tribaux. À partir de là, nous supposons que la finalité de l'accès à l'État est de dominer les autres groupes tribaux. Pour eux, le contrôle de l'État ne serait alors pas une fin en soi mais un moyen. Par conséquent, la présence dans la capitale pourrait également être considérée comme un moyen et non une fin. Dans cette perspective, nous n'envisageons pas Nouakchott comme un territoire urbain à étudier en tant que tel, mais comme le site dans lequel s'inscrit le centre de la matrice étatique. Il serait alors possible de concevoir cette capitale comme hors du territoire mauritanien<sup>228</sup> ou bien à l'extérieur du pays par opposition à "l'intérieur", expression communément employée pour désigner tout ce qui ne concerne pas Nouakchott en Mauritanie. Cette hypothèse renvoie en partie à l'impossibilité de localiser la centralité politique. La capitale étant hors du territoire, la centralité pourrait se matérialiser dans les lieux-noyaux dont les groupes tribaux sont parvenus à dominer les autres. Du coup, elle serait multiple sauf si un seul groupe soumet tous les autres. Dans ce chapitre, nous étudierons en quoi cette proposition peut

---

<sup>228</sup> Denis Retailé, Le territoire est-il un lieu ? In Frérot Anne-Marie, *Espaces et sociétés en Mauritanie*, Tours : Urbama, 1998, p 103.

s'avérer probante. Dans un premier temps, et dans le prolongement du chapitre précédent, nous présenterons comment les groupes tribaux parviennent non seulement à s'intégrer dans la matrice, mais aussi comment ils la contrôlent. Dans un second temps, nous étudierons comment les stratégies électorales et la résolution des conflits fonciers placent l'État en position d'arbitre de la concurrence entre ces groupes.

### **Le contrôle de l'action administrative de l'État et du PRDS**

Pour influencer les décisions prises dans les institutions étatiques, les groupes tribaux cherchent à être présents par l'intermédiaire de leurs membres dans l'administration comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, mais les décisions ne concernent pas seulement l'utilisation des fonds publics ou la localisation des aménagements. Elles débouchent également sur la nomination d'un ministre, d'un *wali* ou encore d'un directeur d'école. L'influence du groupe tient alors dans sa capacité à faire nommer ses propres membres. Pour cela, ils procèdent de différentes manières. Ces actions nous sont connues à travers quelques entretiens menés avec des responsables de l'administration, des journalistes ou encore des protagonistes impliqués. Toutes correspondent à la manifestation par les groupes tribaux de leurs opinions de sorte que les décideurs en tiennent compte suivant l'importance politique que représente ces groupes. Ces derniers n'agissent pas que de manière souterraine et font connaître, publiquement ou non aux intéressés, leurs opinions ou leurs positions concernant un problème donné.

### **Les déclarations publiques**

Ces déclarations font en général suite à une réunion de la *gema* d'un groupe sur un point particulier de l'actualité politique. D'après les quelques articles de journaux relatant ces faits, il s'agit effectivement d'une expression collective. Les noms de personne ne sont pas toujours mentionnés. Les seuls qui le soient sont ceux de l'hôte qui a accueilli ou organisé la réunion ou bien le nom de la personnalité la plus connue qui a assisté à la réunion. Les déclarations publiques ont également un caractère officiel soucieux de rester dans la légalité. Le terme "tribu" n'est jamais officiellement écrit ou prononcé. Il est souvent remplacé par les termes "collectivité". Les derniers termes des communiqués ressemblent par leur formulation aux communiqués de presse de partis politiques. "La collectivité des Oulad untel apporte son soutien à tel candidat".

L'exemple de la *gema* des Oulad Nacer à Ayoun en août 2003 confirme ce souci de légalité. Le déroulement de la réunion a été rapporté dans la presse<sup>229</sup>. Le journal précise également qu'un procès verbal de la réunion a été dressé et qu'il a été remis à un membre de l'administration. Puis, quatre participants à la réunion ont été mandatés pour transmettre la position arrêtée par l'assemblée aux autorités de l'État à la capitale. Outre son aspect formel, l'objectif de la déclaration publique était de faire connaître leur position pour qu'elle soit entendue et qu'elle puisse influencer les décisions des dirigeants.

### **Propositions et consultations**

Les points discutés lors de ces réunions peuvent porter sur la proposition d'un candidat pour une élection ou bien pour sa nomination à un poste important. D'après un journaliste d'Ayoun, chaque nomination est précédée d'une proposition. Cela signifie qu'il y a communication entre celui qui nomme et ceux qui proposent. Le Président de la République au niveau national, comme le *wali* au niveau régional ont le pouvoir de nommer des responsables. Outre les compétences des candidats, leur choix se fonde sur leur stratégie politique. Lorsqu'un groupe tribal apporte son soutien au président, il cherche également à obtenir une contrepartie. Il peut alors faire savoir que pour le poste à pourvoir, un de ses membres est candidat. Si celui qui nomme estime que le soutien de ce groupe tribal est nécessaire, il peut lui donner satisfaction. Il arbitre ainsi entre les différentes revendications.

D'après un haut fonctionnaire, il n'y a pas réellement de représentation officielle des tribus. Par conséquent, il ne peut y avoir de rencontre officielle entre un représentant de l'État et un représentant d'une tribu. En revanche, il pense que "certains parlent et disent leur mécontentement à haute voix". Les représentants de l'État doivent alors arbitrer ces mécontentements. Ils font de la "gestion d'opinion", ce qui influe sur les décisions. L'opinion de ce haut fonctionnaire fournit un éclairage intéressant sur les arbitrages mais elle élude les rencontres officieuses entre l'État et les groupes tribaux. À la suite de leur *gema*, les Oulad Nacer ont envoyé quatre d'entre eux à Nouakchott pour rencontrer le président et ils ont effectivement été reçus, or, même déguisée, il s'agissait bien d'une rencontre entre les représentants d'une tribu et le représentant de l'État.

---

<sup>229</sup> L'Authentique, n°135 du 19 septembre 2003.

La rencontre peut être sollicitée par la tribu lorsqu'elle a une proposition à formuler, mais elle peut également être sollicitée par les représentants de l'État. Le Président sollicite parfois l'avis de certains individus et les reçoit parce qu'ils sont membres d'un groupe tribal avec lequel l'État a des difficultés, même si ces individus exercent par ailleurs des fonctions dans l'administration de ce même État. Lors de la création des communes rurales en 1987, chaque groupe tribal a essayé d'obtenir un découpage communal qui lui soit favorable afin qu'il puisse contrôler les conseils municipaux. D'après la procédure, le *wali* devait effectuer une première proposition de découpage. Ensuite le gouvernement envoyait une mission dans la *wilaya* pour finaliser ces propositions, or d'après plusieurs entretiens, le *wali* a, en plus des critères définis, consulté les principaux groupes tribaux pour proposer un découpage qui les satisfasse. De même, chaque groupe qui se sentait floué s'est également déplacé chez le *wali* pour lui faire part de ses insatisfactions.

La communication entre les lieux-noyaux et l'État passe donc par la voie publique autant que par la voie officielle. La démarche n'est pas uniquement à l'initiative du groupe rattaché au lieu-noyau. Il sollicite autant qu'il est sollicité et ces sollicitations se traduisent souvent par des rencontres physiques qui débouchent sur une négociation puis sur une décision. C'est ainsi que les groupes tribaux influencent en partie l'action administrative de l'État.

### **Le PRDS, un autre canal pour contrôler l'administration**

Nous avons jusqu'ici assimilé dans nos démonstrations la matrice étatique à l'administration, mais en parallèle de celle-ci, le PRDS joue un rôle tout aussi important. D'un côté, l'adhésion à ce parti est presque une nécessité pour être un candidat victorieux ou pour être nommé dans cette administration. De l'autre, il est un canal possible pour faire remonter des doléances ou des revendications jusqu'au centre de la matrice.

Hors de Nouakchott, l'État est représenté par le *wali* au niveau de la *wilaya* et par le *hakem* au niveau de la *moughataa*. Le *wali* et le *hakem* sont affectés dans des circonscriptions avec lesquelles ils n'ont pas de liens de parenté. Un premier raisonnement nous amène à penser qu'ils occupent une position confortable vis-à-vis des habitants de ces circonscriptions puisque les groupes tribaux ne peuvent exiger de ces



fonctionnaires des aides au nom de la solidarité tribale. Cependant, le *wali* ne s'inscrit pas seulement dans le territoire de la *wilaya* et la chaîne des liens qui mène du lieu-noyau au *wali* ne passe pas seulement par la *wilaya*. Elle passe par Nouakchott. Le *wali* est nommé par le ministre de l'intérieur qui est souvent membre de l'exécutif national du PRDS. Ainsi, pour influencer les décisions de l'administration un groupe tribal peut faire pression sur les membres de cette administration, mais aussi sur ceux du PRDS.

Cela se traduit concrètement par ce que nous a confié un membre de la fédération du PRDS du Hodh El-Gharbi. Il lui arrive d'être sollicité par des habitants de la *wilaya* mécontents de l'action du *wali*. La sollicitation de la fédération emprunte plutôt la voie tribale. Les habitants sont appuyés par un membre de leur groupe présent dans le parti pour être entendus. Ensuite, les responsables de la fédération s'entretiennent avec le *wali* pour faire valoir leur opinion. En cas de désaccord, la fédération peut choisir de favoriser les habitants en menaçant le *wali* de répercuter leur mécontentement au niveau du comité central qui peut en faire part au ministre de l'intérieur, le supérieur hiérarchique du *wali*. Ainsi, le groupe en question peut, en faisant pression sur la fédération, influencer une décision qui le concerne mais prise par le responsable étatique.

### **Les relations entre les groupes tribaux et le comité central du PRDS**

Tant pour exercer un contrôle sur l'administration que pour remporter les élections, l'accès au PRDS est fondamental. Comme les instances administratives, cette structure prend des décisions qui ont des conséquences sur les groupes tribaux et leur noyau. À l'intérieur de ce parti la prise de décision suit une voie hiérarchique. Il est constitué d'un comité central à Nouakchott, d'une fédération dans la *wilaya* du Hodh El-Gharbi, de sections, de sous-sections et de comités locaux au niveau des villages. C'est le comité central qui valide en dernier recours le choix des membres des bureaux des différents niveaux. De même, lors des élections, c'est lui qui décide du choix des candidats. Nous pourrions alors lui conférer un caractère centraliste et penser que c'est le comité central qui décide du sort des élections. À partir de plusieurs exemples de choix de secrétaires de section et de candidats à des élections, nous avons tenté de comprendre le rôle de ce comité central. Dans l'ensemble, il s'avère qu'aucune décision n'a été prise

indépendamment des groupes tribaux en jeu. Soit le comité entérine des consensus entre groupes, soit il tranche le différend en faveur d'un de ces groupes.

### **Le comité central entérine les consensus entre groupes tribaux**

Au niveau de la *moughataa*, le PRDS intervient dans deux choix. Le premier est celui du candidat aux élections législatives et municipales et le second celui du secrétaire de la section. Pour les élections municipales, le PRDS contrôle l'établissement des listes. Dans chaque localité pour les communes rurales et dans chaque quartier de la ville pour les communes urbaines il tient des réunions pour choisir les candidats. Dans chacune de ces réunions, les groupes tribaux sont présents pour promouvoir leurs membres comme candidat. En parallèle de ces réunions, ils en organisent d'autres avec les autres groupes pour discuter de la pertinence de leur proposition et par exemple négocier l'ordre des candidats sur les listes. L'ensemble de ces réunions ne se déroule pas en une semaine, mais plutôt sur plusieurs mois. Elles constituent une longue phase de concertation qui mène à la proposition de la liste des candidats. Ce n'est qu'ensuite que le parti prend la décision finale. Dans ce système de parti quasi unique, la préparation aux élections n'a pas un caractère autoritaire. Ceux de la base prennent le temps de réfléchir et de formuler un avis qui est souvent suivi.

A Vaugouz comme à Chelkha, le candidat de la localité est proposé lors d'une de ces réunions qui rassemble la *gema* du village. Lors des municipales de 2001, à Vaugouz, la réunion s'était tenue dans la maison des Ehel Bacar. Elle réunissait tous les militants du parti en vue de choisir le bureau et le candidat. Ensuite une réunion s'est déroulée à Agjert pour se mettre d'accord sur la liste définitive. Ces deux réunions étant parvenues à un consensus, les instances supérieures du parti ne sont pas intervenues. L'un des objectifs du parti étant de remporter les élections, ils n'a pas intérêt à prendre des décisions allant à l'encontre de ces consensus. De même, le secrétaire de section choisi doit avoir une certaine légitimité auprès des habitants de la *moughataa*.

Dans le cas de la *moughataa* d'Ayoun, la nomination du secrétaire de la section qui a également été député puis député adjoint du PRDS n'a pas été imposée unilatéralement. Le secrétaire a été choisi parce qu'il était reconnu localement et que sa candidature ne posait pas problème. Il est un Oulad Nacer de la fraction des Oulad Chbeichib, soit la tribu majoritaire dans la *moughataa* et la fraction considérée comme celle qui détenait

historiquement la chefferie. Le PRDS ne l'a pas choisi sans tenir compte de ses potentiels électeurs, mais le critère électoral n'est pas le seul pris en compte. C'est autant le parti qui a choisi ce candidat, que la fraction qui a proposé sa candidature. Autrement dit, un groupe tribal peut tenter de peser sur les décisions prises par le parti. Avec sa *gema*, il n'est pas qu'un élément consultatif. Il agit dans le processus électoral et à l'intérieur du parti, deux éléments de la matrice électorale, puisque les décisions du parti reflètent l'équilibre entre les groupes. Si un groupe plus puissant avait proposé son candidat pour le secrétariat de la section, le parti n'aurait pas choisi le premier.

### **Le comité central, arbitre de la concurrence entre groupes tribaux**

Les instances décisionnelles du parti n'ont pas toujours à se contenter d'entériner des consensus, car lors de la phase de consultations et de négociations, certains différends ne trouvent pas d'issue. Dans ces cas, les instances doivent trancher et imposer leur choix. Les exemples pris dans les communes de Benaman, Agjert et Ayoun correspondant à cette situation permettent alors de saisir avec plus d'acuité les rapports entre les groupes tribaux et le parti et les méthodes utilisées pour emporter la décision finale. Nous avons distingué deux de ces méthodes qui ne sont pas exclusives. Dans la première le potentiel électoral d'un candidat est valorisé avec le recours possible à une liste d'opposition et dans la seconde, ce sont les relations entre le groupe tribal et les instances décisionnelles du parti qui sont activées.

Le cas des dernières élections municipales d'Agjert correspond surtout à la première configuration. Un prétendant à la candidature n'a pas été retenu dans la liste proposée. Représentant d'une localité de plus d'une centaine d'habitants et soutenu par ceux d'autres localités proches, il a estimé qu'il avait sa place sur cette liste. Aussi, a-t-il a menacé de créer une liste d'opposition et s'est adressé directement au comité central. Ce dernier est finalement intervenu et a imposé le changement et sa présence sur la liste. L'intervention du comité central a ici tenu compte de plusieurs critères. Le premier est le potentiel électoral du candidat. En créant une liste d'opposition, certains candidats parviennent à réunir suffisamment de suffrages pour obtenir un siège au conseil municipal et d'entamer l'hégémonie du PRDS. Le second critère renvoie à la seconde configuration et révèle l'intégration politique du groupe auquel appartient le candidat. Le comité a en fait autant choisi celui qui constituait une menace électorale que celui dont les parents travaillent à Nouakchott avec des proches des dirigeants de l'État.

Cette seconde configuration est plus explicite dans l'exemple des dernières élections municipales d'AYOUN EL-ATROUSS. Durant les deux mandats précédents le village de A. était représenté par B. conseiller à AYOUN. Durant la période de concertation, celui-ci a d'abord été positionné en n°7 parmi les 19 candidats de la liste du PRDS. Même si l'opposition avait de sérieuses chances d'obtenir de nombreux sièges, cette position garantissait son élection. Un candidat d'une autre fraction s'est plaint de ne figurer que bien plus loin sur cette liste. Comme B. n'a pas voulu lui laisser sa place, un cadre du PRDS sans liens ni tribaux ni géographiques avec les candidats d'AYOUN est venu de NOUAKCHOTT. Il a ouvert des négociations avec les autres membres de sa fraction. En exploitant quelques oppositions internes, il a réussi à replacer B. en n°14. Considérant (avec raison puisque seuls les onze premiers candidats de la liste ont été élus) cette position comme synonyme d'échec, B. s'est retiré et la fraction a proposé un autre candidat. Comme dans d'autres cas, il y a eu un désaccord insoluble et un arbitrage du comité central, mais cet arbitrage ne doit pas être confondu avec une décision unilatérale. Le candidat de la fraction concurrente a, semble-t-il été choisi pour deux raisons. La première est que B. n'avait peut-être pas tout le soutien de son village. La seconde est que la fraction du candidat choisi était bien mieux représentée à NOUAKCHOTT.

Si le centre de la matrice étatique constitué ici des instances décisionnelles du PRDS adopte une position qui avantage un groupe par rapport à un autre, il ne s'agit pas d'une décision unilatérale du sommet s'imposant à la base et encore moins d'une décision du centre imposée à la périphérie. Le PRDS est le médiateur des relations entre groupes tribaux. Il est un outil permettant la domination des uns sur les autres. La rivalité entre deux groupes se rattachant chacun à un lieu-noyau passe par son canal. Il devient une arme nécessaire, mais ne peut être considéré comme une instance supérieure détachée des groupes tribaux. Chaque membre des instances de ce parti étant lié de manière plus ou moins directe à ces groupes, les décisions qu'ils prennent reflètent l'état du rapport de force. NOUAKCHOTT, siège de ces instances, apparaît comme le lieu dans lequel se confrontent tous les groupes représentant les noyaux de la *bediyya*. Ainsi la rivalité entre deux localités voisines ne s'inscrit pas seulement dans leur territoire respectif, mais transite par cette ville qui apparaît comme le théâtre d'affrontements dont les origines sont ailleurs.

## **L'arbitrage étatique des conflits fonciers**

L'étude des conflits fonciers s'inscrit d'une part dans la continuité de l'étude des enjeux et des modalités de l'appropriation des lieux présentée dans le chapitre 6 et d'autre part, dans le même registre que le paragraphe précédent sur le centre comme médiateur des rivalités entre groupes tribaux. Chaque conflit met en effet en jeu l'administration et au moins deux groupes tribaux avec leur lieu-noyau. Comme pour l'aménagement des lieux et comme pour le choix des candidats, la résolution d'un conflit dépend en grande partie de la capacité des groupes à peser sur l'administration. Pour étudier les conflits, nous nous appuyons sur l'enquête sur la route goudronnée et de nombreux exemples qui nous ont été rapportés durant nos entretiens. Dans l'ensemble, deux tendances apparaissent. Dans l'une, la présence physique, qui peut être violente, des membres d'un groupe permet d'imposer sa position et dans l'autre, l'intégration politique permet de s'appuyer sur la force coercitive de l'État. Ainsi, après avoir placé ses membres dans la matrice suivant les modalités que nous avons présentées précédemment, les groupes peuvent bénéficier de ces appuis pour s'imposer dans l'appropriation des lieux. Cette deuxième solution se retrouve dans l'étude sur l'élevage dans le Hodh El-Gharbi de Michel Bouy et Taher Moustapha Ould Saleh. Ces derniers constatent qu'au-delà d'une certaine permanence de l'appartenance des lieux à des groupes tribaux, les principaux changements interviennent lorsque la tribu augmente son influence dans l'État<sup>230</sup>.

Avant d'être résolus, les conflits prennent principalement deux formes. Ils peuvent éclater suite à l'appropriation d'un lieu avant que les démarches auprès d'une tribu ou auprès de l'administration ne soient terminées ou même amorcées. Ces cas relevés dans plusieurs questionnaires de notre enquête sur la route goudronnée correspondent à des faits accomplis. Parmi ces cas, certains concernent des groupes qui se sont installés parce pensant être dans leur droit. La terre était reconnue comme leur appartenant suivant la logique tribale. D'autres se sont installés pour imposer leur présence. Cette démonstration de force permet autant de provoquer l'appropriation que de mettre en avant la puissance d'un groupe. Dans un quartier de l'Est de la ville d'Ayoun, un commerçant a construit une boutique entre la route goudronnée et des habitations, or la boutique est située sur la propriété de ces habitations. Sa démarche n'a pas suivi les lois

---

<sup>230</sup> Michel Bouy et Taher Moustapha Ould Saleh, op. cit.

en vigueur et comme elle n'a pas été acceptée par les propriétaires légitimes au regard de la loi, elle a provoqué le conflit.

L'autre origine des conflits résultent à l'inverse d'une démarche étatique en règle avec l'administration. Un groupe tribal s'approprie un lieu, permis d'occupation en main, mais ce lieu, non mis en valeur, est revendiqué par un autre groupe provoquant leur affrontement. Dans les deux cas, la résolution du conflit passe par un arbitrage de l'État qui révèle l'articulation des logiques étatiques et tribales. Certaines résolutions sont déterminées par la meilleure intégration à l'État d'une des parties et d'autres sont imposées par un rapport de force violent.

### **La primauté de l'intégration politique**

L'appui sur l'administration est utilisé indifféremment pour les deux types d'origines des conflits. Dans l'opposition de deux groupes revendiquant un même lieu, l'un d'entre eux parvient à s'appuyer sur l'administration et son rôle d'arbitre pour s'imposer à l'autre qui ne bénéficie pas de ce soutien. Le conflit ne se résout pas sur les lieux du conflits, mais dans l'accès à l'État et aux villes. C'est le groupe qui pèse le plus sur les instances décisionnelles suivant toutes les procédures que nous avons déjà envisagées qui l'emporte. L'État n'est donc pas ici un arbitre impartial au-dessus de la mêlée. Il est un outil contrôlé par les groupes tribaux. L'opposition de ces derniers se traduit par leur opposition au sein de cette matrice pour sa maîtrise.

Les propriétaires importunés par la construction de la boutique mentionnée se sont plaints de cette intrusion auprès de l'administration mais celle-ci n'a pas pris de mesure aboutissant à la destruction du bâtiment. Nous pouvons interpréter cette non-intervention de l'administration non, comme une incapacité à imposer sa logique, mais comme la capacité du commerçant à intervenir auprès de l'administration grâce aux relais dont il dispose pour influencer ses décisions. Un cas similaire nous mène à la même interprétation. La famille des Ehel B. a été reconnue comme propriétaire de nombreuses maisons d'Ayoun durant la période coloniale. Certaines de ces maisons étaient occupées par des fonctionnaires de l'administration française. À l'indépendance, au lieu d'être restituées aux Ehel B. comme le prévoyait l'accord entre la famille et les colonisateurs, elles ont continué d'être habitées par des fonctionnaires. Les Ehel B. ont porté l'affaire devant l'administration qui, conformément à la loi foncière actuellement

en vigueur, leur a restitué une maison, mais les autres sont toujours occupées et notamment par du personnel de la *wilaya*. Le manque de relais importants dans l'administration et auprès du *wali* semble ici être la cause de la faiblesse des Ehel B. et de leur incapacité à faire valoir leurs droits.

### **Les rapports de force violents**

Nous présentons là un autre procédé qui consiste à utiliser la violence ou bien à menacer de l'utiliser. Le recours à l'État n'est ici pas suffisant pour s'imposer, soit parce que les groupes en question n'y sont pas suffisamment intégrés soit parce que les forces de répression de l'État ne sont pas en mesure d'imposer la logique étatique.

Dans la commune de Oum Lahyadh, des parents maternels d'un membre important de l'État ont voulu construire une localité à proximité de la route. Les Oulad S. qui revendiquent la terre se sont opposés au projet. L'opposition a été violente. Elle a provoqué l'intervention des gendarmes et plusieurs blessés. Le soutien de l'administration obtenu par le premier groupe s'est ici heurté physiquement à la fraction lésée de sorte qu'il n'a pu obtenir gain de cause. L'intervention de la gendarmerie a également été nécessaire lors d'un conflit opposant les ressortissants de Vaugouz à un ancien ministre marié à une femme d'Ayoun. Ce dernier a foré un puits à moins de dix kilomètres à l'Ouest du village. Il a agi avec le soutien du *wali* sur lequel il avait un grand pouvoir en tant que membre du gouvernement. Malgré ce soutien, les habitants de Vaugouz ont décidé de casser ce puits. L'affaire s'est envenimée et la gendarmerie est intervenue. Plusieurs membres des Oulad Nacer qui habitent le village se sont retrouvés en prison. Les Oulad Nacer ont alors manifesté leur mécontentement à Ayoun et les prisonniers ont été libérés. Deux ans après, l'ancien ministre a refait une demande d'autorisation aux habitants de Vaugouz pour forer un puits un peu plus éloigné que le précédent. Il a délaissé la démarche étatique soutenue par l'administration en négociant directement avec la fraction impliquée suivant la démarche tribale que nous avons présentée dans le chapitre 6.

Le soutien de l'État et l'usage de la force ont été tenus en échec par les ressortissants des lieux en question. Dans les deux cas une des parties avait le soutien d'une famille de la région par l'intermédiaire d'un de ses membres "haut placé" dans l'appareil étatique. L'autre partie, pourtant moins bien représentée dans l'État s'est imposée par la force.

Cela révèle que la violence de l'État n'est pas légitime sur tout le territoire. Nous pouvons en déduire qu'il existe des espaces qui échappent en partie à l'État et sur lesquels la logique tribale prévaut. D'autre part, dans tous les cas présentés, l'État n'est jamais absent et, en même temps, il n'intervient jamais comme une entité autonome. Son intervention est souvent motivée par la présence d'un individu à la fois lié à une des parties en conflit et membre de l'État ou de l'administration. Ce n'est pas un groupe tribal qui s'oppose à l'État, mais deux groupes qui s'opposent l'un à l'autre en utilisant l'arme étatique et mettant en avant leur intégration dans la structure étatique.

Ces arme, comme le comité central du PRDS, nécessite le passage par la ville, siège des instances décisionnelles de l'État. Celle-ci est aussi le lieu de convergence des groupes tribaux, mais elle est toujours hors du territoire de l'affrontement de ces groupes. Néanmoins, si la métrique topologique prime pour mesurer la distance entre les lieux-noyaux et la ville, l'utilisation fréquente de la violence physique ou de sa menace est spatialisée et s'inscrit dans une aire dans laquelle la distance se mesure plutôt par la métrique topographique. Sur la carte représentant les localités de la route goudronnée suivant la démarche d'appropriation qu'avaient adoptée leurs habitants, nous avons mis en valeur des centres autour desquels la logique tribale primait sur la logique étatique (Cf. fig. 5). Dans les cas de conflits violents tels que celui de Vaugouz, il s'avère que la capacité d'un groupe intégré à l'État à imposer ses droits varie suivant la proximité du village dont le groupe les conteste.

### **Le fait conflictuel total**

D'après les différents cas précédents, la centralité peut être envisagée à deux niveaux. Le premier renvoie à la distance reliant les groupes sociaux à la capitale et la seconde à la distance séparant le site enjeu du conflit des lieux-noyaux de ceux qui le revendiquent. Nous ne pouvons quantifier les cas selon qu'ils renvoient à l'une ou l'autre de ces lectures car nous n'avons pas établi une liste exhaustive de tous les conflits ayant eu lieu dans la région étudiée. Aussi pour tenter d'en faire une typologie, nous proposons d'appréhender, à partir d'un seul lieu, le village de Vaugouz, la diversité des conflits qui ont impliqué les Oulad Chbeichib. Ce fait conflictuel total présente en effet tous les types de conflits que nous avons pris en compte.



Les conflits ont d'abord eu lieu dans le village ou dans sa proche périphérie, à moins de 500 mètres. Un premier a été provoqué par l'utilisation des puits de plus en plus fréquente d'une tribu qui nomadise au Nord. Un second a été provoqué par l'arrivée mal négociée d'une tribu de l'Est sur les pâturages avoisinants. Dans les deux cas, le problème est resté interne aux tribus impliquées. Les hommes des Oulad Chbeichib qui l'ont résolu n'habitent pas le village en permanence. Ils ont été contactés à Ayoun ou à Nouakchott par des résidents de Vaugouz et se sont déplacés spécialement pour jouer le rôle de médiateur. Toutefois, les ressortissants de Vaugouz qui habitent Nouakchott, bien que résidant dans les villes, sièges des autorités étatiques, ne sont pas intervenus en tant qu'agent de l'État. Ils ont agi en tant que membre du lieu-noyau de Vaugouz. Ainsi, les deux conflits qui ont eu lieu dans la proche périphérie n'ont pas nécessité la médiation par l'État.

Ensuite deux conflits concernent des lieux dans un rayon d'une dizaine de kilomètres autour du village. Les deux sont relatifs au forage d'un puits. Le premier puits a été foré par une tribu du Nord. Il a été rebouché violemment par ceux de Vaugouz. Le second conflit est celui évoqué plus haut mettant en jeu un ancien ministre. La situation était la même (le forage d'un puits sans autorisation des Oulad Chbeichib et sa destruction) mais son dénouement a différé à cause de la position politique de l'un des protagonistes. Ce dernier a obtenu le pouvoir construire le puits, mais à condition de l'éloigner de quelques kilomètres. L'étendue de l'aire d'influence des habitants de Vaugouz dépend de la proximité entre les groupes rivaux et l'État. Un autre conflit a opposé la fraction à une autre tribu qui a voulu s'approprier un lieu. Le lieu était situé à une quinzaine de kilomètres de Vaugouz et autant d'Ayoun et c'est la démarche administrative qui a prévalu sur la démarche tribale. Les Oulad Chbeichib n'ont pas pu s'opposer à la création de la localité. L'éloignement du centre de la fraction est ici conjugué à la proximité du chef-lieu de la *wilaya*, centre étatique. La tendance se confirme avec le conflit foncier d'Ayoun opposant l'administration aux Ehel B. ressortissants de Vaugouz.

## **La centralité politique entre proximité topologique et proximité topographique**

A partir de ces cas réunis autour d'un seul lieu-noyau, nous pouvons émettre l'hypothèse, qui restera à vérifier, que la résolution d'un conflit foncier dépend à la fois de la proximité du pouvoir étatique des groupes en concurrence et de la proximité des sites revendiqués avec les lieux-noyaux de ces groupes. Il s'avère en effet que le territoire des tribus a un centre et des marges. Le cas de Vaugouz confirme en cela les hypothèses formulées à propos de la densité des localités le long de la route et des projections des fractions sur cet axe (chapitre 6). La densité est plus forte aux marges du territoire des fractions. Là, elles ne peuvent s'imposer sans relais dans l'administration. Là où la densité est plus faible, les fractions ont pu créer des localités habitées par leurs membres qui permettent une continuité du territoire tribal. L'influence du centre décroît vers les marges mais celles-ci ne sont pas des frontières rigides. Nous ne pouvons pas affirmer qu'au Nord de tel point commence le territoire de telle tribu et qu'au Sud de ce point commence celui d'une autre. Nous pouvons seulement supposer qu'au-delà d'un certain éloignement commence la fin de l'emprise tribale. À défaut de parler de limites territoriales, nous pouvons parler de gradient.

La distance topographique n'est donc pas totalement absente de l'espace du pouvoir politique, mais son importance dépend du poids des groupes tribaux. Plus ils sont puissants, c'est-à-dire influents sur la matrice étatique, plus ils sont en mesure de faire varier ces distances et de se rapprocher de la centralité et plus les noyaux auxquels ils se rattachent prennent de l'importance sur la scène politique. De là dépend la hiérarchie des lieux. Les lieux les plus proches de la centralité dominent les autres, mais cette proximité suit les évolutions du pouvoir politique. Dans cette perspective, nous retrouvons la proposition de Denis Retaillé concernant "l'espace mobile"<sup>231</sup>. Le pouvoir politique permet de modifier "l'ordre des lieux"<sup>232</sup>. Dans cet espace mobile, la ville, siège des centres de la matrice étatique (capitale et chefs-lieu de *wilaya*), n'apparaît pas comme un centre qui impose ses décisions mais comme le site de la médiation des interrelations tribales. Elle n'est alors pas le centre politique puisque les décisions qui s'y prennent résultent autant des négociations qui s'y déroulent que des impulsions données

---

<sup>231</sup> Denis Retaillé, *L'espace mobile*, op. cit.

<sup>232</sup> Denis Retaillé, *Les nomades : territorialité sans territoire, urbanité sans ville*, op. cit.

depuis les lieux-noyaux par les groupes tribaux. Lorsque l'administration arbitre d'un côté, ce n'est pas la logique étatique qui l'emporte sur la logique tribale, mais les groupes en jeu qui passent par l'État pour arbitrer en leur faveur. La centralité politique tient plutôt dans la capacité de ces groupes à attirer le centre de gravité du pouvoir vers leur noyau.

### **Les conseils municipaux,**

Dans cette conception de la centralité, la localisation de la ville, de même que la distance topographique qui la sépare des noyaux des groupes tribaux, n'a pas d'importance. C'est la proximité politique du groupe tribal qui compte. En ce sens, la capitale n'a pas besoin d'être au centre du territoire. Située en bordure de l'Océan Atlantique, elle est potentiellement aussi proche de Néma que de Rosso ou d'Atar et peut apparaître comme hors du territoire.

A l'échelle de la *wilaya* et de la commune, nous retrouvons cette caractéristique. La composition des conseils municipaux d'Ayoune et ceux des communes rurales traduit en général l'état des relations entre les groupes tribaux qui s'inscrivent dans ces circonscriptions. Ils sont des centres représentatifs des forces en présence, ce qui n'en fait pas nécessairement des centres d'où sont imposées des décisions censées s'appliquer sur le territoire de la circonscription. L'étude des élections municipales et de la composition des conseils peut nous permettre de mieux saisir cet aspect. Lors de ces scrutins, les électeurs votent pour une liste. Ils ne peuvent enlever ou ajouter aucun candidat. Les candidats sont classés sur la liste. S'il y a plusieurs listes, seuls les mieux classés seront conseillers. L'ordre d'apparition est donc un enjeu aussi important que la présence sur la liste. Parmi les différentes communes, nous distinguons les communes rurales dans lesquelles une seule liste, celle du PRDS, est candidate, les communes rurales dans lesquelles plusieurs listes s'opposent et les communes urbaines dans lesquelles au moins une liste de l'opposition est la plupart du temps candidate. Dans chacune de ces configurations, l'objectif des groupes rattachés à leur localité est d'être représenté au conseil municipal. Ainsi, la composition de chaque conseil peut être lue selon l'appartenance spatiale de chaque conseiller.

## **Les communes rurales**

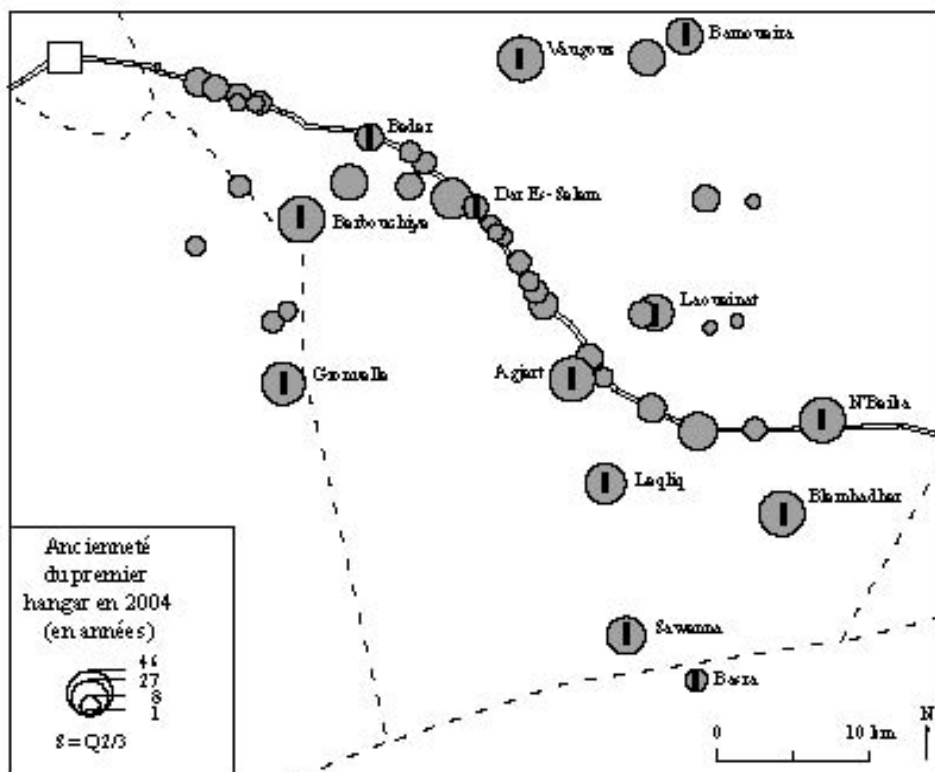
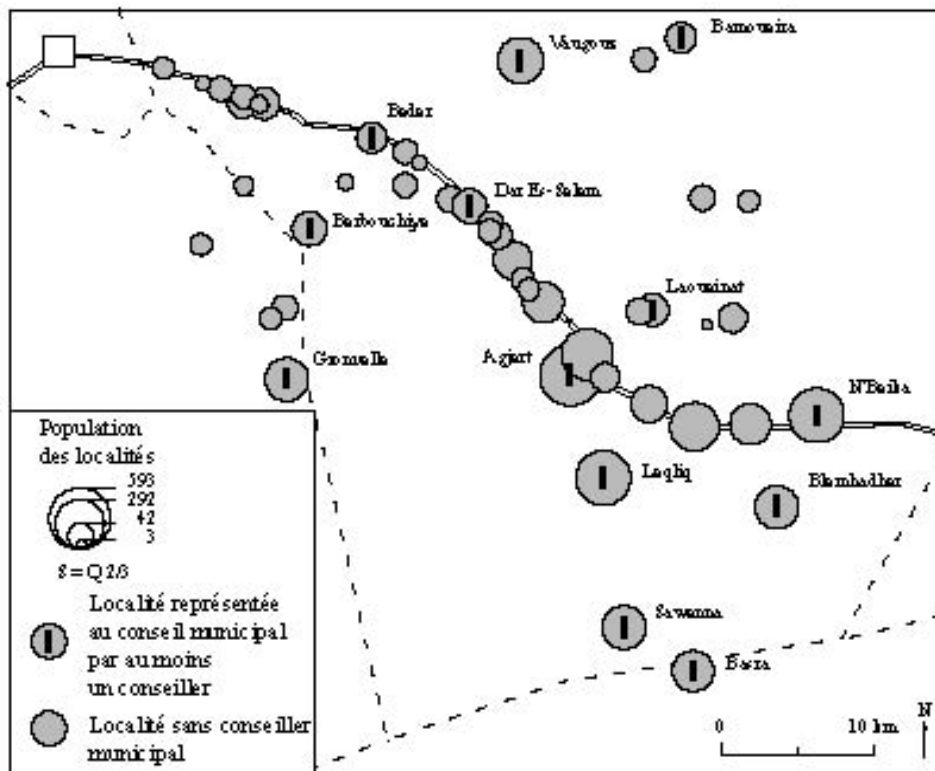
La commune rurale est la plus petite circonscription administrative, mais sa superficie est telle qu'elle regroupe sur une même étendue plusieurs localités. Elle ne peut donc se confondre ni avec un seul lieu, ni avec un seul groupe tribal. La composition de son conseil est le résultat des relations entre ces différents groupes. Nous avons plus particulièrement étudié les communes de Agjert, de Benamane et de Tenhamad pour la *moughataa* d'Ayoun et celles de Timzin et de Hassi Ehel Ahmed Bichna pour la *moughataa* de Kobenni. Dans toutes, nos interlocuteurs nous ont communiqué sans réticence la tribu ou fraction et la localité dont étaient originaires chaque conseiller municipal. Les habitants de ces communes associent presque systématiquement chaque conseiller à une localité et une tribu. L'origine spatiale et sociale du maire a aussi son importance. Les Mauritaniens associent la commune à une tribu selon l'appartenance tribale du maire, mais à l'intérieur de la commune, ce sont les localités représentées par les conseillers qui priment. Dans deux de ces cinq communes, le maire n'appartient pas à la tribu qui compte le plus d'habitants ni à celle qui est la mieux représentée dans les centres politiques.

Le choix du maire comme celui des conseillers dans les communes où une seule liste est candidate précède l'élection. Il nécessite la concertation des groupes qui désirent obtenir un siège. Il peut résulter d'un compromis ou d'un accord tacite. Lorsque deux tribus sont inégalement représentées, l'une obtient le mandat de maire et l'autre celle de l'adjoint. Si le poids démographique et social d'une localité dépasse de loin celui des autres, elle obtient systématiquement le mandat de maire. Dans la commune d'Agjert, ce sont les Oulad Nacer qui sont très largement majoritaires. Le maire est donc toujours un Oulad Nacer, mais à chaque mandat, c'est un maire d'une fraction et d'une localité différente qui est choisi.

Pour le choix des conseillers, la liste tient compte du potentiel électoral de chaque localité. Même s'il n'y a qu'une liste candidate, elle ne doit pas léser des localités importantes car celles-ci pourraient alors être tentées de créer une seconde liste, menaçant les conseillers situés en bas de celle du PRDS.

Figure 7 :

Figure 7 : Représentation des localités de la commune rurale d'Agjert au conseil municipal



Le potentiel électoral dépend d'abord du poids démographique. Dans la commune d'Agjert, sur les dix localités les plus peuplées, huit ont au moins un conseiller. La première des deux qui n'est pas représentée l'avait été au précédent mandat (Cf. fig. 7). La seconde est déjà très représentée à Nouakchott et a soutenu une autre localité de la commune pour qu'elle obtienne un siège. Parmi les quatre localités qui ont un siège mais qui sont moins peuplées, deux existent depuis plus de trente ans. La troisième est celle qui a été soutenue par une autre et la quatrième n'a obtenu son siège qu'au dernier scrutin grâce à l'ascension politique d'un de ses habitants. Au critère démographique, il faut donc ajouter un critère difficilement quantifiable, celui de l'influence politique qui dépend de l'ancienneté et de l'intégration politique. Les localités les plus anciennes ont toutes donné naissance à d'autres localités. Même si cette naissance s'est parfois produite suite à un conflit, des liens étroits demeurent entre ces localités et ces liens peuvent devenir des alliances électorales. Ainsi, un village relativement peu peuplé peut compter sur le soutien d'autres localités (qu'il devra représenter) pour être élu. Ces liens, souvent de parenté, sont aussi des liens de dépendance. Un groupe qui s'est installé sur les terres d'un autre avec son assentiment peut devenir son allié. Par ailleurs, la réussite politique à la capitale d'un individu en fait un intermédiaire qu'il est judicieux de soutenir. La localité à laquelle il appartient attire ainsi ses voisines et compense sa relative faiblesse démographique.

Les deux critères relèvent tous deux du vote d'échange et du vote communautaire. Sur le plan individuel, il faut avoir un potentiel d'électeurs pour prétendre avoir une place sur la liste. Sans ce potentiel, la menace de scission qui consiste à présenter une liste d'opposition n'a pas de poids. D'autre part, les localités ne s'associent qu'avec les candidats susceptibles d'augmenter leur influence politique. Un candidat qui peut compter sur un soutien au sein de l'appareil étatique peut échanger ces soutiens contre des promesses de soutien électoral. La communauté d'une localité échange son pouvoir électoral contre la possibilité d'être représentée au conseil municipal mais également à Ayoun ou à Nouakchott. La finalité de cette représentation est autant politique qu'économique. Elle permet, comme nous l'avons vu dans le chapitre 8, de peser sur l'action politique et administrative et de se procurer des revenus ou des financements.

Cette stratégie de l'échange se traduit entre les différents mandats par un changement conflictuel de maire ou par la perte d'un siège de conseiller. Ces changements

correspondent souvent à l'introduction d'une seconde liste candidate ou à la menace d'un recours à cette liste. À Hassi Ehel Ahmed Bichna, la liste d'un parti de l'opposition a obtenu plusieurs sièges aux dernières élections. Le poste de maire qui était détenu par une localité de la tribu des Laghlal lors des deux précédents mandats est revenu à un habitant du village de Hassi. Les rivalités entre localités Laghlal ont profité à ce dernier. Quand elles ne sont pas arbitrées par une seconde liste, ces rivalités le sont par la menace d'une seconde liste.

### **La municipalité d'Ayoun El-Atrouss**

Les communes urbaines se distinguent des communes rurales notamment par leur superficie. Elles sont plus réduites. En revanche, leur espace est celui d'une seule ville et de quelques petites localités, alors que les communes rurales sont celui d'un grand nombre de localités. Les premières renferment un lieu de convergence alors que les secondes rassemblent des lieux-noyaux. Ayoun El-Atrouss est une commune urbaine mais est également le chef-lieu de la *wilaya*. Les bâtiments de la mairie et ceux de la *wilaya* sont séparés par moins de trois cents mètres. Cette proximité spatiale ouvre plus facilement la porte du bureau du *wali* aux conseillers. Par ailleurs, son budget est plus important que celui des communes rurales. Elle constitue donc un centre politique majeur et un potentiel économique vers lesquels convergent les stratégies des localités voisines. Sa configuration spatiale lui confère également une position d'interface avec Nouakchott. Ayoun est, avec Tintane, la seule gare routière de la *wilaya* qui propose des trajets directs et quotidiens vers la capitale par la route de l'Espoir. Elle dispose aussi du seul aéroport de la *wilaya* qui offre une liaison hebdomadaire avec Nouakchott. De par sa situation de centre dans la matrice étatique et sa position d'interface, son accès est très convoité. Cet accès peut passer par l'habitat. Y disposer d'une maison ou bien avoir la possibilité de s'y faire héberger par un proche est un premier moyen de s'y insérer. La possession d'une boutique permet d'avoir un pied dans ce carrefour indispensable pour le commerce. Enfin, être élu au conseil municipal est l'un des accès les plus directs à son cœur politique.

Pour toutes ces raisons, les élections municipales d'Ayoun ne sont pas uniquement celles d'Ayoun. Seuls les résidents devraient voter ou se porter candidat, mais la plupart des habitants d'Ayoun ont également un habitation dans une autre localité. Les habitants de Vaugouz ont été représentés à Ayoun, par Mohammed Mokhtar Ould Bacar qui fut

maire en 1989, puis par un autre durant deux mandats. Ces deux élus avaient un logement à Ayoun et un autre à Vaugouz et le second partage toujours son temps entre les deux lieux. Les élections concernent donc toutes les localités liées à Ayoun selon ce même aspect, soit une grande partie de la *wilaya*. Leur enjeu en est d'autant plus important. Il s'agit, au moins symboliquement, de s'approprier la ville et de marquer sa présence dans la *wilaya* du Hodh El-Gharbi aux yeux du reste de la Mauritanie. Dans ce contexte, l'étude de la composition des différents conseils municipaux et des différents scrutins ne peut se limiter à la recherche d'explications à l'intérieur de cette commune urbaine. Dans nos entretiens, ceux qui commentent la composition de ces conseils ne manquent pas de mentionner la tribu et la localité d'origine des élus. Par cet aspect, la commune urbaine ressemble à la commune rurale. Cependant, ce facteur explicatif n'est pas aussi net. Lors du dernier scrutin, quatre listes, celles de l'UDP, du RFD, du FP et de AC se sont opposées à celle du PRDS qui n'a conservé la majorité qu'avec onze sièges sur dix-neuf. La configuration n'est pas aussi simple que lorsqu'il n'y a qu'une liste ou lorsque la seconde sert de moyen de pression pour équilibrer les forces et satisfaire les localités non représentées. Face à cette complexité, nous devrions intégrer le vote d'opinion à notre étude, mais nous ne disposons d'aucun outil permettant de l'identifier. Aussi, nous ne tiendrons compte que des votes d'échange et communautaire, même si nous ne nions pas l'existence du premier.

Sur le plan tribal, l'ensemble des tribus du Hodh El-Gharbi est représenté, mais ce sont les Oulad Nacer qui obtiennent le plus de sièges sur l'ensemble des scrutins. Les Laghlal leur succèdent suivis dans le désordre par les Tenwajiou, les Chorfa, les Idaoualli, les Ideyboussat. L'ensemble des tribus faiblement représentées se regroupe sous l'appellation des Ehel Dall. Cet ensemble comprend notamment les Ladem dont un membre est l'ancien sénateur de la *wilaya*. En conséquence, le maire a toujours été un membre de la tribu des Oulad Nacer et le maire adjoint un membre des Laghlal. Comme pour certaines communes rurales, un accord tacite impose ce partage lors de l'établissement des listes. De plus, comme dans la commune d'Agjert, chaque fraction souhaitant accéder au mandat de maire, ce dernier est issu d'une fraction différente à chaque élection. Le premier était un Oulad Chbeichib, le second un Amar Taleb, le troisième un Oulad Abdoukrim, le quatrième un de la fraction Lanatra et l'actuel appartient aux Ehel Boubacar. Cette forte représentation des Oulad Nacer à Ayoun n'est cependant pas en parfaite adéquation avec leur poids démographique dans la *wilaya*.



Aucune source ne nous permet de dénombrer la population de chaque tribu, mais les Oulad Nacer sont surtout présents dans les *moughataa* d'Ayouun et de Kobenni. D'autres tribus sont plus présentes dans les deux *moughataa* de l'Est. Les Idayboussat sont plus nombreux dans les *moughataa* de Tamchaket et de Tintane et les Oulad M'Barek fortement implantés dans celle de Kobenni. Cela nous amène à réduire quelque peu l'espace des localités qui seraient représentées à Ayouun. Cet espace correspond plutôt à celui de la *moughataa* d'Ayouun, auquel nous pouvons ajouter les communes de Hassi Ehel Ahmed Bichna et de Timzin.

En ce qui concerne la représentation des tribus au conseil municipal, nous avons pu déterminer l'appartenance tribale des quatre cinquièmes des conseillers depuis 1989. En revanche, nous n'avons pu établir avec certitude l'origine géographique que d'un tiers d'entre eux. En nous appuyant sur ces données limitées, nous pouvons néanmoins entrevoir les grandes lignes de la représentation des localités à Ayouun. Si nous considérons les dix villages de la *moughataa* d'Ayouun (la ville d'Ayouun non comprise) dont la population était supérieure à 500 habitants lors du recensement de 2000, sept ont, ou ont eu, un conseiller élu à Ayouun. Parmi ces sept villages, quatre sont antérieurs à 1977. Sur les dix localités les plus peuplées de la *moughataa* lors du recensement de 1977, cinq ont, ou ont eu, un conseiller élu à Ayouun. Comme pour la commune d'Agjert, le poids démographique et l'ancienneté explique en partie l'appartenance géographique des élus. De même qu'à la capitale sont représentées toutes les tribus de la Mauritanie, le centre de la *wilaya* constitue une représentation des localités qui l'entourent.

**Tableau 7 : Origine géographique d'un tiers des conseillers municipaux d'Ayoun El-Atrouss depuis 1987**

	Nombre de conseillers depuis 1987*	Population en 2000**	Année (approximative) de construction du premier hangar*
Ayoun El-Atrouss	1	9748	1943
Doueirera	1	1911	1982
Gounguel	1	685	1964
Agjert	2	593	1960
Benamane	2	587	1988
Chelkha	1	509	1977
Leghlig	1	447	1970
Vaugouz	4	240	1958
Gronvelle	2	231	1962
Blemhadher	2	203	1960
Leghlig Oulad Hanani	1	153	-
Dar Es-Selem	1	112	1991
El-Helle	1	37	1994
Zakiat	2	28	1994
Boudemgha	1	15	-
El-Qods	1	4	1992

\* Sources : enquêtes

\*\* Sources : ONS

Cette représentation peut également devenir un révélateur. Lors des élections de 1994, un conflit violent, presque mortel, a éclaté à Ayoun. Nous avons déjà évoqué ce conflit dans le chapitre 6. Il opposait les Laghlal aux Oulad Nacer. Il concernait initialement un litige foncier dans plusieurs localités de la commune de Hassi Ehel Ahmed Bichna. À ce litige s'est ajoutée la constitution d'une liste candidate aux élections municipales autour de Laha Ould Cheikh Hamaallah pour s'opposer à celle du PRDS. Laha est un descendant de Cheikh Hamaallah, leader religieux qui s'était opposé aux Français jusque dans les années 1940. Son activité avait divisé les tribus de la région, amenant notamment la violente bataille d'Oumoushgag. Le petit-fils avait des adeptes dans la plupart des tribus de la région, mais il était le plus représenté chez les Laghlal. Les Oulad Nacer étant mieux représentés sur la liste du PRDS; le différend entre les deux tribus s'est cristallisé lors de ces élections. Ainsi, un conflit, d'abord localisé à quelques localités d'une commune située à plus de 50 kilomètres d'Ayoun, s'est étendu à la *wilaya* et a provoqué des affrontements lors du scrutin municipal à Ayoun. Par la suite, cela a

également influencé la composition du conseil puisque la plupart des élus de l'opposition n'ont presque jamais siégé aux réunions du conseil.

Comme la capitale, le conseil municipal est un centre de la matrice étatique. Sa composition reflète les relations entre groupes tribaux, ce qui en fait aussi le lieu de l'affrontement de ces différents groupes. Il est le condensé des rapports de pouvoir entre ces groupes rattachés à leur lieu. Le chef-lieu de commune n'est pas la localité qui domine les autres, mais le site de leurs interrelations. Cet aspect extra-territorial des centres se retrouvent donc à tous les niveaux de la matrice, autant à la capitale, que dans le chef-lieu de la *wilaya* et dans celui des communes.

## Conclusion

---

Au cours de cette seconde partie, nous avons tenté de saisir en quoi la République Islamique de Mauritanie n'est pas un État centralisé et en quoi Nouakchott sa capitale n'est pas le centre unique du pouvoir politique du pays. Paradoxalement, c'est à partir de l'étude des lieux de la *bediyya* que nous posons que la capitale est un site vers lequel convergent tous les groupes tribaux qui sont liés à des lieux-noyaux. Nouakchott est un passage obligé pour accéder au pouvoir politique qui permet l'accès aux ressources économiques. Dans ce site, se rencontrent tous ces groupes qui prennent des décisions. C'est là qu'exercent les ministres et les directeurs de projets. Cela n'en fait pas pour autant un centre politique dans le sens où les décisions qui s'y prennent ne s'imposent pas au reste du pays. Chacune de ces décisions, relatives à la gestion des budgets ou à des questions d'arbitrages de conflits, dépend en partie de négociations entre groupes, or ceux-ci sont indissociables de leur noyau et de ceux qui y résident. Aussi, l'origine du résultat de ces négociations se trouvent plutôt dans ces lieux situés dans la *bediyya*. C'est dans la capitale que s'articulent les rapports entre les différents groupes tribaux, mais l'origine des affrontements ou des alliances entre eux semble être ailleurs. Elle est le site dans lequel se reflètent les interrelations tribales du reste du pays.

La capitale est le siège de l'État qui permet à certains groupes de dominer les autres. En ce sens nous rejoignons la conception nomade du pouvoir. Le contrôle de l'État correspond au contrôle d'une position carrefour qui permet ensuite de maîtriser le pouvoir politique et d'exercer sa domination sur d'autres groupes. Les relations concurrentielles entre deux lieux-noyaux se traduisent par la concurrence entre les groupes qui s'y rattachent pour le contrôle de cette position mais la position n'est pas une fin en soi car nous supposons que l'enjeu, pour ces groupes, tient dans l'appropriation d'un lieu, condition de leur existence. Sans noyau, pas de groupe tribal. Ainsi, les localités de la *bediyya* sont convoitées par ceux qui contrôlent la position étatique et par les groupes tribaux. Dans cette perspective, l'État est indispensable car il permet de s'imposer dans le domaine foncier et de développer les infrastructures de ces lieux. Le contrôle des lieux de convergences est nécessaire au contrôle des lieux-noyaux, mais nous avons également vu que le contrôle des seconds, lors des élections notamment, est nécessaire au contrôle des premiers. Sans lieu-noyau pas d'électeurs et

sans électeurs pas de place dans l'État et, inversement, sans place dans l'État, pas d'aménagement et pas d'appropriation d'un lieu-noyau.

Dans cette relation dialectique, la centralité du pouvoir politique ne semble se situer ni à la capitale ni dans la *bediyya*. La centralité politique n'est pas localisée, elle tient plutôt dans la relation que parviennent à tisser les groupes tribaux entre leur lieu-noyau et l'État. Contrôler la position étatique nécessite de contrôler la distance qui les sépare. Cette distance est autant appréhendée dans sa métrique topographique que dans sa métrique topologique. Pour franchir la distance topographique, ou s'en affranchir, les moyens de communication comme l'automobile ou le téléphone portables sont nécessaires, mais être proche du pouvoir politique ne signifie pas seulement être capable d'aller rapidement de son village à la capitale. La proximité de se pouvoir tient plutôt dans la relation sociale. Il faut être inséré dans la matrice étatique pour pouvoir peser sur les décisions qui y sont prises. Dans cette perspective, la dimension spatiale de la distance importe peu. Si les conflits entre les ressortissants des localités s'inscrivent bien dans un territoire et que la distance topographique entre ces localités comptent dans le règlement et le déclenchement de ces conflits, leur relation à la capitale se mesure plutôt par leur intégration politique. En ce sens, Nouakchott n'est pas territorialisé.

La relation sociale entre la ville et les lieux-noyaux n'est pas le fait du groupe tribal pris comme une entité monolithique. Elle rejoint le rapport dialectique entre le sommet et la base. Pour garder le contrôle sur la position étatique, les politiques de décentralisation et de retour au terroir ont montré la nécessité de contrôler les habitants, potentiels électeurs, de la *bediyya*. Pour ce faire, les dirigeants étatiques confient un rôle d'intermédiaire à des membres des groupes tribaux censés redistribuer des richesses de l'État à leur noyau pour obtenir le soutien de ses habitants. De leur côté, pour capter ces richesses, ces habitants cherchent à placer un des leurs dans cette position d'intermédiaire. Dans ce contexte, le pouvoir des intermédiaires évolue suivant leur capacité à obtenir le soutien des habitants de la *bediyya* et à diriger ces richesses vers ces habitants. La situation dans la hiérarchie sociale et sur la scène politique de ces groupes et, par conséquent, la hiérarchie des lieux varient en fonction de l'influence de leurs intermédiaires. Ces variations du pouvoir se traduisent par des variations de l'espace, tant dans l'ordre des lieux que dans celui des distances. C'est pourquoi, il nous

faut appréhender la dynamique politique mauritanienne suivant une conception mobile de l'espace propre à intégrer ces évolutions.

## **Troisième partie**

Le pouvoir politique mauritanien s'inscrit dans un cadre étatique qui se traduit dans l'espace par un maillage administratif composé de limites et de centres hiérarchisés. Ce cadre est le support de l'exercice de l'autorité de l'État qui contrôle ainsi les populations par le biais du territoire. Cependant, le pouvoir politique ne relève pas uniquement de cette logique étatique car, comme nous l'avons présenté dans la deuxième partie, la matrice étatique est investie par les groupes tribaux pour qui elle sert de médiation à leurs interrelations. Ils convergent tous vers les centres de cette matrice, mais sont avant tout liés à leur lieu-noyau. Pour eux l'État est moins un territoire à s'approprier qu'une position à contrôler qui leur permet ensuite de s'approprier et de développer le lieu auquel ils sont rattachés. C'est par l'intermédiaire de ces groupes que les lieux-noyaux sont reliés aux lieux de convergences étatiques. Bien qu'ils soient localisés dans les territoires des circonscriptions administratives, leur développement, leur création ou leur disparition est liée à l'intégration politique de leur groupe dans l'État. Ils sont donc à la fois situés dans les circonscriptions administratives et positionnés dans une relation avec les localités des autres groupes.

Se pose alors la question de l'efficacité des découpages administratifs censés fixer et borner l'espace tandis que les fluctuations des relations entre groupes induisent des fluctuations dans l'agencement des lieux. Comment les groupes tribaux peuvent-ils s'affranchir de ces contraintes territoriales ? Selon la conception nomade de l'espace, leur pouvoir tient dans leur maîtrise des distances et de la circulation qui nécessite le contrôle des positions nodales. Cette logique spatiale nomade peut sembler entrer en contradiction avec l'espace figé de la logique étatique mais peut-être que le pouvoir de ces groupes tient justement dans leur capacité à modifier les limites et l'agencement des lieux, autrement dit à modifier l'espace. Dans cette perspective, nous envisagerons de comprendre en quoi l'espace du pouvoir politique peut être considéré comme mobile. Pour cela, nous irons dans deux directions. La première est celle des limites et des centres des circonscriptions et la seconde celle de la localisation des lieux.



## Chapitre 10 : Plasticité des découpages étatiques

---

En présentant la matrice étatique dans la première partie puis la décentralisation institutionnelle dans la deuxième, nous avons déjà évoqué le maillage administratif de la Mauritanie. Ce maillage, dans lequel s'inscrit le pouvoir politique, n'est pas donné. Sa mise en place relève de logiques politiques et spatiales qui peuvent être étatique ou tribale et que nous avons définies précédemment. Suivant la première, l'exercice de l'autorité passe par l'appropriation et la gestion d'un territoire de manière exclusive et exhaustive, ce qui implique l'impératif cartographique<sup>233</sup> du découpage du territoire de l'État en circonscriptions emboîtées et juxtaposées. Suivant la seconde logique, le territoire n'a pas la même importance. Le contrôle des hommes passe plutôt par des relations sociales qui lient les populations à des groupes tribaux hiérarchisés. L'histoire de ces découpages<sup>234</sup>, depuis les émirats jusqu'aux communes rurales, oscillent entre ces deux logiques. Les émirats relevaient de la seconde logique puisque, d'après Pierre Bonte, l'impôt payé par les tribus, n'était pas lié à leur appartenance territoriale, mais à leur soumission à la tribu émirale<sup>235</sup>. Néanmoins, le campement émiral pouvait être considéré comme le centre de ces émirats. Certes ce centre était mobile puisque le campement se déplaçait, mais dans l'affinement progressif du maillage administratif par les colonisateurs, puis par l'État mauritanien, cette notion de centre prend toute son importance. Des premiers cercles aux communes rurales, les découpages ont surtout consisté à rattacher des populations à un lieu central. Tandis que le rôle des limites séparant les circonscriptions ne semble pas avoir été si tôt privilégié. Les textes et les archives relatant la mise en place de ces circonscriptions révèlent que l'action de l'État n'a pas suivi la logique étatique, privilégiant jusque dans les textes officiels le rattachement à un centre par rapport à l'établissement de limites. Ensuite, nous envisagerons comment les groupes tribaux qui s'inscrivent dans cette matrice constituée de centres et de limites territoriales sont en mesure de modifier cette même matrice et, par conséquent, en quoi l'espace est mobile.

---

<sup>233</sup> Denis Retaillé, *L'impératif territorial*, op. cit.

<sup>234</sup> Antil Alain, *Le territoire et l'État en Mauritanie. Génèse, héritage, représentations*, op. cit.

<sup>235</sup> Pierre Bonte, *Territorialité et politique: des Emirats aux régions. L'exemple de l'Adrar*, op. cit.

## **Rattachement des groupes tribaux à des centres plutôt qu'à des aires**

Dans ces rattachements à un centre, nous ne faisons pas référence au centralisme politique. Nous avons vu dans la deuxième partie que les centres de la matrice ne s'imposaient pas au reste des circonscriptions administratives. Ce sont plutôt des lieux représentés par des points sur les cartes qui centralisent le contrôle politique. L'appartenance des habitants à l'État passe par ces centres d'attache. C'est à partir des cercles instaurés par la colonisation qu'apparaît cette forme de contrôle des populations. Depuis, tous les textes instituant de nouvelles circonscriptions s'y réfèrent. Les cercles, les régions, les structures d'éducation de masse (SEM) et les communes révèlent ainsi que les institutions érigées par l'État suivent en partie la logique nomade. De même que l'ordonnance portant réorganisation foncière présentée dans le chapitre 6 a intégré des éléments du droit coutumier et du droit musulman, les entités administratives ont, jusque dans la politique de décentralisation, suivi une conception plutôt tribale du contrôle des populations. Toutefois, entre les cercles et les communes, nous observons une évolution progressive vers la logique étatique de découpage du territoire. Les chefs-lieux ont d'abord été envisagés dans les textes comme des centres de recensement des populations, puis ils sont devenus des centres reliant, non plus des groupes, mais des localités.

## **Les continuités à travers l'histoire des découpages**

Les cercles mis en place durant la colonisation puis ceux de la Mauritanie indépendante devenus régions en 1968 rattachent des tribus à des chefs-lieux. Cela transparaît dans chacun des décrets ou lois qui les instituent et dans les ouvrages traitant de ces périodes<sup>236</sup>. Avant 1943, l'espace que nous étudions était rattaché au Soudan et au cercle de Nioro du Sahel. En 1943, la région a été intégrée au territoire de la Mauritanie et Ayoun, créée pour l'occasion, est devenue un cercle. Cependant, il ressort que c'est moins un territoire qui a été transféré que des tribus qui ont changé de centre de recensement. À ce propos, il ressort que si des limites ont été fixées entre les cercles de la Mauritanie et ceux du Soudan, leur tracé est longtemps resté indéfini<sup>237</sup>. Une partie de celles qui dépendaient de Nioro du Sahel a été rattachée à Ayoun. Ces liens des tribus

---

<sup>236</sup> Jean-Louis Payen, *op. cit.*  
Said Ould Hamody, *op. cit.*  
Alain Antil, *op. cit.*

avec les chefs-lieux de cercle étaient un élément essentiel de l'administration française. Tant pour le recensement de la population que pour la collecte des impôts, les Français ont rattaché chaque tribu à un chef-lieu<sup>238</sup>. Une tribu ne pouvait se rendre dans un autre cercle sans autorisation. Des rapports administratifs des archives coloniales mentionnent des autorisations de nomadisation de certaines tribus au-delà de leur zone. De plus, ces rapports indiquent essentiellement des noms de tribus et le nom de leurs chefs. Les références à des lieux, hormis à ces centres, sont rares.

Après l'indépendance, l'État mauritanien a repris les découpages antérieurs, mais la continuité ne s'arrête pas là. La création des nouvelles circonscriptions suit les mêmes logiques. Ainsi, par le décret 67.307 du 23 décembre 1967, le poste administratif de Tintane est érigé en subdivision. Ce décret précise le chef-lieu et les limites, puis il liste "les tribus et groupements [qui] sont rattachés à la subdivision de Tintane". Cette liste est d'abord divisée en fonction des précédents lieux de recensement de ces tribus. Pour cette subdivision sont nommées les "populations précédemment recensées à Ayoun" puis celles de Tamcheket et de Kiffa. Le décret entre dans le détail des tribus en citant les fractions et pour les grandes fractions, il précise le nom des grandes familles. Cette insistance sur les noms des groupes tribaux peut laisser penser que l'État ne cherche pas à "assigner à résidence"<sup>239</sup> les tribus. Il ne leur alloue pas un territoire mais les rattache à un centre où elles sont recensées.

### **Les circonscriptions éponymes**

Une continuité apparaît entre les cercles coloniaux et les circonscriptions qui ont suivi. La plupart prennent le nom de leur chef-lieu. D'après l'arrêté 912 du 29 novembre 1944, la circonscription est dénommée "cercle d'Ayoun". De même, les subdivisions de ce cercle prennent toutes le nom de leur centre administratif avec notamment la subdivision de Tamcheket. Néma est également le nom d'une circonscription. Plus récemment, toutes les communes rurales de la *moughataa* d'Ayoun ont pris le nom du siège du conseil municipal. Dans ces circonscriptions "éponymes", nous pouvons supposer que l'entité administrative est avant tout identifiée à son chef-lieu. Elle est un centre auquel se rattachent des tribus et des fractions.

---

<sup>237</sup> Olivier Lemasson, op. cit.

<sup>238</sup> Jean-Louis Payen, op. cit.

<sup>239</sup> Denis Retaillé, op. cit.

## **Le passage du recensement de populations au regroupement de lieux : les exemples du PPM et des SEM**

Dans l'organisation du parti du peuple mauritanien (PPM), puis dans celle des structures d'éducation de masse, le rattachement à un centre se poursuit, mais ce sont moins des tribus qui y sont liées que des localités. À l'intérieur des sections départementales, les membres du PPM se regroupaient en comité. Chaque comité correspondait à une localité ou bien à un groupement de nomades, mais pas à une aire donnée. Les SEM, au niveau de l'arrondissement, étaient organisées en zone (*mountaqa*), chaque zone regroupant des quartiers (*hayat*). Dans la délibération 007 du comité militaire de salut nationale qui définit leurs statuts, les zones peuvent correspondre, en milieu rural, à "une entité géographique et/ou humaine"(article 22). Par ailleurs, un ancien coordinateur de zone la définit en fonction du nombre des quartiers, entre sept et treize, qu'elle peut contenir. De même, il définit les quartiers en fonction du nombre de familles qu'ils comprennent. La délibération évoque la "délimitation des zones"(art 23), mais aucun des deux anciens coordinateurs de zone rencontrés n'ont été en mesure de délimiter celle qu'ils avaient en charge. Ils mentionnent toujours les découpages en fonction des regroupements de quartiers. Ces rattachements sont également stipulés par la délibération : "le choix des centres d'attache sont décidés par les commissions régionales d'implantation". En même temps qu'elle évoque des délimitations et des entités géographiques, la délibération utilise la notion de centre d'attache et d'entité humaine.

### **Rattachement de lieux à un lieu central : les communes rurales**

Dans les communes, il s'agit toujours de regrouper des localités dans une même entité administrative, mais leur création introduit quelques nuances à la logique qui avait prévalu jusque là. Le décret de leur création ne mentionne pas les tribus et n'envisage pas, à l'inverse des SEM, la commune comme une "entité géographique et/ou humaine". Ensuite, la notion de centre dans ces communes diffère quelque peu. Lors de leur création, le principal enjeu n'était pas de savoir où situer les limites mais de savoir quelles localités regrouper. Celles-ci sont regroupées dans une entité administrative qui prend le nom de l'une d'entre elle. Néanmoins, cela ne fait pas de cette localité le centre au sens où nous l'entendions précédemment. Certes, le choix de ce centre a probablement été un enjeu (rivalité entre Gounguel et Benaman ou entre Agjert et Agava) et la localité choisie est le siège du conseil municipal, mais le maire qui fait

office d'intermédiaire entre l'État et ces localités n'est pas nécessairement issu du chef-lieu. Pour les sept communes que nous avons étudiées, seuls deux maires sont issus du chef-lieu, ceux de Tenhamad et de Hassi Ehel Ahmed Bichna. De plus, les centres des cercles et des départements sont en général les localités les plus peuplées, or dans seulement deux communes rurales sur six de la *moughataa* d'Ayoun, et trois sur six dans celle de Kobenni, le chef-lieu est la localité la plus peuplée en 2000. Enfin, les chef-lieu de commune restent des lieux-noyaux auxquels ne se rattachent qu'un seul groupe tribal alors que les chefs-lieux de *wilaya* ou de *moughataa* s'apparentent en général à des lieux de convergence et à des villes. C'est en ce sens que les communes nous apparaissent plutôt comme un ensemble de localités sans centralité.

### **Rattachement des populations à un centre par le biais de leur appartenance à un lieu : les bureaux de vote**

Les bureaux de vote renvoient aux espaces matériels des élections. Ces espaces sont ceux qui regroupent les électeurs. Chaque électeur est inscrit sur une liste électorale et cette inscription détermine le bureau dans lequel il doit voter. Suivant quelles modalités les électeurs sont-ils inscrits sur telle liste ? La ville d'Ayoun est découpée en quartier qui sont autant de bureau de vote. Aussi, le bureau de vote est déterminé par le lieu de résidence de l'électeur, mais qu'en est-il dans les communes rurales ? Chaque bureau correspond à une localité, mais chaque localité n'a pas de bureau. Les électeurs de ces localités doivent s'inscrire dans une localité autre que la leur. Elles ne sont pas regroupées dans un bureau parce qu'elles se situent sur un espace dépendant de ce bureau. Elles sont liées à la localité du bureau par un ensemble de relations sociales. Les électeurs de Hassi Ehel Mohammed Heye situé à près de 20 km au Nord de Vaugouz sont inscrits sur la liste du bureau de Vaugouz. Dans la période sèche, ces habitants viennent abreuver leurs troupeaux aux puits de Vaugouz. Ils développent donc des relations étroites avec ses habitants. Autrement dit, les listes électorales ne regroupent pas des populations suivant leur appartenance territoriale commune, mais suivant les relations sociales qu'elles entretiennent. D'ailleurs, la loi limite le nombre d'inscrits à mille sur une même liste. Elle n'attribue pas à un bureau une aire. Il s'agit d'un contrôle des hommes plutôt que d'un contrôle des territoires.

## **Critères de regroupement des localités**

Le rattachement de ces groupes de populations ou de ces localités dans une entité commune a correspondu à des critères établis pas les autorités étatiques. L'étude de ces critères peut nous permettre de mieux saisir la nature des relations qui lient tous ces groupes et toutes ces localités. Pour cela nous nous appuyons essentiellement sur les textes relatifs aux SEM et sur des entretiens menés avec des fonctionnaires et des hommes politiques alors en activité dans les communes rurales.

La zone des SEM est considérée comme une entité “présentant des critères de rapprochement: proximité, activités, centres d'intérêts”<sup>240</sup>. La proximité peut correspondre à la distance topographique, les activités à des complémentarités économiques et les centres d'intérêts à une volonté de vivre ensemble ou à des relations sociales fortes. Ces trois critères sont très larges mais ils traduisent le souci de donner une cohérence spatiale, économique et sociale aux regroupements et révèlent que la relation entre deux localités ne se mesure pas suivant la seule distance topographique. En ce qui concerne les communes, nous pouvons seulement affirmer d'après les textes qu'elles doivent être circonscrites à l'intérieur des limites des départements. Certains entretiens évoquent d'abord des critères “purement géographiques” ou “purement” sociaux. Nous pouvons supposer qu'il s'agit à la fois de la proximité spatiale et de l'intensité des relations sociales entre les localités rattachées à une même entité administrative. Certaines réponses entrent plus dans les détails. Elles évoquent la proximité et la distance comme critère d'agglomération mais également comme critère de choix du chef-lieu. Un interlocuteur évoque la notion d'équidistance du centre par rapport aux autres localités. D'autres réponses insistent sur le poids démographique et l'équipement en infrastructures et sur la communication entre ces localités. Ces critères sont proches de ceux des textes. Ils lient la distance topographique et la distance sociale. Par ailleurs, le critère historique est également présent. Il peut être lié à l'ancienneté des relations sociales, mais il est surtout apparu dans le lien entre les communes rurales et les SEM. D'après certains, les communes correspondent en partie aux zones des SEM de même que les chef-lieux des communes correspondent en partie aux centres de ces zones. Dans l'ensemble, l'État n'a pas cherché à regrouper les localités ou les populations uniquement en fonction de leur proximité spatiale. Autrement dit, le

---

<sup>240</sup> article 22 de la délibération 007 du Comité militaire de salut national.

préalable à ces regroupements n'a pas été la définition d'une aire déterminée. Au contraire, il semble que les délimitations de ces circonscriptions aient été la conséquence de ces regroupements. L'ensemble formé de toutes ces localités s'est cartographiquement traduit par une surface, mais il n'a pas été déterminé par l'inscription de ces localités sur cette surface. Cela nous amène à étudier cette représentation cartographique.<sup>241</sup>

### **Les contradictions de la représentation cartographique des entités administratives**

Dans la continuité de la logique consistant à regrouper des localités avant de découper des aires, les limites, quand elles ont été spécifiées dans les décrets, des cercles, des régions, des départements et des communes, font surtout référence à des points qui peuvent être désignés par des toponymes ou par des coordonnées géographiques et qui correspondent souvent à des lieux habités ou appropriés. Les limites du cercle d'Ayoum et de la subdivision de Tamcheket fixées en 1944 se réfèrent à des toponymes. Aucune coordonnée géographique n'est mentionnée. Certains toponymes renvoient à des reliefs. Une grande partie mentionne des points d'eau. Les limites sont les arêtes passant par les sommets auxquels renvoient ces toponymes. Les limites du département de Tintane se réfèrent également à ces sommets, mais elles suivent une piste. En tentant de définir des limites à des entités qui sont des regroupements de localités, ces textes révèlent une contradiction majeure entre, d'une part, la nécessité de découper le territoire et de représenter ces découpages, entre l'impératif territorial et l'impératif cartographique<sup>242</sup>, et d'autre part, les liens entre ces localités qui justifient leur rassemblement et qui ne sont pas fondés sur l'inscription dans un territoire.

### **Le difficile exercice de la cartographie des limites communales**

La création des communes nous permet d'envisager cette contradiction dans ses détails. Les décrets officiels présentent en effet l'intérêt d'associer des textes définissant le découpage et leurs limites à des représentations cartographiques. Comme pour les circonscriptions précédentes, le décret définit les limites comme une suite de lieux auxquels il fait référence par leur toponyme ou parfois par leurs coordonnées

---

<sup>241</sup> Jean-Paul Bord, op. cit.

géographiques avec latitude et longitude. D'après le décret 86.153 du 2 octobre 1986, la limite Est de la commune d'Agjert suit les “droites In Ahmar C1, C1 - Ghlig Oum el Keraane - Ndernaye - Ndernaye - Oum Lahbal, Oum Lahbal - Hassi Mohamad Loukhaitir - El Moubrek”. Le décret précise les coordonnées de C1. Chaque décret relatif à la création des communes comprend ces mêmes éléments. Pour mieux saisir les logiques qui mènent à ces découpages, nous avons tenté de les cartographier. Pour cela, nous disposons de trois types de données : les coordonnées géographiques des localités, la carte du projet de délimitation des communes rurales fournie par la Datar et les décrets de création des communes. Pour les coordonnées, nous disposons de celles de la direction de l'hydraulique, de celles de la Datar et de celles que nous avons relevées nous-mêmes au GPS.

La présentation des difficultés de cet exercice de cartographie peut dans un premier temps permettre de souligner quelques éléments de l'incompatibilité du découpage et des conceptions de l'espace en jeu. Pour la grande majorité des localités prises en compte, les trois sources donnaient les mêmes coordonnées avec une variation de moins de 0,001 degré décimal. Certains écarts entre les données de la direction de l'hydraulique et celles de la Datar s'expliquent par la distance qui sépare la localité du point d'eau. Parfois, les habitations d'une localité ont été déplacées après le forage ou le recensement du point d'eau. De plus, elles ne sont pas toutes construites autour ce point surtout si c'est un marigot. Seules quatre localités nous ont posé problème : Sawena, Tichilit El-Barka et Agava dans la commune d'Agjert et Oum Garve dans la commune de Oum Lahyadh. Il nous a fallu arbitrer entre nos relevés et ceux de la Datar en nous appuyant sur nos observations de terrain comme la position de la localité par rapport à la route goudronnée ou par rapport à une localité proche dont les coordonnées sont fiables. Ces écarts peuvent parfois s'expliquer par une erreur de relevé, mais également par la migration d'une localité entre les deux relevés<sup>243</sup>. C'est seulement pour Oum Garve que nous avons conservé nos propres relevés. La carte fournie par la Datar est celle du projet de délimitation mais c'est la seule disponible en 2003. Il est probable qu'il n'y ait pas eu d'autres cartes. Nous la considérons donc comme la carte de référence bien que plusieurs éléments nous donnent à penser qu'elle n'est pas totalement fiable. D'abord, si nous dessinons le tracé de la route goudronnée à l'Est d'Ayoun à partir des

---

<sup>242</sup> Denis Retraillé, op. cit.



coordonnées de toutes les localités qui la bordent, nous observons un décalage qui peut atteindre un kilomètre avec le tracé de la carte de la Datar. Ensuite, si nous relevons manuellement les coordonnées des localités à partir de cette carte, nous observons, pour plusieurs d'entre elles, des décalages supérieurs à 0,05 degré décimal. Enfin, sur la carte s'appuyant sur le décret qui précise par quels points passent les limites des communes, nous observons des décalages de ces limites. Le décalage s'explique par les erreurs de localisation de certaines localités. La limite passe par la bonne localité, mais cette dernière est mal localisée. Il s'explique également par l'absence sur la carte des points mentionnés dans le décret. Cette carte est reprise avec les mêmes décalages dans un document de la Datar daté du jeudi 7 août 2003 réalisé par BSA ingénierie. Les décrets permettent de tracer les limites des communes à partir des points cités, mais de nombreux points ne figurent ni sur la carte, ni dans les données de la Datar. Certains correspondent à des localités qui ne sont plus habitées, or seul pour le recensement de 2000, nous disposons des coordonnées géographiques. Ainsi, Ghlig Oum El-Keraan est une localité recensée en 1988 mais qui n'est plus habitée aujourd'hui. Certains toponymes sont également difficiles à localiser, mais ils sont néanmoins connus des populations. C'est le cas de Makham N'Tourj par où passe la limite entre les communes d'Agjert et de Benamane.

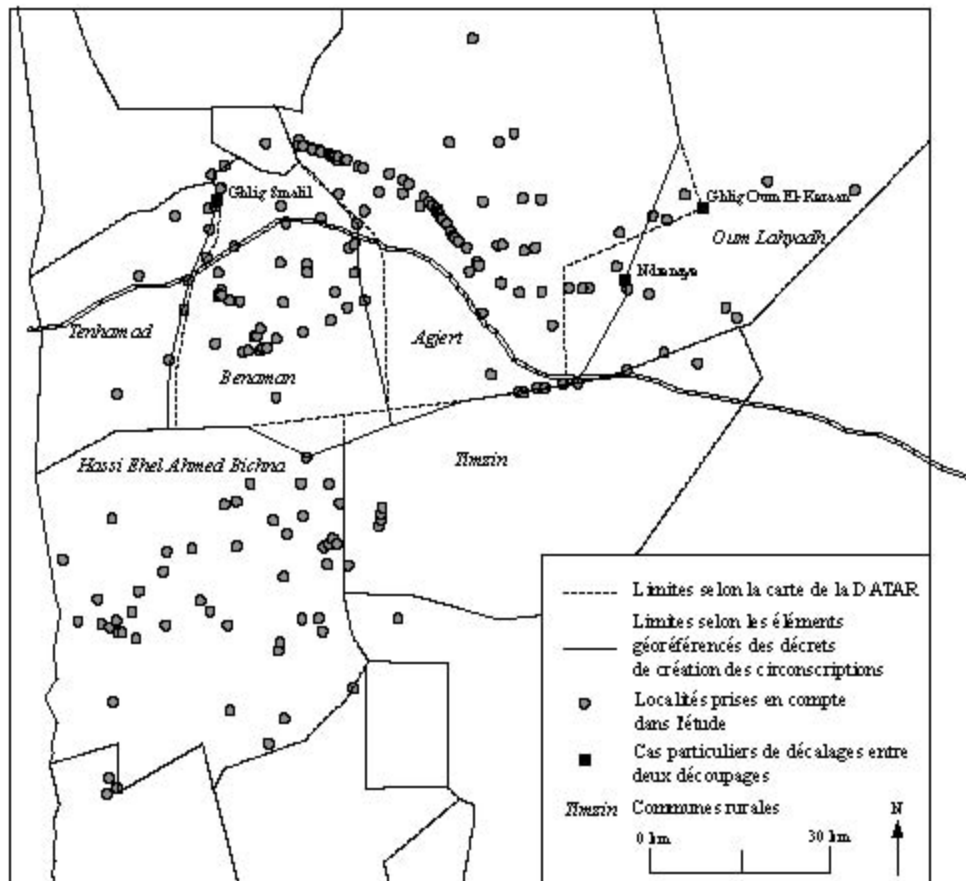
Au vu de tous ces biais possibles, nous proposons une carte sur laquelle sont représentées les deux tracés possibles des limites. Les premières sont celles reprises de la carte de la Datar et les secondes celles positionnées à partir de la localisation de tous les points mentionnés dans les décrets (Cf. fig. 8).

---

<sup>243</sup> Ces cas de mobilité des localités seront étudiées dans le chapitre 11.

Figure 8 :

Figure 8 : Les différences entre les limites administratives selon la carte de la DATAR et selon les données figurant sur les décrets de création des circonscriptions



Tous ces biais mettent en avant la difficulté à localiser avec précision les limites autant que les lieux. Ces imprécisions pourraient être attribuées à des lacunes des services statistiques mauritaniens, mais nous supposons qu'elles soulignent plutôt la moindre importance accordée à la localisation ou à la situation des lieux par rapport à leur position relative aux autres lieux. Cette hypothèse semble confirmée par plusieurs de nos entretiens et observations. Tout d'abord, plusieurs de nos interlocuteurs ont insisté sur le fait que les limites administratives en Mauritanie étaient souvent floues ou imprécises. De même, ils ne comprenaient pas l'intérêt que nous leur portions, mais il est également possible que cette imprécision traduise une volonté de souplesse. La carte ne suit pas toujours les indications du décret et le décret laisse parfois l'initiative à la carte. Ainsi, la limite entre Tenhamad et Benaman passe par Hassi Sedra El-Beidha, Bakhakh et Tenhamad, mais il n'est pas précisé où elle passe entre Tenhamad et la commune de Doueirera. La carte, quant à elle, ne trace pas une droite rectiligne. Elle opère un léger crochet à l'Est pour relier Ghlig Smalil à la commune de Tenhamad alors que cette localité de Ghlig Smalil ne figure pas dans le décret (Cf. fig. 8).

Cette souplesse relative dans la localisation renforce l'idée selon laquelle l'important tient dans la relation et non dans la localisation d'autant plus que ces imprécisions contrastent avec la précision des liens établis entre chaque localité. Elle se retrouve d'abord dans nos entretiens. Alors que le tracé des limites semblait échapper à nos interlocuteurs, ils se sont montrés souvent intransigeants sur le rattachement de telle localité à telle entité administrative considérant à plusieurs reprises les cartes que nous leur présentions comme erronées. Cette précision se retrouve également dans les décrets. Comme les limites passent par des lieux habités, les textes déterminent cas par cas à quelle commune elles appartiennent, "la localité de Ghlig Oum el Keraane appartient à la commune d'Agjert et que les localités de Ndernaye, Oum Lahbal et Hassi Mohamad Loukhaitir appartiennent à la commune de Oum Lahyadh". Ainsi, des localités habitées sont situées sur la limite d'une commune. La localité de Ndrename a été recensée en 1977, 1988 et 2000. Elle était donc habitée lorsque les limites ont été fixées. La localité d'Aweinat Ezbil est non seulement à la limite entre deux communes, mais également à la limite entre deux *wilaya*, celle du Hodh El-Gharbi et celle du Hodh Ech-Charqi.

Les deux cartes, par la forme polygonale des communes, à défaut de représenter fidèlement la nature des relations entre les localités, révèlent le caractère central des lieux dans le découpage. Les limites sont en fait un ensemble d'arêtes et de sommets et c'est le choix du sommet et de son rattachement qui fait office de découpage. Les arêtes ne départagent pas un territoire. Ces formes polygonales et ces lieux centraux ne sont évidemment pas sans rappeler la théorie de Christaller. Le chef-lieu d'une commune pourrait être représenté par un point au centre d'un polygone et relié aux sommets par des segments de droites représentant les liens. Cependant, nos formes polygonales sont très éloignées des hexagones de la théorie. Les contorsions qu'elles dessinent pour intégrer certaines localités dans certaines communes soulignent que la distance séparant ces lieux n'est pas seulement une distance topographique continue, ni même une distance-temps. Si Ghlig Oum El-Keraan a été relié à Agjert et non à Oum Lahyadh et si Basra a été relié à Agjert et non à Timzin, ce n'est pas du fait de la proximité spatiale. C'est dans d'autres critères que se trouvent les raisons de ces regroupements.

### **Représenter des liens plutôt que des surfaces**

Cette représentation des communes ne s'avère pas satisfaisante. D'une part elle ne reflète pas la logique politique et spatiale selon laquelle le pouvoir politique passe plutôt par le contrôle des hommes que par celui des territoires. D'autre part, elle assimile les lieux à des points, or nous avons vu avec, l'appropriation foncière, que les groupes tribaux attachés à ces lieux-noyaux exercent un certain contrôle autour de leurs localités. Si la métrique topographique importe peu pour mesurer l'écart qui les sépare du chef-lieu de la commune, elle peut permettre de mesurer le champ d'attraction, variable, du centre dans lequel leur autorité est reconnue (cf. chap. 6 et 9). La représentation du gradient de cette aire d'influence est alors tronquée puisque la limite passant par le lieu coupe cette aire en deux. Ainsi, les habitants de Ndrenaye sont rattachés, comme la localité, à la commune de Oum Lahyadh mais leurs pâturages situés à l'Ouest de la limite sont figurés dans la commune d'Agjert (Cf. fig. 8).

Les problèmes de représentation posés par ces points-limites semblent se manifester ailleurs de manière plus nette encore. D'après un ancien magistrat, Mounghel, dans la *wilaya* du Gorgol, était un point d'eau faisant office de limite administrative. Ce point d'eau, devenu un village, a été érigé en arrondissement puis en département mais comme il était lui-même sur une limite, les contours de ce département n'ont pas été

fixés. C'est un département sans limites. À partir de là, nous proposons de représenter des circonscriptions sans tracer leurs frontières, mais le rattachement des localités au chef-lieu par des segments de droite. Le problème restant alors en suspens est l'accentuation par ces figurés du caractère central des chefs-lieux qui n'a pas la même importance dans les communes rurales que dans les *wilaya*.

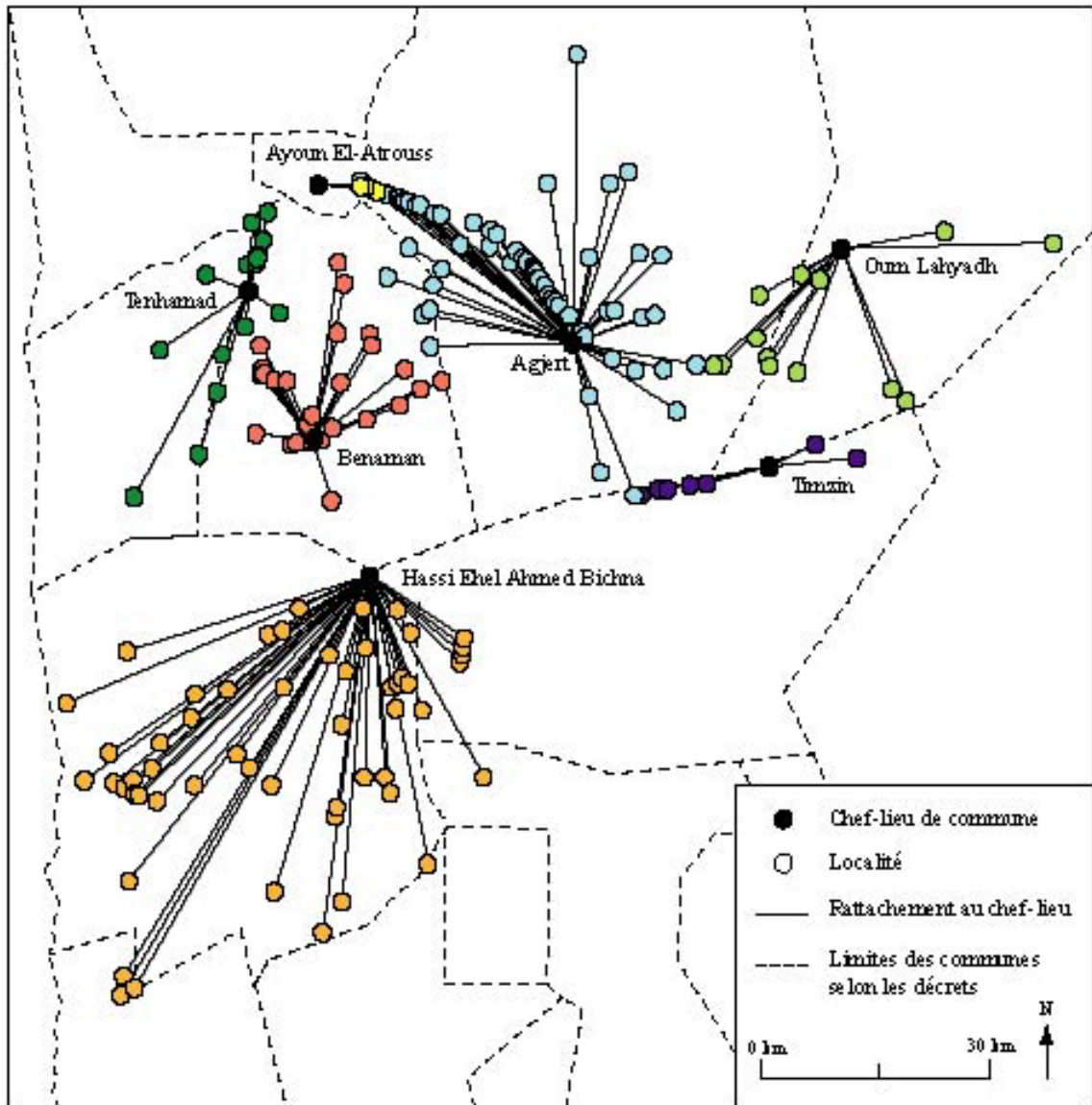
### **Les différences entre les radiales et les surface**

Pour les limites de chaque commune nous observons des décalages (Cf. fig. 9). Des localités situées de par leur positionnement géographique dans une commune appartiennent à une autre. Cinq localités de la commune de Hassi Ehel Ahmed Bichna sont localisées dans les deux communes situées à l'Est. Trois autres sont localisées dans celle située au Sud. Une localité de Timzin est localisée légèrement au Nord de la limite avec Oum Lahyadh. Pour la commune de Oum Lahyadh, les décalages diffèrent selon que l'on s'appuie sur les limites du décret ou sur celles de la carte de la Datar. Dans le premier cas trois localités sont localisées dans la commune d'Agjert et quatre dans le second cas. Pour la commune d'Agjert, trois localités sont localisées à l'Ouest de la limite, dans la commune de Benaman. Enfin, deux localités de Tenhamad sont localisées à Benaman. À ce recensement cartographique nous ajouterons les localités proches de la route abordées plus haut et quelques cas de nomadisme des limites qui ont été mentionnés durant nos entretiens et qu'une carte statique ne peut révéler.

L'étude des textes et des cartes publiés par l'administration mauritanienne montre le passage d'un recensement des populations dans un centre suivant leur appartenance tribale à un rattachement de ces populations à un centre suivant leur appartenance à un lieu. La logique qui prévaut aux découpages tend donc à relier des groupes par l'intermédiaire de la localité dont ils dépendent. Cependant, les entités administratives ne correspondent pas à des aires exhaustivement appropriées. Pour exercer son autorité l'État découpe son territoire, mais pour cela, il reprend en partie la conception nomade de l'espace en ce sens qu'il relie des lieux entre eux plutôt que de découper des aires. Aussi, les limites administratives que nous posons comme des contraintes de la matrice ne sont peut-être liées qu'à leur représentation graphique. Celle-ci représente le lien entre des groupes tribaux par un ensemble de points situés dans une surface de sorte que la représentation exigée par l'exercice cartographique est assimilée à la réalité.

Figure 9 :

Figure 9 : Représentation radiale des rattachements des localités dans les communes



## **L'Espace mobile déplacé par les groupes tribaux**

Les limites, en tant que segments représentant des frontières, ne semblant pas efficaces, notre interrogation concernant la capacité des groupes tribaux à modifier les contraintes territorialisées de la matrice étatique peuvent porter sur deux éléments de cette matrice. Le premier est le centre des entités administratives et le second le rattachement des lieux à ces entités. Autrement dit, les groupes tribaux sont-ils en mesure de déplacer ces centres et de modifier les rattachements ? Ces transformations de l'espace sont-elles dépendantes de la dynamique politique mauritanienne ? Les réponses ne se trouvent plus dans les textes, mais dans un ensemble d'exemples de localités en décalage suivant que l'on retienne la carte par radiales ou par surfaces qui permettent de faire apparaître quelques tendances générales et dans la comparaison d'un même espace à différentes périodes.

## **Les modalités politiques des rattachements**

Dans la dynamique politique, la principale modalité d'agrégation des individus et des groupes est la logique tribale. Nous avons posé en première partie que les Maures appartenaient à des tribus et que chaque tribu se positionnait dans des rapports hiérarchisés d'alliance ou d'opposition avec d'autres tribus. Chacune d'entre elles se rattachant à un lieu et les lieux étant à la base du découpage, nous pouvons supposer que les regroupements de localités dans une même entité administrative dépendent de ces relations entre groupes tribaux. De même, nous supposons que les changements dans ces regroupements sont liés aux évolutions de ces relations et de la position de ces groupes dans le pouvoir politique. C'est donc principalement sous l'angle politique que nous allons envisager les évolutions spatiales de la matrice étatique.

Une série d'entretiens portant, entre autres, sur la création des communes rurales en 1987 nous permettent de pointer des décalages entre les critères posés par l'État et les regroupements finalement effectués et de renforcer nos premières hypothèses sur les modalités de ces agglomérations. Sur les huit entretiens pris en compte, le terme "tribu" revient au moins une fois dans six d'entre eux. Dans les deux autres sont évoqués les "notables" et les "collectivités". Les discours portent à la fois sur les communes dans leur ensemble et sur des exemples et ce qui ressort est que les choix de l'administration ont tenu compte des groupes tribaux, ce qui renvoie à la distribution spatiale de ces

groupes tribaux. Ainsi, chaque groupe aurait tenté d'obtenir sa propre commune ou d'être regroupé avec d'autres groupes auxquels il était lié.

### **Des communes tribales**

Pour essayer de saisir dans quelle mesure les critères tribaux, qui traduisent des rapports de force politiques, ont été effectivement pris en compte, nous pouvons nous appuyer sur la carte sur laquelle nous avons figuré l'appartenance tribale des localités et le découpage communal (Cf. fig. 10).

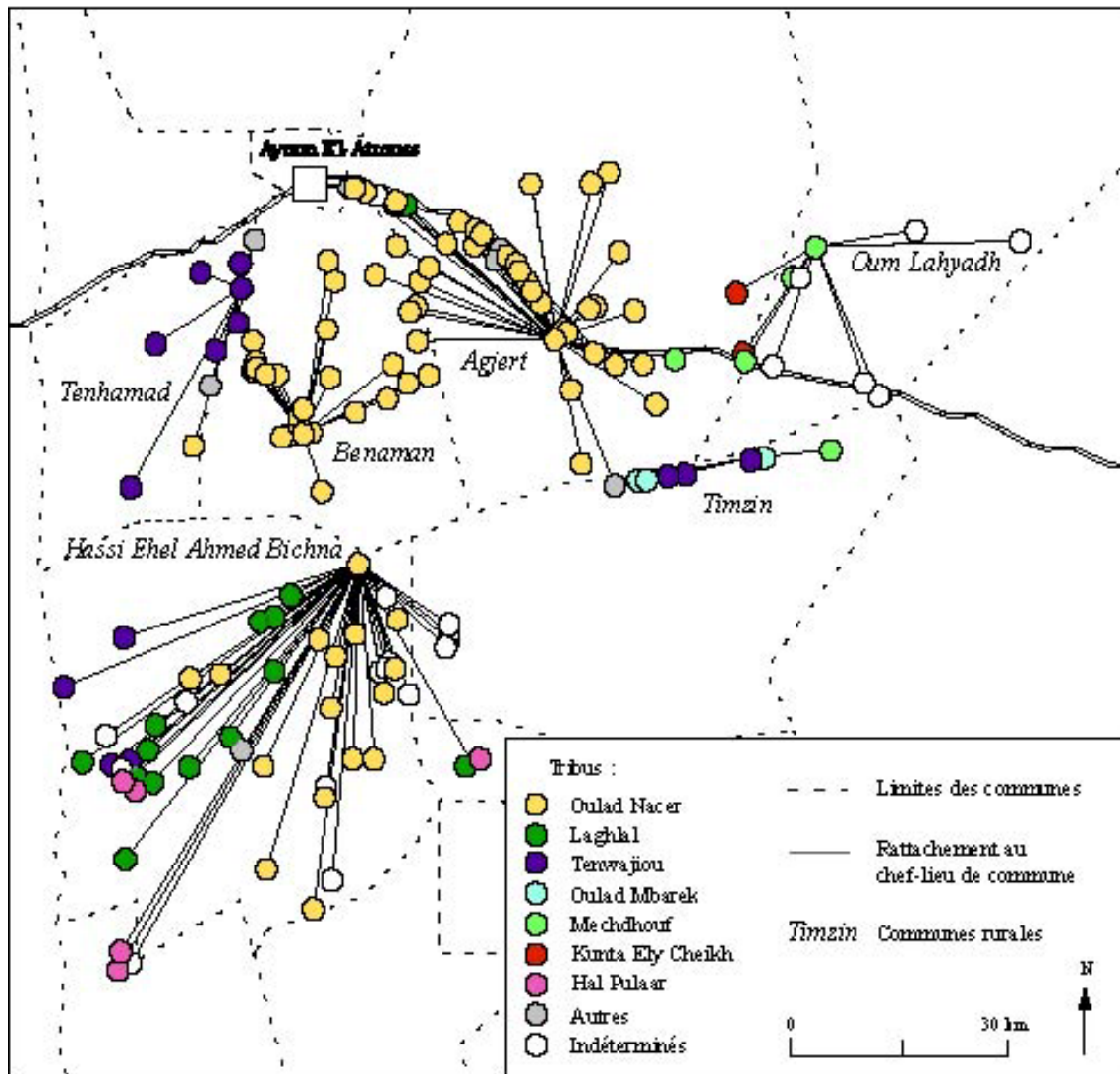
D'après cette carte, dressée à partir d'entretiens croisés sur l'appropriation tribale des localités, la commune de Benaman est, à part une exception, composée uniquement de localités des Oulad Nacer. La commune d'Agjert est à majorité Oulad Nacer également. Si nous ôtons de l'analyse les localités situées le long du goudron, nous observons que seuls Hassi Ehel Mohammed Heye et Basra ne sont pas contrôlés par des Oulad Nacer. La plupart des Kunta sont regroupés dans la commune de Oum Lahyadh. Il en est de même pour les Lehmonat. La commune de Tenhamad est, à une exception près, composée de Tenwajiou et de Smalil. En revanche, la commune de Hassi Ehel Ahmed Bichna est relativement composite puisqu'on y trouve des Oulad Nacer, des Laghlal, des Tenwajiou et des Peuls.

Les regroupements par tribus apparaissent donc nettement, mais la proximité des localités d'une même tribu ne peut seule expliquer leur regroupement. Ce dernier suppose aussi que les tribus parviennent à imposer leur choix. Les quelques localités de la tribu de Tenwajiou dans la *moughataa* d'Ayoun auraient pu être rattachées à une commune majoritairement composée d'autres tribus. La raison de la création de la commune de Tenhamad, l'une des deux plus petites en superficie et en population de la *wilaya*, peut ainsi s'expliquer par la meilleure intégration politique de ce groupe dans les instances décisionnelles de l'État au moment du découpage. L'un d'entre eux travaillait alors au ministère de l'Intérieur sur ce dossier. Les regroupements ne se basent pas seulement sur une appartenance tribale donnée. Ils nécessitent une volonté commune de ces groupes d'agir ensemble.



Figure 10 :

Figure 10 : Rattachement aux communes rurales et appropriation tribale



### **L'origine tribale des limites départementales**

Le regroupement tribal n'a pas débuté avec la constitution des communes. La création du département de Kobenni en 1970 a également une explication de cet ordre. À cette époque, les deux principales tribus recensées étaient les Oulad M'Barek et les Tenwajiou qui comptaient, d'après le décret, respectivement 14 et 9 fractions. Les Oulad M'Barek constituent une tribu guerrière qui a longtemps été en rivalité avec les Oulad Nacer. D'après des entretiens avec des membres de cette tribu, la création de ce département a eu pour objectif de la cantonner dans une circonscription dans laquelle elle s'est trouvée en relative majorité. Elle était ainsi isolée d'AYOUN mais recevait en contrepartie une certaine autonomie territoriale. Par ailleurs le centre de cette circonscription a été fixé à Kobenni, là où la tribu des Tenwajiou était la moins influente. La limite Nord-Est du département semble correspondre à la ligne de partage entre les espaces reconnus comme appropriés par les Oulad Nacer d'un côté et les Tenwajiou et les Oulad M'Barek de l'autre. Cela s'est traduit dans le décret de création par une limite passant par Mabrek et Timzin, localités appropriées par ces deux tribus. Le choix du centre comme celui des localités qui y sont rattachés a plutôt suivi des critères politiques découlant des rapports entre groupes tribaux dans l'action politique. L'appropriation d'une circonscription correspond à une certaine position dans le pouvoir politique. Les rapports de force étant dynamiques, les découpages, ou les regroupements successifs ont évolué. Toutefois, il s'avère que les limites départementales ont prévalu sur les limites communales. Ces dernières n'ont pas remis en cause les découpages des *moughataa* et des *wilaya*. Ces deux cadres semblent avoir un ici une certaine efficacité en perdurant depuis trente-cinq ans, mais ce sont les rattachements des localités dans ces entités administratives et non les limites en tant que frontières qui perdurent.

Les critères politiques semblent, dans l'ensemble, expliquer les regroupements de localités. Quelques exemples de localités très éloignées des centres auxquelles elles sont rattachées l'illustrent également. Basra est en effet situé à proximité de la commune de Timzin et de son chef-lieu mais est rattaché à la commune d'Agjert. Deux éléments peuvent l'expliquer. La limite départementale qui sépare Kobenni et AYOUN passe entre Basra et Agrej qui est rattaché à Timzin. D'autre part, les habitants de Basra sont étroitement liés à ceux de Leqliq et d'Agava par des relations de dépendances tribales, qui sont eux-mêmes rattachés à la commune d'Agjert. La distance à métrique

topographique est ici perturbée par les découpages départementaux et par les liens tribaux. Si les découpages départementaux semblent être des éléments territorialisés de la matrice étatique plus contraignant que ceux des communes, il n'en demeure pas moins que c'est la relation politique qui prime.

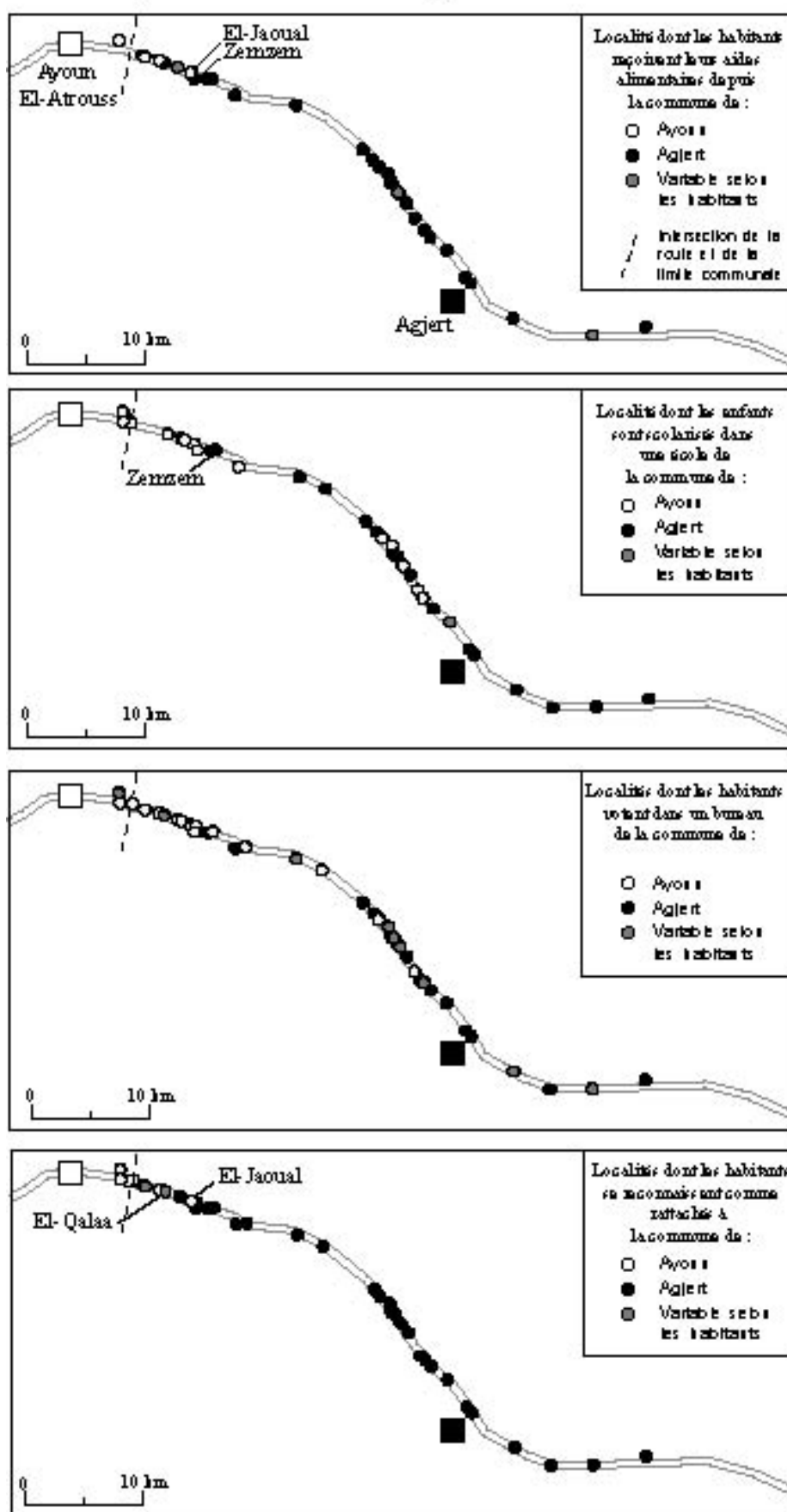
### **Les différentes modalités politiques de rattachement**

Il apparaît entendu que les regroupements de lieux dans une entité administrative relève surtout de la dynamique politique animée par les groupes tribaux. La composition des communes comme des départements traduit les rapports de force et les interrelations entre ces groupes. Toutefois, le caractère politique de ces entités ne se limite pas à des alliances entre tribus affichées en tant que telle (tribu des Oulad Nacer ou tribu des Laghlal). L'étude de plusieurs cas de localités rattachées d'après la carte (Cf. fig. 10) à une commune mais appartenant en fait à une autre souligne que la dynamique tribale d'alliance et d'opposition met également en jeu des aspects plus fonctionnels. Nous avons vu que l'inscription dans un bureau de vote dépend moins de la situation dans la circonscription électorale que dans les relations entre les électeurs et le lieu-noyau du groupe tribal dans lequel est placé le bureau. Dans la même optique, l'approvisionnement en vivres ou la scolarisation implique des regroupements qui s'insèrent dans cette dynamique politique.

### **L'exemple des limites sur la route goudronnée**

Dans l'enquête sur la route goudronnée sont mentionnés les rattachements des localités aux communes suivant quatre critères : la commune dans laquelle sont scolarisés les enfants, celle dans laquelle les habitants votent, celle dans laquelle ils s'approvisionnent en aide alimentaire et celle à laquelle ils affirment appartenir. Les trois premiers critères s'inscrivent dans la dynamique politique telle que nous l'avons définie dans le paragraphe précédent. Ainsi, la scolarisation dans un lieu donné suppose des relations politiques. Soit ceux qui y scolarisent leurs enfants sont alliés de ceux qui les accueillent, soit ils se placent dans leur dépendance en leur demandant ce service. À partir de notre enquête, nous avons sélectionné les localités situées de part et d'autre de la limite administrative entre Agjert et Ayoun pour dresser une carte de l'appartenance communale de ces localités suivant chacun des quatre critères.

Figure 11 : Rattachement des localités aux communes d'Ayoun El-Atrouss et d'Agjert suivant 4 critères



Sur aucune des quatre cartes nous ne pouvons placer une limite nette (Cf. fig. 11). Il y a toujours, une zone mixte dans laquelle se chevauchent des localités qui relèvent des deux communes. Au niveau de l'aide alimentaire, les localités situées à l'Ouest de El-Jaoual s'approvisionnent en général à Ayoun et celles situées à l'Est de Zemzem à Agjert. De même, la plupart de celles situées à l'Ouest de El-Qalaa sont reconnues comme appartenant à la commune d'Ayoun et celles situées à l'Est de El-Jaoual à la commune d'Agjert. En revanche, sur le plan scolaire et sur le plan électoral, la limite est encore plus floue. Jusqu'à l'Est d'Agjert, des électeurs vont voter dans un bureau rattaché à la commune d'Ayoun et entre Zemzem et Agjert, les habitants scolarisent leurs enfants indifféremment de la proximité des deux chefs-lieux dans une école de l'une des deux communes. Cette tendance peut être rapprochée de la désertion relative des localités durant les saisons froides puis sèches. Les localités dont la proportion d'habitants retournant à Ayoun après l'hivernage est la plus forte ont tendance à être rattachées à cette ville. Les groupes de ces lieux semblent moins en rapport avec les autres groupes de la commune. Ils sont notamment peu représentés au conseil municipal. Les trois seules localités sur la route goudronnée dont les habitants ont un conseiller municipal à Agjert sont toutes rattachées à la commune suivant ces quatre critères. Par conséquent aucune des localités dont les enfants sont scolarisés à Ayoun ou dont les habitants votent à Ayoun n'est représentée au conseil municipal d'Agjert. Bien que situés dans cette circonscription, ces groupes ne se reconnaissent pas comme y appartenant.

Cependant, lors de plusieurs questionnaires, nos interlocuteurs ont spécifié que la limite entre Ayoun et Agjert correspondait au poste de police situé à cinq kilomètres de la ville. Bien que ce point matérialise l'entrée de la commune urbaine, beaucoup de groupes des localités situées à l'Est se reconnaissent comme y étant rattachés. Nous pouvons en conclure deux tendances. D'une part, le positionnement dans une commune varie selon plusieurs facteurs. Les habitants d'une localité ne votent, ni ne se scolarisent, ni ne s'approvisionnent nécessairement dans la commune dans laquelle ils disent habiter. Ce positionnement dépend des circonstances et peut varier selon les intérêts du moment. D'autre part, la limite administrative reconnue ne correspond pas aux rattachements reconnus par les habitants. Nous pouvons alors distinguer les limites

matérielles des limites intériorisées et considérer que les groupes tribaux d'un lieu sont positionnés dans une entité administrative lorsqu'ils se reconnaissent et sont reconnus comme appartenant à cette entité. À la différence de la carte établie en 1987 qui a figé des découpages, prendre en compte les regroupements reconnus permet de suivre les évolutions dans le temps de la dynamique politique.

D'après ce critère, plusieurs indications des textes de 1987 s'avèrent décalées par rapport à la réalité d'aujourd'hui. Il s'agit notamment des toponymes qui font office de sommet aux arêtes représentant les frontières. Dans certains cas, le rattachement communal précisé par le décret ne correspond plus aux rattachements reconnus aujourd'hui. L'un d'entre eux, Ghlig Oum El-Keraan est censé appartenir à Agjert. Le tracé administratif de la limite entre Agjert et Oum Lahyadh dessine un crochet à l'Est pour intégrer cette localité à la commune. Comme son toponyme "*ghlig*", barrage, l'indique, le lieu est une grande étendue cultivable. En 2004, personne parmi les habitants d'Agjert ni parmi ceux de Oum Lahyadh, ne connaît Ghlig Oum El-Keraan. En revanche, les habitants reconnaissent la localité située à un kilomètre à l'Est sous le nom de Ghlig El-Wiss et aucun d'entre eux ne la rattache à la commune d'Agjert. De même, les habitants d'Agjert reconnaissent que la localité est positionnée dans la commune de Oum Lahyadh. Nous ne savons pas si le changement de toponyme a correspondu au passage d'une commune à l'autre, mais nous pouvons considérer qu'un élément territorialisé de la matrice étatique, en l'occurrence le sommet d'une limite, a ici été modifié et que cette modification est de fait entérinée par les habitants.

### **Étirements des limites et changements politiques**

Toujours en tenant compte de ce critère de la reconnaissance, plusieurs localités à l'habitat amovible et ne figurant pas sur le recensement de 2000 sont situées au-delà des limites cartographiques de la commune à laquelle leurs habitants affirment appartenir. L'appartenance dépend parfois de critères fonctionnels tels qu'envisagés précédemment. L'exemple de Ehel Abbe situé au Nord de la limite séparant la commune de Timzin de celle de Oum Lahyadh en est à plusieurs titres révélateur. La localité compte pour seuls aménagements inamovibles une maison et un puits et son habitat principal reste la tente. Les habitants sont des Lehmonat, tribu principalement représentée dans la commune de Oum Lahyadh. Pour eux l'emplacement d'une limite n'a aucune importance. Ils ne la mentionnent jamais. Ils se sont implantés à proximité de Timzin pour avoir plus

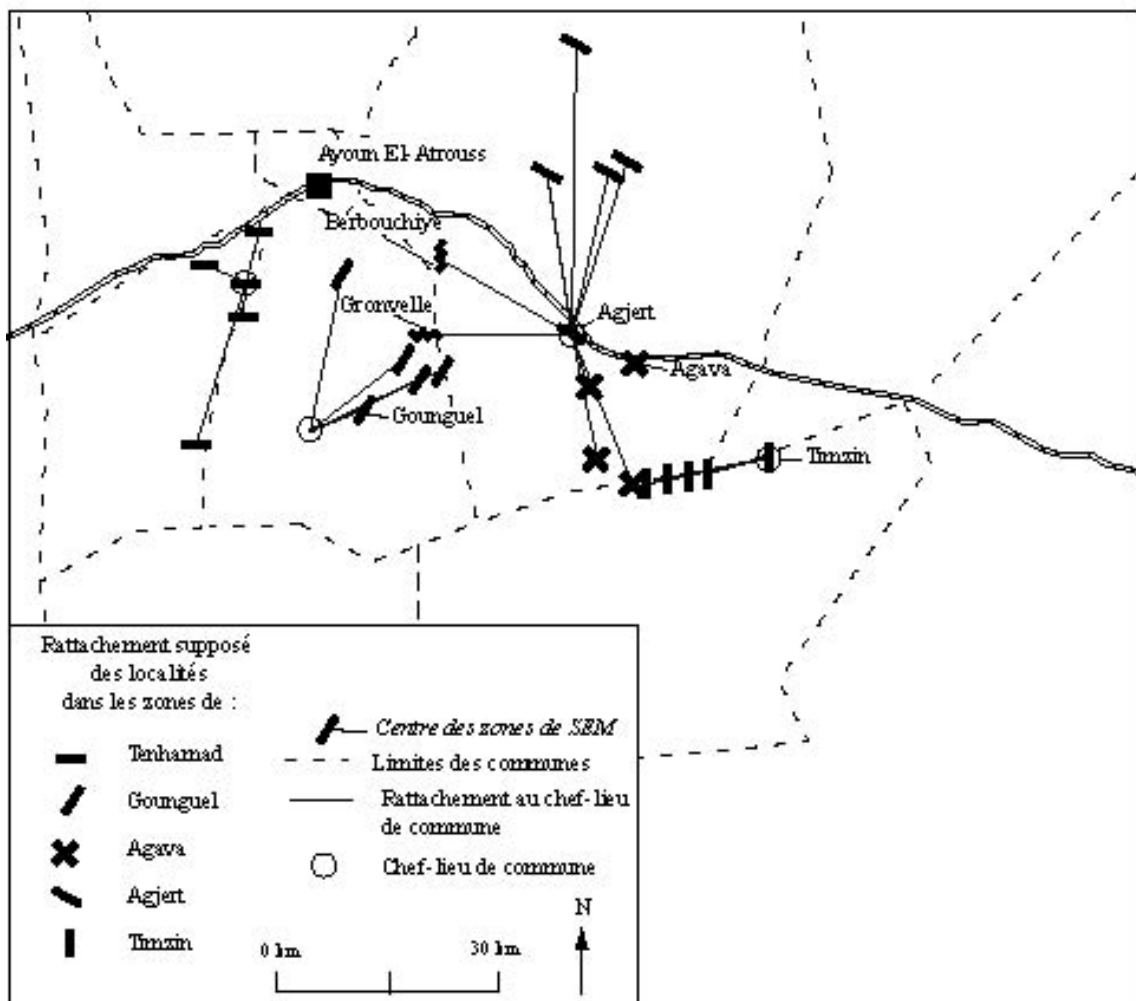
aisément accès à son poste de santé et à son marché, mais cet aspect pratique en révèle un autre plus politique. Leur installation a été possible parce qu' ils sont en bons termes avec les tribus de Timzin, des Oulad M'Barek et des Tenwajiou. Ainsi, des Lehmonat qui nomadisaient plus au Nord dans une commune fortement marquée par la présence des Lehmonat, se regroupent avec des Oulad M'Barek et des Tenwajiou. Le paradoxe n'est qu'apparent. Chaque groupe tribal est une entité dynamique, toujours en recomposition. Les Lehmonat sont un ensemble de groupes tribaux se reconnaissant comme appartenant à une tribu commune, mais chacun de ces groupes peut quitter cet ensemble pour se rattacher à un autre. Nous pouvons supposer que le déplacement de ce groupe, en même temps qu'il étire la commune vers le Nord et modifie un élément territorialisé de la matrice, traduit un changement dans les interrelations tribales. Le changement s'explique parce que les intérêts des groupes en question, d'abord matériels, sont devenus politique en ce sens que l'installation des uns à proximité des autres sous-entend nécessairement une entente et des intérêts communs.

### **Mobilité des centres : le passage des SEM aux communes**

Après avoir pris en compte la composition des communes et un ensemble de cas isolés pour montrer en quoi les regroupements suivaient les évolutions des interrelations tribales, l'étude du passage des structures d'éducation de masse aux communes rurales permet d'envisager la mobilité des centres de ces regroupements. Dans un premier temps, nous avons tenté de reconstituer les zones. Faute d'archive, nous avons dû nous appuyer sur les témoignages d'hommes politiques contemporains des SEM. Ces sources révèlent que les cadres imposés de la matrice étatique ont avant tout l'utilité et le sens que les groupes tribaux lui donnent. Ainsi, lors des entretiens, les discussions ne concernaient pas la localisation des limites mais le rattachement de telle localité à telle zone. Pour plusieurs de ces zones, les avis divergent. Aussi, nous avons tenu compte de ces divergences en intégrant les diverses hypothèses sur les cartes auxquelles nous ne conférons ici qu'un intérêt méthodologique facilitant la comparaison (Cf. fig. 12).

Figure 12 :

Figure 12 : Passage des zones des structures d'éducation de masse aux communes rurales





Par rapport aux communes, les zones des SEM semblent plus atomisées car les habitants de plusieurs localités d'une prétendue même zone revendiquent d'en avoir été le centre. Certains prétendent également n'avoir entretenu de relations qu'avec le chef-lieu de la *wilaya* mais pas avec le centre de leur zone. Au-delà de la réduction du nombre de centres dans le passage aux communes, nous observons une certaine continuité entre les deux découpages pour les regroupements. Ces continuités correspondent à la continuité des rapports entre groupes tribaux. Les Oulad Nacer sont toujours ensemble, de même pour les Tenwajiou. À l'intérieur de ces ensembles, Basra est resté lié à Leqliq et à Agava et Agjert est resté lié aux localités regroupées autour de Vaugouz.

Cependant, des incertitudes révélatrices demeurent. La principale concerne Berbouchiye et Gronvelle. Nous ne pouvons affirmer qu'elles appartenaient à la zone d'Agjert ni qu'elles appartenaient à celle de Gounguel. Certains pensent qu'elles étaient leur propre centre, mais l'important tient plutôt dans leur regroupement lors de la création des communes. Berbouchiye et Gronvelle sont deux localités appropriées par une même fraction des Oulad Nacer présents à Agjert comme à Gounguel et Gronvelle est relativement équidistante des deux centres de zones Gounguel et Agjert. Pourtant, les deux localités ont été rattachées à la commune d'Agjert. Deux explications peuvent être retenues. Les deux renvoient au changement de centre lors de la création des communes. Gounguel, centre de zone, a cédé sa place à Benaman, une quinzaine de kilomètres plus à l'Ouest. La première conséquence de ce déplacement du centre a été d'en éloigner Gronvelle et Berbouchiye. Autrement dit, un changement de centre a provoqué une modification des regroupements. Cependant, cette explication ne tient compte que de la métrique topographique de la distance. La seconde explication, qui n'est qu'une hypothèse, s'appuie sur la dynamique politique. Si Benaman a été choisi en tant que centre, c'est en partie parce plusieurs groupes de Gounguel sont entrés en conflit, affaiblissant leur intégration politique dans l'administration qui choisissait ces centres, de sorte que le groupe tribal de Benaman s'est trouvé en position de force. C'est peut-être ce basculement politique qui a éloigné Gronvelle et Berbouchiye de la commune de Benaman. Dans ce cas l'espace de la matrice administrative a été déplacé en fonction des relations politiques entre groupes tribaux et en fonction de leur intégration politique.

Cette explication attribuée au cas de Gounguel et de Berbouchiye semble valable pour expliquer les autres changements de centres. Timzin et Agjert étaient des centres de zone et sont devenues chef-lieux de commune, alors que Agava et Baghzaza qui étaient aussi des centres de zone ne sont pas devenues des chefs-lieux. De leur côté, Tenhamad et Benaman n'étaient probablement pas des centres de zones mais sont devenues des chefs-lieux. L'explication générale de ces changements peut renvoyer aux raisons du passages des SEM aux communes qui avait correspondu à un changement de régime sur le plan national. Aussi, nous pouvons supposer que les déplacements des centres s'expliquent en grande partie par les changements dans le pouvoir politique. Les localités les mieux intégrées dans le régime antérieur ne le sont pas toujours restées dans celui qui a suivi. La désignation d'Agjert comme chef-lieu aux dépens d'Agava peut ainsi s'expliquer par le soutien dont la localité a bénéficié de la part de la fraction alors dominante de la tribu des Oulad Nacer au moment des découpages communaux. L'évolution des centres, qui a parfois provoqué celle des regroupements, reflètent en partie les évolutions des rapports de force entre les différents groupes tribaux qui se rattachent aux localités. Ces différents groupes étant mobiles au sein du pouvoir politique, leurs interrelations ne sont pas figées et leurs évolutions entraînent le déplacement des éléments territorialisés de la matrice. L'espace n'est fixe et borné que s'il est envisagé de manière synchronique, mais les évolutions dans le temps révèlent son caractère mobile.

### **Mobilité spatiale et mobilité politique**

Le caractère mobile de l'espace est lié aux variations fréquentes des solidarités tribales et de leurs relations avec l'administration étatique, mais la mobilité de ce cadre spatial de l'État est également liée à la mobilité spatiale des groupes tribaux. Sur plusieurs décennies ou sur quelques années, il est possible d'observer cette mobilité et de voir en quoi elle modifie les regroupements. Depuis plus d'un siècle ou deux, les tribus ont eu tendance à glisser du Nord vers le Sud. Plusieurs tribus sont parties de l'Adrar et du Tagant pour se diriger vers les Hodh. Les Oulad M'Barek ont progressivement été repoussés vers le Sud par les Mechdhouf qui ont à leur tour été repoussés vers l'Est et le Sud par les Oulad Nacer qui venaient du Tagant<sup>244</sup>. De même, les Smalil se disent originaires des régions septentrionales du Sahara et les Laghlal de l'Adrar. Le fondateur

de leur tribu vivait à Chinguetti. Durant les cinquante dernières années, ce glissement vers le Sud s'est poursuivi. Les dernières périodes de sécheresse ont incité des éleveurs de l'Adrar à se diriger vers le Tagant, des éleveurs du Tagant vers le Sud et des éleveurs du Nord du Hodh vers le Sud du Hodh<sup>245</sup>. Cette tendance longue peut expliquer en partie les conflits opposant les Laghlal aux Oulad Nacer de la commune de Hassi Ehel Ahmed Bichna. Les Laghlal installés dans la partie septentrionale de la commune sont originaires des environs de Tamcheket. Leurs localités n'étaient pas recensées dans la commune lors de sa création de sorte que les Oulad Nacer se sont retrouvés en minorité. Ainsi, la mobilité des tribus a ici remis en cause l'équilibre politique des regroupements.

### **Variation des regroupements sur la route goudronnée**

Cette mobilité s'est poursuivie après la création des communes. Là encore, l'enquête sur la route goudronnée présente un intérêt. La limite entre les communes d'Agjert et d'Ayoun croise la route de l'Espoir. Les localités situées à proximité de cette route doivent donc se répartir dans les deux communes, mais nous avons vu qu'elles ne sont pas toujours localisées dans la commune à laquelle elles sont, ou se disent, rattachées. Si la question se pose à nous en 2003, elle ne se posait peut-être pas en 1988 lors de la création de la commune d'Agjert. À cette date, aucune de ces localités n'étaient recensées, même si certaines semblaient déjà exister<sup>246</sup>. Administrativement, la limite n'a pas changé, mais chaque nouvelle installation l'a déplacée en fonction de son appartenance reconnue. Pour tenter de saisir les variations spatiales des regroupements de ces localités sur quinze années, nous pouvons reprendre deux des quatre critères utilisés précédemment : la commune dans laquelle les habitants scolarisent leurs enfants et la commune dans laquelle ils sont approvisionnés en aide alimentaire. En nous appuyant sur les dates d'installation dont nous disposons et en supposant que les localités n'ont pas changé de commune de rattachement depuis, nous pouvons tenter de simuler cette évolution entre 1988 et 2003.

---

<sup>244</sup> Paul Marty, *Etudes sur l'Islam et les tribus du Soudan. Tome 3*. Paris : E. Leroux, 1920-1921, 475 p.

<sup>245</sup> Clément Lechartier, *op. cit.*

Michel Bouy et Taher Moustapha Ould Saleh, *op. cit.*

<sup>246</sup> Lors des questionnaires, l'existence des lieux en tant que localité habitée a été considérée par les interlocuteurs comme liée à la date de construction du premier hangar. Nous y reviendrons dans le chapitre suivant.

Figure 13a :

Figure 13a : Evolution supposée des rattachements des localités aux communes d'Ayoum El-Atrouss et d'Agjert en fonction du lieu de scolarisation

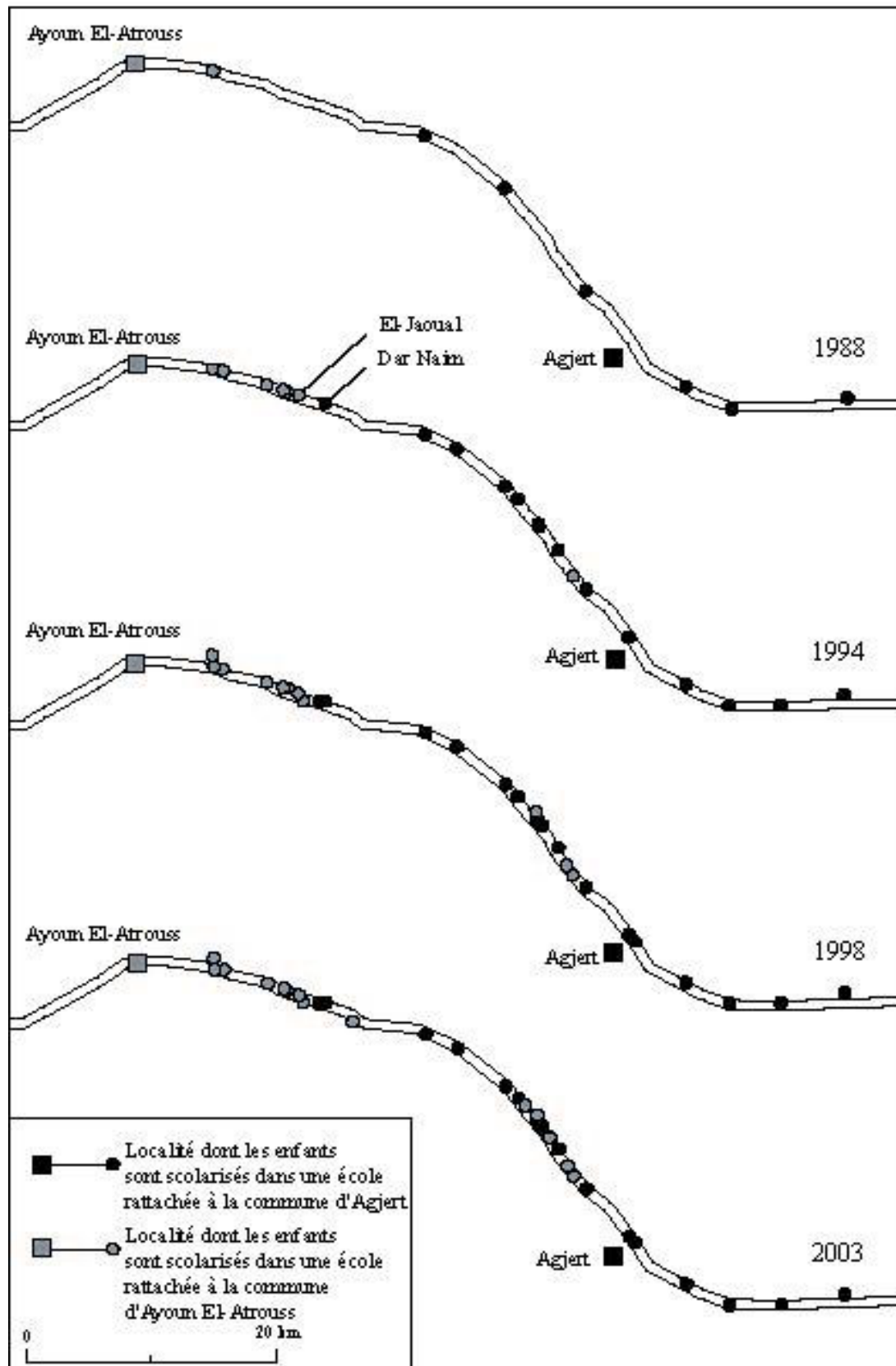
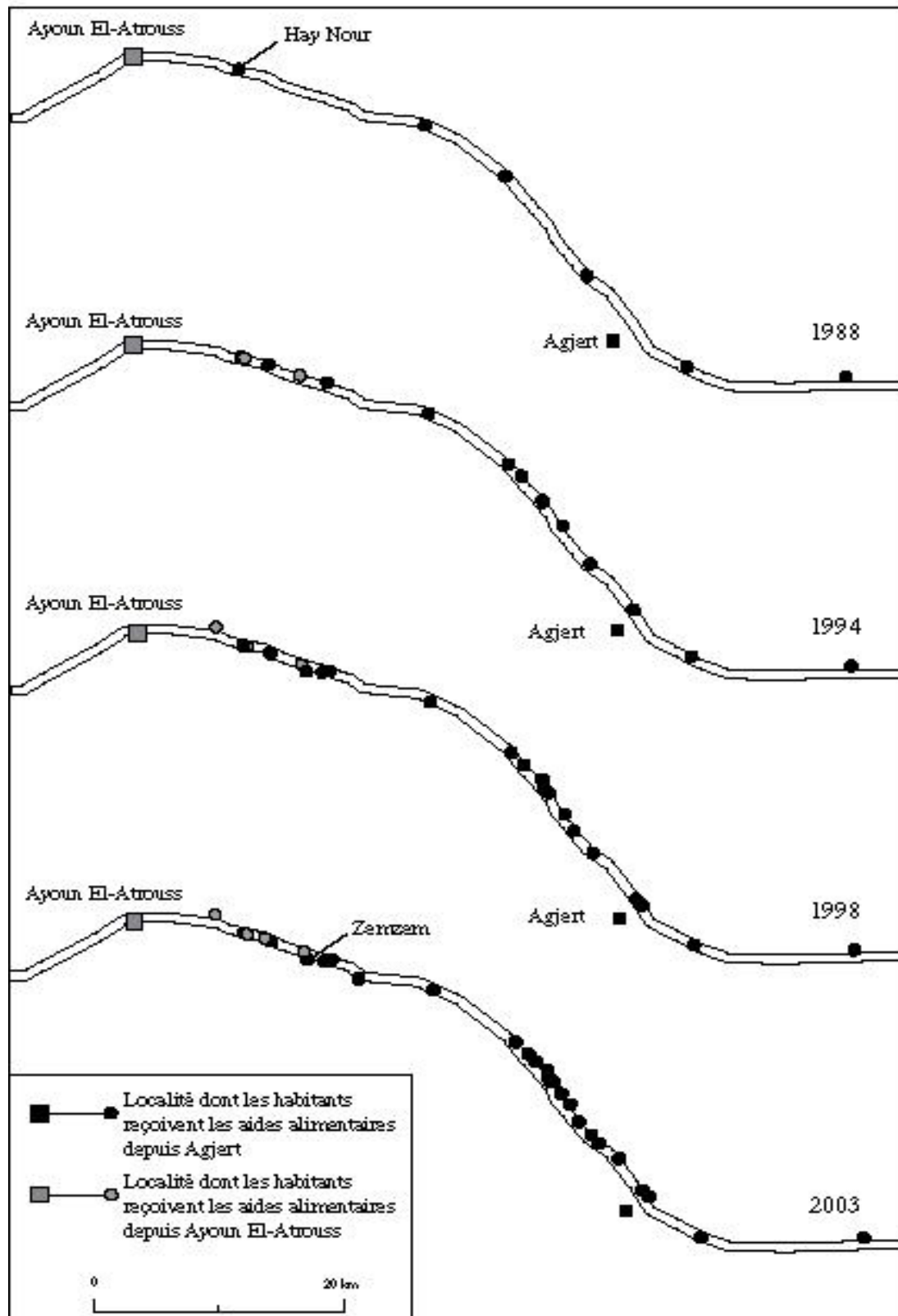


Figure 13b :

Figure 13b : Evolution supposée des rattachements des localités aux communes d'Ayoun El-Atrouss et d'Agjert en fonction du lieu d'approvisionnement des aides alimentaires



Suivant le premier critère, cette limite a d'abord été assez identifiable entre Dar Naim et El-Jaoual jusqu'en 1994, puis elle est devenue plus floue en glissant vers Agjert (Cf. fig. 13a). Suivant le second critère, la limite passe d'abord entre Ayoun et Hay Nour pour se rapprocher aujourd'hui de Zemzem (Cf. fig. 13b). Suivant les deux critères, il apparaît l'implantation de nouvelles localités modifient la localisation de la limite.

Chaque nouvelle localité peut en effet modifier ces limites car elle implique une appropriation de l'espace qui met en jeu les groupes tribaux, ceux qui revendiquent la terre et ceux qui désirent s'installer. L'appropriation dépend alors des rapports de force entre ces groupes. S'ils se rattachent à des communes différentes ou bien si le territoire d'un groupe rattaché à Agjert est approprié par un groupe rattaché à Ayoun, la limite effective entre les deux s'en trouve modifiée. La limite traduit alors le partage du territoire et les rapports entre groupes tribaux à une date donnée. Nous retrouvons là l'une des oppositions entre l'espace nomade qui ne trouve son unité que dans sa dimension diachronique et le territoire de l'État dont les découpages cartographiés sont nécessairement envisagés de manière synchronique<sup>247</sup>.

### **Déplacer l'espace sans se déplacer spatialement**

L'espace de la matrice étatique (ses centres et ses regroupements de localités) est donc mobile et cette mobilité est principalement liée à la dynamique politique des groupes tribaux. Deux exemples que nous pourrions presque qualifier d'archétypiques permettent de synthétiser cette mobilité. Le premier concerne la localité de A. au Nord-Est de Kobenni. Lors de la création du département, ses habitants ont refusé leur rattachement à cette entité administrative. Leur groupe tribal était lié à celui de localités situées dans la *wilaya* du Hodh Ech-Charqi à l'Est. Aussi, ils se sont rattachés à une *moughataa* de cette *wilaya* tout en restant localisés à Kobenni. Ce rattachement a été reconnu par les habitants des localités voisines qui ne l'ont depuis pas remis en cause. Le second exemple concerne la localité B. habitée par des Oulad Nacer située sur la limite entre Benaman et Tenhamad. Initialement la localité devait être rattachée à Tenhamad, mais comme ses habitants ne s'entendaient pas avec les groupes tribaux de Tenhamad, ils ont entrepris des démarches auprès de la préfecture pour être rattachés à Benaman. Quelques années plus tard, pour des raisons similaires, ils ont entrepris les

---

<sup>247</sup> Denis Retaillé, La conception nomade de la ville, op. cit.

mêmes démarches afin de retourner à Tenhamad. En 2000, ils ont ainsi été recensés dans cette dernière commune et sur le plan électoral, ils ont changé de conseil municipal et y disposent en 2004 d'un conseiller.

Dans les deux exemples, la matrice administrative a été déplacée pendant que les localités sont restées situées au même endroit. Ces déplacements ont été causés par la volonté des groupes rattachés à ces lieux de s'allier avec d'autres groupes, mais ces déplacements ne correspondent pas à un ajustement a-posteriori des découpages par rapport à des tribus. Dans le second exemple, il correspond à un changement des rapports entre groupes à l'intérieur d'une tribu et les deux déplacements successifs soulignent que les regroupements de localités entre elles ne peuvent être figés. Ils sont, comme les interrelations tribales, en mouvement constant. Aussi, l'un des problèmes de la carte n'est pas d'avoir mal été dessinée, mais d'avoir figé les regroupements. Ensuite, la capacité à déplacer l'espace passe par l'intégration politique à la matrice étatique telle que nous l'avons définie dans la deuxième partie. Dans le deuxième exemple, c'est en effet grâce à l'intervention sollicitée du préfet que le rattachement a été modifié. Enfin, dans le premier exemple, même si nos informations ne sont pas complètes à son sujet, la localité A. n'est pas située sur les marges de la circonscription. L'important n'est pas de déplacer la limite un peu à l'Est ou un peu à l'Ouest. La localisation n'influe pas sur le rattachement et la localité peut être ailleurs tout en étant là. La carte, en figurant les circonscriptions par des surfaces contiguës ne peut en rendre compte qu'en représentant des enclaves territoriales.

Dans notre travail sur les limites, avant d'aborder nos enquêtes, nous cherchions des exemples de localités ayant déménagé pour se retrouver dans une autre entité administrative que celle à laquelle elles auraient été rattachées. Nous n'avons pas trouvé de tels exemples et pour cause. Il en existe peut-être puisque nous n'avons travaillé que sur quelques communes, mais les deux cas précédents vont plus loin. Ils montrent qu'une localité peut se déplacer sans se déplacer et nous pouvons les interpréter comme la manifestation la plus aboutie du nomadisme et de l'espace mobile.

En cherchant comment les circonscriptions étatiques encadraient le pouvoir politique et la mobilité des groupes tribaux, nous pensions traiter d'aires contiguës, mais jusque dans les textes étatiques, ces entités administratives à travers lesquelles s'exerce le contrôle politique se sont avérées plus proche de la logique tribale. Elles consistent à fixer des

centres et à y rattacher des localités auxquelles sont associées des populations. Le cadre territorialisé de la matrice étatique relève plutôt d'une conception nomade dans laquelle, la frontière n'est pas dans la limite entre deux surfaces mais dans la distance entre deux lieux, soit deux groupes tribaux. La dynamique politique mauritanienne s'inscrit donc dans ces lieux et ces liens qui en composent le cadre spatial étatique, mais le cadre n'est pas une donnée extérieure aux groupes qui agissent dedans. Ils sont en partie ce cadre puisque l'État est composé de chacun d'entre eux et qu'ils peuvent le modifier et le déplacer. Ainsi, les lieux et les liens sont autant le cadre que le reflet de la dynamique politique. Les interrelations tribales qui s'exprime à travers la matrice étatique étant variables, les éléments territorialisés de cette matrice sont mobiles. Leur capacité à déplacer ces éléments est autant révélatrice de leur pouvoir qu'une arme politique permettant d'acquérir ce pouvoir.



## Chapitre 11: Mobilité du centre et nomadisation des lieux

---

Après avoir montré que les cadres territorialisés de l'État étaient mobiles, nous envisageons dans ce chapitre les lieux des groupes tribaux et leur mobilité dans la même approche du pouvoir politique mauritanien. La deuxième partie a montré que les lieux de la *bediyya* sont la condition de l'existence et de la reconnaissance sociale et politique des groupes tribaux. De plus, le développement et l'approvisionnement de ces lieux-noyaux sont dialectiquement liés à l'intégration et à l'action de leurs groupes dans la matrice étatique. Par ailleurs les groupes tendent vers la dispersion dans ce sens que le chef d'une tribu ne peut imposer son autorité à toutes les fractions et que chaque fraction tend vers sa propre autonomie en essayant d'élever son *nassab* au-dessus de celui des autres et en se détachant de la fraction dominante pour s'opposer à elle dans ce que Pierre Bonte appelle le factionalisme dual. Cette dispersion politique induit la dispersion spatiale<sup>248</sup>. Les groupes tribaux sont donc des constructions dynamiques en constante recomposition dont la capacité à s'élever au-dessus des autres dépend de la qualité de leur intégration dans l'État. Celle-ci étant variable, le développement des lieux-noyaux varie dans le temps. Nous pouvons alors supposer que le caractère nomade de la logique tribale qui tend à déplacer les localités en s'articulant avec la logique étatique qui borne l'espace ne se dissipe pas dans le contexte étatique. La dynamique politique induit autant que la logique tribale la mobilité des lieux.

Dans le chapitre précédent, nous avons vu que la position relative aux autres groupes primait sur la situation et la distance spatiale, c'est-à-dire sur la localisation. De là, nous pouvons supposer que la dynamique politique est liée à la mobilité des lieux et inversement et donc que les lieux se déplacent en même temps qu'évolue le pouvoir politique. Dans un premier temps, nous essaierons de savoir s'il y a bien mobilité de ces lieux en nous appuyant sur l'enquête de la route goudronnée et sur les données statistiques issues des différents recensements de la population. À partir des premières interprétations de ces données, nous tâcherons de voir dans quelle mesure l'espace mobile et le pouvoir politique mauritanien en fournissent un cadre explicatif.

---

<sup>248</sup> Manaf Sami, op. cit.

## **Nouvelles localités, entre création, disparition et déplacement**

### **Les biais statistiques**

Pour appréhender la mobilité des localités, nous nous sommes appuyés sur nos enquêtes et sur les recensements. Deux éléments ont été privilégiés : la date de création de la localité et l'origine spatiale de ses habitants. Ils ont déjà été brièvement abordés dans le chapitre 6 mais pour prolonger leur interprétation, il nous faut d'abord présenter les biais de ces deux indicateurs. À partir de quand peut-on considérer qu'une localité est créée et comment déterminer son origine spatiale ? Pour la date de création, nous nous sommes calqués sur la définition de l'ONS qui considère qu'une localité est au moins composée d'une habitation inamovible. Ce critère présente deux avantages. Les données du recensement ne mentionnent que ces localités. Ainsi, en comparant les trois recensements dont nous disposons, il est possible de savoir de quelle période intercensitaire date la création de telle localité. D'autre part, il s'est avéré que nos interlocuteurs étaient souvent en mesure de mentionner l'année de la construction du premier hangar, soit la première construction inamovible. Cela permet de préciser cette date pour toutes les localités dans lesquelles nous avons directement enquêté.

En revanche, ces données ne prennent pas en compte une partie de la réalité. L'absence de point sur la carte ne signifie pas absence de lieu habité ou approprié. En effet, le long de la route, nous en avons dénombrées 41 quand le recensement n'en relevait que 21. Les localités non recensées sont en général les moins peuplées, mais elles représentent la moitié de celles qui existent. Il est possible qu'il y ait un effet de seuil en deçà duquel les services statistiques ne comptabilisent pas le lieu comme une localité. La création d'un lieu n'est pas toujours brutale. Une première tente peut être plantée, puis l'année suivante la même au même endroit et l'année d'après un hangar est construit, puis d'autres jusqu'à ce que le lieu soit identifié comme localité. Le recensement effectué par les maires pour l'attribution des aides alimentaires dénombre également plus de localités que celui de l'administration. À Agjert 87 dont 37 sur le goudron sont répertoriées pour la distribution des aides contre 48 dans le recensement. À Hassi Ehel Ahmed Bichna, 54 sont répertoriées par la mairie contre 53 par le recensement. L'écart significatif dans la commune d'Agjert peut s'expliquer par le fait que pour une même localité, le maire distingue parfois les principaux quartiers. Le village d'Agjert est ainsi divisé en 5 quartiers. Cette division par n'est pas toujours une simple commodité de recensement.

Elle peut correspondre à la cohabitation de plusieurs groupes tribaux dans un même lieu, or les services statistiques ne rendent pas compte de l'installation ou du départ d'un groupe. De manière générale, il existe plus de localités que celles recensées, mais c'est seulement sur la route que nous avons pu les prendre en compte.

En ce qui concerne l'origine spatiale de ces localités, l'ONS ne dispose d'aucune données statistiques. Nous les avons produites à partir de l'enquête sur la route goudronnée, de l'enquête du sociologue Dah Ould Khtour<sup>249</sup>, et de nos autres observations. Au total, nous avons pu prendre en considération 72 localités figurant dans le recensement auxquelles s'ajoutent celles situées le long de la route. La question posée était : "Où habitiez-vous avant de vous installer ici ?"<sup>250</sup> Cela suppose que nos interlocuteurs ont un lieu de résidence principal et surtout, que tous les habitants ont la même origine. Aussi, les questions suivantes étaient : "Résidez-vous toujours ici après l'hivernage ?" et "Veniez-vous tous du même endroit ?". Dans 16 cas sur 41, la plupart des habitants restent toute l'année et dans la plupart des localités, plusieurs origines spatiales ont été mentionnées. Aussi, dans un premier temps, nous avons pris en compte comme localité de résidence celle occupée durant l'hivernage et nous n'avons retenu que l'origine spatiale de la famille qui a fondé la localité, souvent considérée comme celle qui a l'ascendant politique sur les autres familles.

### **L'impossible comparaison des cartes censitaires**

Pour saisir le phénomène des déplacements, nous disposions également des cartes censitaires de 1977 et de 1988. À partir de ces dernières, nous avons voulu étendre au Hodh El-Gharbi la carte de L'Atlas de Mauritanie qui présente les migrations dans le Trarza<sup>251</sup>. La première version que nous avons réalisée révélait de nombreux déplacements et le passage de plusieurs localités habitées au statut de point d'eau, mais ces cartes censitaires nous sont apparues dans l'ensemble très imprécises. Nous avons considéré comme déplacement le décalage de localisation d'un même toponyme entre les deux dates, or le décalage semble lié à des erreurs de localisation. Après avoir reporté sur cette carte les coordonnées fiables des localités recensées en 2000, d'autres

---

<sup>249</sup> Dah Ould Khtour, *Recueil de textes élaborés par Dah Ould Khtour pendant la 3ème phase du projet*. Ayoun El-Atrouss : Projet Girmem, 2002, 93 p.

<sup>250</sup> Cf. Annexe 1.

<sup>251</sup> L.E.D.R.A. *Atlas migrations et gestion du territoire*. Université Nouakchott L.E.R.G., Coopération Française, Université de Rouen, L.E.D.R.A. 1999, 36 planches.

décalages apparaissaient, mais deux éléments nous font penser qu'il s'agissait d'autres erreurs. D'une part, lors de nos enquêtes, il s'est avéré que des localités cartographiées dans différents sites ne se sont jamais déplacées. D'autre part, le nom de certaines localités étant lié à un puits ou à un barrage il est peu probable que ces points d'eau aient été déplacés. Aussi, le nombre de sites ayant été totalement abandonnés pour un autre est certainement très réduit et ce ne sont pas ces cartes qui pourraient en rendre compte. C'est seulement pour la disparition de localité qu'elles nous paraissent fiables. Certains points étaient considérés comme des localités habitées en 1977 puis comme des simples points d'eau en 1988. Cela se traduit dans les données des recensements par l'absence de ce point en 1988. C'est le cas de Hassi El-Barka dans la commune d'Agjert et de El-Meilah dans celle de Timzin.

### **L'accroissement des localités recensées : la comparaison des trois recensements**

La comparaison des données chiffrées des trois recensements ne montre pas les déplacements, mais uniquement ce que les statistiques considèrent comme apparition ou disparition de localité. Le recensement de 1977 dénombrait 60 localités dans la *moughataa* d'Ayoune, celui de 1988 en comptait 88 et 211 pour celui de 2000. Dans les données, certains noms de localité ont changé, si bien qu'on ne les retrouve pas dans tous les recensements alors qu'elles y figurent peut-être, mais sous un autre toponyme. Avec nos observations, nous avons pu intégrer ces changements en faisant le lien entre deux toponymes correspondant au même site. Il est possible que le changement de toponyme révèle le changement du groupe qui s'approprie le site, mais nous n'en avons pas trouvé la preuve. Selon ces données, dans les sept communes dans lesquelles nous avons enquêté, soit 180 localités en 2000, deux ont disparu en 1988 et quatorze en 2000. En les harmonisant avec nos enquêtes, le nombre de disparitions totales avérées en 2000 se situe plutôt entre six et douze. À cela s'ajoute la disparition d'une localité proche du goudron en 2003. Pour affiner notre analyse de ces données, nous nous sommes également intéressés aux localités dont la population a diminué de plus de 30% entre deux recensements. Elles étaient trois entre 1977 et 1988, puis treize entre 1988 et 2000 dont sept ayant perdu plus de la moitié de leurs effectifs.

**Tableau 8a : Localités dont la population a baissé de plus du tiers entre 1988 et 1977**

Commune	Localité	Population en 1977	Population en 1988	Evolution entre 1988 et 1977
Agjert	Gronvelle	242	134	-45%
Benamane	Chleikha	170	107	-37%
Agjert	Bamoueira	171	118	-31%

Sources : ONS

**Tableau 8b : Localités dont la population a baissé de plus du tiers entre les recensements de 1988 et 2000**

Commune	Localité	Population en 1988	Population en 2000	Evolution entre 1988 et 2000
Agjert	Vaugouz	781	240	-69%
Agjert	Bamoueira	118	39	-67%
Agjert	Berbouchiye	306	103	-66%
Agjert	Laoueinat Sondage	120	54	-55%
Hassi Ehel Ah.	Zoueibri	305	138	-55%
Oum Lahyad	El-Hadra	500	234	-53%
Oum Lahyad	El-Madhloum	493	253	-49%
Hassi Ehel Ah.	Trengenbou Est	119	69	-42%
Benamane	Slelehiye Ouest	153	101	-34%
Oum Lahyad	Egdernit	336	222	-34%

Sources : ONS

En ce qui concerne les créations, la plupart se situent dans la commune de Hassi Ehel Ahmed Bichna. Un deuxième ensemble apparaît dans les communes de Tenhamad et de Benaman. Le troisième se situe de part et d'autre de la route dans l'Est de la *moughataa*. L'importance de celles situées dans la commune de Hassi s'explique par le fait qu'elle est la commune la plus peuplée selon le dernier recensement. Elle compte presque autant d'habitants que Tenhamad, Agjert et Benaman réunis. Par ailleurs, les densités de population augmentent suivant un gradient Nord-Sud dans la *wilaya*.

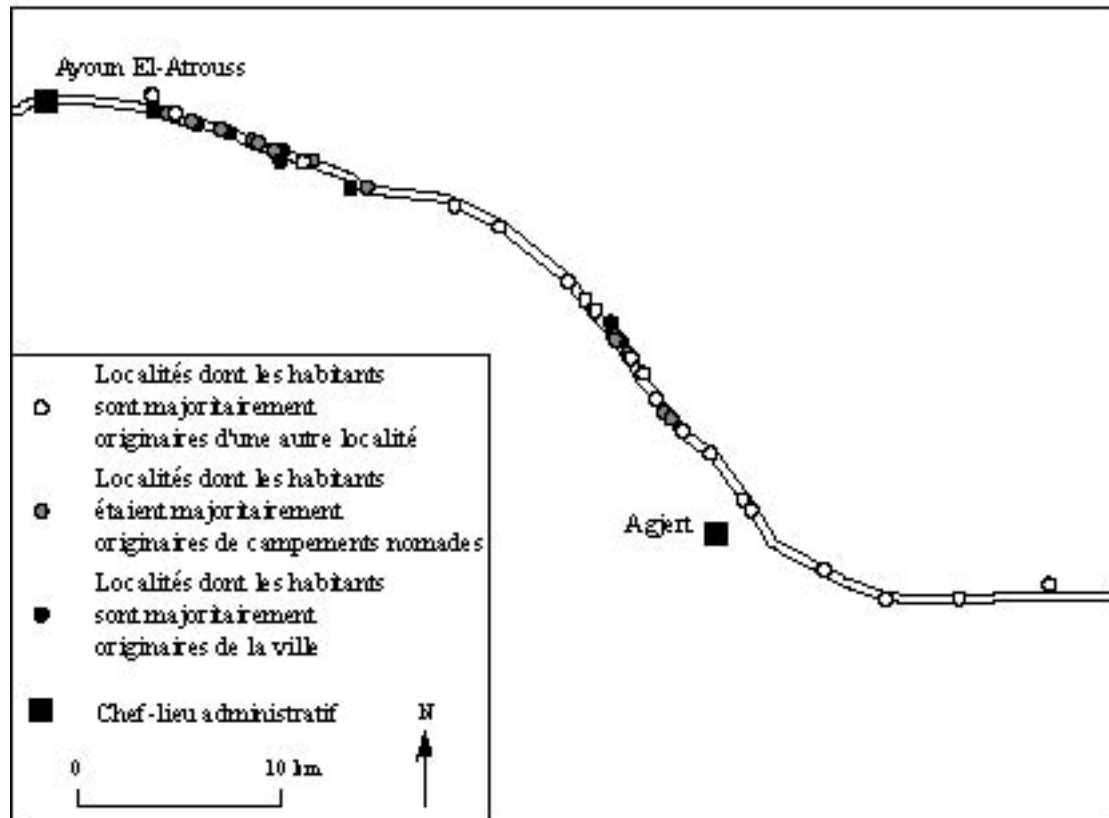
### **Trois classifications possibles de ces créations à partir de l'origine spatiale**

Pour dégager les grandes tendances que peuvent révéler les recensements et nos enquêtes, nous avons interprété les réponses obtenues à l'aide des commentaires de Dah Ould Khtour. Dans un premier temps, c'est l'origine spatiale qui a été déterminante. À partir de cet indicateur, nous avons distingué trois types de localités entre celles dont les fondateurs sont originaire de la *bediyya*, celles dont ils sont originaires de la ville et

celles dont ils sont originaires d'une autre localité. Pour les localités de la route, environ 30% relèvent de la première, 25% de la seconde et 45% de la troisième (Cf. fig. 14). D'après l'enquête du sociologue, les trois types se retrouvent au-delà de cette route. Sur 56 qu'il prend en compte, les habitants de 41 d'entre elles sont originaires d'une localité déjà existante. Il en ressort qu'il existe très peu de localités dans lesquelles la majorité des habitants soit d'anciens "nomades". Seules quinze d'entre elles sont le résultat d'une première sédentarisation. Comme pour la route, la majorité vient d'une autre localité ou de la ville.

Figure 14 :

Figure 14 : Localités situées sur la route goudronnée en fonction de leur type d'origine spatiale



## De la tente à la maison

Les 30% originaires de la *bediyya* étaient donc statistiquement nomades. Leur principale activité demeure l'élevage, mais nous ne pouvons considérer leur installation comme une sédentarisation. Il ne s'agit pas, comme François Piguet le décrit chez les nomades de la Corne de l'Afrique, de la "perte d'une autonomie jusqu'ici construite autour de la capacité de mobilité"<sup>252</sup>. Cette perte d'autonomie peut être causée par la sécheresse et la paupérisation des familles d'éleveurs. Au début des années 1970 puis au début des années 1980, la Mauritanie a effectivement connu deux périodes de sécheresse qui ont poussé les éleveurs à migrer vers les villes et à vendre leurs troupeaux<sup>253</sup>. Cependant, ce n'est pas la sécheresse qui peut expliquer le passage actuel des campements aux localités proches du goudron. Elle n'a été évoquée que dans un seul questionnaire pour une localité créée il y a près de trente ans. Il ne s'agit pas non plus d'un passage massif de l'élevage transhumant à un élevage associé à l'agriculture. L'intention de se lancer dans un projet agricole n'a été évoquée que dans 12% des cas et l'élevage n'est jamais abandonné. Parmi, les localités du goudron, ce sont celles dont les fondateurs vivaient dans des campements de la *bediyya* qui en tirent le plus leurs ressources. Bien que vivant sous des hangars, ils continuent d'être des éleveurs et n'habitent dans leur nouvelle localité que temporairement car ils pratiquent toujours la transhumance. Cette transhumance peut prendre deux formes. Dans la première, tous les habitants de la localité se déplacent avec les troupeaux, de sorte que les habitations sont désertées une partie de l'année. Dans la seconde, seule une partie suit les animaux, souvent les hommes ou les bergers. La fixation de l'habitat ne correspond pas, ici, à un abandon de la mobilité. Sous tente ou sous une maison, les éleveurs demeurent transhumants.

Il ne s'agit donc pas d'un passage brutal d'un mode de vie à un autre. Plusieurs de ces localités sont le résultats de processus qui s'étalent sur plusieurs années. Les premières constructions sont peu nombreuses et servent de point d'appui provisoire au groupe qui nomadise. Elles font parfois suite à l'installation saisonnière du campement à proximité de la route. Après un stationnement régulier sous tente durant plusieurs années consécutives, les éleveurs commencent à construire en dur. Puis, ils développent et aménagent progressivement leur localité.

---

<sup>252</sup> François Piguet, *Des nomades entre la ville et les sables. La sédentarisation dans la Corne d'Afrique*. Paris : Karthala, 1998, p 273.



C'est ce même processus qui est décrit pour expliquer la création des villages déjà recensés en 1977 dans lesquels nous avons mené des entretiens. Pour la plupart d'entre eux la construction du premier hangar remonte aux années 1950 et 1960, soit avant la sécheresse. Cette première phase de sédentarisation que nous préférons appelée l'ancrage territorialisé des groupes qui nomadisaient s'est accélérée durant les périodes de sécheresse pour prendre ensuite la forme que nous avons décrite plus haut. Avant cet ancrage, les groupes tribaux se déplaçaient en petits groupes correspondant aux campements et parfois se rassemblaient en fraction de tribu. Les actuels habitants de Mabrek ont d'abord creusé un premier puits en 1943 tout en continuant à se déplacer dans la région et revenant périodiquement autour de ce puits en saison sèche. Ce n'est qu'en 1962 que la famille principale du groupe y a construit le premier hangar. Puis, à partir de cet ancrage, d'autres familles du groupe se sont installées. La création de Vaugouz pour les Oulad Chbeichib, de Leqliq pour les Abdul Wahab, de Agjert pour les Amar Taleb, de Gounguel pour Lanatre ou encore de Ghlig Smalil pour les Smalil a suivi le même processus.

### **Les “sorties” en brousse**

Les 30% originaires de la ville, Ayoun ou Nouakchott, ont suivi des processus similaires dans leur installation. Comme les localités précédentes, elles ne sont pas toutes apparues spontanément. Si certaines d'entre elles sont le résultat d'un départ contraint de la ville, la plupart résultent d'une sortie progressive. Quelques familles s'approprient un site et sont ensuite rejointes par d'autres qui ne sont pas nécessairement originaires du même groupe tribal. Elles peuvent avoir une parenté éloignée et profiter de la création de la localité pour disposer d'un lieu dans la *bediyya*. Par ailleurs, la sortie de la ville s'effectue aussi par tâtonnement. Certaines familles établissent tous les ans leur campement sur différents sites dans la *bediyya* durant l'hivernage pour retourner en ville à la fin de cette saison. C'est après ces migrations saisonnières qu'elles finissent par créer une localité le long de la route avec des habitations en dur.

Hormis leur origine, ces localités présentent des caractéristiques différentes. Environ 35% de leur fondateur expliquent leur installation par la recherche du repos au calme, au milieu des pâturages, loin de la ville et de ses moustiques. Situées pour la plupart à

---

<sup>253</sup> Pierre Bonte et Abdel Wedoud Ould Cheikh, Production marchande et production pastorale dans la

proximité d'Ayoun, elles correspondent plutôt au phénomène des “sorties en brousse” déjà décrit par Cheikh Saad Bouh Kamara<sup>254</sup>. Durant l'hivernage, l'atmosphère est chaude et humide. La vie en ville devient pénible car elle attire les moustiques et abrite du vent qui rafraîchit l'air. Être contraint de passer la nuit sous une moustiquaire alors que l'air est déjà rare n'a rien de reposant. Ainsi, en fin d'après-midi, Ayoun se vide et des cohortes de 404 et de Toyota se dispersent dans les alentours. Passé l'hivernage, le phénomène se poursuit et certains continuent d'aller à Ayoun la journée et pour en revenir la nuit. De même, d'autres travaillent ou bien sont avec les enfants scolarisés en ville pendant la semaine et retournent le week-end. La résidence à Ayoun n'est nécessaire que pour des raisons professionnelles et c'est seulement lorsque le climat devient trop aride que la vie redevient relativement plus douce en ville.

Il semble donc que les Mauritaniens de l'Est éprouvent le besoin de se retrouver au milieu des pâturages et des animaux, au calme, comme si la ville n'était qu'une nécessité politique et économique, mais que la finalité restait la vie dans la *bediyya*. Loin de constituer une sédentarisation, ces lieux de “sortie” permettent plutôt une continuation de la vie bédouine. Nous pouvons rapprocher ces localités de notre rurbanisation et de nos résidences secondaires dans lesquelles les Européens recherchent un cadre de vie reposant ou un retour à la campagne. C'est ce à quoi font référence les motifs d'installation “repos” et “bétail” mentionnés dans les questionnaires. Cela se traduit par des densités plus fortes des localités qui correspondent à ces critères à proximité d'Ayoun. Lieu de retour dans la *bediyya*, lieu d'élevage, lieu saisonnier, ces localités ne sont-elles pas la continuation d'un rapport à l'espace que la ville n'a pas entièrement transformé ? Dans le mémoire de maîtrise de Aurélie Roger, d'anciens éleveurs nomades qui ont été contraints de s'installer près de la route disent que si les conditions le permettent, ils reprendront la piste avec leurs animaux<sup>255</sup>. Dans notre situation, le phénomène ne concerne pas seulement les éleveurs, mais ce ne sont pas non plus exclusivement les élites qui se créent leur localité et profitent de ces sorties. Le phénomène concerne toute la population. La plupart des élites disposent d'un véhicule et de revenus conséquents provenant de leurs activités en ville, mais dans ces localités

---

société maure, op. cit.

<sup>254</sup> Cheikh Saad Bouh Kamara, Jean-Paul Laborie et Jean-François Langumier, *L'urbanisation de la Mauritanie*. Nouakchott : Société centrale immobilière de la caisse des dépôts et consignations, RIM, 1988, 98 p.

<sup>255</sup> Aurélie Roger, *Entre nomadisme et sédentarité*, Mémoire de Maîtrise, Géographie, Tours, 1998.

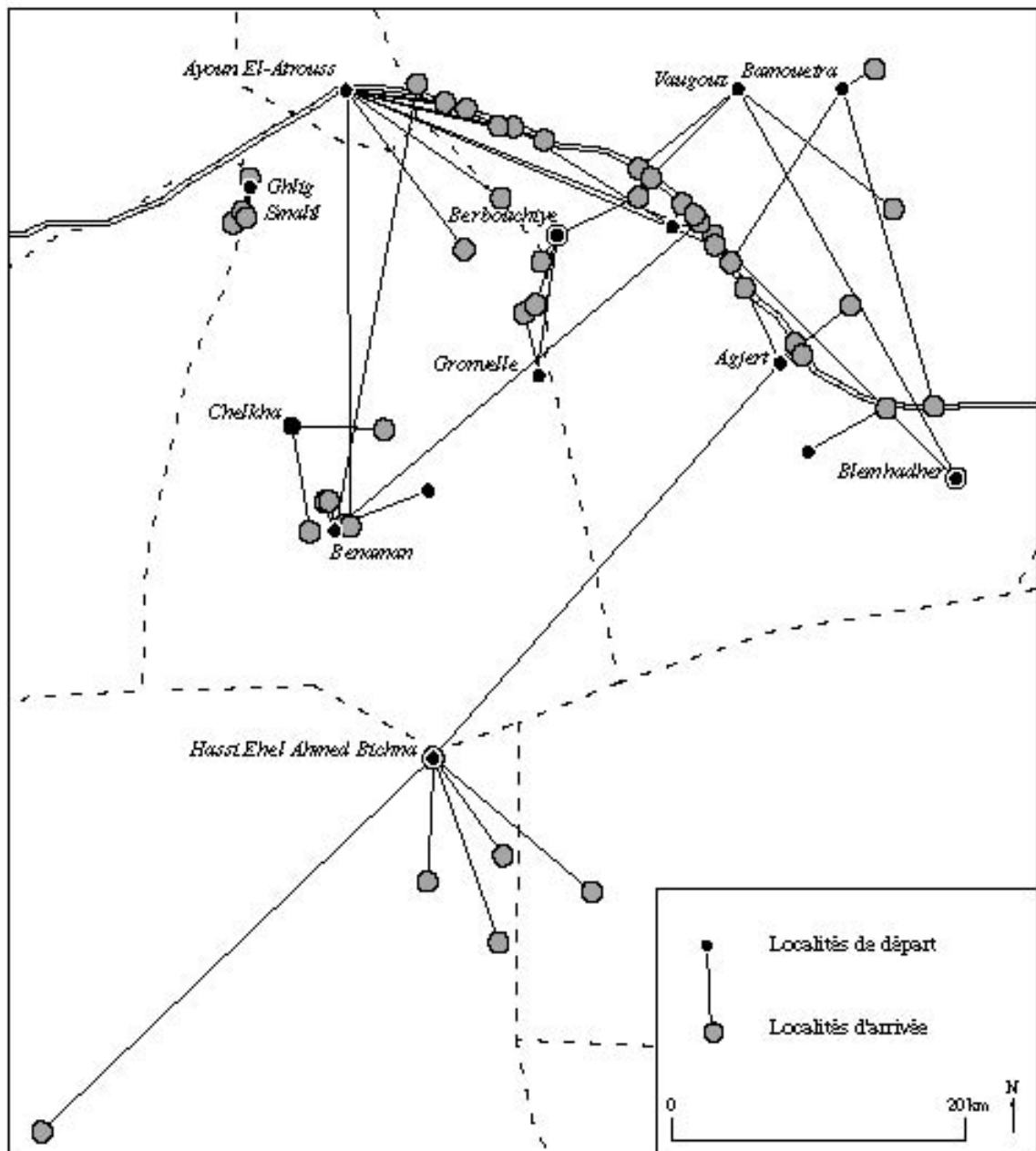
viennent aussi se greffer d'autres individus ou groupes qui, soit travaillent et s'occupent des animaux, soit se placent dans la dépendance des maîtres des lieux. Inversement, il y a des localités, initialement créées pour se rapprocher du goudron, où viennent s'installer des citadins qui profitent de la présence de proches pour accueillir leurs "sorties". Plutôt que des résidences secondaires, ces lieux de "sorties" ne sont-ils pas des campements d'été, des étapes dans un transhumance annuelle à nouveau possible après les dures années de sécheresse ?

---

<sup>256</sup> Dah Ould Khtour, Op cit.

Figure 15 :

Figure 15 : "Fragmentation" des lieux provoquant la création d'autres localités



### **“Sédentarisation par fragmentation”<sup>257</sup>**

Pour les 45% restantes, leur fondateur ne sont ni originaires de campements, ni originaires de la ville mais viennent d'une autre localité. Ce type de création est également majoritaire dans l'enquête de Ould Khtour. Comme pour les précédents, il est révélateur de la mobilité des populations puisqu'elles correspondent au déplacement d'un groupe tribal d'un site à un autre et comme pour les précédents, ces déplacements dans l'espace recouvrent des formes variées. Un même lieu peut être la conjonction d'un groupe qui se déplace, d'un autre qui quitte la ville et d'un troisième qui se fixe pour la première fois. Par ailleurs, le passage d'un site à un autre peut se traduire par l'abandon total du premier, mais peut également être la conséquence d'une séparation. Une partie de ceux qui habitaient une localité va s'installer ailleurs et l'autre partie reste au même endroit. Ces cas correspondent à ce que Ould Khtour appelle la “sédentarisation par fragmentation” (Cf. fig. 15). Les habitants de chaque village se séparent pour donner naissance à une autre localité. Sur les 72 localités que nous avons prises en compte, 21 d'entre elles en ont donné 50 autres et 7 en ont donné 32. D'après Ould Khtour, Tenhamad est à l'origine de 38 localités et Agjert à l'origine de 17. Nous pouvons donc considérer le processus de la multiplication des localités comme une série de divisions en chaîne des habitants des premiers villages rejoints par des groupes nomades pour créer de nouveaux lieux. Autrement dit, l'association qui produit le lieu reste temporaire et peut ensuite aboutir à la naissance d'un autre lieu. Prenons l'exemple de la fraction des Oulad Ihammatoug. Leur première sédentarisation a eu lieu à Vaugouz. Ensuite, une partie s'est installée à Benaman et l'autre à Blemhadher. De Benaman, certains sont partis à Qlelith puis à Beder. D'autres sont partis à Tichilit El-Barka où les ont rejoints une partie de la fraction qui avait fondé Touridine et Bamoueira. Ces éclatements en chaîne font qu'aujourd'hui la fraction se répartit dans plusieurs sites qui ne sont pas définitifs. Les groupes tribaux continuent ainsi à se déplacer.

### **La mobilité hors du champ statistique**

Pour les trois types de localité classées selon leur origine spatiale, nous ne pouvons parler de sédentarisation. Certes, il s'agit de constructions d'habitations inamovibles, mais toutes résultent d'un processus au cours duquel les groupes impliqués ont connu

---

<sup>257</sup> Dah Ould Khtour, Op cit.

plusieurs sites d'installation toujours provisoires. La création d'un lieu ne correspond pas non plus à l'aboutissement de ce processus. La mobilité spatiale des groupes ne s'arrête pas à l'abri d'une maison construite en ciment. La création, la disparition et le déplacement des lieux que révèlent ces indicateurs montrent qu'ils sont toujours provisoires et que, s'ils paraissent bien ancrés, ils restent potentiellement mobiles.

En revanche, les données que nous avons traitées et partiellement interprétées masquent plusieurs formes que prend la mobilité des lieux et des groupes qui les habitent. Les localités ne sont que rarement le seul site occupé par ses habitants au cours de l'année. Nous l'avons déjà mis en évidence dans le cas de celles dont les habitants, issus de la ville, se déplacent d'Ayoun ou de Nouakchott vers la *bediyya*. Par ailleurs, les cartes comme les données statistiques ne peuvent rendre compte des déplacements de quartiers. Dans le chapitre 3, le lieu a été présenté comme pouvant recouvrir plusieurs formes. Il peut être composé d'un seul groupe tribal comme de plusieurs. Dans la seconde configuration, la localité se compose de d'autant de quartiers que de groupes tribaux. À chaque quartier correspond un groupe et lorsqu'il quitte une localité, elle ne disparaît pas nécessairement puisque les autres groupes peuvent rester. Un groupe peut alors être mobile. Après s'être aggloméré à un village, il en rejoint un autre tout en conservant leur unité et constitue un autre quartier. Ainsi, à Agava, il y a une fraction de Chorfa qui habitait auparavant dans un autre village. En s'installant à Agava, la fraction est restée soudée et a créé son propre quartier. Cette forme de mobilité implique le déplacement du quartier mais pas des localités, or ce sont elles qui sont prises en compte par les recensements. Ainsi, un même site localisé au même endroit par l'ONS peut être le cadre de cette forme de mobilité. Le cas des Chorfa d'Agava est loin d'être isolé, mais seules nos propres enquêtes permettent d'appréhender les autres.

### **Le goudron, un axe structurant qui ne masque pas la visibilité des lieux éloignés**

La mobilité des lieux dans l'Est mauritanien semble avérée bien que les données statistiques travestissent souvent la réalité. Cependant ces dernières peuvent apporter quelques éléments pour comprendre dans quelle mesure cette mobilité est liée à des facteurs de localisation. Dans cette perspective, la ville d'Ayoun et la route goudronnée, deux éléments durablement territorialisés qui fixent l'espace, influencent-elles la

localisation des déplacements, disparitions et apparitions de localité ? D'après les trois cartes sur lesquelles figurent les sept communes, Ayoun ne semblent pas polariser l'implantation des nouvelles localités. En revanche, sur la carte de 2000, la route se devine légèrement, ce qui nous laisse supposer qu'elle est un facteur de localisation possible (Cf. fig. 3). Les premières hypothèses faisaient de cette un route facteur de sédentarisation. D'après un rapport du RAMS cité par Jean-François Staszak, la diminution de la population nomade dans les deux Hodh s'est accélérée avec la route. L'auteur note que c'est avant tout la sécheresse qui a provoqué la sédentarisation et précise que le goudron n'a fait que la cristalliser<sup>258</sup>. Même si nous ne pouvons parler de sédentarisation, cette route peut être considérée comme un axe de polarisation. Pour comprendre son impact, nous nous appuyons sur l'enquête sur les localités qui la bordent, mais également sur les données concernant les autres localités qui en sont éloignées. Le fait que nous ayons beaucoup plus de données sur les premières constitue un biais qui tend à sur-valoriser les interprétations tirées de leur étude.

### **Proximité de la route et accessibilité**

Nous avons vu en première partie que la route goudronnée étaient un facteur de localisation pour ceux qui se sont installés à proximité. L'intérêt d'être proche de la route est lié à l'accessibilité et à la mobilité. La route est carrossable par tous les véhicules, contrairement aux pistes que seuls supportent les véhicules quatre roues motrices et les Peugeot 404. Par ailleurs, la circulation est plus importante sur cet axe unique qui traverse la Mauritanie d'Ouest en Est. Aussi, se rendre à Ayoun quotidiennement ou au marché hebdomadaire d'Agjert est possible pour ceux qui ne disposent pas de véhicules motorisés. À toute heure de la journée circulent des taxis. Ceux qui sont éloignés du goudron et dépourvus de véhicule, doivent se contenter des transports collectifs à horaires fixes et pas toujours quotidiens. Non seulement, ils sont plus mobiles, mais ils sont également plus accessibles. Cet argument n'est pas à négliger lorsqu'il s'agit de la distribution des aides alimentaires qui ne prend pas en compte les frais de déplacement. Ceux qui résident aux abords du *goudron* peuvent se faire livrer "à domicile" et économiser le transport. L'accessibilité n'est pas seulement économique, elle est également sociale. Elle permet de recevoir et de rendre plus de visites, ce qui constitue un véritable accès à l'information car au-delà d'un rayon de 30 kilomètres d'Ayoun, le

---

<sup>258</sup> Jean-François Staszak, *Le goudron dans la brousse. La "Route de l'espoir"*, op. cit.

réseau des téléphones mobiles ne porte pas. De plus, tout le monde n'est pas équipé de ce moyen de communication. Les nouvelles circulent donc lors des contacts directs.

L'intérêt pour la proximité de la route peut également s'inscrire dans la conception nomade du pouvoir qui nécessite le contrôle des carrefours et des axes de circulation<sup>259</sup>. Sur cette route unique, rien n'échappe au regard des riverains. Le passage d'untel à telle heure est remarqué. De même, le passage d'untel avec untel. L'arrivée d'un étranger, que ce soit le Français ou bien celui qui n'est pas d'ici, en passe d'autant moins inaperçu.

### **Ce que cache la route : la visibilité au-delà de la localisation**

Si la proximité de la route est considérée comme essentielle par ceux qui s'y sont installés et qu'elle polarise quelque peu la localisation des nouvelles localités, cet axe ne représente que l'aspect le plus visible de la multiplication des localités de sorte qu'il agit comme un écran, écrasant les perspectives. Au-delà de l'asphalte, notre regard ne devine que du vide, des dunes et des pâturages. Pourtant, les phénomènes de mobilité apparaissent également dans cet au-delà. L'avantage que présentent ces autres localités pour notre étude est que l'on ne peut lier leur existence à cette route. Cela nous amène dans un premier temps à relativiser son importance dans l'accessibilité car elle dépend autant du support de la mobilité que du potentiel technique de ceux qui se déplacent et, dans un second temps, à relier cette mobilité à la nécessité sociale et politique de s'approprier un lieu dans la *bediyya*, présentée dans le chapitre 6.

### **L'affranchissement des contraintes matérielles**

Paradoxalement, le progrès technique permis par l'automobile et notamment les véhicules tous-terrains relativise l'importance de la route goudronnée. Les villages d'El-Ghattoub au Sud, de Timzin au Sud-Est et de Oum Lahyadh à l'Est sont éloignés de la route mais n'en sont pas moins accessibles depuis Ayoun en moins d'une demi-journée. Pour ceux qui sont équipés de véhicules Peugeot 404 ou 504, les points accessibles sont donc nombreux, car ils peuvent emprunter toutes les pistes. Seule la saison des pluies limite l'accès de certaines localités aux quatre roues motrices. Aussi, plus un groupe est en mesure de se doter de ces moyens techniques, plus il peut s'éloigner de la route sans

---

<sup>259</sup> Denis Retaillé, *L'espace nomade*, op. cit.  
Manaf Sami, op. cit.



nuire à son accessibilité, pendant que ceux qui ne disposent pas de véhicules pallient à ce manque par leur installation à proximité de cet axe.

En fait, la localisation dépend de deux nécessités. Elle ne peut exister sans la présence de l'eau et ne peut s'implanter que dans un contexte foncier favorable. En ce qui concerne l'eau, sa présence est un facteur variable. Il dépend de données zonales liées aux précipitations, ce qui explique les plus fortes densités au Sud de la wilaya, mais il dépend surtout des moyens techniques de ceux qui s'installent. Pour creuser un puisard dans le lit d'un oued, il faut essentiellement des bras. Pour cimenter un puits, il faut vendre quelques animaux (chamelles ou vaches), mais pour creuser un forage pouvant avoisiner 100 mètres, il faut des machines dont la location nécessite un investissement financier qui n'est pas à la portée de tous. Plus, le groupe qui veut créer une nouvelle localité peut mobiliser ces moyens, moins il dépend de la présence de l'eau en surface. Par conséquent, la possibilité de forer s'étend sur une plus grande superficie. La localisation est moins déterminée par l'eau. Dans le Tagant, un riche marabout a créé une localité sur un site surnommé par les habitants "Lagrav Lahtash", "là où il n'y a que la soif" grâce à un forage de près de 100 mètres<sup>260</sup>. Cela rejoint les propos de Denis Retaillé selon qui, l'accès à l'eau n'est pas seulement fonction de la disponibilité mais aussi du projet et des moyens de l'exploitation<sup>261</sup>. Là encore, la technique permet de s'affranchir des contraintes physiques et cet affranchissement est d'autant plus important que la capacité de mobiliser des capitaux est élevée. Aussi, un groupe tribal bien intégré dans le pouvoir central, peut forer profond, combler de grandes distances dans un temps réduit et imposer ses droits sur le plan foncier avec plus de force. Nous retrouvons là des caractéristiques des nomades, capables de s'affranchir des contraintes et de maîtriser les distances. Ce potentiel de mobilité n'est pas seulement technique. Il dépend aussi du pouvoir politique.

### **La visibilité sociale et politique**

Dans le chapitre 6, nous avons vu l'importance pour les groupes tribaux de s'approprier un lieu dans la *bediyya*. Chaque groupe en s'installant dans un site cherche avant tout à rendre visible son existence sociale et politique. Un dixième des interrogés lors de l'enquête sur la route évoque en effet explicitement le désir de créer un lieu à eux

---

<sup>260</sup> Clément Lechartier, op. cit.

indépendant. Cela rejoint en partie le phénomène de l'adresse et le deuxième type de création de localité distingué par Dah Ould Khtour, la “recherche d'identité”<sup>262</sup>. Les fondateurs de ces localités sont en général originaires de la ville, mais ils sont également rejoints par des groupes qui quittent leur village. Elles sont parfois proches d'Ayoum, comme celles sur la route que nous avons présentées comme résultant des “sorties” en brousse, parfois à l'intérieur même des limites de la commune urbaine comme Ghassar fondé par l'ancien sénateur à quelques kilomètres au Nord-Est de la ville, ou bien plus éloignées comme Zakiat Oum El-Hassian. Pour ces localités, la visibilité prime sur l'accessibilité et la localisation importe d'autant moins que les groupes tribaux disposent des moyens pour s'affranchir du milieu. Pour traiter et expliquer ce type de création de localité, les données statistiques atteignent alors leurs limites. Comme pour la “sédentarisation par fragmentation”, c'est dans la dynamique politique mauritanienne et non dans les facteurs de localisation que la mobilité de l'espace trouve ses fondements.

### **L'idéal-type du lieu nomade dans l'espace mobile**

Si nous considérons que le nomade est celui qui peut s'affranchir des contraintes spatiales et qui peut déplacer l'espace, l'étude de la mobilité des localités ne peut se contenter d'identifier des facteurs de localisation. Il nous faut tenter de saisir les raisons de cette mobilité qui sont à chercher dans la logique tribale nomade et dans le pouvoir politique mauritanien. Revenons sur la première partie. Les logiques spatiale et politique sont étroitement liées. Nous avons posé que la tribu ou le groupe tribal était composé d'individus liés par des visées politiques communes. L'appartenance au groupe n'existe pas en soi. La composition des groupes varie en fonction de la variation des objectifs politiques de ses membres. Ils se séparent, se fédèrent ou disparaissent. Aussi, nous supposons que l'instabilité de ces groupes et de leurs rapports est liée à l'instabilité des lieux. L'existence d'un lieu est consubstantielle de celle d'un groupe puisque le lieu comme le groupe correspondent à une volonté d'être ensemble. Dans le même temps, l'existence d'un groupe est liée à ses relations avec l'administration étatique qui sont également variables.

---

<sup>261</sup> Denis Retaillé, *Le monde du géographe*, op. cit.

<sup>262</sup> Dah Ould Khtour, op. cit.

Dans cette optique, les lieux sont des réalités nomades qui évoluent dans l'espace suivant les fluctuations sociales et politiques. Cette mobilité ne se traduit pas seulement par la mobilité des sites dans lesquels ils s'inscrivent. Elle peut se manifester dans un site dans lequel le lieu est mobile, aussi pour aller plus loin que les statistiques nous revenons ici à l'idée de l'étude d'un lieu comme fait spatial total réunissant les différentes formes de cette mobilité. À partir de l'histoire d'un village, nous présentons chacun de ces aspects que nous retrouvons partout ailleurs. Ensuite, nous pourrions envisager comment tous ces aspects sont liés avec la dynamique tribale ainsi qu'avec le pouvoir politique.

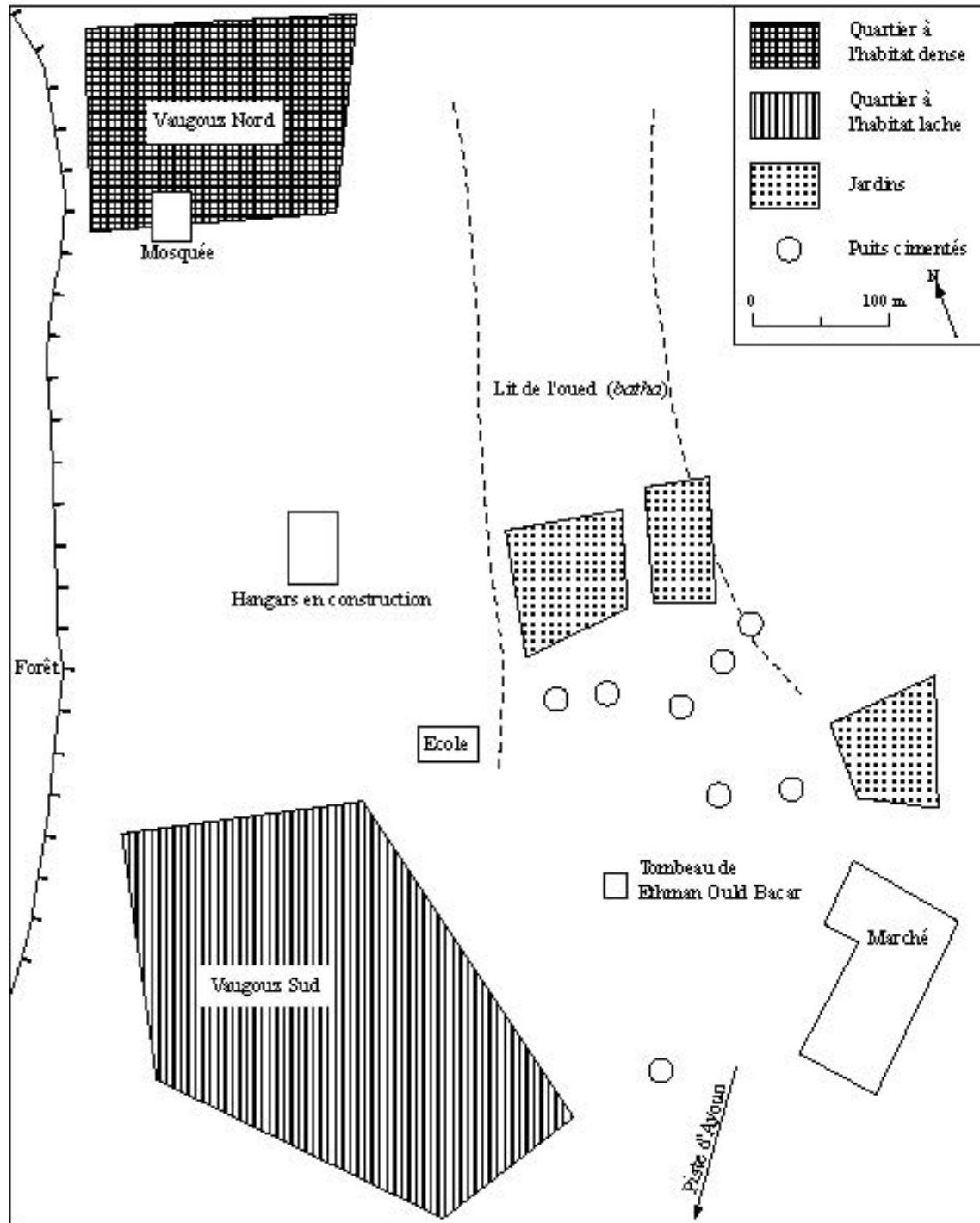
## **Vaugouz, village nomade**

### **L'ancrage territorial**

Vaugouz est le lieu-noyau des Oulad Chbeichib. Le site actuel correspond au premier point d'ancrage territorialisé de cette fraction qui, pendant la colonisation française, était celle qui dirigeait la tribu des Oulad Nacer. Ce lieu est *el-helle*, le campement émiral. Là est enterré le prestigieux Ethman Ould Bacar, mort en 1971, dont le tombeau est situé au milieu de la *batha*, entre le jardin et le marché. Là est également conservé le *'tbal* symbolisant le pouvoir guerrier (Cf. fig. 16a). Vaugouz matérialise l'existence de la fraction et conserve aujourd'hui dans son paysage, avec le tombeau, la marque de sa fonction de chefferie. Dans les années 1950, un premier hangar a été construit, le premier puits cimenté a été creusé par les Français avant l'Indépendance et la première école a été instituée peu de temps après. D'autres familles de la fraction s'y sont progressivement installées et d'autres groupes tribaux les ont également rejointes. Cela correspond au processus de fixation que nous avons développé en début de ce chapitre à partir de l'exemple des Oulad Ihammatoug.

Figure 16a :

Figure 16a : Schéma du village de Vaugouz en février 2003



### **L'évolution de la composition du lieu avec l'intégration politique des groupes tribaux**

Aujourd'hui, le village se compose de trois ensembles : au Nord, Vaugouz *saheli* (septentrional), 500 mètres au Sud, Vaugouz *telli* (méridional). Au Sud-Est, il y a le jardin, les puits de la *batha* et le marché. La partie Sud est appropriée par les Oulad Chbeichib et la partie Nord par les Ehel Teggueddi qui appartiennent également aux Oulad Nacer. Les premiers sont des guerriers et les seconds des marabouts. Ils se sont installés à Vaugouz durant la colonisation suite à un rapprochement politique avec les Oulad Chbeichib. Ethman Ould Bacar avait soutenu une partie des Ehel Teggueddi contre une autre pour le choix du chef de cette fraction. La partie soutenue s'est installée à proximité et l'autre à Blemhadher. À la fin de la colonisation, le chef général des Oulad Nacer a refusé de reconnaître la nomination du chef des Ehel Teggueddi car il en soutenait un autre. Pour résoudre le conflit, les Français ont procédé à la séparation des Ehel Teggueddi en deux groupes. Chacun de ces deux groupes s'est installé dans un lieu distinct. C'est ainsi qu'une nouvelle localité a été créée. La résolution du conflit a dépendu de la meilleure intégration politique d'une partie des Ehel Teggueddi, soutenu par Ethman Ould Bacar, lui-même soutenu par l'administration coloniale. Plus récemment, un conflit a opposé deux groupes des Oulad Chbeichib de Vaugouz. L'un des deux a refusé de soutenir la candidature pour un poste de secrétaire fédéral du parti de celui que la majorité des Oulad Chbeichib avait choisi. Le choix ayant été entériné par les instances fédérales, ce groupe s'est retrouvé en position de faiblesse. Faute d'avoir été appuyé par ces instances de la matrice étatique, il a été chassé de Vaugouz pour aller fonder une autre localité quelques kilomètres plus loin. Lors de ce départ, les *haratin* de ce groupe ont refusé de le suivre et ont choisi de rester sous la dépendance du reste des Oulad Chbeichib.

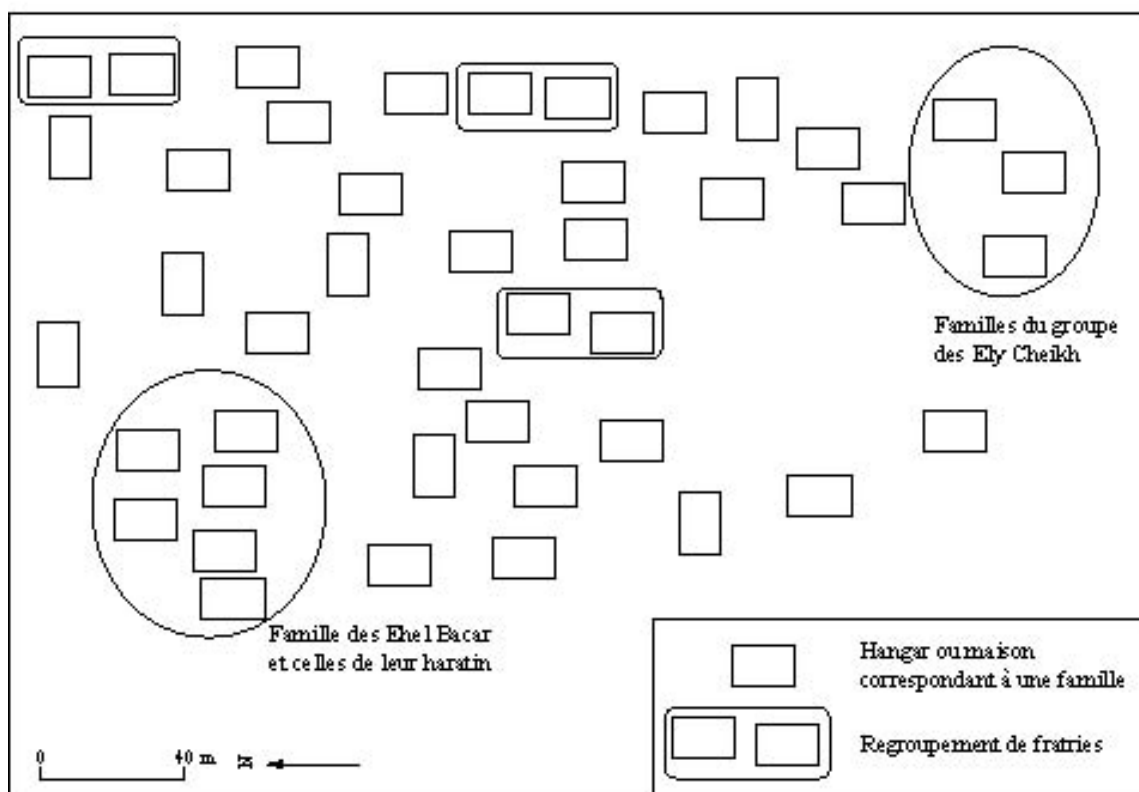
### **La mobilité des quartiers suit l'arrivée et les départs des groupes tribaux**

Entre l'Indépendance et aujourd'hui, le lieu n'est pas demeuré figé. Certes, il est toujours composé de l'alliance de ces deux fractions, mais entre temps, il a été mis en mouvement. Une autre fraction s'est installée. Ses membres sont restés jusqu'à ce qu'un conflit les oppose aux Oulad Chbeichib et qu'ils soient chassés de Vaugouz. Depuis quelques années, les Ely Cheikh qui nomadisent au Nord ont construit quelques hangars

dans la partie Sud et depuis moins de cinq ans, quelques familles de Mechdhouf construisent des habitations entre les deux parties. En 2002, il s'agissait de tentes et de hangars en bois qui sont devenus, en 2004, des hangars à l'architecture plus élaborée. En quelques années, le paysage a évolué. Il est donc possible qu'il ait toujours connu des évolutions qui échappent à notre perception. Seules des traces de pierres ou d'ardoises peuvent parfois nous laisser supposer que des maisons ont été abandonnées ou détruites. Le paysage que nous pensions immobile est sans cesse en mutation, mais cette mutation se distingue avant tout par la mobilité des quartiers qui composent le village. À l'intérieur même de la partie Sud, la plus peuplée, les habitants y distinguent plusieurs quartiers dont Hay Standard et Hay Diabocorni. La distribution des habitants dans ces quartiers n'est pas hasardeuse. Les habitations proches correspondent à des relations sociales plus étroites et parfois légitimées par la parenté. Ainsi, autour de la maison des Ehel Bacar, sont disposés les hangars des *haratin* dépendants de cette famille et la famille des Ehel Mohammed El-'abd amie des premiers. Au Sud du village, se sont regroupés les quelques hangars des Ely Cheikh. Par ailleurs, pour au moins trois familles, les frères se sont installés dans deux hangars aux cours contiguës. La lecture de la disposition des habitants donne ainsi les premières indications aux relations de parenté ou de dépendance pour les *haratin* (Cf. fig. 16b).

Figure 16b : Plan schématique des habitations de Vaugouz Sud en février 2003

Figure 16b : Plan des habitations de Vaugouz Sud en février 2003



### **Les récentes localités issues du village, entre “recherche d'identité” et “fragmentation”**

Au-delà des départs et des arrivées, la mobilité correspond à des recompositions tribales. Suite à quelques divergences, une partie des Oulad Chbeichib de Vaugouz a fondé El-Helle le long de la route au Pk 23. Cette nouvelle localité a, à son tour, connu une partition avec la création de El-Helle Pk 22. La localité de Pk 23 est, en 2004, inhabitée, suite à des départs vers le Pk 22 ou à des retours à Vaugouz. La création de cette localité ne correspond pas seulement au départ d'un groupe habitant le village car d'autres familles d'Ayoun sont venues s'y installer. Par ailleurs, deux familles des Ehel Boubacar et des Amar Taleb se sont installées à proximité de Vaugouz en contractant des alliances matrimoniales avec des familles du village. Le groupe tribal de cette dernière, comme celui de El-Helle, n'entretient pas des relations d'inimitié avec ceux restés à Vaugouz, mais sur le plan de leur action dans le pouvoir politique, ils ont acquis leur autonomie. Chacun comptait parmi ses ressortissants de hauts fonctionnaires. Ces deux lieux résultent donc à la fois d'une séparation à l'intérieur d'un groupe tribal et d'une recomposition avec d'autres. Les deux cherchant, en s'appropriant un lieu, à affirmer une existence sociale légitimée par leur position politique dans la matrice étatique.

Dans ce lieu dont le site n'a pas bougé depuis plus de cinquante années, tous les aspects de la mobilité peuvent trouver une explication dans la dynamique tribale et dans l'intégration des groupes tribaux dans le pouvoir politique. Ce lieu-noyau évolue constamment en fonction des recompositions tribales. Lorsque deux groupes s'opposent, l'un crée une localité ailleurs et lorsque deux groupes s'associent le village s'agrandit d'un quartier supplémentaire. Il évolue également en fonction de la dynamique politique dans laquelle, le lieu est autant un moyen de s'intégrer dans le pouvoir étatique qu'une conséquence de cette intégration. Lorsqu'un conflit éclate, c'est le groupe le moins bien soutenu par les instances étatiques qui quitte le village et lorsqu'un groupe quitte le village, il s'associe ailleurs avec ceux qui ont réussi à se placer dans l'État. C'est en suivant ces deux directions et en nous appuyant sur l'exemple de Vaugouz que nous abordons à présent ces différents aspects de la mobilité.



## **Recomposition tribale et mobilité spatiale**

D'après nos enquêtes, les localités qui répondent à la fragmentation définie par Dah Ould Khtour concernent la majorité des créations récentes. Une lecture suivant la logique tribale du phénomène nous amène à supposer que chaque "fragmentation" correspond à la dispersion des groupes tribaux et que l'abandon progressif de la tente pour un habitat en dur ne modifie pas cette tendance. Les groupes tribaux organisés en campements de tentes se regroupaient et se dispersaient en fonction des affinités du moment<sup>263</sup>. Les groupes tribaux habitant des maisons font de même.

Dans un paragraphe précédent, nous avons énuméré les différentes localités des Oulad Ihammatoug. Chacune d'entre elles correspond à des familles de cette fraction qui se sont séparées. Nous pouvons citer cinq familles de cette fraction : les Ehel Tegguédi, les Oulad Halle, les Ehel Abdallah, les Oulad Keroum et les Sid Amar. Une partie de la première famille s'est fixée à Vaugouz et l'autre à Blemhadher, les trois suivantes à Benaman et la dernière à Bamoueira et Touridine. Dans la famille des Oulad Halle, certains sont restés à Benaman, d'autres sont partis à Qlelithe et d'autres encore à Beder. Parmi les Ehel Abdallah, la famille des Ehel Najib est partie s'installer à Medina El-Mounawara. Les Sid Amar sont également présents le long de la route à Tichilit El-Barka, Touviq et Taibe Taibe. Sans poursuivre plus avant dans les détails de cette grande fraction de peur d'être imprécis, nous pouvons comprendre qu'à chaque division au sein d'un groupe correspond une localité.

Inversement, les regroupements de familles produisent de nouveaux lieux. Sur le goudron, nous avons relevé quelques localités composées de plusieurs familles issues de plusieurs groupes tribaux. Parfois, elles sont même habitées par deux ou trois tribus différentes. Ce regroupement en un même lieu résulte de leur volonté de s'associer. Cela correspond à une recombinaison tribale. Le cas de Zakiat en est significatif. Une première personnalité a quitté Ayoun pour créer sa localité. Ensuite sont venues s'installer d'autres familles et d'autres personnalités. Sur le plan de la parenté, les origines sont diverses Il ne s'agit pas d'un groupe préalablement constitué. Au contraire, il s'est constitué dans le même temps que la construction du village. Néanmoins, la parenté n'est jamais totalement absente puisque c'est elle qui légitime l'alliance. Le lien

---

<sup>263</sup> Sophie Caratini, *Les Rgaybât : 1610-1934. 2, Territoire et société*, op. cit.

passé parfois par le père, parfois par la mère ou la mère adoptive de sorte qu'il est toujours possible de retrouver dans le labyrinthe de la parenté un cousin éloigné commun. La création de Zakiat correspond à l'affirmation de la naissance des Oulad Malik en tant que groupe tribal autonome. Cela se traduit par une action politique unifiée malgré des origines différentes. L'organisation dans un lieu commun traduit et matérialise l'alliance. Elle permet également de la consolider dans l'avenir puisque cette proximité spatiale favorise une socialisation commune. Elle implique un minimum de solidarité matérielle et donc des relations d'interdépendance. Enfin elle facilite les unions matrimoniales. Sans son village le nouveau groupe ne serait pas reconnu par les autres groupes, mais il ne pourrait pas non plus assurer sa propre reproduction.

Suivant cette lecture tribale, les déplacements des lieux traduisent l'évolution des alliances et des oppositions, mais ils s'avèrent également être des moyens pour modifier ces alliances. Quitter un site pour un autre en créant un nouveau lieu avec d'autres permet de donner une visibilité à l'existence du nouveau groupe résultant de cette alliance. Cela rejoint la recherche d'identité et confirme l'aspect mobile de l'espace. De sa capacité à déplacer l'espace dépend en effet la capacité d'un groupe à s'affirmer. Néanmoins, au-delà de cette vue d'ensemble de la logique tribale, nous pouvons encore nous interroger sur les raisons qui conduisent à la séparation tant spatiale que sociale. Ces raisons peuvent être appréhendées à plusieurs niveaux. Relèvent-elles de conflits individuels, de l'opposition entre aînés et cadets ou bien de l'ambition politique de certains ?

### **La dynamique conflictuelle de la logique tribale**

Les partitions ou les déménagements que nous avons évoqués ne sont pas que des phénomènes structurels, ils sont également provoqués par les actions et les intentions de leurs habitants. Si les intérêts individuels divergent au point de menacer la cohésion du groupe, ce dernier dont l'existence est liée à ces intérêts communs disparaît. Ainsi, nous supposons que chaque partition ou déménagement est lié à une divergence entre les habitants. Cette divergence peut résulter d'un problème de voisinage, d'un problème familial, d'un problème politique ou des trois à la fois et prendre diverses formes. Le conflit peut rester au stade verbal. Le ton peut être haussé lors d'accrochages. Ces accrochages isolés peuvent devenir physiques puis se transformer en violence collective causant blessés et intervention des forces de l'ordre dont nous avons présentés des

exemples dans le chapitre 9. Sur la seule route goudronnée, dans six localités, les interlocuteurs ont explicitement cité le conflit comme raison du départ de leur ancienne localité. Deux affirment avoir été expulsés dont un qui précise que l'expulsion a été violente. La violence de ce cas a été confirmée par d'autres entretiens. Au-delà de la route, d'autres “bagarres” nous ont été rapportées. Toutes aboutissent à une séparation, mais toutes les séparations ne sont pas nécessairement violentes.

### **Une explication par la configuration des villages**

La tente maure est un habitat ouvert. Sophie Caratini y souligne l'importance du regard de l'autre. Sous la tente, il n'y a pas de cloisons physiques séparant les divers espaces. L'espace des hommes est visuellement ouvert à celui des femmes et inversement. Les cloisons sont intériorisées par les occupants. De même, entre l'intérieur et l'extérieur de la tente, point de murs. L'espace domestique est ouvert au regard des autres tentes. Chacun est sous le contrôle de l'autre. La seule intimité est celle du corps abritée par la *melhafa* ou le *draa*. Au-delà, le contrôle social est omniprésent<sup>264</sup>. La maison d'aujourd'hui n'a pas changé totalement la donne. La plupart ne comptent qu'une seule pièce sans cloison. Etant entourées d'un simple grillage, la plupart des activités sont soumises au regard des habitants des maisons voisines. Plus l'habitat est dense plus le contrôle apparaît important. Il existe des localités à l'habitat très lâche et d'autres à l'habitat plus compact. Les premières sont souvent habitées par des tribus guerrières ou des éleveurs et les autres par des tribus maraboutiques ou par des cultivateurs. Au vu de la disposition et de la configuration de l'habitat, il est difficile pour une famille de mener une vie isolée de celle du reste de la collectivité. Lorsque des familles ou des groupes ne s'entendent pas, le regard quotidien et sans barrière des ennemis peut rapidement devenir invivable.

Sans qu'il y ait inimitié entre voisins, la proximité peut être difficile. Les relations entre membres d'une tribu ou d'une famille sont très codifiées. Le respect des aînés (le grand frère, le père, etc.) est très fort. Aussi, les actions des cadets sont subordonnées à leur regard. Le cadet ne peut fumer sa cigarette en présence de l'aîné. Il ne peut élever la voix, ni évoquer des sujets tels que le mariage. Les femmes sont dans la même situation vis-à-vis des hommes. La cohabitation de deux frères adultes dans une même localité

---

<sup>264</sup> Sophie Caratini, *Les enfants des nuages*, op. cit.

continue d'être marquée par ces obligations, mais la relation qui nous est apparue la plus contraignante est celle qui lie l'homme marié à son beau-père. Il ne doit pas croiser son regard et doit se faire discret en sa présence. Cette situation aboutit à l'incompatibilité d'un voisinage contigu et rend très difficilement possible la coprésence dans un même lieu. La proximité spatiale et l'omniprésence du regard d'autrui intensifie le caractère conflictuel des relations et le caractère contraignant du contrôle social. La seule solution pour apaiser ces tensions est d'introduire de la distance spatiale, de déménager.

### **Les aînés et les cadets**

Au-delà des problèmes relationnels, nous avons cherché des explications plus générales et des tendances, que l'on retrouve dans chaque séparation. Nous avons d'abord posé l'hypothèse que ce sont les cadets qui quittent la localité et les aînés qui restent. Les uns et les autres sont à considérer dans leur position dans le groupe tribal. La parenté à laquelle chacun se réfère pour légitimer son groupe se situe dans une généalogie qui prend en compte l'ensemble de la tribu. Chaque groupe se place par rapport à l'ancêtre éponyme. Chaque fraction de tribu descend d'un des fils de cet ancêtre. La fraction aînée est celle qui descend de l'aîné de ces fils. Le même classement départage les différentes branches d'une même fraction, jusqu'aux frères d'une même famille. Par ailleurs, un groupe qui est devenu membre de la tribu suite à une alliance matrimoniale est en général considéré comme cadet. Ces notions d'aînés et de cadets sont utilisées pour expliquer l'expansion territoriale de la tribu des Rgaybât jusqu'au 20<sup>ème</sup> siècle. Le cœur de leur territoire était occupé par les fractions aînées tandis, que les marges l'étaient par les fractions cadettes<sup>265</sup>. Retrouve-t-on aujourd'hui cette opposition alors que la plupart des groupes ne vivent plus dans des campements de tentes ?

Pour moins d'une dizaine de cas, nous sommes parvenus à déterminer qui de la branche aînée ou cadette a déménagé lors du conflit, mais pour une très faible majorité, ce sont les cadets qui ont quitté la localité. Nous ne pouvons donc avancer que les aînés restent pendant que les cadets doivent aller se faire une place ailleurs. Ould C. habite Berbouchiye pendant que son frère aîné est parti fonder Bir Berbouchiye. Inversement, Beder a été fondé par le cadet de celui qui habite Qlelithe. La parenté n'est donc pas déterminante pour expliquer le phénomène des séparations.

---

<sup>265</sup> Sophie Caratini, *Les Rgaybât : 1610-1934. 2, Territoire et société*, op. cit.

### **L'ambition politique des intermédiaires**

Si la parenté n'est pas déterminante, nous devons garder à l'esprit qu'elle n'est qu'un élément instrumentalisé pour fonder l'existence d'une tribu. De la même manière, la position d'aîné est un moyen de légitimer une position supérieure dans la société ou bien un moyen de légitimer une aspiration à accéder à cette position supérieure. Aussi, plutôt que de chercher dans la parenté, c'est dans la position sociale et politique que nous devrions nous orienter. Dah Ould Khtour ne dit pas le contraire. Selon lui, celui qui reste est celui dont la situation politique est la plus assise. Celui qui part est celui qui recherche cette situation. S'il ne parvient à s'imposer face à son rival dans sa propre localité, il choisit de fonder et de s'approprier un lieu pour ensuite prendre le dessus.

S'il nous est difficile pour chacun des cas de séparation recensés de déterminer les positions sociales et politiques des parties, nous n'avons pas rencontré de contre-exemple à cette proposition. Si Ould C. est resté à Berbouchiye et que son aîné est parti, c'est peut-être parce qu'il est moins reconnu que son cadet, aujourd'hui maire d'Agjert. Le départ d'un groupe pour fonder une autre localité ou pour se rassembler avec un autre groupe ne s'explique pas seulement par une position sociale héritée. Il révèle une volonté de s'émanciper en marquant son autonomie sociale et politique par une autonomie spatiale suivant la relation dialectique que nous avons mise en évidence dans la deuxième partie. Celui qui crée une localité, soit aspire à devenir un intermédiaire reconnu par ceux qui dirigent l'État, soit aspire à une reconnaissance au sein de sa tribu que sa seule réussite dans cet État ne suffit à lui donner. Dans les deux sens, la reconnaissance passe par le déplacement.

### **Mobilité des lieux et pouvoir politique**

La logique tribale qui induit en partie la mobilité des groupes et des lieux s'inscrit donc également dans le pouvoir politique mauritanien qui renforce cette mobilité. Nous supposons alors que le nomadisme des lieux dépend autant des variations du pouvoir politique tel que nous l'avons présenté dans la deuxième partie que des variations des interrelations tribales. L'appropriation d'un lieu de la *bediyya* est indispensable autant pour être reconnu par la base des habitants de la *bediyya* que pour être reconnu par le sommet de l'État. De même, l'aménagement d'un lieu est nécessaire pour conserver le

soutien de la base en même temps qu'il nécessite de s'intégrer aux instances décisionnelles étatiques.

### **Réussite politique et création de lieu**

Selon cette approche, les créations de lieux que nous avons recensées et assimilées à des recherches d'identité reflètent en partie les réussites politiques. D'après certains entretiens, ces créations correspondent également à une stratégie particulière des dirigeants de l'État présentée dans un article de journal comme le contournement des chefs tribaux en choisissant des fonctionnaires d'importance "sans recourir au sérail de la chefferie traditionnelle"<sup>266</sup>, afin de minimiser le pouvoir de ces chefferies et de positionner les fonctionnaires choisis dans la dépendance de leur position étatique. Le sociologue Zekeria Ould Ahmed Salem prolonge dans ce sens. Selon lui l'État est en mesure de "littéralement [fabriquer] des relais, des notables, des élites artificielles (c'est-à-dire n'ayant aucune investiture traditionnelle ni moderne de la part de leur groupe d'appartenance) mais qui n'ont cependant aucun mal (...) à s'imposer à ces groupes d'appartenance supposés"<sup>267</sup>. Nous n'avons pas pu vérifier cette hypothèse dans tous ces lieux, mais pour la seule commune d'Agjert, au moins quatre localités ont été créées suite à la réussite politique d'un individu qui ne tenait pas une position élevée dans la hiérarchie de sa tribu. Le cas le plus avéré est celui de Tatrart dont la création est directement liée à la nomination à des postes de hautes responsabilités d'un membre des Oulad Nacer. Ce dernier a notamment exercé la fonction de *wali* de Nouadhibou, une des *wilaya* les plus importantes économiquement du pays. Fort de son ascension politique, il a rapidement développé sa localité. Créée à la fin des années 1990, elle est aujourd'hui dotée d'une école. Celle-ci comptait 25 élèves en 2000-2001, 60 en 2001-2002 et 35 en 2002-2003, tandis que le recensement dénombrait seulement 48 habitants en 2000. Elle est la localité la moins peuplée de celles qui disposent d'une école dans la commune et son agrandissement a été suivi de la création de Tatrart 2 à un kilomètre au Sud-Est.

Il ne s'agit donc pas seulement d'une adresse destinée au repos de quelques notables ayounois lors de la période de l'hivernage. La localité n'est pas désertée à la rentrée

---

<sup>266</sup> La Tribune n°201 du 20 novembre 2003.

<sup>267</sup> Zekeria Ould Ahmed Salem, Sur la formation des élites politiques et la mobilité sociale en Mauritanie, op. cit, p 215.

scolaire. Certes, certains habitants sont originaires d'Ayoun, mais ils ont été rejoints par d'autres de la *bediyya* et de localités voisines. Ils appartiennent pour la plupart à la fraction des Oulad Abdoukrim que l'on retrouve à Berbouchiye et à Gronvelle. Non seulement le lieu traduit la réussite politique de son fondateur, mais il tend à constituer le noyau d'un nouveau groupe de parenté recomposé autour de lui. Néanmoins, depuis le coup d'état de 2003, le *wali* de Nouadhibou a été démis de ses fonctions et certains observateurs se posent la question de l'avenir de ce lieu. Son développement était lié à son intégration dans l'administration. Que deviendra-t-il sans cette intégration ? Autant l'ascension politique peut donner naissance à de nouveaux lieux, autant la chute peut entraîner leur disparition.

### **Création d'un lieu et réussite politique**

Inversement, certaines créations de localité sont la condition de l'accès à des fonctions politiques. Ces déplacements d'un groupe quittant une localité pour en créer une autre sont la première étape de cette réussite politique. Ensuite, la réussite dépend de leur capacité à développer le lieu et à y attirer le plus de monde possible. Plus ils attirent de population dans leur localité, plus ils acquièrent de représentativité. Dans cette perspectives, certains démarchent les habitants d'Ayoun pour les inciter à s'installer chez eux, leur proposant du travail comme berger et mettant en place une liaison régulière de transport vers la ville. Ils construisent des infrastructures scolaires et hydrauliques et démarchent également des cousins éloignés d'autres localités qui ne seraient pas en très bons termes avec leurs voisins. Cet accroissement démographique peut aboutir à une nomination ou à un poste de conseiller municipal. Le cas le plus avéré dans la commune d'Agjert est celui de Dar Es-Selem. Au début des années 1990, son fondateur a quitté Blemhadher pour s'installer près de la route. Avec l'aide de parents qui ont une bonne position sociale à Nouakchott, il a pu creuser un "sondage" à exhaure éolienne. Un groupe issu d'une autre localité, mais avec lequel il avait une relation de parenté, est venu le rejoindre après 2000, augmentant la population du village qui était de 112 habitants au dernier recensement. Le village s'est développé. Il dispose d'une école avec deux classes et possède son propre bureau de vote. Fort de son potentiel électoral, le fondateur a pu s'imposer sur la liste du PRDS lors du dernier scrutin municipal de la commune d'Agjert alors qu'il n'y figurait pas initialement. S'il était resté à Blemhadher, il n'aurait certainement pas pu être élu. C'est en déménageant qu'il a acquis son

autonomie politique. Sa capacité à se déplacer lui a ouvert les portes de l'ascension politique.

Ces deux cas mettent en évidence la double articulation entre les lieux de la *bediyya* et l'intégration politique. Dans un sens, la réussite politique permet de déplacer l'espace et dans l'autre, le déplacement de l'espace permet la réussite politique, de sorte que l'espace mauritanien peut être considéré comme un espace mobile. Toutefois, nous ne pouvons appuyer ces conclusions que sur un ensemble d'exemples. Certes nos enquêtes nous laissent penser qu'ils sont représentatifs, mais nous avons également cherché un moyen de "mesurer" ce lien entre le pouvoir politique et la mobilité des lieux. Dans cet objectif l'école peut s'avérer être un indicateur probant.

### **L'école comme révélateur potentiel de la mobilité de l'espace**

Si la présence d'un aménagement hydraulique est la condition de l'existence d'un lieu, celle d'une école et d'un ou plusieurs enseignants est un atout considérable pour développer ce lieu et y attirer la population. Hormis certaines familles qui préfèrent ne scolariser leurs enfants que dans les écoles coraniques, la plupart cherchent à les inscrire dans les écoles fondamentales (l'équivalent des écoles primaires en France). Aucune des familles interrogées dans les localités recensées sur la route goudronnée ne scolarise pas ses enfants. Ceux qui ne disposent pas d'école les inscrivent dans celle d'une localité voisine. Ainsi les enfants de Baqiq Taher, de Terahem et de Boulanouar sont scolarisés à Medina Es-Sava.

### **L'école, facteur de développement**

L'école est un atout recherché pour développer une localité. Elle permet une plus grande autonomie vis-à-vis des localités voisines et permet d'attirer de nouvelles familles. Chaque localité cherche donc à se faire construire une école et à obtenir un poste d'enseignant. Face à cette tendance, l'État tend à ordonner la distribution spatiale des écoles. Une loi interdit la construction d'une école à moins de cinq kilomètres d'une localité disposant déjà d'infrastructures scolaires. Par ailleurs, la coopération française mène avec le ministère de l'Éducation un projet de carte scolaire pour inscrire tous les enfants d'une même aire dans une école déterminée. Ces deux éléments suivent une logique étatique qui découpe le territoire en aires et n'envisage la distance que dans sa seule métrique topographique. Malgré cela, des écoles continuent de se construire à une



distance d'une autre école inférieure à celle prévue par la loi. Dans le chapitre 8, nous avons vu comment les stratégies des groupes tribaux dans l'administration permettaient de détourner les circuits institutionnels de ces aménagements. Aussi, les choix de la direction régionale de l'enseignement fondamental (DREF) concernant la localisation des écoles à bâtir et l'affectation des enseignants, ne tiennent pas toujours compte de ce critère d'éloignement. Décider de construire une école ou d'attribuer un poste supplémentaire revient à favoriser le développement d'une localité. Inversement, supprimer un poste ou fermer une école peut provoquer ou accélérer son déclin démographique. Aussi, de la capacité à peser sur les décisions de la DREF, dépend la qualité de l'infrastructure scolaire. L'intégration politique est une des conditions pour développer son école. De même, disposer d'une école est un élément pour s'intégrer politiquement.

### **L'école et l'intégration politique**

Pour saisir ce rapport entre intégration politique et équipement scolaire, nous disposons de données du ministère de l'éducation nationale. Elles comportent le nombre d'élèves inscrits et le nombre d'enseignants de chaque école pour les années scolaires de 2000 à 2003.

**Tableau 10 : Effectifs scolaires dans les écoles de la commune d'Agjert**

Village	Nombre d'élèves				Nombre d'enseignants				Nombre d'élèves par enseignant				Population de la localité en 2000
	2000	2001	2002	Moyenne sur les trois années	2000	2001	2002	Moyenne sur les trois années	2000	2001	2002	Moyenne sur les trois années	
Agjert	143	144	142	143	9	9	10	9	16	16	14	15	593
Beder	24	24	24	24	1	2	2	2	24	12	12	16	71
Sawena	22	22	25	23	1	2	1	1	22	11	25	19	197
Leqliq	60	63	97	73	3	3	5	4	20	21	19	20	447
Arafat 2	50	51	52	51	2	3	2	2	25	17	26	23	170
Ehel Moh. M'Barek	30	20	20	23	1	1	1	1	30	20	20	23	60
Agava	63	69	87	73	2	4	4	3	32	17	22	24	292
Ehel Moh. Lemine	21	25	25	24	1	1	1	1	21	25	25	24	
Laoueinat Es-Serrag	30	22	28	27	1	1	1	1	30	22	28	27	90
Ehel Magha 2	37	39	50	42	1	2	2	2	37	20	25	27	47
Agjert El-Amel	78	85	95	86	2	4	4	3	39	21	24	28	341
Ehel Magha 1	59	27	43	43	2	2	1	2	30	14	43	29	74
Dar Es-Selem	50	53	50	51	1	3	2	2	50	18	25	31	112
Basra	42	40	36	39	1	2	1	1	42	20	36	33	187
Gronvelle	63	51	51	55	2	3	1	2	32	17	51	33	231
Tatrat	25	60	35	40	1	1	1	1	25	60	35	40	48
Tichilit El-Barka	38	33	50	40	1	1	1	1	38	33	50	40	174
Touridin	55	38	50	48	1	2	1	1	55	19	50	41	81
Vaugouz	100	81	100	94	2	2	2	2	50	41	50	47	240
Blemhadher	50	60	66	59	1	2	1	1	50	30	66	49	203
Berbouchiye	66	59	50	58	1	1	1	1	66	59	50	58	103
El-Houvra	63	89	62	71	1	1	1	1	63	89	62	71	125
Total	1169	1155	1238	1187	38	52	46	45	795	601	758	718	
Ecart-type	28	29	31	29	2	2	2	2	14	19	16	16	
Moyenne	53	53	56	54	2	2	2	2	36	27	34	33	

Sources : Ministère de l'Education Nationale

Si nous prenons les écoles de la commune d'Agjert, nous constatons d'abord l'hétérogénéité des situations. En moyenne, les écoles comptent une cinquantaine d'élèves, deux enseignants et un peu plus d'une trentaine d'enfants par classe<sup>268</sup>, mais les variations inter-annuelles et les écarts entre écoles peuvent être considérables. Havrat Hadressa a compté jusqu'à 89 élèves pour un seul enseignant pendant que le nombre d'élèves par classe est descendu jusqu'à 11 à Sawena. Par ailleurs l'écart-type avoisine 30 pour le nombre d'élève par école et 16 pour le nombre d'élève par classe, ce qui traduit une forte disparité. Pour l'ensemble, il s'avère que plus le nombre d'élèves par

<sup>268</sup> Nous considérons qu'une classe correspond à un enseignant.

classe est faible, plus les écoles comptent d'enseignants. Nous pouvons considérer le ratio élève/enseignant comme un bon indicateur de la qualité de l'offre scolaire dans une localité. D'après ce ratio, les villages les mieux dotés sont des villages très bien intégrés politiquement. Sawena, Agava et Leqliq sont tous les trois habités par des Abdul Wahab, fraction qui compte parmi ses membres le président de l'assemblée nationale et Agjert est le chef-lieu de la commune. Parmi les mieux dotés, figurent également des petites localités comme Beder qui compte 24 élèves pour deux enseignants. Inversement, Havrat Hadressa est la moins bien lotie des écoles de la commune. Ce *debay*, contrairement à celui de Sawena, n'est pas soutenu par les Abdul Wahab. En revanche, le village de Berbouchiye qui semble bien intégré puisque le maire de la commune en est issu figure parmi les moins bien dotés. Le rôle de maire ne permet peut-être pas de peser sur les décisions de la DREF, mais nous pouvons aussi rapprocher la situation de ce village de celle d'autres anciens villages dont l'évolution démographique est négative depuis 1988, comme Vaugouz, Blemhadher et Touridin. Sans qu'il soit possible d'établir une très forte corrélation, il s'avère que les localités les plus dynamiques et qui disposent d'une bonne intégration politique disposent de la meilleure offre scolaire.

### **Les ouvertures comme les fermetures de classe révèlent les évolutions du paysage politique**

Bien que ne contredisant pas nos propositions, les données que nous avons traitées ci-dessus sont très concentrées dans le temps et ne permettent pas suffisamment de saisir les relations entre les évolutions politique et démographique des localités et les évolutions de leur offre scolaire. Pour ce faire, nous nous appuyons donc, sur l'étude de quelques cas.

La localité de El-Helle a disposé d'un enseignant durant deux ou trois années, mais récemment, l'enseignant a été affecté ailleurs par l'administration. Depuis, il n'y a plus d'école et les familles retournent à Ayoun dès la fin de l'hivernage. D'après certains habitants, cette fermeture aurait entraîné le départ de quelques familles affaiblissant ensuite la représentativité politique du groupe dans la commune. Une localité en partie désertée à partir du mois d'octobre a moins d'influence car les électeurs, inscrits à Ayoun, ne votent pas sur place. Aussi, nous pouvons avancer que dans ce cas, la disparition de l'école est liée à un léger déclin de la localité et du groupe qui l'habite. Un

second exemple révèle ce lien entre école et évolution politique. La localité de Tichilit En-Naama, créée à la fin des années 1980, a disposé d'une école de 1993 à 1996. Durant cette période, les habitants avaient demandé un enseignant francisant que la DREF leur a refusé. Suite à ce refus certaines familles sont parties pour scolariser leurs enfants ailleurs. L'école a alors fermé et les habitants sont partis de sorte qu'en 2003, il ne restait plus qu'une seule famille.

Dans les deux cas, la fermeture a eu des conséquences sur la population des localités, mais nous pouvons également en déduire que c'est la fermeture qui a suivi son relatif déclin. Si les postes d'enseignant n'ont pas été maintenus, c'est que les groupes tribaux de ces localités n'ont pas été suffisamment influents sur l'administration. Autrement dit, ils étaient, à ce moment, moins bien intégrés au pouvoir politique. L'école, en tant que facteur d'attraction, apparaît, ici, comme un révélateur du paysage politique. Les fermetures et les ouvertures suivent les déclin et les ascensions des groupes tribaux. Ces évolutions étant fréquentes, la carte scolaire est sans cesse en mouvement et n'agit pas comme une contrainte à la mobilité de l'espace. Néanmoins, si cet indicateur s'avère être potentiellement pertinent, il reste à l'exploiter de manière plus approfondie car les données disponibles ne sont pas assez étalées dans le temps pour pouvoir établir avec plus de certitude une corrélation entre évolution des écoles et évolution du paysage politique.

Par ailleurs, en appréhendant l'espace mobile par l'école, nous avons insisté sur la capacité des groupes à déplacer les lieux et à modifier leur hiérarchie, mais dans ces groupes, c'est surtout la stratégie du leader qui a été mise en avant. C'est de sa réussite que dépend le lieu. Cependant, nous n'avons accordé que peu d'importance au rôle de ce nous avons appelé la base, or si les lieux-noyaux de la *bediyya* sont indispensables c'est parce que le soutien de cette base est l'une des conditions de la réussite politique. Elle participe donc des inter-relations tribales et des rapports entre les groupes et l'État et par conséquent, nous pouvons supposer qu'elle participe également de la mobilité de l'espace.

## **Le nomadisme de la base**

Dans la première partie, nous avons différencié le pastoralisme du nomadisme car les éleveurs, bien que transhumants, sont fortement attachés à leur territoire. À l'inverse, ceux qui figurent en haut de la hiérarchie sociale ont une plus grande capacité de mouvement. Les premiers sont souvent dans la dépendance des seconds. Néanmoins, les familles de bergers, les cultivateurs, les *haratin* et les autres populations qui se situent en bas de cette échelle disposent d'un certain pouvoir. Ce pouvoir tient dans deux éléments. D'abord, certains d'entre eux constituent une main d'œuvre nécessaire. Les bergers s'occupent des animaux des propriétaires puis les cultivateurs, qui sont souvent des *haratin*, assurent un minimum de production et toutes les familles de domestiques, bonnes, cuisinier, etc, sont indispensables aux familles qui prétendent à un certain rang social. Aujourd'hui, l'esclavage a été officiellement aboli et même s'il persiste souvent, les anciens maîtres doivent en général verser un salaire à "leurs" *haratin*. Ensuite, ceux qui constituent la base représentent un potentiel politique. Ils sont les soutiens de ceux sous la coupe de qui ils se placent. Ils peuvent faire nombre lors d'un conflit et assurer une victoire électorale par leur bulletin de vote ou par leur appui aux opérations de fraude. Pour s'assurer leur soutien, il faut être en mesure de les payer et de leur mettre à disposition l'eau, l'école et le transport.

## **Un potentiel de mobilité**

La base est techniquement en mesure de se déplacer. Elle doit pour cela trouver auprès de qui s'installer. D'un côté elle dépend de l'autorisation du responsable des localités, mais d'un autre, elle peut parfois être en mesure de choisir entre plusieurs localités accueillantes et ainsi de choisir ceux qu'elle veut soutenir. Pour vérifier cette proposition, nous ne disposons que de quelques cas avérés. Nous les présentons ici de manière à mettre en évidence par quels mécanismes la base est impliquée dans la mobilité, bien que son rôle et notamment celui des *haratin* n'ait pas été suffisamment approfondi lors de notre travail.

Récemment, une famille de Benaman a été chassée du village. Contrainte de déménager, elle s'est installée auprès d'une autre localité. Le choix de cette localité était soumis à l'acceptation des habitants, mais il s'avère que ces derniers étaient plutôt demandeurs. La possibilité d'augmenter leur poids démographique et peut-être leur

poids politique a constitué un argument fort. Cet exemple n'est pas isolé. De nombreuses localités cherchent à accueillir de nouvelles familles. Par ce biais, ces familles ont parfois le choix de soutenir tel ou tel groupe tribal en choisissant telle ou telle localité.

Les *haratin* sont également l'objet de convoitises. Ceux qui ont quitté un village de la *bediyya* pour venir à Agava, ont certes changé d'employeur pour un autre, mais ils ont aussi comblé un besoin en main d'œuvre. Les *haratin* sont toujours dans une relation de dépendance, mais cette relation n'est pas figée. Certains partent pour la ville, tandis que d'autres trouvent à s'employer dans d'autres localités. Leur pouvoir peut également résider dans leur refus du déplacement. Lors du déplacement d'un groupe d'un site vers un autre, les *haratin* peuvent exercer un certain pouvoir. Ils peuvent refuser de suivre ceux dont ils étaient les dépendants. Ce refus affaiblit considérablement les familles qui déménagent. En perdant leurs *haratin*, elles perdent une partie de leurs moyens de subsistance et leur niveau de vie peut s'en ressentir puisqu'elles sont obligées d'effectuer des tâches jusqu'alors assurés par ces derniers. Lorsqu'elles s'en vont suite à un conflit politique, cette perte s'ajoute à leur défaite.

En suivant ou en refusant de suivre, les *haratin* peuvent avoir la possibilité de choisir qui ils soutiennent et par ce biais d'accéder au pouvoir politique. Toutefois, ce pouvoir reste limité comparé à celui de ceux qui sont mieux placés dans ce pouvoir. Ils sont toujours dans la nécessité de se mettre dans la dépendance d'un groupe. Certains tentent leur chance en créant leur propre lieu, mais ces derniers ne dépassent rarement quatre ou cinq familles et leur mobilité spatiale reste à l'image de leur mobilité sociale, possible, mais limitée.

## Chapitre 12 : Les élections comme métaphore du pouvoir politique en guise de conclusion

---

Les lieux de l'Est mauritanien se sont avérés être des objets d'observation pertinents pour saisir le pouvoir politique de ce pays. Leur étude a d'abord permis de mieux comprendre ce qu'ils sont, c'est-à-dire et avant tout la territorialisation d'un ensemble d'individus à la destinée commune qui se fédèrent dans un groupe tribal. Les localités d'aujourd'hui existent pareilles aux campements d'hier, elles sont là par métonymie. La voile à l'horizon désigne l'embarcation autant que son équipage et la toile dans le paysage désigne autant le campement que son groupe tribal. La *khaima* renvoie aussi bien à la famille qu'à la tente. Les toiles d'aujourd'hui sont souvent des toitures de hangars mais cela n'ôte rien de leur force métonymique. Chaque lieu correspond à l'ancrage territorial d'un groupe tribal et chaque groupe tribal a besoin de cet ancrage pour matérialiser son existence et la signifier aux autres, la légitimer en quelque sorte. La mobilité de ces toitures sur l'horizon comme la mobilité de ces toitures dans le village traduisent la mobilité de ceux qui habitent en dessous. Elle n'est pas pastorale parce que les nomades statistiques sont marginaux et parce que les bergers qui effectuent la transhumance se déplacent en général seuls, sans la *khaima*. Elle est surtout politique. Le paysage de l'ensemble des villages comme celui des hangars dans ces villages reflète le paysage politique mauritanien. Durant la campagne électorale, les tentes des candidats jouent le même rôle. Leur apparition correspond au soutien à un candidat et leur disparition à la fin de ce soutien de sorte que l'étude du paysage de cette campagne permet de saisir l'état du rapport des forces du moment. De la même manière, sur des temps plus longs et à toutes les échelles, l'étude de l'évolution des lieux, tant dans leur déplacement que dans leur composition, dans leur localisation comme dans leur substance, constitue un indicateur pour appréhender les évolutions du pouvoir politique.

En même temps que nous avons considéré la mobilité de ces lieux comme un révélateur, elle nous est apparue comme constitutive de ce pouvoir politique. Appréhendée comme la capacité à déplacer le site d'une localité ou d'un quartier autant que la capacité à modifier les centres et les regroupements de localités sur le plan administratif, elle peut être une arme pour ceux qui veulent contrôler ce pouvoir politique. La mobilité en est

constitutive ou révélatrice parce que les lieux de la *bediyya* que nous avons étudiés sont reliés à la centralité politique. S'ils sont indispensables dans la sphère tribale en tant que marqueur d'une certaine réussite permettant la reconnaissance sociale, ils le sont également dans la sphère politique en tant que moyen d'accéder au sommet. Cet accès dépend du groupe tribal. Il rassemble des individus qui résident et agissent dans le site de ce lieu mais surtout en dehors, dans les lieux de convergence et dans les villes. Tous ensemble liés par la parenté et la dynamique de la *'asabiyya*, ses membres adoptent une stratégie commune en soutenant un chef, un représentant, un candidat, un intermédiaire, pour que leurs intérêts et leurs orientations soient pris en compte. Dans cette configuration, l'État mauritanien est une position centrale à s'approprier. Chaque groupe, pour exister et pour se positionner dans la concurrence et dans les rapports hiérarchiques avec les autres groupes, mais aussi avec les autres composantes de la société mauritanienne, doit contrôler cette position. Ce contrôle peut se lire depuis trois points de vue différents. Les groupes hégémoniques qui maîtrisent l'appareil étatique cherchent à conserver cette maîtrise. Il leur faut contrôler la population mauritanienne qui peut voter et soutenir l'opposition jusque dans d'éventuels coups d'État. Pour cela, ces groupes tendent à avoir la main sur ceux qui ont une influence sur cette population. Dans ce sens, le rôle des intermédiaires est primordial. Les groupes hégémoniques leur confient une part du pouvoir pour s'assurer leur soutien et celui de la population. Cette part du pouvoir se matérialise par une redistribution des ressources de l'État et par le développement des infrastructures des lieux-noyaux. Ce développement est un gage de soutien de la population. Du point de vue des intermédiaires, l'objectif est double. D'une part, il faut obtenir des groupes hégémoniques une bonne position qui permettra ensuite de développer le lieu de leur groupe et d'autre part, il leur faut obtenir de leur groupe le soutien pour être choisi par le sommet. Enfin, la base des groupes cherche à choisir l'intermédiaire en mesure de lui apporter les ressources indispensables à son existence. Les lieux de la *bediyya* sont donc indispensables pour contrôler la population qui s'y rattache, en même temps qu'ils sont dépendants de leur intégration au sommet. Leur développement est un révélateur de cette intégration autant qu'il est un moyen d'accéder à ce sommet.



## **La ville, une position centrale hors du territoire ?**

L'accès au sommet est ici considéré comme le contrôle de l'État en tant que position et en tant qu'instrument de pouvoir et la dynamique politique comme s'inscrivant dans la matrice étatique, dans ses institutions. Les centres que constituent les villes et principalement la capitale en sont les éléments territorialisés. À ce titre, elles sont les positions à contrôler pour contrôler l'État plutôt que des territoires à s'approprier et chaque groupe doit y être présent au moins par ses intermédiaires.

Ayoun El-Atrouss et Nouakchott sont deux centres de cette matrice et chacun d'eux concentre tous les groupes tribaux des lieux qui leur sont rattachés. À Nouakchott, toutes les tribus maures sont présentes de même que les Hal Pulaar, les Wolof et les Soninké et à Ayoun sont présentes les tribus de la *wilaya* du Hodh El-Gharbi. Dans ces deux centres, se prennent des décisions. Nous avons surtout étudié celles relatives à la localisation des aménagements, au choix des candidats et des élus du PRDS et à l'arbitrage des conflits fonciers. Ces décisions concernent les lieux de la *bediyya*, mais nous ne pouvons pas considérer qu'elles s'imposent unilatéralement à ces lieux. Chacune est en effet prise par des membres de groupes tribaux qui sont tous liés à ces mêmes lieux, or ces groupes s'inscrivent dans des rapports hiérarchiques et concurrentiels. Aussi, ces rapports qui mettent en interrelations les lieux-noyaux de ces groupes transitent par la ville. Ceux qui sont les mieux intégrés dans ces centres sont en mesure d'utiliser le contrôle de la position étatique comme une arme pour s'imposer à leurs rivaux et ainsi obtenir un financement, un élu ou l'appropriation d'un lieu. La ville apparaît alors non pas comme le centre d'une périphérie mais comme le cadre des interrelations tribales. Là se négocient et s'établissent le partage des pouvoirs entre groupes, mais les origines et les conséquences de ces rapports de force sont ailleurs, entre les lieux de ces groupes. La ville est le théâtre de la médiation mais la pièce se joue dans la *bediyya*.

Durant la campagne électorale de 2003, la ville d'Ayoun a été le centre d'attraction. Tous les principaux meetings s'y déroulaient, mais surtout, chaque groupe tribal s'y rassemblait dans la maison de son intermédiaire soutenant publiquement tel ou tel candidat. Pendant cette période, le lieu de regroupement de tous les membres n'étaient plus le lieu-noyau dans la *bediyya*, mais la maison-adresse en ville de sorte que l'affluence et l'activité de ces maisons constituaient la démonstration de la capacité de

chacun de ces groupes à peser sur la campagne. En revanche, la veille du scrutin, en fin d'après-midi, la ville s'est vidée de ses habitants qui sont tous repartis vers la *bediyya* pour aller voter dans leur localité. L'action s'est déplacée vers les bureaux de vote dans les lieux-noyaux. C'est là qu'a abouti la campagne et que les alliances, les négociations et les visites se sont traduites, comme si la ville n'avait pas été l'enjeu de la campagne mais un moyen de remporter des élections qui se gagnent au final dans la *bediyya*.

Suivant cette proposition, la ville est un centre vers lequel convergent tous les groupes. Cependant, la cible de ces groupes n'est pas le site de cette ville mais la position de ceux qui y prennent des décisions. Aussi, la qualité de l'intégration des groupes à la matrice étatique ne se mesure pas en fonction de la proximité du site mais de la proximité de la position. La distance entre les lieux-noyaux et la ville ne se mesure alors pas suivant une métrique topographique mais suivant une métrique topologique. Ce ne sont pas des kilomètres qui les séparent mais un réseau de liens sociaux constitués par le groupe tribal. Tous les lieux sont potentiellement aussi proches de la ville et leur localisation n'influence pas la position qu'ils occupent vis-à-vis de la matrice étatique. C'est dans ce sens que nous pouvons conclure d'une partie de nos travaux que la ville en tant que centre étatique n'est pas située quelque part sur le territoire et qu'elle apparaît comme hors du territoire.

La position centrale ne correspond donc pas nécessairement au site central. La centralité politique est plutôt dans les interrelations transitant par la ville des groupes tribaux rattachés à leur noyau et l'action de ces groupes visant à intégrer leur lieu à la ville peut être interprétée comme la volonté d'attirer la centralité vers ce lieu. L'un des enjeux de la campagne présidentielle était d'accueillir dans sa maison-adresse le siège du directeur de campagne du PRDS, autrement dit de devenir la position centrale. À Ayoun, la rivalité pour l'accueil de ce directeur a opposé les différentes fractions des Oulad Nacer. En 2003, ce sont les Oulad Chbeichib qui sont parvenus à ce que le siège ne soit pas dans les locaux du parti à Ayoun, mais dans la maison des Ehel Bacar. Leur maison est alors devenue le passage obligé pour tous ceux qui menaient la campagne au sein de ce parti. Ainsi positionnés, les Oulad Chbeichib ont pu réaffirmer leur place dans la hiérarchie interne de la tribu. Pour accéder à la position centrale, la fraction n'a ici pas cherché à se rapprocher du centre, elle a attiré le centre à elle sans se déplacer. C'est dans cette capacité à déplacer les centres et à les rapprocher de leur noyau que se

manifeste le pouvoir des groupes tribaux mauritaniens. Autrement dit, ils sont capables de faire varier les distances qui les séparent du pouvoir politique. Nous retrouvons là l'espace nomade dans ce sens que le pouvoir tient dans la maîtrise des distances et de la circulation.

### **La mobilité de l'espace politique, une arme autant qu'un révélateur de la production de l'espace**

Lorsque nous évoquons les déplacements de l'espace, notre attention porte essentiellement sur les éléments territorialisés du pouvoir politique mauritanien : les lieux-noyaux et les centres de la matrice que sont les chefs-lieux des circonscriptions et la capitale. Notre étude a montré dans la troisième partie que tous ces éléments ne sont pas immuablement fixés. D'une part, les circonscriptions administratives, qui consistent à regrouper des localités à un centre plutôt que de découper des aires contiguës avec des limites, évoluent entre les différents régimes. Le passage des structures d'éducation de masse aux communes rurales a révélé ces changements. Elles ont également évolué depuis la création de ces dernières. Les centres ne sont pas toujours les mêmes et les localités ne sont pas non plus toujours rattachées au même centre. D'autre part, les lieux se déplacent. Depuis le premier recensement et même depuis les premiers ancrages territoriaux des principales fractions de la région, nous avons constaté que les groupes tribaux ne sont pas toujours situés dans la même place. De plus, les sites dans lesquels ils s'installent se transforment suivant leur arrivée et leur départ. En ce sens, ces lieux sont nomades. Leur localisation compte peu, les groupes pouvant changer de site et, inversement, le site ne fixe pas la composition de ceux qui les habitent, les groupes pouvant s'associer puis se séparer. Les lieux n'existant que par l'association d'individus ou de groupes, toute alliance provoque un nouveau lieu et toute séparation entraîne sa disparition ou sa scission. Nous retrouvons là des caractéristiques de la tribu nomade posées en première partie. En constante recomposition, les groupes s'allient et s'opposent pour se positionner dans la hiérarchie des tribus. Ce factionalisme se traduit par la dispersion spatiale car les conflits provoquent le déménagement d'une des parties pour aller s'approprier un autre lieu et par les recompositions des regroupements de localités dans les circonscriptions administratives.

Cependant, la mobilité de l'espace n'est pas seulement à rechercher dans la structure tribale. Ces alliances et ces oppositions s'inscrivent dans la dynamique politique mauritanienne. Aussi, les nouvelles localités peuvent correspondre à la promotion d'un intermédiaire dans l'État qui crée en retour un lieu pour pérenniser cette réussite et pour assurer sa reconnaissance sociale, ce qui rejoint la "recherche d'identité"<sup>269</sup>. De même que le développement d'un lieu, l'apparition ou la disparition d'une localité révèle la qualité de l'intégration de son groupe dans le pouvoir politique. Chaque variation dans ce paysage politique entraîne une variation dans la composition, la localisation et le regroupement de ces lieux. L'espace n'est pas figé. Il est produit par la dynamique politique. Les cadres territorialisés de la matrice étatiques ne fixent l'espace que dans la mesure où ces cadres ne sont pas remis en cause. Ce sont les interrelations des groupes tribaux s'inscrivant dans cette matrice qui les produisent. Sans que la limite ne bouge sur la représentation cartographique et sans que la localisation de sa localité ne soit modifiée, un groupe tribal peut ainsi changer de circonscription administrative par son action auprès de ceux qui décident de ces découpages. Dans le même ordre d'idées, la maison en parpaing fixe les lieux seulement tant que les groupes tribaux sont unis. L'espace est ici mobile dans le sens où Denis Retaillé l'entend. L'espace est dans la société et ce sont les pratiques de cette société qui le produisent. Dans cet espace des pratiques, les centres se déplacent et les lieux sont éphémères. Il est une "actualisation permanente" des actions dans ce pouvoir politique<sup>270</sup> comme le paysage et tentes de la campagne présidentielle était l'actualisation permanente des évolutions de cette campagne.

La mobilité de l'espace mauritanien est produite, mais elle est également une arme politique. Les bureaux de vote ne sont pas toujours situés dans les mêmes localités suivant les scrutins. De même, les électeurs ne sont pas toujours inscrits sur les mêmes listes. Si les évolutions de cette "carte" électorale peuvent être considérées comme produite c'est parce que des groupes tribaux ont réussi à la modifier et ce à des fins politiques. Déplacer le bureau ou les électeurs permet de déplacer la centralité et de l'attirer dans son noyau pour se poser comme intermédiaire en mesure de contrôler le vote. Le déplacement de la centralité politique se manifeste ici de deux manières. Il peut consister à créer ou à supprimer un bureau de vote en pesant sur les préfets qui décident

---

<sup>269</sup> Dah Ould Khtour, op. cit.

de leur localisation et il peut consister à déplacer les électeurs pour qu'ils votent dans un autre bureau. Dans le premier cas, le bureau en tant qu'élément territorialisé est déplacé et dans le second, c'est le rattachement d'une population à un centre qui est modifié. Dans les deux cas, l'espace a été déplacé afin de rapprocher la centralité politique d'un lieu-noyau pour que le groupe qui y est rattaché soit plus proche du sommet du pouvoir politique.

### **Espace mobile et maîtrise du mouvement**

L'espace mobile est ici celui de l'articulation des logiques tribale nomade et étatique sédentaire. La seconde tend à fixer l'espace et à contrôler les populations en leur assignant un territoire, tandis que la première, qui semble la plus prégnante au vu de notre travail, tend à contrôler des populations en maîtrisant leur centre de rattachement et les distances les séparant de ces centres. Plutôt que dans l'appropriation du territoire, le pouvoir tient dans la maîtrise des positions, celle des centres de la matrice étatique et celle des lieux-noyaux et dans la maîtrises des distances qui les séparent.

Dans cette optique, les élections apparaissent comme significatives. Pour l'emporter, les candidats doivent contrôler les lieux de la *bediyya* autant que les positions centrales de la matrice et faire le lien entre ces éléments territorialisés. Les premiers sont indispensables à plusieurs titres. C'est d'abord là que les partis viennent convaincre les habitants de s'inscrire sur les listes électorales, soit le premier enjeu de la campagne. Ensuite, c'est là que les partis tiennent des meetings et appuyer les familles qui ont dressé une tente en soutien à leur candidat. Enfin, c'est dans ces lieux de la *bediyya* que votent une grande partie des Mauritaniens. La présence le jour du scrutin est indispensable pour contenir ou amplifier la fraude puis assurer la bonne transmission des résultats au chef-lieu de la *wilaya*. Les seconds lieux sont également indispensables pour contrôler la carte électorale et être proche des sièges des partis des candidats. Pour le PRDS, le contrôle des lieux de la *bediyya* permet de maintenir les électeurs dans son champ d'attraction et pour les groupes tribaux, le contrôle des villes permet d'attirer la centralité vers leur lieu-noyau notamment en se positionnant dans les itinéraires des candidats et en devenant le site d'un bureau de vote.

---

<sup>270</sup> Denis Retraillé, L'espace mobile, op. cit.

La maîtrise des distances séparant ces éléments se matérialise d'abord, et au sens propre, par la circulation. La campagne électorale est un incessant ballet de voitures en ville comme dans la *bediyya* et la première différence entre le PRDS et les autres partis tient dans le nombre de véhicules dont ils disposent. Ils permettent d'accéder à tout moment aux lieux que les partis adverses commencent à s'approprier, si bien que l'on assiste parfois à une véritable course entre les équipes pour obtenir le soutien des groupes rattachés à ces lieux. Dans cette configuration, le PRDS est avantagé dans ce sens qu'il dispose de l'appui des forces de l'ordre positionnées sur les axes routiers. Ces dernières peuvent ainsi freiner les déplacements des véhicules de l'opposition. Cependant, la voiture n'est que la partie visible de cette circulation. Pour combler les distances entre les centres et les lieux de la *bediyya*, c'est la relation sociale qui prime. Pour faire un meeting dans une localité, il faut en premier lieu y être accueilli, demander la permission de séjourner et d'organiser une réunion publique. Il est des villages durant cette campagne desquels les partis de l'opposition ont été chassés *manu militari* par les habitants. Dans l'autre sens, c'est la qualité de la relation tissée par le groupe tribal avec les institutions étatiques qui permet de combler la distance entre son lieu-noyau et les sièges des candidats en ville.

### **Ouvertures et limites des lieux de l'Est mauritanien**

La représentation cartographique de l'État mauritanien comme ses institutions avec Nouakchott polarisant un territoire découpé par le maillage administratif ne laisse rien paraître de ce pouvoir politique. La centralisation et les limites ne sont qu'apparentes. Nous avons mis en évidence que la *bediyya* n'était pas la périphérie mais bien "l'intérieur" du pays, là d'où partent les actions politiques et là où elles parviennent et nous avons aussi mis en évidence que l'espace n'était ni borné ni figé mais mobile. À travers ces cartes et ces institutions, se déroulent des pratiques politiques mouvantes et décentralisées qui s'inscrivent dans la continuité de la dynamique tribale, de la parenté et du factionalisme autant que dans la configuration nouvelle que constituent l'État et sa capitale.

Néanmoins, notre étude reste limitée dans l'espace et orientée par son objet et les conclusions que nous en tirons ne sont pas nécessairement valables pour l'ensemble du pays. En choisissant la *bediyya* comme objet d'étude, nous avons cerné une partie de la ville mais celle-ci et surtout Nouakchott n'a jamais été notre terrain d'étude. Nous ne

l'avons d'ailleurs pas considérée comme un terrain ni même comme un territoire, simplement comme un lieu de passage nécessaire, mais dans quelques années, lorsque la plupart de ses cadres seront des natifs de la capitale, et peut-être des citoyens, notre approche se révélera peut-être caduque.

Par ailleurs, en privilégiant les lieux de l'Est, nous n'avons pas pris en compte les autres régions, qui plus est en limitant notre Est aux proches environs d'AYOUN EL-ATROUSS. Qu'en est-il ailleurs ? Cette question revient à relativiser nos conclusions en conférant à la configuration spatiale une influence sur la production de l'espace et sur le pouvoir politique. Qu'en est-il chez les Hal Pulaar ? Les Maures de l'Ouest sont-ils différents ? Question qui revient à leur supposer un caractère essentialiste ou culturaliste ? Les Maures ? Nous devrions dire les *Beidhan* puisque nous avons très peu pris en compte les *haratin*, leur mobilité et leur action dans le pouvoir politique. Autant de raisons d'élargir et d'approfondir notre approche de l'espace politique. Elargir au reste du pays, certes mais où devons-nous nous arrêter ? Aux frontières ? Notre volonté de comprendre cet espace politique est bien, en amont de nos hypothèses, méthodes et concepts, une quête de l'altérité. Qui sont ces autres ? En allant plus avant, l'effort de décentrement que nous avons dû réaliser pour saisir cette altérité pourrait se poursuivre et nous permettre de questionner nos propres sociétés. Comprendre l'espace politique des *Beidhan* de l'Est mauritanien nous a amené à ne plus concevoir l'espace suivant le seul modèle territorialisé et cartographié européen. Ces conceptions ne peuvent-elles alors pas permettre d'appréhender nos sociétés avec ce regard décentré ? L'étude de la décentralisation, de l'aménagement du territoire et des recompositions territoriales entre intercommunalité et agglomération urbaine ne gagnerait-elles pas à être envisagée, en France, sous l'angle de cet espace mobile et de ces pratiques politiques ?

# Bibliographie

## Ouvrages généraux

BADIE Bertrand et SMOUTS Marie-Claude, *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, 3e éd, Paris : Presses de Sciences Po, Dalloz, 1999, 239 p.

BAILLY Antoine (dir), *Les concepts de la géographie humaine*, 5<sup>ème</sup> éd, Paris : Armand Colin, 2004, 333 p.

BALANDIER Georges, *Le détour. Pouvoir et modernité*, Paris : Fayard, 1983 276 p.

BALANDIER Gorges, *Anthropologie politique*, Paris : PUF, 1967, 258 p.

BRUNET Roger, *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, 3<sup>ème</sup> éd, Reclus, Paris, 1993, 518 p.

CARATINI Sophie, *Les non-dits de l'anthropologie*, Paris : PUF, 2004, 130 p.

DURAND Marie-Françoise, LEVY Jacques et RETAILLE Denis, *Le monde, espaces et systèmes*, 2<sup>ème</sup> éd, Paris : Presses de Sciences Po, Dalloz, 1993, 596 p.

HERMET Guy (et al.), *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, 4<sup>ème</sup> éd. Paris : Armand Colin, 1994, 279 p.

LEVY Jacques, *L'espace légitime*, Paris : Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1994, 442 p.

LEVY Jacques et LUSSAULT Michel (dir), *Dictionnaire de la géographie*, Paris : Belin, 2003, 1033 p.



MAUSS Marcel, *Sociologie et anthropologie*, Paris : Quadrige, PUF, 8ème édition, 1999, 475 p.

OULD HAMODY Said, *Bibliographie générale de la Mauritanie*, Nouakchott : Centre Culturel Français, 1995, 580 p.

PINCHEMEL Philippe et Geneviève, *La face de la terre*, 5ème éd, Paris : Armand Colin, 1997, 517 p.

RETAILLE Denis, *Le monde du géographe*, Paris : Presses de Sciences Po, 1997, 290 p.

## **Réflexions conceptuelles en géographie**

BAILLY Antoine et SCARIATI Renato, L'humanisme en géographie, In *Les concepts de la géographie humaine*, 5<sup>ème</sup> éd, Paris : Armand Colin, 2004, p 213-222.

BERDOULAY Vincent et ENTRIKIN J. Nicholas, Singularité des lieux et prospectives, *Espace et Société*, 1994, n°s 74-75, pp 185-202.

BORD Jean-Paul, *Le monde arabe : des espaces géographiques aux représentations cartographiques*, Thèse, Géographie, Tours, 2000, 2 vol. 420 p, 303 p.

BORD Jean-Paul, La "fabrique" cartographique de l'espace arabe, In BORD Jean-Paul et BADUEL Pierre-Robert, *Les cartes de la connaissance*, Paris : Karthala, Tours : Urbama, 2004, p 561-572.

BUSSI Michel et BADARIOTTI Dominique, *Pour une nouvelle géographie du politique*, Paris : Anthropos, 2004, 301 p.

DEBARBIEUX Bernard, Du haut lieu en général et du Mont Blanc en particulier, *Espace géographique*, 1993, n°1, pp 5-13.

DEBARBIEUX Bernard, Territoire, In LEVY et LUSSAULT (dir), *Dictionnaire de géographie*, Paris : Belin, 2003, p 911-912.

DEBARBIEUX Bernard et VANIER Martin (dir), *Ces territorialités qui se dessinent*, La Tour d'Aigues : L'Aube, Datar, 2002, 267 p.

FREMONT Armand, GALLAIS Jean, CHEVALIER Jacques (et al), *Espaces vécus et civilisation*, Paris : CNRS, 1982, 106 p.

GALLAIS Jean, De quelques aspects de l'espace vécu dans les civilisations du monde tropical, *L'Espace géographique*, 1976, n°1, p 5-10.

GENEAU de LAMARLIERE Isabelle, L'espace et le lieu dans la géographie économique et culturelle, *Géographie et Culture*, 2004, n°49, pp 3-22.

LEFEBVRE Henri, *La Révolution urbaine*, Paris : Gallimard, 1970, 248 p.

LEFEBVRE Henri, *La production de l'espace*, 3<sup>ème</sup> éd, Paris : Anthropos, 1986, 485 p.

LEVY Jacques, *Le tournant géographique : penser l'espace pour lire le monde*, Paris : Belin, 1999, 399 p.

LUSSAULT Michel, Local, In LEVY Jacques et LUSSAULT Michel (dir), *Dictionnaire de la géographie*, Paris : Belin, 2003, p 572-574.

OFFNER Jean-Marc et PUMAIN Denise (dir), *Réseaux et territoires. Significations croisées*, La Tour-d'Aigues : Editions de l'Aube, 1996, 280 p.

PREVELAKIS Georges, Les espaces de la diaspora hellénique et le territoire d'État, *L'espace géographique*, 1994, n°3, pp 193-202.

RAFFESTIN Claude, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris : Librairies techniques, 1980, 249 p.

RAFFESTIN Claude, Tradition, modernité, territorialité, *Cahiers de géographie du Québec*, 1982, n°68, p 185-198.

REYNAUD Alain, *Société, espace et justice*, Paris : PUF, 1981, 266p.

STASZAK Jean-François, *Géographie anglo-saxonne. Tendances contemporaines*, Paris : Belin, 2001, 313 p.

TREVOR Barnes, L'évolution des styles de l'analyse spatiale des années 1960 à la culture du lieu des années 2000 dans la géographie économique anglo-américaine, *Géographie et Culture*, 2004, n°49, p 43-58.

## **Ville et territoire en Mauritanie et en Afrique**

ANTIL Alain, *Le territoire et l'État en Mauritanie. Genèse, héritage, représentations*, Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, Géographie, Rouen, 1999, 499 p.

BISSON Jean, *Mythes et réalités d'un désert convoité: le Sahara*, Paris : L'Harmattan, 2003, 482 p.

BONTE Pierre, Territorialité et politique: des Émirats aux régions. L'exemple de l'Adrar, In FEROT Anne-Marie, *Espaces et sociétés en Mauritanie*, Tours : Urbama, 1998, p 105-114.

CHOPLIN Armelle, Nomade's land ou no man's land ? L'empreinte du nomadisme sur les représentations et les territorialités urbaines à Nouakchott, *Géographie et cultures*, 2001, n°39, p37-52.

CHOPLIN Armelle, Etude des rapports ville-État : le cas de Nouakchott, Mauritanie, Paris : Grafigéo, 2003, n°21, 98p.

FRELOT Anne-Marie, *La perception de l'espace en Adrar de Mauritanie*, Thèse d'État, Lettres, Aix-Marseille 1, 1993, 3 vol, 615 p.

GRAVIER Mireille, *Le Tagant entre Sahel et Sahara*, Thèse de doctorat, Géographie, Avignon, 1993, 305 p.

GREGOIRE Emmanuel, Réseaux de pouvoirs et contrôle urbain : l'exemple d'une ville moyenne au Niger (Maradi), In JAGLIN Sylvie et DUBRESSON Alain (dir), *Pouvoirs et cités en Afrique noire. La décentralisation en question*, Paris : Karthala, 1993, p 205-217.

JACOB Carine, *Tintâne, une ville de la brousse mauritanienne née de la symbiose de deux sociétés*, Mémoire de Maîtrise, Géographie, Rouen, 1998, 105 p.

KAMARA Cheikh Saad Bouh, LABORIE Jean-Paul et LANGUMIER Jean-François, *L'urbanisation de la Mauritanie*, Nouakchott : Société centrale immobilière de la caisse des dépôts et consignations, RIM, 1988, 98 p.

LEMASSON Olivier, *Adel-Bagrou, belvédère sur l'Afrique de l'Ouest à l'horizon mauritanien*, Mémoire de Maîtrise, Géographie, Rouen, 1997, 200 p.

OULD SIDINA Cheikh el Mehdy, *Contribution géographique à l'étude urbaine de la ville d'Aioun : quelques aspects de la morphologie et de la croissance urbaine*, Mémoire de fin d'étude, ENS, Nouakchott, 1985, 89 p.

PINCHON Benoît, *Walata aux marges de la Mauritanie mais au "centre" d'un système d'échange transfrontalier*, Mémoire de maîtrise, Géographie, Rouen, 1996, 116 p.

PLIEZ Olivier, *Dynamiques urbaines et changements sociaux au Sahara. Le cas libyen*, Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, Géographie, Aix-Marseille 1, 2000, 279 p.

RETAILLE Denis et LOUISET Odette, Matériel ailleurs, idéal ici. Sociétés de castes et sociétés nomades en villes, apparences incomparables mais continuité conceptuelle, Intervention au colloque Géopoint, *L'idéal et le matériel*, Université d'Avignon, 2002.

TROIN Jean-François, *Le Maghreb, hommes et espaces*, 2<sup>ème</sup> éd, Paris : Armand Colin, 1985, 367 p.

## **Géographie et mobilité**

ANTIL Alain et CHOPLIN Armelle, Le chaînon manquant. Notes sur la route Nouakchott-Nouadhibou, dernier tronçon de la transsaharienne Tanger-Dakar, *Afrique Contemporaine*, 2004, n° 209, AFD / Paris : la Documentation française, p 115-126.

BERNUS Edmond, BOILLEY Pierre, CLAUZEL Jean (dir et al), *Nomades et commandants*, Paris : Karthala, 1993, 246 p.

KOÏTA Tidiane, Migrations, pouvoirs locaux et enjeux sur l'espace urbain, *Politique Africaine*, 1994, n°55, p 101-109.

LECHARTIER Clément, Enclavement et nomadisme des tribus de l'Est mauritanien, *Espace populations et sociétés*, 2005, vol 1, p 57-69.

L.E.D.R.A., *Atlas migrations et gestion du territoire*, Université Nouakchott L.E.R.G., Coopération Française, Université de Rouen, L.E.D.R.A. 1999, 36 planches.

RETAILLE, Denis, La conception nomade de la ville, In URBAMA, *Le nomade, l'oasis et la ville*, Tours, Urbama, 1989, p 21-36.

RETAILLE Denis, L'impératif territorial, In BADIE Bertrand et SMOUTS Marie-Claude, *L'international sans territoire*, 1996, Paris : L'Harmattan, Cultures et conflits, p 21-40.

RETAILLE Denis, Concepts du nomadisme et nomadisation des concepts, In KNAFOU Rémy (dir), *La planète "nomade". Les mobilités géographiques aujourd'hui*, Paris : Belin, 1998, p 37-58.

RETAILLE Denis, L'espace nomade, *Revue géographique de Lyon*, n°1 vol 73, 1998, p 71-81.

RETAILLE Denis, Le territoire est-il un lieu ? In FREROT Anne-Marie, *Espaces et sociétés en Mauritanie*, Tours : Urbama, 1998, p 103.

RETAILLE Denis, Les nomades : territorialité sans territoire, urbanité sans ville, Intervention au colloque Géopoint, *L'idéal et le matériel*, Université d'Avignon, 2002.

RETAILLE Denis, L'espace mobile, In ANTHEAUME Benoît et GIRAUT Frédéric, *Le territoire est mort, vive les territoires*, IRD, 2005.

ROGER Aurélie, *Entre nomadisme et sédentarité*, Mémoire de Maîtrise, Géographie, Tours, 1998.

STASZAK Jean-François, *Le goudron dans la brousse. La "Route de l'espoir". (Mauritanie)*, Paris : Publications du département de géographie de l'Université Paris Sorbonne, n°17, 1989, 148 p.

TARRIUS Alain, *Les nouveaux cosmopolitains. Mobilités, identités, territoires*, La Tour-d'Aigues : Editions de l'Aube, 2000, 272 p.

TARRIUS Alain, *La mondialisation par le bas. Les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Paris : Balland, 2002, 169 p.

## **Histoire africaine et mauritanienne**

KAMARA Cheikh Saad Bou<sup>271</sup>, *Essai de monographie historique de la subdivision d'Aioun, de sa fondation à l'indépendance, 1945-1960*, Mémoire de maîtrise, Nouakchott, 1987.

MARTY Paul, *Etudes sur l'Islam et les tribus du Soudan. Tome 3*, Paris : E. Leroux, 1920-1921, 475 p.

MAUNY Raymond, *Les siècles obscurs de l'Afrique noire. Histoire et archéologie*, Paris : Fayard, 1970, 314 p.

---

<sup>271</sup> Ne pas confondre ce Cheikh Saad Bouh Kamara dont le mémoire mentionné ici est la seule référence dans cette thèse avec son homonyme sociologue déjà cité.

OULD AS-SA'D MUHAMMED Al-Muhtar, Émirats et espace émiral maure : Trârza aux XVIII-XIXème siècles, In BADUEL Pierre-Robert (dir), *Mauritanie entre arabité et africanité*, Edisud, 1989, p 53-82.

OULD HAMODY Said, *Mauritanie. 1445-1975. Relations séculaires avec l'Europe*, Nouakchott : Institut mauritanien de recherche scientifique, 2004, 194 p.

PLANHOL (de) Xavier, *Les nations du Prophète. Manuel géographique de politique musulmane*, Paris : Fayart, 1993, 900 p.

TRAORE Alioune, *Cheikh Hamaallah. Homme de foi et résistant*, Paris : Maisonneuve et Larose, 1983, 282 p.

UNIVERSITE DE NOUAKCHOTT, Faculté des lettres LEHRI, UNIVERSITE DE PROVENCE IHCC, IREMAM, *Histoire de la Mauritanie. Essais et synthèse*, Nouakchott, Aix-en-Provence : Université de Nouakchott, Université de Provence, 1999, 235 p.

## **Développement et pastoralisme**

ANTIL Alain, Nepad et bonne gouvernance, le libéralisme sauvera-t-il l'Afrique ? *Planète Humanitaire*, 2004, n°6, p 14-15.

BADUEL Pierre-Robert, Le technicien, le législateur et le pasteur en Tunisie aride, *Production pastorale et société*, 1982, n°10, p 70-80.

BOCCO Ricardo, Espace étatique et espaces tribaux dans le sud jordanien, *Maghreb Machreck*, 1989, n°123, p 141-161.

BOCCO Ricardo, JAUBERT Ronald, METRAL Françoise (dir), *Steppes d'Arabies: États, pasteurs, agriculteurs et commerçants : le devenir des zones sèches*, Paris : PUF, Genève : Cahiers de l'IUED, 1993, 401 p.

BONNET-DUPEYRON François, *Migrations des éleveurs en Basse et Moyenne Mauritanie*, Bondy : cartothèque de l'IRD, 1950.

BONTE Pierre et OULD CHEIKH Abdel Wedoud, Production marchande et production pastorale dans la société maure, *Contemporary nomadic and pastoral people Africa and latin America studies, in Third World societies*, Washington, 1983, n° 17, p 31-56.

BOUY Michel et OULD SALEH Taher Moustapha, *Typologie des systèmes d'élevage dans le Hodh el Gharbi*, Ayoun El-Atrouss : Girnem, 2002.

CLANET Jean-Charles, Stabilité du peuplement nomade au Sahel central, *Sécheresse*, 1999, n°2, vol 10, p 93-103.

GEMDEV, *État des savoirs sur le développement*, Paris : Karhala, 1993, 234 p.

FLORENTIN Aude, *Les organisations non gouvernementales au Sahel : quel développement ?* Mémoire de Maîtrise, Géographie, Rouen, 2000, 358 p.

GTZ, Coopération technique allemande, *Dans l'Est Mauritanien: "gestion de terroir villageois ou mobilité?"*, Nouakchott : GTZ, 2000, 17 p.

Institut PANOS, *Mémoires du désert. Des Sahéliens se souviennent*, Paris : L'Harmattan, Panos, 1994, 284 p.

LECHARTIER Clément, *Les recompositions des territoires pastoraux dans le Tagant mauritanien*, Mémoire de Maîtrise, Géographie, Tours, 2001, 179 p.

MALAM MOUSSA Ahmed Tijani, *Le choix des lieux de développement au Sahel. L'exemple de la région de Maradi (Niger central)*, Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, Géographie, Rouen, 2003, 515 p.

OULD BAIDY Sidi Mohamed, *L'administration territoriale et le développement local en Mauritanie*, Thèse de doctorat : Droit public, Paris I, 2003, 206 p.

OULD KHTOUR Dah, *Contexte de l'élevage dans l'Est mauritanien*, Chez l'auteur, 1998, 45 p.

OULD KHTOUR Dah, *Recueil de textes élaborés par Dah Ould Khtour pendant la 3ème phase du projet*, Ayoun El-Atrouss : Projet Girnem, 2002, 93 p.

PIGUET François, *Des nomades entre la ville et les sables. La sédentarisation dans la Corne d'Afrique*, Paris : Karthala, 1998, 450 p.

RIST Gilbert, *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*, Paris : Presses de sciences Pô, 1996, 426 p.

TOUPET Charles, *La sédentarisation des nomades en Mauritanie sahélienne*, Thèse , Lettres, Paris VII, 1975, 490 p.

## **Géographie et anthropologie**

ABABSA Myriam, *La medâfa à Raqqa (Syrie) : mutation d'un lieu de sociabilité tribale en un attribut de notabilité citadine*, *Géographie et culture*, 2001, n°39, p 17-37.

BONTE Pierre, CONTE Edouard, HAMES Constant (et al), *Al Ansab, la quête des origines*, Paris : Maison des Sciences de l'homme, 1991, 260 p.

BONTE Pierre, CONTE Edouard, DRESH Paul (dir), *Emirs et présidents. Figures de la parenté et du politique dans le monde arabe*, Paris : CNRS éditions, 2001, 370 p.

BONTE Pierre, *Tentes et campements. Peut-on parler de dynasties émiraux au Sahara occidental ?* In BONTE Pierre, CONTE Edouard, DRESH Paul (dir), *Emirs et présidents. Figures de la parenté et du politique dans le monde arabe*, Paris : CNRS éditions, 2001, p 189-218.

BOURGEOU André, *Le lion et la gazelle : État et Touaregs*, *Politique Africaine*, n° 34, 1989, p 19-29.

- CARATINI Sophie, *Les Rgaybât : 1610-1934. 1, Des chameliers à la conquête d'un territoire*, Paris : L'Harmattan, 1989, 289 p.
- CARATINI Sophie, *Les Rgaybât : 1610-1934. 2, Territoire et société*, L'Harmattan, Paris, 1989, 289 p.
- CARATINI Sophie, À propos des Rgaybât du Sahara occidental, l'organisation tribale en question, In URBAMA, *Le nomade, l'oasis et la ville*, Tours : Urbama, 1989, p 237-245.
- CARATINI Sophie, *Les enfants des nuages*, Paris : Seuil, 1993, 386 p.
- CARATINI Sophie, Le cheikh comme premier point d'ancrage du pouvoir politique sur l'espace nomade : l'exemple des Rgaybât de Mauritanie, *Cahiers d'Urbama*, 1993, n°8, Tours, p 97-108.
- CARATINI Sophie, Du modèle aux pratiques : ambivalence de la filiation et de l'alliance chez les Rgaybât de l'Ouest saharien, *L'Homme*, 1995, n°133, p 33-50.
- CHASSEY (de) Francis, *Contribution à une sociologie du sous-développement. L'exemple de la RIM*, Thèse d'État, Sociologie, Paris V, 1972, 507 p.
- COLLIGNON Béatrice, *Les Inuit. Ce qu'ils savent du territoire*, Paris : L'harmattan, 1996, 256 p.
- DARDON Dominique, De l'ethnie à l'ethnisme: réflexion autour de quatre sociétés multiraciales, Burundi, Afrique du Sud, Zimbabwe, *Afrique contemporaine*, 1990, n°154, p 35-48.
- MARCHI Francesca, Nous sommes tous des étrangers à Nouakchott, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1998, tome XXXVII, CNRS éditions, p 338-356.
- OULD CHEIKH Abdel Wedoud, *Nomadisme, Islam et pouvoir politique dans la société maure précoloniale (XIème-XIXème siècles). Essais sur quelques aspects du tribalisme*, Thèse de doctorat, Sociologie, Paris V, 1985, 904 p.
- OULD CHEIKH Abdel Wedoud, Cherche élite, désespérément. Evolution du système éducatif et (dé)formation des élites de la société mauritanienne, In BONTE Pierre et CLAUDOT-HAWAD Hélène (dir), *Elites du monde nomade touareg et maure*, Aix-en-Provence : IREMAM, Edisud, 2000, p 185-203.
- OULD CHEIKH Abdel Wedoud, 'Asabiyya, ville, État : l'État mauritanien et "ses" villes anciennes, In RETAILLE Denis (dir), *La ville ou l'État, rapport d'étape du programme V.O.L.E*, Paris : IRD, 2001, p 12-14.
- OULD SALEK El Arbi, *Le paradoxe de l'esclavage et l'enjeu politique de la question haratin en Mauritanie*, Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, Science politique, Paris 1, 1999, 312 p.
- OULD SIDYA Mohammed, *Tribu et État en Mauritanie de 1946 à 1978 : essai explicatif*, Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, Science politique, Université de Provence, 1999, 294 p.

SAMI Manaf, *Economie et politique du nomadisme arabe*, Thèse de doctorat, Ethnologie, EHESS, Paris, 1989, 280 p.

VILLASANTE-DE BEAUVAIS Mariella, *Parenté et politique en Mauritanie. Essai d'anthropologie historique*, L'Harmattan, Paris, 1998, 288 p.

VILLASANTE-DE BEAUVAIS Mariella, La puissance politique du nasab en Mauritanie contemporaine. À propos du rôle d'intermédiaire politique de l'élite dirigeante des Ahl Sîdi Mahmûd de l'Assaba, In BONTE Pierre et CLAUDOT-HAWAD Hélène (dir), *Elites du monde nomade touareg et maure*, Aix-en-Provence : IREMAM, Edisud, 2000, p 225-249.

## Géographie et politique

ANTIL Alain, Le chef, la famille et l'État en Mauritanie, quand démocratie rime avec tribalisation, *Politique Africaine*, 1998, n°72, p 185-193.

BADIE Bertrand, *L'État importé : l'occidentalisation de l'ordre politique*, Réimpr., Paris : Fayard, 1995, 334 p.

BADIE Bertrand, *Les deux États. Pouvoir et société en Occident et en terre d'Islam*, Paris : Seuil, 1997, 331 p.

BADUEL Pierre-Robert (dir), *Mauritanie entre arabité et africanité*, Aix-en-Provence : Edisud, 1989, 200 p.

BADUEL Pierre-Robert, Mauritanie 1945-1990 ou l'État face à la nation, In BADUEL Pierre-Robert (dir), *Mauritanie entre arabité et africanité*, Aix-en-Provence : Edisud, 1989, p 11-52.

BADUEL Pierre-Robert, La Mauritanie dans l'ordre international, *Politique Africaine*, 1994, n°55 p 11-19.

BALANS Jean-Louis, *Le développement du pouvoir en Mauritanie*, Thèse d'État : Science Politique : Bordeaux 1, 1980.

BANEGAS Richard, Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin, *Politique Africaine*, 1998, n°69, pp 75-87.

BAYART Jean-François, *L'État en Afrique, la politique du ventre*, Paris : Fayard, 1989, 443 p.

BAYART Jean-François, *Le politique par le bas en Afrique noire*, Paris : Fayard, 1992, 376 p.

BAYART Jean-François, *L'illusion identitaire*, Paris : Fayard, 1996, 310 p.

DIAGANA Abdoulaye, La Mauritanie sous la botte d'un tyran, In *Actes du colloque Soudan-Mauritanie*, 2002, [en ligne], Paris : Aircrige, Disponible sur Internet : <<http://aircrigeweb.free.fr/parutions/paru-sommaire.html>>.



- ELIAS Norbert, *La Société de cour*, Paris : Calmann-Lévy, 1974, 323 p.
- IBN KHALDUN, *Discours sur l'histoire universelle*, Traduction de Vincent Monteil, Beyrouth : Sindbad, Actes Sud, 1967-1968, 1138 p.
- JAGLIN Sylvie et DUBRESSON Alain (dir), *Pouvoirs et cités d'Afrique noire. La décentralisation en question*, Paris : Karthala, 1993, 312 p.
- KAMARA Cheikh Saad Bouh et ANTIL Alain, État, ville et pouvoirs en Mauritanie. Repérage des dynamiques, In RETAILLÉ Denis (dir), *La ville ou l'État, rapport d'étape du programme V.O.L.E*, Paris : IRD, 2001, p 9-11.
- LACOSTE Yves, *Ibn Khaldoun Naissance de l'Histoire, passé du tiers-monde*, Réédition, Paris : La Découverte, 1998, 267 p.
- LESERVOISIER Olivier, *La question foncière en Mauritanie: terres et pouvoirs dans la région du Gorgol*, Paris : L'Harmattan, 1994, 351 p.
- MARCHESIN Philippe, *Tribus, ethnies et pouvoir en Mauritanie*, Paris : Karthala, 1992, 442 p.
- OULD AHMED SALEM Zekeria, La démocratisation en Mauritanie, une "illusio" postcoloniale ? *Politique Africaine*, 1994, n°55, p 131-146.
- OULD AHMED SALEM Zekeria, Sur la formation des élites politiques et la mobilité sociale en Mauritanie, In BONTE Pierre et CLAUDOT-HAWAD Héléne (dir), *Elites du monde nomade touareg et maure*, Aix-en-Provence : IREMAM, Edisud, 2000, p 203-224.
- OULD DADDAH Moktar, *La Mauritanie contre vents et marées*, Paris : Karthala, 2003, 669 p.
- OULD DOUA Mohammed Mahmoud, *La Mauritanie revisitée; lutte d'accès, violence et accumulation : l'action des mouvements politiques, discours et enjeux*, Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, Science politique, Bordeaux 4, 1998, 340 p.
- PAYEN Jean-Louis, Le recensement de l'impôt, In BERNUS Edmond, BOILLEY Pierre, CLAUZEL Jean (dir et al), *Nomades et commandants*, Paris : Karthala, 1993, p 120-126.
- SAWADOGO Raogo Antoine, *L'État africain face à la décentralisation*, Paris : Karthala, 2001, 280 p.
- ZIAVOULA Robert Edmond, L'échelle locale dans l'organisation administrative du territoire congolais, In JAGLIN Sylvie et DUBRESSON Alain (dir), *Pouvoirs et cités d'Afrique noire. La décentralisation en question*, Paris : Karthala, 1993, p 35-46.

---

## **Annexes**

## **Annexe 1 : Questionnaire sur les localités situées à proximité de la route de l'Espoir entre Ayoun El-Atrouss et N'Beika**

Les entretiens ont été réalisés aux mois d'août et septembre 2003

Nom de la localité : .....

Distance d'Ayoun : .....Km

Nombre de maisons habitées durant l'hivernage : ..... la saison froide : ..... la saison sèche : ....

Nom du fondateur : .....

Appartenance tribale : .....

Année : .....

Motifs de l'installation : .....

Autres lieux de résidence : .....

Provenance : .....

Reconnaissance tribale de la terre avant l'installation : .....

Interlocuteurs sollicités pour la demande d'autorisation d'installation : .....

Possession d'un titre de propriété : .....

Date de l'aménagement du point d'eau : .....

Mode de financement de cet aménagement : .....

Arrivées d'autres familles depuis l'installation : ..... Provenance : .....

Départs : ..... Destinations .....

Appartenance tribale de ces familles : .....

Représentation au conseil municipal d'Agjert : .....

Localisation du bureau de vote : .....

Personne ou groupe qui défend les intérêts de la localité à Ayoun ? ..... À Nouakchott ? .....

Interlocuteur qui établit la liste des familles bénéficiant des aides alimentaires : .....

Lieu de distribution de ces aides : .....

Pourquoi possédez-vous des animaux ? .....

## **Annexe 2 : Questions-types posées lors des entretiens informels**

- \_ Pourriez-vous me raconter l'histoire de votre village ? Quand, pourquoi et comment vous-êtes vous installés ici ?
- \_ Quelles sont les principales tribus ou fractions qui habitent ici ?
- \_ Quel rôle joue aujourd'hui la tribu en général ? Durant les élections ?
- \_ Dans quelle commune vous situé-vous ? Suivant quels critères ont été délimités ces communes ?
- \_ De quelle nature sont vos liens avec les habitants d'Ayoun et de Nouakchott ? Quel est l'impact de ces habitants sur les décisions que vous prenez et quel est votre impact dans les décisions qu'ils prennent ? Comment êtes-vous représentés dans ces villes ? Dans le conseil municipal ?
- \_ Pourquoi les habitants des villes reviennent-ils durant l'hivernage ?
- \_ Quel rôle attribuez-vous à la possession d'animaux aujourd'hui ?

### **Annexe 3 : Questions posées lors de l'enquête sur les propriétaires des puits habitant en ville la plus grande partie de l'année**

Les questions ont été posées durant l'hivernage et dans la *bediyya*.

Date du forage du puits : .....

Nom de la famille qui l'a foré : .....

Lieu(x) de retour : .....

Période de retour : .....

Motif(s) des retours : .....

Motif(s) du départ initial de la localité : .....

Date de ce départ : .....

Quels types d'aides apportez-vous aux habitants de la localité ?

.....

Y a-t-il des obligations ou des pressions qui vous incitent à les aider ?

.....

De quelle manière participez-vous à la vie du groupe tribal ?

.....

Quel est votre rôle pendant les périodes électorales ?

.....

Où se réunit votre groupe pendant ces périodes ?

.....

Quelle est l'influence de la tribu sur les élections ?

.....

Possédez-vous des animaux ? .....

Si oui,

Quels animaux ? .....

Pourquoi ? .....

Qui s'en occupe ? .....

Comment le choisissez-vous ? .....



## **Annexe 4 : Questions posées lors de l'enquête sur les relations des Nouakchottois avec leur localité d'origine**

Les entretiens se sont tenus à Nouakchott.

- \_ Pourriez-vous me raconter votre parcours depuis votre départ de la *bediyya* ? .....
- A quel âge êtes-vous partis ? .....
- Pour quel motif êtes-vous partis ? .....
- Quelle fonction occupez-vous aujourd'hui ? .....
- \_ Quels types d'aides apportez-vous aux habitants de votre localité d'origine ? .....
- \_ Y a-t-il des obligations ou des pressions qui vous incitent à les aider ? .....
- \_ Comment se déroule une nomination à une fonction importante dans l'administration ?
- \_ Êtes-vous seuls à choisir d'accepter cette fonction ? Quel est le poids de votre famille, de votre groupe tribal dans ces décisions ? .....
- \_ Comment s'organise le groupe tribal à la capitale ? Se réunit-il ? Où ? .....
- \_ En dehors du travail ou de l'école, fréquentez-vous des Nouakchottois auxquels vous n'êtes liés ni par le lieu d'origine ni par l'appartenance tribale ? .....
- \_ Possédez-vous des animaux ? Pour quelles raisons ? .....



## **Annexe 5 : Discours du Président de la République devant les populations de Guerou en 2001**

Habitants de la *moughataa* de Guerou, je vous adresse mes salutations et vous remercie pour l'accueil chaleureux et la joie que vous nous avez réservés. Vous nous avez habitués à ce niveau d'accueil à chaque fois que nous avons eu à visiter votre ville.

Comme vous le savez, le but de cette visite est de prendre contact avec vous, de recueillir vos avis et de s'enquérir de vos préoccupations et vous suggérer des idées susceptibles d'aider à réaliser le progrès économique et social du pays.

Je tiens ici à féliciter les habitants de la commune de Guerou pour l'évolution remarquable enregistrée par la ville depuis notre dernière visite. J'ai eu à constater que les bâtisses en banco qui étaient là ont cédé la place à de beaux édifices modernes et qu'il existe maintenant plusieurs chantiers de construction ici, preuve que les hommes d'affaires et la frange instruite de cette localité qui en ont les moyens ont décidé d'investir dans le terroir. Cela est rassurant pour l'avenir du pays tout entier. J'ai eu à constater également un regain d'intérêt pour la propreté de la ville et un plus grand souci de soigner sa façade extérieure. Les différents acteurs devraient rivaliser d'ardeur pour poursuivre ce type d'action. C'est, en réalité, cet esprit de saine concurrence que nous devons cultiver. En effet, la compétition positive est une source de stimulation du développement économique et social.

C'est le lieu ici de féliciter l'ensemble des habitants de Guerou et particulièrement l'élite intellectuelle et les hommes d'affaires pour leur engagement au profit des populations du terroir et pour leur action en faveur du changement des mentalités.

Cet engagement doit servir d'exemple dans les autres *moughataa* du pays. Cela ne veut nullement dire que le reste des *moughataa* de la *wilaya* n'ont pas connu, elles aussi, d'importantes transformations, mais les progrès que nous avons constatés à notre entrée à Guerou ont forcé notre admiration. Ils méritent à ce titre d'être encouragés.

Je sais que les moyens de communication modernes dont vous disposez, notamment le téléphone cellulaire, vous permettent d'être mieux informés sur ce qui se passe dans le pays. Je voudrais cependant vous dire que la situation politique, économique et sociale, est excellente. À l'heure actuelle, l'action du gouvernement est centrée sur la lutte contre les fléaux de la pauvreté et de l'ignorance. À cet effet, une stratégie globale a été élaborée et de vastes programmes multisectoriels en cours d'exécution, entraîneront une amélioration substantielle dans ce domaine.

Pour ce faire, l'État ne ménage aucun effort dans le souci d'assurer à notre grand peuple, connu pour sa fierté et son enracinement, la place qui lui sied dans un environnement caractérisé par le phénomène de la mondialisation. Néanmoins, la participation des citoyens à la réalisation de cet objectif demeure un préalable. À ce sujet, la frange intellectuelle dont la mission est d'encadrer, d'orienter et d'aider les populations à se débarrasser des idées rétrogrades, est vivement appelée à jouer un rôle aussi bien dans les villes que dans les campagnes. Il lui est d'autant plus loisible de le faire que la prolongation du congé hebdomadaire lui offre maintenant l'occasion de se rendre plus fréquemment dans le terroir, d'être mieux en contact avec les populations, de saisir leurs préoccupations et de se ressourcer auprès d'elles. L'élite ne doit pas rester uniquement focalisée sur l'extérieur, ni porter ses faisceaux d'intérêts hors du pays. Il est inconcevable que 2% de la population seulement accèdent aux progrès du XXIème siècle, pendant que tout le reste des citoyens continue à vivre comme aux siècles révolus. C'est pourquoi l'État déploie d'intenses efforts pour que l'élite contribue à la réduction des disparités et à la transformation des mentalités. Dans ce but, il s'emploie activement à établir la jonction entre les différentes composantes de la société, à stimuler les échanges et les contacts dans les *wilaya* de l'intérieur et à promouvoir des interfaces avec le pays profond. Il s'agit pour nous d'inverser la tendance actuelle dominée par la préférence que notre élite a pour les voyages à l'étranger et de donner davantage d'intérêt aux déplacements à l'intérieur du pays sans pour autant nous confiner dans un repli frileux.

Nous avons besoin, en effet, de rester ouverts sur le monde et de nous inspirer des modèles et des expériences des autres nations.

La visite que nous entreprenons actuellement offre l'occasion, à l'instar de celles qui l'ont précédées, d'établir le contact entre une importante partie de la frange instruite et les habitants de son terroir. Les séjours des cadres lors de ces visites, même s'il ne doit durer qu'une semaine, est très important, parce qu'il leur permet de renouer avec l'arrière pays et de s'imprégner des réalités locales.

Pour les populations de Nouakchott et des autres capitales régionales qui suivent cette visite, c'est là une occasion de redécouvrir leur pays et d'en apprendre la beauté des paysages et les nombreuses potentialités touristiques. Cela est de nature à encourager les citoyens à revenir à leurs lieux d'origine, rassurés d'y trouver un cadre de séjour et de détente agréable. C'est là une alternative avantageuse pour les nombreux cadres et hommes d'affaires de passer des vacances familiales dans le terroir, au lieu de dépenser des fortunes pour des séjours à l'étranger, dans un cadre exigu qui limite leur liberté et celle de leurs enfants. La promotion du tourisme intérieur aura des retombées positives sur les populations aussi bien dans le domaine économique que dans le domaine social. Nous devons par conséquent œuvrer à orienter nos déplacements et nos investissements vers l'intérieur du pays. C'est ainsi que se comportent les citoyens des nations avancées qui accordent beaucoup plus d'intérêt à leur pays et aux problèmes de leur société plutôt qu'à toute autre considération.

Ceux parmi nous qui ont séjourné à l'étranger ont eu à constater que les peuples évolués n'ont d'intérêt que pour des questions en rapport avec leur propre pays. Certains d'entre eux ignorent même jusqu'à l'existence des autres continents, les affaires de leur pays constituant pour eux une telle priorité, que celles du reste du monde ne présentent aucun intérêt à leurs yeux.

Nous devons donc tout mettre en œuvre pour accélérer la transformation des mentalités de nos citoyens, et les amener à accorder plus d'intérêt à leur pays et à changer rapidement de mode de vie. Il convient également de les inciter à adopter de nouvelles méthodes de production et de nouveaux procédés de construction solides et adaptés répondant aux normes de pérennité et de sécurité requises. La pierre, par exemple, que l'on trouve dans presque chaque *wilaya* du pays, est tout indiquée pour être utilisée à grande échelle dans le bâtiment.

Les constructions en pierre se sont révélées solides et durables comme en témoignent les édifices anciens encore présents. C'est le cas notamment de la mosquée de Chinguetti dont le minaret, uniquement de pierre, se dresse toujours depuis 900 ans, défiant le temps et les intempéries.

Au lieu de continuer à construire avec des matériaux précaires, les habitants de ces localités devraient plutôt s'orienter vers des produits qui présentent plus de résistance et d'efficacité. Ces produits sont largement disponibles et les périodes de soudure peuvent être utilisées pour les apprêter. L'État entend tout mettre en œuvre pour leur apporter son assistance et les organisations non gouvernementales doivent contribuer, elles aussi, à cette entreprise de valorisation des matériaux locaux et à la sensibilisation des citoyens sur l'intérêt que représente un logement solide, fiable et adapté aux commodités de la vie moderne. Pour pouvoir accueillir les services de base comme l'eau et l'électricité ou être dotés d'équipement tels que la télévision et le téléphone, les logements doivent être résistants aux intempéries. La modernisation du cadre de vie de nos citoyens est au centre des préoccupations des pouvoirs publics. C'est pourquoi les départements ministériels concernés, notamment le Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion, vont examiner prochainement cette question.

## Liste des annexes

Annexe 1 : Questionnaire sur les localités situées à proximité de la route de l'Espoir entre Ayoun El-Atrouss et N'Beika .....	315
Annexe 2 : Questions-types posées lors des entretiens informels .....	316
Annexe 3 : Questions posées lors de l'enquête sur les propriétaires des puits habitant en ville la plus grande partie de l'année .....	317
Annexe 4 : Questions posées lors de l'enquête sur les relations des Nouakchottois avec leur localité d'origine .....	319
Annexe 5 : Discours du Président de la République devant les populations de Guerou en 2001 .....	320

## **Index des termes arabes ou hassaniya**

*'asabiyya* : Solidarité basée sur la cohésion d'un groupe social qui se reconnaît dans une généalogie commune

*Batha* : Lit de l'oued

*Bediyya* : terme désignant la campagne, communément traduit par la brousse mais véhiculant une forte charge symbolique dans la culture maure

*Biqala* : Epicerie

*Bled* : Terme générique pour place ou localité

*Chorfa* : Membre d'une tribu chérifienne prétendument descendante du Prophète

*Dar* : Maison

*Dawla* : Dynastie, monarchie, État, suivant les définitions et les acceptions

*Debay (plur. adwaba)* : Village de cultivateurs *haratin*

*Dechara* : Ville

*Draa* : Ample boubou sans manche. Habit des hommes maures.

*El-Gueble* : L'Ouest de la Mauritanie couvrant en partie le Trarza et le Brakna

*Ech-Charq* : L'Est de la Mauritanie couvrant en partie l'Assaba et les deux Hodh

*Gazra* : Quartier informel, spontané, bidonville

*Gemaa* : Instance décisionnelle de la tribu

*Ghezou* : Raid guerrier pouvant couvrir de très longues distances pour attaquer une position adverse et en revenir le plus rapidement possible

*Ghlig* : Barrage

*Guelbe* : Marigot

*Hakem* : Préfet de département

*Hassaniya* : Dialecte arabe parlé par les Maures

*Hassan* : Tribu guerrière

*Hassian* : Ensemble de puisards situés dans une *batha*

*Hartani (plur. haratin)* : Esclaves affranchis

*Hay (plur. hayat)* : Quartier

*Helle* : campement émiral

*Jessouss* : Espion

*Khaima* : Tente ou famille

*Khريف* : Saison de l'hivernage de août à octobre

*Kouar* : Ceux qui parlent les langues négro-africaines

*Lehlithe* : Champ cultivé, souvent derrière un barrage

*Lidara* : Administration

*Lumbar* : Traduit par les Maures par hangar, pour une habitation intermédiaire entre la maison en pierre et la case en terre cuite (voir aussi *tchihili*)

*Mchaqab* : Meuble utilisé sous la tente et dans le transport à dos de chameau

*Medersa* : Ecole coranique

*Melhafa* : Voile, souvent coloré, constitué d'une seule pièce de tissu. Habit des femmes maures

*Mess'oul* : Responsable d'une localité

*Moughataa* : Département

*Mountaqa* : Zone des structures d'éducation de masse

*Mulk* : Pouvoir politique

*Nassab* : Branche généalogique

*Oulad* : Les fils de... Terme générique désignant tous ceux qui se rattachent à une tribu, en général guerrière

*Qabîla (plur. Qaba'il)* : Tribu, selon la traduction coloniale

*Qâdi* : Juge et notaire

*Qaria* : village

*Saheli* : Septentrional

*Samsonite* : Valise

*Seif* : Saison sèche de mars-avril à juillet

*Sha'ab* : Peuple, plutôt dans le sens de populaire et non dans le sens de nation

*Shteu*, Saison froide de novembre à mars-avril

*'tbal* : Tambour, symbole du pouvoir guerrier

*Tchihili* : Traduit par les Maures par hangar, pour une habitation intermédiaire entre la maison en pierre et la case en terre cuite (voir aussi *lumbar*)

*Telli* : Méridional

*Trab el-Beidhan* : Littéralement la terre des Blancs, qui couvre l'espace sur lequel se parle le *hassaniya*

*Trab es-Soudan* : La terre des Noirs qui renvoie à l'Afrique sub-saharienne par opposition aux populations arabophones

*'umma* : Communauté des croyants chez les Musulmans

*'ulema* : Autorité religieuse

*Vriq* : Campement

*Voullan* : Peul

*Wilaya* : Découpage administratif de la région

*Wali* : Préfet de région

*Zwaya* : Tribu maraboutique

*Zribe* : Jardin souvent associé à une culture oasienne

## Glossaire

- AC : Action pour le Changement
- AMI : Agence Mauritanienne de l'Information
- AMM : Association Mauritanienne des Maires
- APD : Aide Publique au Développement
- BAD : Banque Africaine de Développement
- CEDEAO : Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest
- CMSN : Comité Militaire de Salut National
- CRM : Collectif Régional des Maires du Hodh El-Gharbi
- DH : Direction de l'Hydraulique
- DREF : Direction Régionale de l'Enseignement Fondamental
- UDP : Union pour la Démocratie et le Progrès
- UFD : Union des Forces Démocratiques
- FLAM : Forces de Libération des Africains de Mauritanie
- FMI : Fonds Monétaire International
- FNEM : Fédération Nationale des Éleveurs Mauritaniens
- FP : Front Populaire
- GIRNEM : Programme de Gestion des Ressources Naturelles dans l'Est Mauritanien
- GNAP : Groupement National des Associations Pastorales
- GRET : Groupe de Recherche et d'Échanges Technologiques
- GTZ : Organisme de la coopération allemande
- IRD : Institut de Recherche pour le Développement
- KFW : Organisme de financement de la coopération allemande
- MDRE : Ministère du Développement Rural et de l'Environnement
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- ONS : Office National de la Statistique
- OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
- PADEL : Troisième phase du projet Élevage
- PADEM : Programme de la coopération française dans la région du Tagant

PAM : Programme Alimentaire Mondial

PGRNP : Programme de Gestion des Ressources Naturelles dans le Pluvial

PKM: Parti des Kadihines Mauritanien

PPM : Parti du Peuple Mauritanien

PRDS : Parti Républicain Social et Démocratique

RFD : Rassemblement des Forces Démocratiques

RIM : République Islamique de Mauritanie

SEM : Structure d'Éducation de Masse

UMA : Union du Maghreb Arabe



## Table des tableaux

Tableau 1 : Evolution de la population nomade en Mauritanie de 1965 à 2000. ....	31
Tableau 2 : Evolution des versements nets d'APD à la Mauritanie entre 2000 et 2003. ....	62
Tableau 3 : Nombre de localités selon le type de toponyme .....	128
Tableau 4 : Résultats par wilaya des élections présidentielles de 2003 triés par ordre croissant des parts de suffrages du candidat Ould Sid'Ahmed Taya .....	159
Tableau 5 : Résultats partiels de 25 bureaux de vote triés par ordre décroissant des résultats des opposants.....	163
Tableau 6 : Circuit institutionnel du choix de localisation des aménagements des bailleurs aux localités destinataires.....	184
Tableau 7 : Origine géographique d'un tiers des conseillers municipaux d'Ayoun El-Atrouss depuis 1987.....	217
Tableau 8a : Localités dont la population a baissé de plus du tiers entre 1988 et 1977	260
Tableau 8b : Localités dont la population a baissé de plus du tiers entre les recensements de 1988 et 2000.....	260
Tableau 10 : Effectifs scolaires dans les écoles de la commune d'Agjert.....	289

## Table des figures

Figure 1 : Présentation générale de la Mauritanie .....	12
Figure 2 : Localités prises en compte dans l'étude.....	102
Figure 3 : La population recensée en 1977, 1988 et 2000 dans les localités prises en compte dans l'étude.....	130
Figure 4 : Schéma des projections sur le goudron.....	134
Figure 5 : Démarches suivies pour l'appropriation des localités situées sur la route goudronnée.....	143
Figure 6 : Résultats partiels des élections présidentielles.....	165
Figure 7 : Représentation des localités de la commune rurale d'Agjert au conseil municipal .....	212
Figure 8 : Les différences entre les limites administratives selon la carte de la DATAR et selon les données figurant sur les décrets de création des circonscriptions.....	233
Figure 9 : Représentation par radiales des rattachements des localités dans les communes .....	237
Figure 10 : Rattachement aux communes rurales et appropriation tribale .....	240
Figure 11 : Rattachement des localités aux communes d'Ayoun El-Atrouss et d'Agjert suivant quatre critères .....	244
Figure 12 : Passage des zones des structures d'éducation de masse aux communes rurales.....	247
Figure 13a : Evolution des rattachements des localités aux communes d'Ayoun El-Atrouss et d'Agjert en fonction du lieu de scolarisation .....	251
Figure 13b : Evolution des rattachements des localités aux communes d'Ayoun El-Atrouss et d'Agjert en fonction du lieu d'approvisionnement des aides alimentaires .....	252
Figure 14 : Localités situées sur la route goudronnée en fonction de leur type d'origine spatiale .....	262
Figure 15 : "Fragmentation" des lieux provoquant la création d'autres localités .....	267
Figure 16a : Schéma du village de Vaugouz en février 2003 .....	275
Figure 16b : Plan schématique des habitations de Vaugouz Sud en février 2003 .....	278

# Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>7</b>
<b>1ERE PARTIE</b> .....	<b>13</b>
<b>CHAPITRE 1 : UN ÉTAT, DES TERRITORIALITES</b> .....	<b>15</b>
“ENTRE ARABITE ET AFRICANITE” .....	15
<i>La jonction plutôt que le “trait d’union”</i> .....	15
<i>Imbrication spatiale et ouvertures conceptuelles</i> .....	17
“L’impératif cartographique” .....	18
“L’espace de la guerre” .....	18
“Distance structurale” .....	20
TERRITOIRE ET NATION .....	21
<i>L’échec de la nation</i> .....	21
<i>1989 : Les “événements”</i> .....	25
<i>Une domination arabophone</i> .....	26
L’héritage historique .....	26
L’action des différents régimes .....	27
<i>Le partage du pouvoir</i> .....	28
L’ETUDE DE LA TERRITORIALITE COMME PREMIERE REPONSE AU PROBLEME .....	29
<i>Nomades et sédentaires</i> .....	29
<i>La définition statistique</i> .....	30
<i>Le nomadisme n’est pas le pastoralisme</i> .....	31
<i>Le nomadisme, une organisation politique</i> .....	34
La distance des nomades .....	35
La distance est politique .....	36
LES POSTURES DE RECHERCHE .....	39
<i>Un sujet contextualisé</i> .....	39
<i>Le rejet de l’expertise</i> .....	41
<b>CHAPITRE 2 : LE POUVOIR POLITIQUE ET SA TERRITORIALITE, ENTRE LOGIQUE</b>	
<b>TRIBALE ET LOGIQUE ETATIQUE</b> .....	<b>44</b>
LA DIMENSION POLITIQUE DE L’ESPACE DES GEOGRAPHES .....	44
<i>Le pouvoir politique comme méthode pour appréhender la société mauritanienne</i> .....	45
Entre <i>dawla</i> et <i>qabila</i> , traduction imparfaite de l’État et de la tribu .....	46
QU’EST-CE QUE L’ÉTAT EN MAURITANIE ? .....	46
<i>Le concept de modernité politique restreint la compréhension de l’État en Mauritanie</i> .....	47
De “l’État importé” à “l’État réapproprié” .....	48
<i>Les formes d’État antérieures à la colonisation</i> .....	49
Les caractéristiques étatiques des Émirat maures .....	50

<i>Une logique étatique plutôt qu'un État en tant qu'objet isolé</i> .....	51
La logique spatiale étatique, "exclusivité et exhaustivité" de l'espace.....	52
Une force centripète .....	53
LA TRIBU MAURE .....	54
Une alliance politique... ..	54
... légitimée par la parenté .....	55
<i>Le fédéralisme de la tribu</i> .....	57
L'espace de la logique tribale rejoint l'espace nomade .....	58
<i>L'articulation des logiques étatique et tribale</i> .....	59
La combinaison des forces centrifuges et centripètes.....	60
<i>L'État et la politique du ventre</i> .....	61
L'ÉTAT MATRICE DU POUVOIR POLITIQUE .....	62
<i>Des émirats à l'administration coloniale, les premières trames de la matrice</i> .....	63
<i>L'État, une matrice bornée et centralisée</i> .....	64
Les créations antérieures d'unités administratives .....	65
Un pouvoir toujours concentré : loi de régionalisation de 1968.....	65
Différenciation entre circonscriptions urbaines et rurales .....	66
<i>Les organisations politiques au temps des partis uniques</i> .....	67
Le Parti du Peuple Mauritanien.....	68
Les structures d'éducation de masse .....	68
Les organisations politiques de "l'ère démocratique".....	70
L'ACTUALITE DE LA TRIBU DANS CETTE DE MATRICE ETATIQUE CENTRALISEE.....	70
Une réalité masquée .....	71
Une réalité active .....	71
HYPOTHESES SUR LES MANIFESTATIONS DU POUVOIR POLITIQUE .....	72
<i>Les intermédiaires politiques, entre la base et le sommet</i> .....	73
<i>Le sommet ne correspond pas nécessairement à un centre localisé</i> .....	75
<b>CHAPITRE 3 : LE LIEU ET L'ESPACE MOBILE A L'INTERSECTION DES LOGIQUES</b>	
<b>SPATIALES .....</b>	<b>77</b>
LE LIEU, UN CONCEPT GEOGRAPHIQUE .....	78
<i>Le lieu n'est pas réduit au particularisme ni à la phénoménologie</i> .....	78
Une unité spatiale sans distance .....	79
Une "circonstance de lieu" .....	80
<i>Les lieux dans l'Est mauritanien</i> .....	81
Un contexte particulier .....	81
Une première différenciation méthodologique.....	82
LE "LIEU-NOYAU", "HAUT-LIEU" EXCLUSIF D'UN GROUPE TRIBAL.....	83
<i>Les lieux-noyaux se situent dans la bediyya</i> .....	83
<i>La substance sociale du noyau</i> .....	84
<i>Quelques distinctions du lieu-noyau</i> .....	86
LE LIEU DE "CONVERGENCE" .....	87

<i>Un lieu accessible</i> .....	87
<i>Une substance circonstancielle</i> .....	89
La boutique .....	89
La maison-adresse.....	90
Le Bureau.....	91
<b>VILLES MAURITANIENNES ET CENTRALITE POLITIQUE</b> .....	<b>92</b>
Des villes sans citadins ?.....	93
Le centre du pouvoir politique n'est peut-être pas en ville .....	94
<b>CHAPITRE 4 : LE LIEU AU CŒUR DE LA METHODE</b> .....	<b>96</b>
LE FAIT SPATIAL TOTAL .....	96
<i>Le lieu embrasse tous les acteurs</i> .....	96
UNE STRATEGIE PLUTOT QU'UNE METHODE .....	98
<i>Un cadre informel pour la collecte des données</i> .....	99
<i>Le puits au fil des saisons</i> .....	100
<i>De la brousse à la ville plutôt que l'inverse</i> .....	101
L'EXTRAPOLATION D'UN VILLAGE A L'ENSEMBLE D'UNE REGION .....	103
<i>Statistiques et toponymie</i> .....	103
<i>Enquêtes par questionnaire et entretien</i> .....	104
<b>DEUXIEME PARTIE</b> .....	<b>106</b>
<b>CHAPITRE 5 : LE POUVOIR POLITIQUE N'EST PAS LOCALISE, NI CENTRALISE DANS UN LIEU UNIQUE</b> .....	<b>108</b>
DECONCENTRATION ET POURSUITE DU DECOUPAGE DE LA MATRICE ETATIQUE.....	108
<i>Une instance déconcentrée</i> .....	110
<i>La décentralisation comme révélateur de la faiblesse du centre</i> .....	110
Les carences institutionnelles.....	110
Les “freins culturels” .....	111
Décentralisation et bonne gouvernance.....	112
<i>Nouveaux échelons administratifs et nouveaux circuits d'accès au pouvoir</i> .....	113
La diffusion de la logique spatiale étatique.....	114
LES LIEUX DE DECISIONS COMME ELEMENTS DE LA CENTRALITE ? .....	115
<i>Le lieu ne correspond pas à l'échelle locale</i> .....	116
<i>Les réunions dans la bediyya</i> .....	117
... <i>comme les réunions à la capitale ne permettent pas de localiser la centralité du pouvoir politique</i> .....	119
LE GROUPE TRIBAL DEPASSE L'OPPOSITION VILLE/BEDIYYA .....	120
<i>Distance et moyens de communication</i> .....	120
<i>Des relations entre obligation et dépendance</i> .....	122
<b>CHAPITRE 6 : LES LIEUX DE LA BEDIYYA, AU CŒUR DES STRATEGIES D'APPROPRIATION</b> .....	<b>125</b>

L'APPROPRIATION D'UN LIEU DANS LA <i>BEDIYYA</i> EST UNE CONDITION DE RECONNAISSANCE SOCIALE ET D'EXISTENCE POLITIQUE.....	125
<i>Les animaux et le puits, conditions de la réussite sociale et source d'appropriation du lieu-noyau.</i>	126
.....	126
<i>S'approprier c'est nommer</i> .....	127
<i>L'appropriation d'un lieu s'inscrit dans le paysage politique</i> .....	129
LA COURSE DANS L'ACCES A LA ROUTE GOUDRONNEE .....	132
<i>La projection des villages de la bediyya sur l'axe</i> .....	133
LES MODALITES DE L'APPROPRIATION, ENTRE FONCIER TRIBAL ET FONCIER ETATIQUE .....	135
<i>Droit coutumier et droit musulman</i> .....	136
<i>Les textes de loi, entre logique étatique et logique tribale</i> .....	137
L'ordonnance de 1983 .....	137
La logique tribale de la réforme .....	138
La logique étatique de la réforme.....	139
LES DEMARCHES D'APPROPRIATION .....	140
<i>Les justificatifs de propriété comme révélateurs des logiques en jeu</i> .....	140
<i>Les interlocuteurs, le chef et le wali</i> .....	141
La prédominance d'une logique dépend de la localisation des localités en jeu .....	144
<b>CHAPITRE 7 : LES LIEUX DE LA <i>BEDIYYA</i> OUVRENT L'ACCES AU POUVOIR POLITIQUE</b>	<b>146</b>
.....	146
L'ETUDE DES PRATIQUES ELECTORALES REVELENT L'ARTICULATION ENTRE LES LOGIQUES TRIBALE ET ETATIQUE.....	146
<i>Le contrôle des électeurs de la bediyya, enjeu de la démocratisation</i> .....	147
<i>La fraude électorale, comme premier révélateur des pratiques électorales</i> .....	149
La fraude à finalité individuelle .....	149
Une stratégie électorale nécessitant le contrôle de la <i>bediyya</i> .....	150
<i>La géographie de la fraude comme géographie électorale</i> .....	150
LES LIEUX-NOYAUX AU CENTRE DES ELECTIONS .....	151
<i>Un holisme électoral ?</i> .....	151
<i>L'opposition, un engagement à valoriser</i> .....	152
Des louvoisements politiques .....	153
Un investissement économique.....	155
<i>Les élections présidentielles de 2003</i> .....	155
Le paysage de la campagne, révélateur des évolutions de la campagne.....	156
Une phase de redistribution.....	157
<i>Des lieux volontairement excentrés par leurs groupes tribaux</i> .....	158
Des sources limitées.....	158
<i>Un contexte politique tendu</i> .....	159
Deux attitudes antagonistes : le soutien de la <i>gema</i> des Oulad Nacer... ..	161
... et les foyers d'opposition.....	162
LE RETOUR POLITIQUE AU TERROIR COMME VOLONTE ETATIQUE DE CONTROLE DE LA <i>BEDIYYA</i> .....	167

<i>Une politique volontariste destinée aux entrepreneurs politiques</i> .....	167
Le discours de Guérou .....	168
<i>L'adhésion des élites à cette stratégie</i> .....	169
Les maisons de l'Est d'Ayoun, comme marquage spatial de la réussite au terroir ? .....	169
Des rendez-vous politiques nationaux dans la <i>bediyya</i> .....	171
<b>CHAPITRE 8 : CONCURRENCE DANS L'ACCES A L'ÉTAT POUR L'AMENAGEMENT DES LIEUX-NOYAUX</b> .....	<b>174</b>
LA FAIBLESSE DES RESSOURCES ECONOMIQUES DES LIEUX DE LA <i>BEDIYYA</i> .....	174
<i>Des cultivateurs dépendants</i> .....	175
Les <i>adwaba</i> .....	175
<i>L'élevage, une pratique sociale autant qu'économique</i> .....	177
<i>L'attraction économique de la capitale</i> .....	178
La <i>bediyya</i> durant <i>shteu</i> et <i>seif</i> .....	179
Le retour économique au terroir.....	180
<i>Nature et utilisation des revenus du centre</i> .....	180
L'ARGENT DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT : DES REVENUS DEPENDANT DE L'INTEGRATION POLITIQUE .....	181
<i>Les financements des aménagements</i> .....	182
L'État redistributeur .....	184
L'État superviseur.....	185
<i>Les circuits et les courts-circuits des programmes : de l'État à la commune</i> .....	186
Des individus à la rencontre des deux logiques politiques .....	187
A chaque échelon son court-circuit.....	188
LES LIEUX DE LA RENCONTRE DES DEUX LOGIQUES .....	190
<i>L'accès aux positions de pouvoir</i> .....	192
La stratégie de positionnement d'un village : l'exemple de Vaugouz .....	193
Des pressions ponctuelles .....	194
<i>Les groupes tribaux de la bediyya pèsent sur les centres de la matrice</i> .....	194
<b>CHAPITRE 9 : LES VILLES SONT DES CENTRES MEDiateURS DES RELATIONS ENTRE LES GROUPES TRIBAUX RATTACHES A LEURS LIEUX NOYAU</b> .....	<b>196</b>
LE CONTROLE DE L'ACTION ADMINISTRATIVE DE L'ÉTAT ET DU PRDS .....	197
<i>Les déclarations publiques</i> .....	197
<i>Propositions et consultations</i> .....	198
<i>Le PRDS, un autre canal pour contrôler l'administration</i> .....	199
LES RELATIONS ENTRE LES GROUPES TRIBAUX ET LE COMITE CENTRAL DU PRDS .....	200
Le comité central entérine les consensus entre groupes tribaux .....	201
Le comité central, arbitre de la concurrence entre groupes tribaux .....	202
L'ARBITRAGE ETATIQUE DES CONFLITS FONCIERS .....	204
<i>La primauté de l'intégration politique</i> .....	205
<i>Les rapports de force violents</i> .....	206

<i>Le fait conflictuel total</i> .....	207
LA CENTRALITE POLITIQUE ENTRE PROXIMITE TOPOLOGIQUE ET PROXIMITE TOPOGRAPHIQUE .....	209
<i>Les conseils municipaux</i> , .....	210
Les communes rurales.....	211
La municipalité d'Ayoun El-Atrouss.....	214
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>219</b>
<b>TROISIEME PARTIE</b> .....	<b>222</b>
<b>CHAPITRE 10 : PLASTICITE DES DECOUPAGES ETATIQUES</b> .....	<b>224</b>
RATTACHEMENT DES GROUPES TRIBAUX A DES CENTRES PLUTOT QU'A DES AIRES .....	225
<i>Les continuités à travers l'histoire des découpages</i> .....	225
Les circonscriptions éponymes .....	226
Le passage du recensement de populations au regroupement de lieux : les exemples du PPM et des SEM227	
Rattachement de lieux à un lieu central : les communes rurales .....	227
Rattachement des populations à un centre par le biais de leur appartenance à un lieu : les bureaux de vote .....	228
Critères de regroupement des localités.....	229
<i>Les contradictions de la représentation cartographique des entités administratives</i> .....	230
Le difficile exercice de la cartographie des limites communales .....	230
Représenter des liens plutôt que des surfaces.....	235
Les différences entre les radiales et les surface .....	236
L'ESPACE MOBILE DEPLACE PAR LES GROUPES TRIBAUX .....	238
<i>Les modalités politiques des rattachements</i> .....	238
Des communes tribales .....	239
L'origine tribale des limites départementales .....	241
<i>Les différentes modalités politiques de rattachement</i> .....	242
L'exemple des limites sur la route goudronnée .....	242
Étirements des limites et changements politiques .....	245
<i>Mobilité des centres : le passage des SEM aux communes</i> .....	246
<i>Mobilité spatiale et mobilité politique</i> .....	249
Variation des regroupements sur la route goudronnée .....	250
<i>Déplacer l'espace sans se déplacer spatialement</i> .....	253
<b>CHAPITRE 11: MOBILITE DU CENTRE ET NOMADISATION DES LIEUX</b> .....	<b>256</b>
NOUVELLES LOCALITES, ENTRE CREATION, DISPARITION ET DEPLACEMENT .....	257
<i>Les biais statistiques</i> .....	257
L'impossible comparaison des cartes censitaires.....	258
L'accroissement des localités recensées : la comparaison des trois recensements.....	259
<i>Trois classifications possibles de ces créations à partir de l'origine spatiale</i> .....	260
De la tente à la maison .....	263
Les "sorties" en brousse .....	264
"Sédentarisation par fragmentation" .....	268



<i>La mobilité hors du champ statistique</i> .....	268
LE GOUDRON, UN AXE STRUCTURANT QUI NE MASQUE PAS LA VISIBILITE DES LIEUX ELOIGNES .....	269
<i>Proximité de la route et accessibilité</i> .....	270
<i>Ce que cache la route : la visibilité au-delà de la localisation</i> .....	271
L'affranchissement des contraintes matérielles .....	271
La visibilité sociale et politique .....	272
L'IDEAL-TYPE DU LIEU NOMADE DANS L'ESPACE MOBILE.....	273
<i>Vaugouz, village nomade</i> .....	274
L'ancrage territorial.....	274
L'évolution de la composition du lieu avec l'intégration politique des groupes tribaux .....	276
La mobilité des quartiers suit l'arrivée et les départs des groupes tribaux .....	276
Les récentes localités issues du village, entre "recherche d'identité" et "fragmentation" .....	279
RECOMPOSITION TRIBALE ET MOBILITE SPATIALE .....	280
<i>La dynamique conflictuelle de la logique tribale</i> .....	281
Une explication par la configuration des villages .....	282
Les aînés et les cadets .....	283
L'ambition politique des intermédiaires .....	284
MOBILITE DES LIEUX ET POUVOIR POLITIQUE .....	284
Réussite politique et création de lieu.....	285
Création d'un lieu et réussite politique .....	286
<i>L'école comme révélateur potentiel de la mobilité de l'espace</i> .....	287
L'école, facteur de développement.....	287
L'école et l'intégration politique .....	288
Les ouvertures comme les fermetures de classe révèlent les évolutions du paysage politique.....	290
<i>Le nomadisme de la base</i> .....	292
Un potentiel de mobilité.....	292
<b>CHAPITRE 12 : LES ELECTIONS COMME METAPHORE DU POUVOIR POLITIQUE EN</b>	
<b>GUISE DE CONCLUSION .....</b>	<b>294</b>
<i>La ville, une position centrale hors du territoire ?</i> .....	296
<i>La mobilité de l'espace politique, une arme autant qu'un révélateur de la production de l'espace</i>	298
<i>Espace mobile et maîtrise du mouvement</i> .....	300
<i>Ouvertures et limites des lieux de l'Est mauritanien</i> .....	301
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>303</b>
<b>LISTE DES ANNEXES.....</b>	<b>322</b>
<b>TABLE DES TABLEAUX.....</b>	<b>328</b>
<b>TABLE DES FIGURES .....</b>	<b>329</b>



